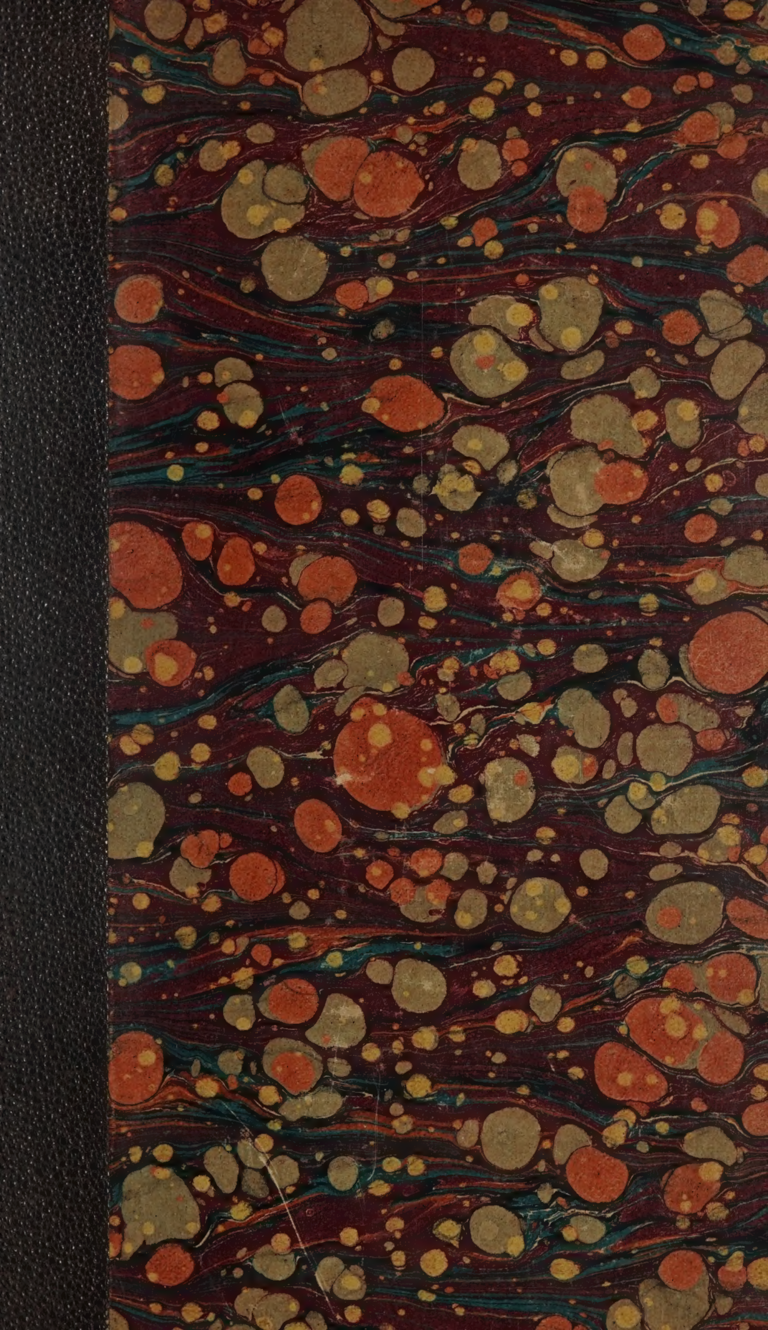
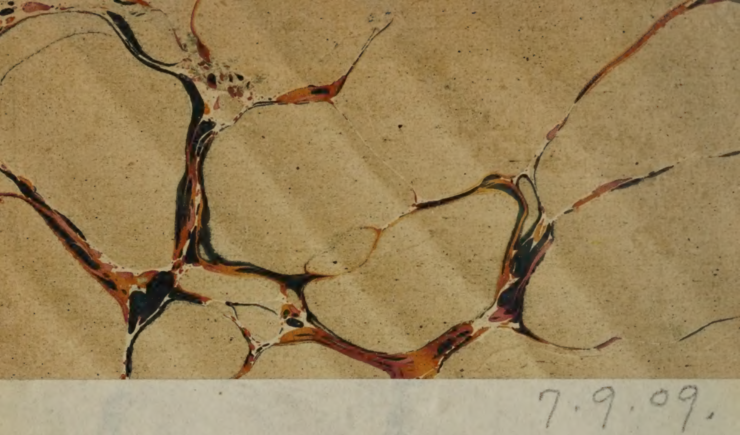
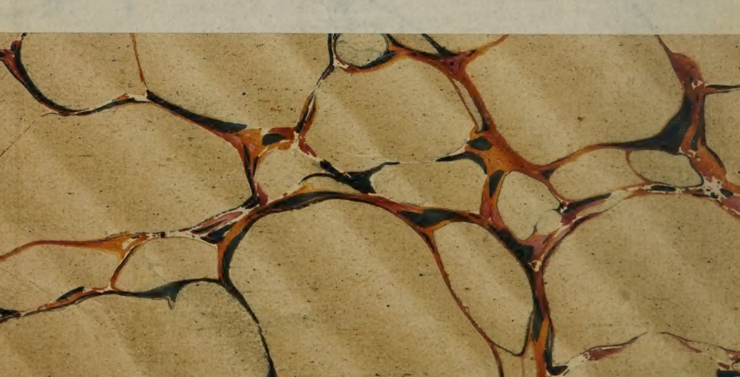








MANUEL

D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE

D'APRÈS LES MARBRES DE LA GAULE

Paris. — Typ. Pillet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

MANUEL D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE

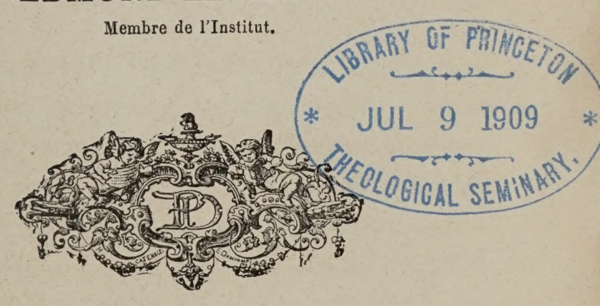
D'APRÈS LES MARBRES DE LA GAULE

ACCOMPAGNÉ D'UNE BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE

PAR

EDMOND LE BLANT

Membre de l'Institut.



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1869

MANUEL

D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE

D'APRÈS LES MARBRES DE LA GAULE

La France est, après l'Italie, la contrée la plus riche en inscriptions chrétiennes des anciens âges. A peine ai-je imprimé les dernières feuilles d'un recueil de ces monuments, que des marbres nouveaux sont signalés à Genève, à Villesèque, à Narbonne, à Toulouse, à Pothières, à Cimiez, à Vérinay, à Vienne, à Savigné, à Eaunes, à Rigny, à Clérieu, à Bordeaux, et sur les bords du Rhin.

Quelques années encore et l'on pourra, je l'espère, ouvrir un riche supplément à la collection dont j'ai voulu former la base. Mais pour que l'on arrive à rechercher les inscriptions laissées par les premiers fidèles, pour qu'elles soient conservées, étudiées avec soin, il faut que l'on s'applique à les comprendre, à en re-

connaître l'âge, le sens et la valeur. Des amis, trop indulgents sans doute, me disent qu'un aperçu méthodique des données que renferme mon recueil, peut aider à atteindre ce but et sauver des monuments dont la conservation est trop souvent tenue pour chose indifférente. Je m'estimerais heureux qu'il en pût être ainsi. Les inscriptions entières, les fragments mêmes, quelque insignifiants qu'ils semblent d'abord, peuvent souvent éclairer des questions qu'il est curieux ou important de résoudre.

J'examinerai surtout, dans les pages qui vont suivre, ce que furent les inscriptions chrétiennes, comment se composait leur texte, quels en étaient les éléments, comment l'influence des lieux, celle des temps y ont laissé leur marque.

I

On sait combien peu de monuments épigraphiques portent des dates, et de quel intérêt serait pour l'histoire la détermination de l'âge précis de tous les marbres antiques. Cela importerait surtout pour les légendes lapidaires chrétiennes, débris dont la répartition matérielle est un des signes les plus sérieux de la marche et de l'extension de la foi. Or, parmi ces vieux marbres, les premiers, partant les plus précieux, sont précisément — et j'en dirai plus loin la cause — ceux où la date fait le plus souvent défaut. Un moyen se présente pour en estimer l'âge; c'est la comparaison de ces monuments avec les inscriptions païennes qui, devenues rares dès les premières années du IVe siècle, peuvent ainsi nous fournir, par leur style, d'utiles rapprochements.

Les épitaphes des idolâtres procèdent d'une forme dont la constance frappe tout d'abord. En même temps qu'elles passent sous silence la date du décès, elles présentent communément le nom du père de celui qui n'est plus, la mention de ceux qui lui ont consacré une tombe; souvent aussi l'indication de sa condition sociale, de sa profession, de sa patrie. Les légendes suivantes offriront le type de ce formulaire, variable à l'infini dans les détails, mais dont le fond reste toujours le même :

D . M
M PACCI M F CAM
VERONA SENECION
MIL . COH . VII PRAET
. . . .
M . VARIVS OPTATVS
AMICO OPTIMO [1]

D M S
L . ASINIO . M . F .
FILINO . Q . VI
XIT ANNIS . IIIII
MEN . XI . M . ASI
NIVS . VICTORIN
PATER FILIO DVLCISSIMO [2]

P . STATIO . SATVRNINO
P . STATIVS . BATHYLLVS
LIB . SVO
BENE MERENT
FECIT
VIX . ANN . XXIIII [3].

Si le formulaire des inscriptions païennes est en quelque sorte demeuré immobile, il n'en est point de même pour celui de l'épigraphie chrétienne. Après

[1] Olivieri, *Marmora Pisaurensia*, p. 26. « Aux dieux mânes de Mar« cus Paccius Senecio, fils de Marcus [Paccius] de la tribu Camilia, né « à Vérone, soldat de la VIIe cohorte prétorienne..... Marcus Varius « Optatus [a fait cette tombe] à son ami excellent. »

[2] Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani latinæ*, n° 4256. « Con« sacré aux dieux mânes. A Lucius Asinius Filinus, fils de Marcus, enfant « très-chéri qui a vécu cinq ans et onze mois, Marcus Victorinus Asi« nius, son père [a fait cette tombe]. »

[3] Gruter, p. 954, n° 12 : « Publius Statius Bathyllus a fait [cette « tombe] à Publius Statius Saturninus, son affranchi bien méritant, qui « a vécu vingt-quatre ans. »

avoir suivi, pendant le premier âge, le type familier aux idolâtres, les fidèles d'Occident tendent de jour en jour à constituer plus nettement une forme qui leur soit propre. Les mentions admises dans les épitaphes des païens tomberont ainsi pièce à pièce, et l'on me permettra de suivre, dans toutes ses phases, ce travail d'une lente transformation.

Qu'à l'exception de l'invocation des dieux mânes, un trait quelconque ait, dans les inscriptions qu'on vient de lire, semblé contraire au sentiment chrétien, rien ne l'indique dès l'abord ; et pourtant chacune des mentions que portent ces marbres devait disparaître. Une loi apparemment non écrite, mais qui tirait directement sa source des préceptes évangéliques, régissait les premiers fidèles. Rien de ce qui les rattachait au monde ne devait plus être rappelé, lorsque la mort les mettait en présence de Dieu.

Un lien étroit rapproche, sur ce point, les épitaphes chrétiennes et les Actes des martyrs.

Alors qu'il paraissait devant le juge, le fidèle avait à déclarer, en même temps que le nom de son père, sa patrie, sa profession, sa condition sociale. A cette heure solennelle où la confession le plaçait en face de Dieu, l'Évangile lui traçait sa conduite. Le Seigneur l'a dit : « Lorsque l'on vous mènera devant les magistrats, ne vous inquiétez point de ce que vous aurez à dire. Ce ne sera point vous qui répondrez, mais l'esprit de

votre Père qui parlera en vous [1]. » Le fidèle debout en face du juge n'appartient plus à ce monde. Qu'on lui demande qui est son père charnel, quelle est sa patrie, sa profession, sa condition d'ici-bas, un seul mot doit répondre à tout : « Je suis chrétien. »

« As-tu tes parents, dit-on à saint Pierre Balsame? — Je n'en ai point. — Tu mens, poursuit le juge, car on m'a dit que ton père et ta mère existent. — L'Évangile, réplique le saint, m'ordonne de tout renier à l'heure de la confession [2]. »

Saint Lucien répond de même [3], aussi saint Hiérax [4], saint Vincent d'Agen [5], saint Irénée, dont le père et la mère avaient entendu le premier interrogatoire. « Je

[1] Matth. x, 18, 19, 20.

[2] « Præses dixit : Parentes habes? Petrus respondit : Non habeo. Præ-« ses dixit : Mentiris, audivi enim te habere parentes. Petrus respondit : « In Evangelio mihi præceptum est omnia denegare, cum ad nominis « christiani venero confessionem. » (Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1713, p. 502.)

[3] Καὶ λέγοντος τοῦ δημίου.... τίνας προγόνους (ἔχεις); ὁ δὲ πρὸς ἅπαντα ἔλεγεν, ὅτι χριστιανός εἰμι. (S. Chrysost., *Hom.* XLVI, § 3, t. I, p. 528.)

« Quæsivit præfectus et ab Hierace ubinam gentium essent ejus pa-« rentes. Cui respondit Hierax : Verus pater noster Christus est, et ma-« ter Fides, qua in ipsum credimus. Terreni vero parentes mei mortui « sunt. » (*Acta S. Justini*, § III, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 59.)

[5] « Subinde præses notitiam nominis et patriæ ac generis exquirit, « relicto cultu christianæ religionis..... Cujus verba athleta Christi de-« spiciens, genus ac patriam quod sibi superfluum videbatur postponens, « se Vincentium nomine etsi indignum Christi tamen famulum ac levi-« tam esse, conspectu omnium nullo metu territus non cessat clamare. » (*Acta S. Vincentii Aginnensis, ex antiquis lectionibus Ecclesiæ Aginnensis*, Bolland., t. II, jan., p. 167.)

n'ai point de parents, disait ce martyr. — Et qui donc, répliquait le juge, qui donc étaient ces deux vieillards qui pleuraient à la dernière audience ? » Irénée répondait : « Le Seigneur a dit : « Celui-là n'est point digne de « moi qui me préfère son père, sa mère, son épouse, « ses frères ou ses enfants [1]. »

La patrie était de même oubliée; la condition sociale, la profession, ne valaient point que le chrétien s'en souvînt devant le magistrat. Les Actes des martyrs d'Occident, ceux d'Orient l'attestent de la même manière. A Lyon, au IIe siècle, saint Sanctus ne veut dire ni son nom, ni sa famille, ni son pays, ni déclarer s'il est libre ou esclave [2]. « Je suis chrétien, » répond-il à chaque interrogation nouvelle. Ainsi fait, plus tard, saint Lucien. « Celui qui prononce cette parole, dit saint Chrysostome, a fait connaître sa patrie, sa famille, sa condition, tout enfin à la fois. Le chré-

[1] « Probus dixit : Uxorem habes? Irenæus respondit : Non habeo. « Probus dixit : Filios habes? Irenæus respondit : Non habeo. Probus « dixit : Parentes habes ? Irenæus respondit : Non habeo. Probus dixit : « Et qui fuerunt illi qui præterita flebant sessione? Irenæus respondit : « Præceptum est Domini mei Jesu Christi dicentis : Qui diligit patrem, « aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut fratres, aut parentes super « me, non est me dignus. » (*Acta sincera*, p. 402 et 403.) Dans le texte donné par les Bollandistes, la réponse du saint est plus explicite encore : « Præceptum Domini mei Jesu Christi adimplevi dicentis : Qui non ab« negaverit parentes suos et non renuntiaverit omnibus quæ possidet, « non potest meus esse discipulus. Et qui diligit, etc. » (T. III, Mart., p. 555.)

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, c. I.

tien n'appartient pas à une ville de la terre, mais à la Jérusalem céleste. *La libre cité de la Jérusalem d'en haut*, a dit l'Apôtre, *est notre mère*. Le chrétien n'a point de profession, il est du monde immatériel. *Pour nous*, dit l'Apôtre, *nous vivons déjà dans le ciel*. Le chrétien a pour concitoyens et pour parents les saints. Il est écrit : *Nous sommes les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu*. Une seule parole disait donc exactement qui était le martyr, quels étaient son pays, sa profession, sa famille [1]. »

Ce sont précisément ces mêmes traits, familiers à l'épigraphie païenne, que proscrit celle des chrétiens. Une même loi semble les avoir bannis et des réponses des martyrs et de l'inscription funéraire dës fidèles. « S'il n'est chez nous chrétiens, régénérés dans le Christ, et tandis que nous sommes de ce monde, s'il n'est chez nous, dit saint Jérôme, ni Grec, ni barbare, ni homme libre, ni esclave, de telles distinctions ne seront-elles pas encore plus effacées quand ce corps périssable aura revêtu l'incorruptibilité, quand ces membres soumis à la mort seront devenus immortels [2]? » La liturgie grecque répétait de même : « Mes

[1] Joh. Chrysost., *Homil. in S. Lucianum*, éd. des Bénéd., t. II, p. 528. Cf. *Acta S. Justini*, § III; *Acta S. Maximi*, § I; *Actu S. Saturnini et Dativi*, § XVI; *Acta S. Didymi et Theodoræ*, § I; *Acta S. Cyrici*, § II. (Ruinart, *Acta sincera*, p. 59, 157, 389, 397 et 478); *Vita S. Severini*, § IV. (*Bolland.*, t. I, jan., p. 485.)

[2] « Et si adhuc in carne positi et renati in Christo, non sumus Græcus

frères, il nous faut tous subir un jugement terrible ; ce jugement devant lequel il n'existera plus ni esclaves, ni hommes libres, ni faibles, ni puissants, mais où tous nous paraîtrons nus[1]. »

C'est la nudité redoutable du dernier jour que me semble exprimer, dans sa forme dernière et achevée, la masse des inscriptions chrétiennes latines. Si l'on écarte quelques marbres bien faciles à compter, ces épitaphes, abandonnant les données de l'antique formulaire, ne contiennent plus rien de ce qui était comme sa base essentielle, l'indication du nom paternel, de la patrie, de la profession, de la condition sociale[2].

Telle était alors la loi commune. Le mysticisme parfois allait plus loin encore.

Avoir aimé et servi le Seigneur, lui avoir voué son existence, cela seul, disait-on, méritait un souvenir ; ainsi pensaient, dans ces âges de foi, ceux qui, pour

« et barbarus, servus et liber..... quanto magis cum corruptivum hoc « induerit incorruptionem, et mortale hoc induerit immortalitatem. » (*Epitaph. Lucinii Bætici, Epist. ad Theodoram.*)

1 Φοβερὸν, ἀδελφοι, τὸ κριτήριον, ὅπου μέλλομεν πάντες περίςασθαι· οὐκ ἔνι ἐκεῖ, δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος, οὐδὲ ἐςὶν ἐκεῖ μικρὸς οὔτε μέγας· ἀλλὰ πάντες γυμνὸι παριςάμεθα. (Goar, *Euchologium*, p. 569. Officium funereum in sacerdotem vita functum.) Voir encore, sur l'anéantissement de toutes les distinctions humaines devant le tribunal de Dieu, un éloquent passage de saint Chrysostome, *Homil. VI in Lazar.*, § 5.

2 J'ai signalé, dans le premier volume de mes *Inscriptions chrétiennes*, p. 119 et suivantes, les exceptions à noter. Les nouvelles découvertes n'en ont guère augmenté le nombre, et laissent au même état la relation entre la somme totale des monuments.

chercher l'absolue perfection, renonçaient aux vaines joies du monde et se donnaient tout entiers à Dieu. Des épitaphes de prêtres, d'évêques, de veuves, de saintes filles, ne mentionnent, au lieu de l'âge réel, que les années consacrées au service du Très-Haut [1]; comme les jours de tristesse chez les vieux Crétois, le temps écoulé dans le siècle ne valait point que l'inscription le rappelât [2].

Un mot qui mérite que l'on s'y arrête, remplace parfois sur les tombes l'appareil des indications familières aux païens. C'est l'expression *famulus Dei.*

Bien qu'à coup sûr ce soit là le vrai titre de chaque fidèle, l'épitaphe le réserve pour celui que la mort a mis en face de Dieu. Les survivants ne sont point, que je sache, désignés ainsi sur les marbres. Une inscription de l'an 472, trouvée à Arles, et qui nomme deux époux, ne donne ce titre qu'au mari que sa femme a mis au tombeau [3]. Un autre texte, moins antique que je ne l'eusse souhaité, puisqu'il nous reporte à l'âge de

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nos 18 et 507. L'abréviation *I. C. G.* indiquera, dans les pages qui vont suivre, le titre de mon Recueil. Gruter, 1054, 2; Fabretti, *Inscr. antiq.*, n° 310; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. I, p. 303; Oderici, *Sylloge veterum inscriptionum*, p. 341; Spreti, *De Magnit. Ravennæ*, t. I, p. 213; Villanueva, *Viage literario*, t. XIII, p. 38; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 223; Gazzera, *Iscr. crist. del Piemonte*, p. 57; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, nos 3430, 3675, 3701.

[2] Cornutus, Ad Persii satyr. II, v. I, éd. de Venise, 1499, f° XXXIII. Cf. Meursius, *Creta*, IV, 9. — [3] *I. C. G.*, n° 391.

l'empereur Léon le Philosophe, montre qu'au moins à cette époque la qualification de serviteur de Dieu était, ainsi que nous le montrent les vieux marbres, donnée à ceux qui n'étaient plus [1].

Chez les païens, comme l'attestent les trois types lapidaires rappelés au début de ces pages, la coutume était de terminer l'épitaphe par le nom de ceux qui avaient fait préparer la tombe, et là se trouvait le plus souvent l'indication de la parenté terrestre que le fidèle devait répudier. L'épigraphie chrétienne écarte peu à peu cette mention, que rejette son type définitif.

Un monument de l'Italie rend visible, pour ainsi dire, ce travail de transformation.

Il est venu, pour Rome même, un temps où, malgré les grandes ruines dont la réaction chrétienne [2], les invasions avaient jonché le sol, le marbre a manqué aux graveurs, comme le parchemin, le papyrus ont souvent fait défaut aux écrivains [3]. De là, si je puis parler ainsi, certaines épitaphes palimpsestes, comme certains livres.

Un marbre romain offre le type achevé de ces monuments [4]. Trois légendes funéraires y ont été gravées successivement et, à chaque nouvel emploi de la dalle,

Const. LIII : Ἐνιότε τῶν ὁμιλησάντων τῷ θανάτῳ, θεραπόντων Θεοῦ χρηματιζόντων.....

[2] Voir ci-dessous, p. 46. — [3] S. August., *Epist.* XV, Romaniano, etc. — [4] De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, nº 937.

l'épitaphe antérieure a été effacée. La dernière, qui seule subsiste entière, est de la fin du ve siècle ou du commencement du vi^e^; les deux autres ne portent point de date; mais si l'on imagine le temps nécessaire pour que deux fois des sépultures aient pu être oubliées et leur marbre repris, on devra faire remonter à une époque assez reculée l'âge des premiers textes.

Malgré leur mutilation, ces épitaphes ont été déchiffrées par l'habileté patiente de M. le commandeur De Rossi. Trois formules sont en présence sur la dalle : l'une de basse époque, les deux autres de beaucoup antérieures. Celles-ci portent le nom d'un père, d'un époux qui ont fait faire la tombe. Sur la troisième, comme le veut son âge, je ne lis plus d'autre vocable que celui du défunt.

Les païens, auxquels l'idée religieuse n'apportait pas la consolation, répugnaient à rappeler sur les sépultures la date funeste de la mort[1]. L'esprit chrétien, qui regardait ce jour comme celui de la délivrance, admettait, au contraire, sur les tombes, la mention repoussée par

[1] Cf. *I. C. G.*, n° 44; Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 77; Mabillon, *De Cultu Sanctorum ignotorum*, c. VI; M. Marini, *Aneddoti di G. Marini*, p. 83; Pellicia, *Politia*, t. II, p. 170. L'opposition de sentiment entre les fidèles et les idolâtres se montre par le rapprochement de ce vers d'un marbre païen du musée Campana :

SET TIMVIT MORTEM NEC SE MORI POSSE PVTABAT,

et de ces mots gravés sur la tombe d'une chrétienne : BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM (*I. C. G.*, n° 44).

les gentils. Mais faire voir à tous, dans la séparation, une cause de joie plus qu'un sujet de larmes, était certes une entreprise difficile. Les plus éloquents y échouaient, et sur cette matière l'enseignement demeurait toujours à reprendre [1]. En accusant l'état des esprits, un exact relevé des inscriptions chrétiennes fera comprendre quelle fut la grandeur de la tâche. Aux premiers siècles de l'Église, alors que tant d'âmes flottaient incertaines entre les croyances d'autrefois et la loi de l'avenir, des fidèles, mal pénétrés encore de la doctrine évangélique, hésitèrent à rappeler sur les tombeaux la date de leur deuil [2]. La succession des âges, je le montrerai plus loin, devait seule modifier la coutume antique [3].

J'ai déjà noté plus d'une différence entre les marbres funéraires des païens et les épitaphes des premiers fidèles. Il en est une autre, digne de remarque, et qui se rattache à un sentiment fort répandu aux premiers siècles chrétiens. Je veux parler de l'éloignement pour le métier des armes.

La loi nouvelle inspirait cette répulsion inattendue chez un peuple grandi dans les combats.

[1] Voir mon tome Ier, p. 92, 93; Chrysost., *Homil.* XLI, *in Epist.*, I *ad Corinth.*, § 4; *Homil.* III, *in Epist. ad Philipp.*, c. I, § 4; *Conc. Tolet.*, III, aº 589, c. 22; Greg. Turon., *Vitæ Patrum*, XIX, 1; Gratianus, *Decretum, causa* XIII, *quæst.* 2, etc.

[2] Une loi de 381, reproduisant les motifs d'une autre loi de 290, montre combien, au point de vue de l'horreur de la mort, les idées furent lentes à se modifier. (Voir mon tome II, p. 220.)

[3] Voir ci-dessous, p. 42.

Les Actes des saints et des martyrs étaient lus publiquement aux offices[1]. Ces édifiants récits, que le fidèle écoutait debout, comme l'Évangile même[2], lui disaient la vertu de Tarachus abandonnant l'armée par respect pour la foi[3], l'héroïsme de Maximilien qui, repoussant, comme chrétien, la marque militaire, paya de la vie une noble résistance[4]. Par ces exemples sans cesse proposés à son admiration, dans les leçons des Pères, le fidèle apprenait que la guerre était une œuvre maudite, qu'en désarmant saint Pierre, le Seigneur avait condamné le métier des armes[5].

Voilà pour l'âge des martyrs. Le triomphe de la foi ne pouvait rien changer à ces sentiments. Constantin s'était efforcé de sanctifier la vie des camps; mais la légion qui assistait aux saints mystères et répétait la prière écrite par l'Empereur, n'en devait pas moins verser le sang des hommes[6]. Saint Martin refusait de combattre, et sa gloire en devenait plus haute[7]. Un Père cependant montrait tout le danger de cet amollissement

[1] *Conc. Carthag.*, III, c. 47; Mabillon, *Liturg. gall.*, p. 20, 21, 39, 385, 405, 407, etc.

[2] Cæsar. Arelat., *Sermo* LXXXXV (nº CCC dans l'Appendix des Œuvres de saint Augustin).

[3] Acta S. Tarachi, §§ I et VII. (Ruinart, *Acta sincera*, p. 423 et 436.)

[4] Acta S. Maximiliani. (*Acta sincera*, p. 300.)

[5] Tertull., *De Corona militis*, c. XIX; cf. Orig., *Contra Celsum* liv. VIII; S. Damas., *Carm.* XXV; Ambros., *Expos. in Lucam*, c. XIII; Lactant., *Inst. divin.*, V, XVII, 12; VI, XX, 15.

[6] Euseb., *Vita Const.*, IV, 20. — [7] Gregor. Turon., *Mirac. S. Mart.* II, 29 et 49.

des mœurs[1]; et, devant la nécessité de pourvoir à la défense commune, l'Église, dès son triomphe, devait frapper elle-même ceux de ses enfants qui désertaient les aigles[2].

Rien ne saurait mieux que les inscriptions montrer ce que fut l'étendue de ce grave changement dans les esprits.

Trois collecteurs que je choisis à dessein, comme ayant enregistré des monuments de localités différentes, Reinesius[3], Steiner[4], Mommsen[5], m'aideront à le faire voir. Sur 10,050 inscriptions païennes que contiennent leurs recueils, j'ai compté 545 épitaphes de soldats; ce qui donne une moyenne de 5,42 pour 100. La même opération faite sur l'*Index* de Séguier, qui enregistre

[1] Synesius, *De Regno*, éd. de 1612, p. 22. (Voir à ce sujet les adjurations du païen que réfute Origène, *Contra Celsum*, liv. VIII, ed. Cantabrig., p. 427.)

[2] *Concil. Arelat.*, I, aº 314, c. 3 : « De his qui arma projiciunt in « pace placuit abstineri eos de communione. » On a discuté sur le sens que présentent, dans ce texte, les mots *in pace*. L'opinion la plus accréditée, et que j'avais adoptée d'abord, est qu'il s'agit ici de la paix rendue à l'Église. (*Conc. Gall.*, t. I, p. 97.) La comparaison avec les lois romaines me paraît maintenant montrer que le concile d'Arles parle des désertions en pleine paix, par opposition à celles qui pouvaient se produire en temps de guerre. Dans le Digeste, les expressions *in pace*, *in bello*, distinguent en effet ces deux cas. L. V, § 1, *De re militari* : « Qui in pace deseruit eques gradu pellendus est; pedes militiam mu- « tat. In bello idem admissum capite puniendum est. » Cf. L. 4, § 2. « Qui filium suum subtrahit militiæ belli tempore, exilio et bonorum « parte mulctandus; si in pace, fustibus cædi jubetur. » (XLIX, 16.)

[3] *Syntagma inscriptionum antiquarum.* — [4] *Codex inscriptionum romanarum Rheni.* — [5] *Inscriptiones regni Neapolitani.*

4,734 inscriptions chrétiennes, ne m'a donné que 26 soldats, soit 0,55 pour 100.

En Gaule, de même qu'en Italie, en Espagne, en Afrique, le titre de soldat est rarement inscrit sur les marbres des fidèles, et si l'on peut en chercher la cause dans cette loi nouvelle qui faisait le plus souvent omettre dans l'épitaphe la profession du mort, ce trait est aussi trop conforme à ce que nous savons de l'adoucissement des mœurs aux premiers siècles chrétiens, pour ne pas accuser en même temps l'immense progrès réalisé par la prédication de l'Évangile.

On le voit par les pages qui précèdent, c'est à l'aide d'un long travail que l'épitaphe de l'idolâtre se transforme jusqu'à devenir l'inscription funéraire du chrétien. Tentons maintenant de marquer l'âge auquel nous reporte chacun des changements que je viens de signaler. Nous y pourrons surtout parvenir en étudiant dans le détail les formules des légendes lapidaires.

Les inscriptions chrétiennes à marques chronologiques, ces précieux types à défaut desquels il serait difficile d'estimer l'âge des monuments sans dates, n'apparaissent que tardivement sur notre sol. Dans la cité des Catacombes, les premiers monuments enregistrés par M. De Rossi remontent aux années 71, 107 et 111. Ils deviennent nombreux dès le IIIe siècle [1].

[1] *Inscr. christ. rom.* t. I.

Le plus ancien de nos marbres chrétiens datés appartient à l'an 334; quatre autres suivent, en 347, 377, 405 et 409 [1]; mais il nous faut presque descendre à la seconde moitié du ve siècle pour rencontrer en quelque nombre ces vieux monuments de la foi.

A Rome, une part considérable des inscriptions sans date est évidemment antérieure à celles qui portent des marques chronologiques. J'hésite à penser qu'il en soit de même dans notre patrie. Une grande simplicité, un laconisme extrême, distinguent, dans la ville sainte, celles des inscriptions chrétiennes qui ne sont point conçues dans le formulaire païen [2]. Ce caractère fait presque complétement défaut sur notre sol [3].

Le type commun dont procède le plus grand nombre de nos textes épigraphiques confirme les données de la chronologie en accusant une époque secondaire. Leurs formules de début, combinaisons banales où figure d'ordinaire le mot REQVIESCIT, ne se rencontrent pas, à Rome, avant la fin du IVe siècle; en Gaule, avant 422 [4]. C'est là une première indication qu'appuie encore

[1] *I. C. G.*, n°s 62, 596, 369, 591 et 248.

[2] Voir, par exemple, en se reportant à ce que j'ai dit plus haut, nos inscriptions de Marseille et d'Aubagne, ci-dessous, p. 52 et 53.

[3] Je dois même ajouter qu'en Gaule il ne saurait être tenu pour un guide infaillible. La partie gauche de notre sol présente, en effet, des inscriptions de basse époque, composées d'un nom seul. (Voir mon tome II, n° 579.)

[4] *I. C. G.*, n° 53. Voir, pour l'âge comparatif des formules initiales, ci-dessous, p. 22 et 23.

l'excessive rareté des symboles primitifs, le Poisson et l'Ancre.

J'ai parlé de la brièveté comme signe ordinaire d'une origine ancienne ; quelques rares inscriptions de Vienne, de Vaison, ne mentionnent ni l'âge du fidèle, ni le jour de sa mort, et présentent, par leur laconisme, le type exact des vieux marbres des Catacombes. A Trèves, une seule légende funéraire est datée; elle remonte à l'an 409[1], et j'ai dit pourquoi la plupart des inscriptions de la contrée me semblent devoir être groupées autour de cette époque[2]. Leur ancienneté m'est encore démontrée par plus d'un signe : mention du nom de ceux qui ont fait faire les tombes[3]; défaut d'indication du jour de la mort[4]; fréquence remarquable de la colombe, l'un de nos plus vieux symboles[5]; défaut de croix gravées au début des épitaphes[6]; absence de l'épithète *bonæ memoriæ*[7]; emploi des mots *puella Dei* pour désigner les religieuses[8]; usage enfin du monogramme ☧[9], de formules antiques[10], du début *Hic jacet*[11].

Il est encore, pour les marbres des fidèles, d'autres

[1] *I. C. G.*, nº 208. — [2] Nºs 248 et 277. — [3] Voir ci-dessous, p. 33 et suiv. — [4] Voir ci-dessus, p. 12 et suiv. — [5] Voir ci-dessous, p. 27. — [6] Voir ci-dessous, p. 28. — [7] Voir ci-dessous, p. 24. — [8] Voir ci-dessous, p. 24. — [9] Voir ci-dessous, p. 27. — [10] *I. C. G.*, nº 316.

[11] Voir ci-dessous, p. 22. Je noterai de plus, mais sans attacher trop d'importance à cette particularité souvent insignifiante, que les monnaies trouvées dans les tombes de Trèves appartiennent au IVe siècle (*I. C. G.*, nºs 239 et 282). Voir encore, au sujet de l'âge des inscriptions qui nous occupent, mes autres observations, ci-dessous, p. 104 et suiv.

signes d'antiquité ; c'est l'absence de toute expression chrétienne dans des épitaphes que caractérisent seules des marques extérieures ; c'est le nom triple que portaient les vieux Romains[1] ; c'est une rédaction conforme au type épigraphique païen[2], sans autre marque de christianisme qu'une parole vague, un symbole des premiers âges ; c'est enfin, au point de vue matériel, une exécution élégante, où se montre l'habileté des anciens lapicides. Ces particularités se rencontrent à Arles pour des inscriptions chrétiennes uniquement reconnaissables aux sculptures des riches sarcophages où elles sont gravées[3] ; à Aubagne surtout et à Marseille, sur deux épitaphes de style primitif, témoins irrécusables de l'antiquité de notre foi[4].

En recherchant l'âge probable des monuments où la date fait défaut, je viens de m'appuyer sur l'emploi ou l'absence de certains symboles, de certaines formules. Le style, les ornements de l'épigraphie ont, en effet, varié avec les siècles, et des marques, plus saisissables

[1] Je parle ici de la réunion du *prænomen*, du *nomen* et du *cognomen*, telle que nous la présentent les noms de *Marcus Tullius Cicero*, *Publius Virgilius Maro*. (Voir mon tome Ier, p. 133 ; De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, *Prolegom.*, p. CXII.

[2] A Autun, une épitaphe de l'an 378 (*I. C. G.*, n° 7) porte encore la formule MEMORIAE AETERNAE des inscriptions païennes. Le mot PAX, qui se lit au début de plusieurs marbres des idolâtres, figure dans les mêmes conditions sur les plus antiques épitaphes chrétiennes d'Arles. (Cf. ci-dessous, p. 46, note 1.)

[3] *I. C. G.*, nos 517, 5 5. — [4] Nos 548 A et 51 B. (Cf. ci-dessous, p. 52 et 53.)

qu'on ne serait tenté de le supposer d'abord, permettent d'assigner, en quelque sorte, un rang chronologique aux inscriptions sans dates.

Des indications courantes sur les épitaphes des païens, la filiation, la patrie, la condition sociale, la profession, et, je le montrerai plus loin, la mention de la postérité dans la famille, ne figurent point, pour ainsi dire, sur les inscriptions chrétiennes de langue latine. Une suppression si générale accuse avec toute certitude l'existence de lois qui régissent les formules ; elle m'autorise à rechercher les marques de leur application.

Exposer les principaux résultats que me donne, sur ce point, un examen d'ensemble, ce sera, je l'espère, dissiper plus d'un doute, répondre par avance, en quelque sorte, aux questions que l'on s'adresse parfois sur l'âge des monuments chrétiens dépourvus de toute marque chronologique.

Nos inscriptions en prose se divisent en deux parts. Quelques-unes, et c'est le petit nombre, sont conçues dans une forme qui procède plutôt des œuvres littéraires que du vrai style épigraphique[1] ; celles-là ont été,

[1] *I. C. G.*, nos 17, 211, 257, 391, 438, 483, 515, etc. Notre inscription no 48, entre autres, si peu conforme au style épigraphique, se termine par la formule OPTAM VOBIS FILCISSIMI VALEATIS, qui est surtout particulière aux lettres. (Cyprian. *Epist.* 1, 2, 3, 4, 7, 8, etc.; *Acta S. Montani*, § XI ; S. Aug., *Epist.* 128, 129; Henzen, t. III Orellii, no 7215; Euseb., *H. E.*, v. 4, *in fine; Epist. Bonif. episc.* dans Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1645 ; De Rozière, *Formules*, p. 951 et 1044, etc.) NOTAVI, qui se lit sur deux épitaphes (*I. C. G.*, nos 36 et 461), appartient au

à coup sûr, écrites par les parents, par les amis du mort[1]; elles ne peuvent guère apporter d'éléments aux recherches de la statistique. Les autres, qu'un type commun rattache à différents groupes bien tranchés dans la famille épigraphique, sont plus intéressantes à étudier sous le point de vue spécial où j'envisage en ce moment les marbres.

En rompant, comme nous venons de le voir, avec les usages païens qui froissaient leur sentiment religieux, les fidèles ont continué ceux que ne paraissait point exclure la foi nouvelle. Ainsi, tandis qu'obéissant à la parole de Dieu, ils supprimaient, sur les sépulcres, l'indication patronymique directe, *un tel fils d'un tel*, ils y maintinrent d'abord les noms des parents qui avaient fait construire la tombe, et parmi ceux-là figure souvent ce nom du père terrestre dont la règle nouvelle proscrivait la mention[2].

Cette forme, qui procède évidemment du type païen, caractérise, en Gaule, comme une première période dans le style épigraphique. On le voit aux marbres de Trèves, dont l'ancienneté se révèle d'ailleurs par un ensemble de signes importants[3]; aux inscriptions

formulaire diplomatique (*I. C. G.*, nº 461, voir encore nº 475). *Sub hoc consule*, de l'inscription d'Evian (*I. C. G.*, nº 683), est une façon de dire familière aux chronologistes. (Voir Marius d'Avenches, le *Chronicon paschale*, etc.)

[1] Voir ci-dessus, p. 5. — [2] Voir ci-dessous, p. 74, note 1. — [3] *I. C. G.*, Préface, p. v et vi.

d'Arles, que leurs formules, leurs symboles, le système des noms, le style et la richesse des tombeaux [1], classent de même au premier rang; aux épitaphes de Sainte-Croix, de Vaison, datées de 405 et de 470; aux deux marbres de Marseille et d'Aubagne, dont l'antiquité ne peut être mise en doute [2].

Vers le début du ve siècle, un changement radical s'opère dans la rédaction des textes lapidaires. La mention dont je viens de parler disparaît, et l'usage se répand de commencer les épitaphes par le mot *Hic*. HIC IACET, HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT, qui se montrent à Trèves, en même temps que la vieille formule, semblent être, en Gaule, les plus anciennes combinaisons où figure cet adverbe. Il en est de même à Rome, où, d'après le relevé des marbres antérieurs au VIIe siècle, l'on trouve la première dès 365, la seconde en 371 [3]. HIC REQVIESCIT, moins fréquent sur notre sol aux temps anciens, et qui ne paraît à Rome qu'en 376 [4], marque réellement la venue de l'ère nouvelle.

A l'époque de la décadence, c'est l'effet d'une sorte de loi que les formules se compliquent et s'allongent. Cicéron, Pline, écrivent simplement, au début de leurs lettres : « Tullius Tironi salutem. » — « C. Plinius « Tacito suo salutem. » Au temps de saint Augustin, de

[1] *I. C. G.*, n°s 517 et 525. Ci-dessous, p. 35, note 1. — [2] Voir ci-dessous, p. 52 et 53. — [3] De Rossi, *Inscr. chr. rom.*, t. I, n° 178. — [4] *Id.* n° 224.

saint Paulin de Nole, on y lira : « Domino merito venerabili et vere suscipiendo patri Augustino episcopo « Macedonius. » — « Dilecto fratri merito prædicabili « et venerantissimo Pammachio Paulinus[1]. » Le style épigraphique suit la règle commune ; la formule HIC REQVIESCIT va se compliquant, lorsque les temps s'avancent, et l'on voit successivement paraître chez nous en 469, 473, 488, HIC REQVIESCIT IN PACE, HIC REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE[2], avec cette circonstance remarquable que la formule la moins simple est en même temps la plus récente[3]. IN HOC TVMVLO REQVIESCIT, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, se montrent à dater de 492[4], comme pour compléter et pour clore[5] la série des formules tumulaires de l'époque mérovingienne. Les noms de ceux qui ont fait faire les tombes, les débuts du style ancien, HIC IACET, HIC QVIESCIT, HIC REQVIESCIT[6], ne se remarquent plus alors.

La statistique peut fournir encore plus d'un moyen

[1] Voir encore les lettres de Fortunat, éd. de Luchi, V, I, V, VI, etc., Grégoire de Tours, *H. Fr.*, IX, XXXIX et XLII, les formules réunies par M. de Rozière, p. 965 et suiv., etc.

[2] *I. C. G.*, nos 87, 72, 374 A. — [3] Voir ci-dessous, p. 49, un autre exemple de ce fait. — [4] *I. C. G.*, n° 32. — [5] n° 477. C'est notre dernière inscription datée; elle est de l'an 695. — [6] Sauf pour une épitaphe qui, de toute évidence, ne procède pas du type épigraphique commun (*I. C. G.*, n° 211), HIC REQVIESCIT, sans formule accessoire, ne se trouve pas en Gaule au delà de 487 (n° 379).

d'appréciation, et j'enregistre, d'après l'ordre de leur succession matérielle, les façons de dire auxquelles je crois utile de s'arrêter.

DEPOSITIO, suivi du nom au génitif, apparaît, pour la Gaule, en 334 et en 405[1]; RECESSIT, de 347 à 489[2]; DECESSIT, en 378[3]; OBIIT, de 422 à 632 environ[4]; TRANSIIT, de 466 à 695[5].

En 431, 491, les religieuses sont nommées, sur nos marbres, DEO SACRATA PVELLA, PVELLA DEO PLACITA[6]; dans les inscriptions de Trèves, dont l'antiquité est sans conteste, PVELLA DEI, PVELLA SANCTIMONIALIS[7]. En 511 pour la première fois, en 520, 524 et 540, ces saintes filles reçoivent le nom de RELIGIOSA[8], fréquent, comme on le sait, dans le texte de Grégoire de Tours, les Capitulaires, les lois barbares[9], et qui devait rester dans notre langage.

FAMVLVS DEI se montre de 449 à 552[10]; l'épithète banale BONAE MEMORIAE, de 473 à 689[11]; je ne retrouve, en Gaule, qu'en 511, PLVS MINVS, qui se présente pour la dernière fois sur un marbre daté de 643 ou 690[12];

[1] *I. C. G.*, nos 42 et 591. — [2] Nos 595, 79 et 548. (Cf. ci-dessous, p. 26, note 8, pour les marbres de Marseille.) — [3] *I. C. G.*, no 7. — [4] Premier exemple, no 74; dernier exemple, no 573 A. (Cf. no 391.) Cette formule est la plus fréquente. — [5] Premier exemple, no 74; dernier exemple, no 477. Formule moins fréquente que la précédente. — [6] Nos 44 et 388. — [7] Nos 258 et 259. — [8] Nos 387 A, 663, 435, et 688; voir encore, nos 545 et 685, deux inscriptions évidemment de basse époque. (Cf. ci-dessous, p. 195.) — [9] Canciani, t. I, p. 118; t. III, p. 261, 270, 282; t. IV, p. 66. — [10] *I. C. G.*, nos 667 et 65. — [11] Nos 72 et 621.

[12] *I. C. G.*, nos 437 et 586 A. A Trèves, où les inscriptions, bien que

OBIIT IN CHRISTO, formule spéciale aux légendes lapidaires de la Viennoise, paraît de 515 à 565 [1].

Les inscriptions portent souvent des marques chronologiques mutilées, ou insuffisantes, quoique demeurées intactes. Telle est, par exemple, l'indiction exprimée seule; tels sont encore la trace d'un postconsulat,

sans dates, présentent des signes sérieux d'antiquité, cette expression paraît avoir été employée plus anciennement que dans le reste de la Gaule. Elle existe dans cette ville sur des marbres marqués du monogramme secondaire ⳨. (Nos 239, 245, 263, 273.)

Je ne saurais évidemment prétendre à expliquer la venue successive des formules que j'enregistre; pour plusieurs, sans doute, leur adoption n'a été que le résultat d'une mode. L'apparition tardive de PLVS MINVS semble toutefois avoir sa raison d'être. Chez les Romains, comme l'a fait observer le savant M. Le Clerc (*Journaux chez les Romains*, p. 198), le jour de la naissance était noté sur un registre spécial. A côté de cette constatation intéressante au point de vue civil (Pardessus, *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XIII, p. 266 et suiv.), la croyance à l'influence des planètes faisait relever avec soin jusqu'à la dernière circonstance astronomique du moment où l'enfant venait au monde. (De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, n° 172; Allmer, *Découverte dans l'église de Saint-Pierre de Vienne*, p. 21 : SED INIQVA STELLA ET GENESIS MALA, etc.) Il est donc rare de trouver dans les inscriptions païennes la mention PLVS MINVS, qui indique l'incertitude sur l'âge des défunts. (Fabretti, p. 588, 589.) L'exactitude dans les constatations devait disparaître plus tard. En même temps que la sénilité de Rome, les invasions barbares vinrent détruire les vieux usages; le christianisme, pour lequel l'heure de la mort importait plus que celle de la naissance, condamna la foi à l'influence des astres. (Tertull., *De idolol.*, c. IX; S. Augustin, *Confess.*, VII, VI; S. Chrysost., *In Epist. ad Cor.*, *Hom.* V, éd. de Montfaucon, t. X, p. 32 A.) Alors seulement devint fréquente la formule de doute PLVS MINVS, dont la multiplication, au temps du Bas-Empire, est peut-être attribuable aux deux causes simultanées que je viens d'indiquer.

[1] *I. C. G.*, nos 693 et 466 A.

les noms des consuls à nombreux homonymes [1]. Il importe de tirer parti de ces vagues données.

Je note, dans ce but, que, sur les marbres originaux, l'abréviation du mot *consul* n'est point écrite *cos* après 377 [2]; que notre premier postconsulat est de 405, de même que le titre impérial de *Dominus noster* [3]; que la première longue série d'années calculées après un postconsulat remonte à 486 [4]; que le titre de *vir clarissimus* ne figure point dans les dates épigraphiques avant 447 [5]; la désignation *junior*, ajoutée au nom du consul, avant 474 [6], et qu'enfin, je trouve pour la première fois en 447 le nom d'un seul de ces hauts personnages [7]. Quant aux épitaphes datées simplement de l'indiction, je dois rappeler que, sur notre sol, le premier emploi de cette supputation, d'ordinaire accessoire, ne remonte qu'à l'an 491 [8].

[1] Le nom de Symmaque, entre autres, se trouve cinq fois dans les fastes, de 330 à 522.

[2] *I. C. G.*, n° 369. Cette observation, que le petit nombre de nos marbres anciens ne m'eût point permis de consigner, résulte des relevés opérés par le savant De Rossi sur les épitaphes romaines qu'il a fait connaître.

[3] *I. C. G.*, n° 591. — [4] N°s 662, 388 A, 481 A, 474 B. — [5] N° 35. — [6] N° 632. Cette qualification est très-utile pour l'appréciation des dates à une époque où les marbres ne portent souvent que le nom d'un seul des deux consuls. — [7] N° 35.

[8] *I. C. G.*, n° 388. Les marbres datés de la seule indiction portent un autre signe de basse époque dont le mot *obiit*, qu'ils présentent tous (n°s 37, 386, 458 A, 478 L, 513, 523, 524, 532, 616 A, 628, 629), à l'exception des deux épitaphes de Marseille, où une coutume locale a longtemps retenu la vieille expression *recessit*. (N°s 545 et 551; cf. mon tome II, p. 33.)

Le relevé statistique des symboles peut de même servir au classement des épitaphes.

L'Ancre et le Poisson figurent sur nos marbres, et, bien que nous y retrouvions la dernière de ces marques en 474 et plus tard même, sans doute[1], l'antiquité incontestable de quelques-uns des monuments qui les présentent[2], les données positives fournies sur leur âge par les tombes romaines[3], ne sauraient permettre d'hésiter à leur assigner, pour la plupart des cas, le premier rang.

Les autres signes et symboles apparaissent dans l'ordre suivant sur nos inscriptions datées :

SIGNES ET SYMBOLES.	ANNÉES.
☧	377, 405, 470, 493 [4].
A ω	377, 405, 493, après 499, 525 ou 540, 547 [5].
	378, vers 400, 431, 448, vers 450, 454 ou 525, 473, 488, 493, 510, 518, 526 ou 627, avant 528, 559, 563, 612 [6].

[1] *I. C. G.*, n°s 631 et 261. — [2] N°s 551 B; 448 A; cf. 533. — [3] De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*. (Dans le *Spicilegium Solesmense*, t. III.) — [4] *I. C. G.*, n°s 369, 591, 496, 77. L'antiquité de ce signe se montre encore par sa fréquence à Trèves, dont les inscriptions doivent être comptées, je le répète, parmi nos plus anciennes de la troisième série (cf. ci-dessous, p. 54). — [5] N°s 369, 591, 77, 565, 55, 467. — [6] N°s 7, 412, 44, 68, 515, 57, 72, 374 A, 69, 61, 38, 379, 566, 432, 405 A, 461, 561.

SIGNES ET SYMBOLES.	ANNÉES.
☧	Vers 400, 431, vers 450, 474, 525 ou 540 [1].
✝ (au début de la première ligne des inscriptions monumentales) 2.	445, 456, 676? [3].
✝ (dans les épitaphes).	448, 488, 496, après 499, 527, après 585 [4].
(vase)	Vers 450, 454 ou 525, 488, 493, 510, 559, 563 [5].
✝ (au début de la première ligne des épitaphes).	Après 499, 503, 515 ou 437? 522, 527, 537, 547, pas avant 550, 553, vers 560, 563, vers 573, 579, après 585, 600, 601, 612, avant 632, vers 632, 643 ou 690, 646? vers 680 [6].

Dans la recherche qui m'occupe, il m'est précieux de pouvoir montrer des résultats entièrement parallèles sur les marbres étrangers à la Gaule ; c'est faire voir la marque d'une loi certaine dans un ensemble de faits que l'on serait peut-être tenté d'attribuer au hasard.

Je viens de dire qu'à Rome les formules se présentent, pour les monuments antérieurs au VIIe siècle, dans le même ordre que sur notre sol ; sauf une différence insignifiante, il en est de même pour les symboles, dont voici le relevé comparatif :

[1] *I. C. G.*, n°s 412, 44, 515, 632, 55. — [2] Il s'agit ici des légendes non funéraires qui s'inscrivaient sur les autels, les baptistères, et sur les parois des églises. — [3] *I. C. G.*, n°s 617, 609, 91. — [4] N°s 68, 374 A, 498, 391, 565, 507. — [5] N°s 515, 57, 374 A, 69, 61, 405 A, 461. — [6] N°s 565, 70, 492, 469, 613 A, 393, 396, 384, 512, 209, 466 A, 211, 507, 690, 474, 17, 561, 373 A, 377, 586 A, 476, 199.

SIGNES ET SYMBOLES.	ROME.	GAULE.
(ancre) (poisson)	Voir, pour ces symboles, ci-dessus, p. 27.	
(colombe)	De 268 à 500, 524?	De 378 à 612 [1].
☧	De 298? 323 à 451 ou 474.	De 377 à 493 [2].
A Ω	De 355? 360 à 509.	De 377 à 547 [3].
⳨	De 355 à une date qui se classe entre 542 et 565.	De 400 environ à 525 ou 540 [4].
† (au début de la première ligne des inscriptions monumentales).	» [5]	De 445 à 676 [6].
† (dans les épitaphes).	De 375? 407 à 527.	De 448 à une date postérieure à 585 [7].
(vase)	De 391 à 472 ou 439.	De 450 environ à 563 [8].
† (au début de la première ligne des épitaphes).	De 450 à 589.	De 503 à 680 environ [9].

[1] De Rossi, *Inscr.* t. I, n°s 10, 923, 991. *I. C. G.*, n°s 7 et 561. — [2] De Rossi, *Bull.* 1863, p. 22; *Inscr.* t. I, n°s 26, 753. (La rareté de ce signe est déjà extrême à Rome après l'an 409. De Rossi, *De christ. tit. Carth.*, p. 33.) *I. C. G.*, n°s 269 et 77. — [3] De Rossi, n°s 127, 143, 491. *I. C. G.*, n°s 369 et 467. — [4] De Rossi, n°s 125, 1100. *I. C. G.*, n°s 412 et 55. — [5] L'ensemble de cette partie des inscriptions romaines n'a pas encore été publié. — [6] *I. C. G.*, n°s 617 et 91. — [7] De Rossi, n°s 249, 576. *I. C. G.*, n°s 68 et 507. — [8] De Rossi, n°s 392, 845. *I. C. G.*, n°s 515 et 461. — [9] De Rossi, n°s 748, 1126. *I. C. G.*, n°s 70 et 199. Le savant romain a

On vient de le remarquer, sans doute ; Rome précède toujours la province dans l'adoption des formules, des symboles lapidaires, et les abandonne avant elle.

Une autre loi se dégage de ce fait.

Dès le XVe siècle, les monuments italiens présentent le caractère qui les distinguera, sur notre sol, seulement au temps de la Renaissance. L'Italie fait ainsi le premier pas, et nous suivons à une distance considérable. Ce qui est vrai pour les œuvres de l'art moderne ne l'est pas moins pour les antiques symboles. Abandonné à Rome dès le début du Ve siècle, le Poisson mystique, par exemple, trouve encore longtemps place sur les monuments chrétiens des provinces, lentes à oublier comme à adopter les traditions de la mère patrie [1].

De là, une différence nécessaire de limites dans la collection des marbres de Rome et de ceux de la Gaule. J'ai continué jusqu'au VIIIe siècle la recherche que le commandeur De Rossi clôt avec toute raison, pour sa part, un siècle auparavant ; nos deux recueils n'en contiennent pas moins des textes entièrement parallèles, et, si je puis parler ainsi, un même cycle épigraphique [2].

ingénieusement fait voir, dans l'emploi successif des deux monogrammes ☧, ⳨, et enfin de la croix, le christianisme dissimulant d'abord ses symboles, la croix se montrant ensuite à demi voilée pour se produire plus tard avec toute liberté. (*De christ. tit. Carth.*, p. 38.)

[1] De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, p. 5. *I. C. G.*, no 261.

[2] En donnant pour limite à son recueil le commencement du VIIe siè-

C'est la conséquence nécessaire du retard, puis de la persistance que la province apporte à suivre l'impulsion donnée par la ville sainte.

Que l'on me permette, en terminant ce paragraphe, de montrer par un double exemple le mode d'application pratique d'une part des données que je viens d'exposer.

Je choisirai, comme premier type, une inscription indiquée à Paris par Grégoire de Tours :

HIC REQVIESCIT CRESCENTIA SACRATA DEO PVELLA.

Cette légende présente à mes yeux quatre marques d'antiquité : brièveté du texte ; défaut d'indication du jour de la mort[1] ; début simple HIC REQVIESCIT, que nous savons antérieur à des formules plus compliquées ; SACRATA DEO PVELLA, expression qui distingue, comme nous venons de le voir, nos plus vieux monuments.

D'après mon système, l'épitaphe de Crescentia se classerait donc parmi nos plus anciennes. Cette appréciation est fondée, puisque, au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au VIe siècle, la tombe était mutilée, délaissée, et le souvenir de la morte complétement perdu[2].

cle, M. De Rossi s'arrête, dit-il, au moment où les inscriptions font temporairement défaut. (*Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 517, 518.) Ce fait ne se produit, en Gaule, qu'à la fin de la même période. (Voir ci-dessous, p. 188.)

[1] Voir ci-dessus, p. 12 et 13. — [2] *I. C. G.*, n° 203.

Un deuxième type m'est fourni par une épitaphe de Narbonne[1] :

✝ HIC REQVIESCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS IND
V. VC
CONSS

D'après la comparaison des marbres qui nous son connus, cette inscription est postérieure à la fin du IVe siècle, par la forme, irrégulière au singulier, de l'abréviation CONSS, moins ancienne que CONS et surtout que COS ; elle est postérieure à 422, à cause d'*obiit;* à 437 peut-être, à 503 plus certainement, par la croix gravée en tête de la première ligne. Elle ne semble point devoir remonter plus haut que 447, à cause de la mention d'un seul consul et de la qualification *vir clarissimus* ajoutée au nom de ce dernier ; plus haut que 488, à raison de la longue formule initiale, *hic requiescit in pace bonæ memoriæ;* plus haut que 491, par la présence de l'indiction ; plus haut que 511, à cause de l'emploi des mots *plus minus;* et le détail de la paléographie n'infirme en rien ces nombreuses données. J'ajoute que l'absence du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, mention dont je rencontre des exemples jusqu'en 470[2], rend

[1] *I. C. G.*, n° 613 A. — [2] Voir ci-dessous, p. 11, 21, 22.

probable l'attribution du monument à une basse époque.

Restituons maintenant, dans notre légende, le nom du consul Mavortius, que j'avais omis à dessein; il reporte le marbre de Narbonne à l'an 527, et montre ainsi l'utilité pratique des règles dont je viens de faire usage, puisque leur application m'amène à seize années seulement en deçà de la date réelle[1]. Ces règles pourront souvent encore rendre d'utiles services, lorsqu'un monument présentera, avec des signes dont l'âge initial est connu, d'autres signes qui, comme les formules RECESSIT[2], DECESSIT, comme les chrismes ☧, ⳨, l'Α et l'ω, ne se montrent pas au delà d'une époque déterminée[3].

Je viens de m'appuyer plus d'une fois sur des traits où je vois une marque d'antiquité : mention de ceux

[1] Il ne sera sans doute pas superflu d'établir par une troisième épreuve l'exactitude d'un système où chaque pas est nouveau. Les épitaphes datées de la seule indiction m'en fournissent le moyen. J'ai dit plus haut (p. 26) que l'usage de cette note chronologique accuse, pour les marbres, une époque basse. Les inscriptions qui la présentent devront donc offrir en même temps les marques propres au dernier âge : absence du monogramme ☧, du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, croix au début de la première ligne, mention du jour de la mort, début de forme banale et compliquée, mots *bonæ memoriæ, obiït, plus minus, religiosa*. Toutes ces particularités caractérisent, en effet, les épitaphes dont je parle. (*I. C. G.*, nos 37, 83, 386, 458 L, 465, 478 A, 483, 513, 523, 524, 532, 545, 551, 616 A, 624, 629.)

[2] On n'oubliera pas l'exception toute locale que j'ai signalée pour le mot RECESSIT (ci-dessus, p. 26, note 8).

[3] *I. C. G.*, nos 575 D et 576 F.

qui ont fait faire la tombe, prétérition du jour de la mort. Il me faut en expliquer la valeur.

Nés en plein paganisme, les premiers chrétiens ont fréquemment, je le répète, suivi, pour rédiger leurs épitaphes, le type en usage au temps où ils vivaient, et les formules antiques ne s'effacèrent que par degrés [1]. Chaque phase de leur disparition marque un progrès des âges. Pour qui veut reconnaître les caractères particuliers des marbres aux diverses époques, il est donc nécessaire de suivre et d'étudier l'épigraphie dans chacune de ses transformations.

Nos légendes présentent quatre classes distinctes, dont le type se détermine ainsi :

Les premières inscriptions de la Gaule chrétienne sont, de toute évidence, les épitaphes du type païen qu'ont fournies Marseille et Aubagne [2].

Des acclamations dont je parlerai plus loin, l'antique monogramme ☧, la brièveté, caractérisent les secondes [3].

La forme des noms, l'absence des mots BONAE MEMORIAE, celle de la croix en tête des épitaphes, quel-

[1] J'aurais cru devoir trouver dans le D. M. sigle de *Dis Manibus* tracé en tête de quelques marbres chrétiens, une marque d'antiquité. Mais si cette abréviation paraît figurer à Marseille sur une épitaphe de style ancien (nº 550), elle est jointe ailleurs (nºs 361 et 470 B) à des formules qui accusent une basse époque.

[2] *I. C. G.*, nºs 548 A, 551 B, et ci-dessous, p. 52, 53. — [3] Voir p. 45, 27 et 18.

ques raisons historiques et artistiques [1], nous mènent à une troisième classe, en permettant d'attribuer au IVe siècle ou au Ve un grand nombre d'épitaphes sans date sorties des fouilles de Trèves et d'Arles [2]. A Sainte-Croix-du-Mont, à Vaison, l'indication précise des années 405 et 470 [3], à Lyon, à Vienne, à Sainte-Colombe, le défaut de formules banales [4], le mot RECESSIT [5], la forme des caractères [6] fournissent encore ou des marques certaines ou de graves présomptions d'antiquité.

La dernière série de nos inscriptions est déterminée par des dates explicites du VIe ou du VIIe siècle, par des signes, des symboles qui, d'après mes relevés, suffisent à placer les monuments dans la même période chronologique. A ces textes appartiennent, pour ne point tout citer, les formules secondaires : HIC REQVIESCIT IN PACE, HIC REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, HIC REQVIESCIT IN

[1] Le style des riches sarcophages de marbre où se lisent deux épitaphes d'Arles montre l'ancienneté de ces légendes (*I. C. G.*, nos 517 et 525). Jamais, en Gaule, les belles tombes à figures ne portent les inscriptions que j'attribue à une basse époque. L'épitaphe du VIe siècle, qui se lisait à la Gayole sur un monument de cette nature (no 629), y avait été ajoutée après coup, puisqu'elle n'était point portée sur un cartouche (cf. nos 517 et 525), mais écrite sur le bord, en une seule ligne, comme l'inscription de Fl. Memorius (no 511). Dans un livre sur les œuvres d'art des premiers chrétiens de la Gaule, je rassemblerai d'autres preuves de l'antiquité de nos sarcophages.

[2] Voir ci-dessus, p. 18, et ci-dessous, p. 119.

[3] *I. C. G.*, nos 591 et 496. — [4] Nos 50, 64, 438, 460 B. — [5] No 460 B. — [6] E pour F se trouve dans l'épitaphe d'une femme baptisée par saint Martin (*I. C. G.*, no 412) et dans d'autres inscriptions dont les symboles ou les formules attestent l'ancienneté. (Voir ci-dessous, p. 41.)

PACE BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, débuts qui se montrent vers la fin du ve siècle, et marquent comme une ère nouvelle dans les âges de l'épigraphie [1].

Cette distinction faite, si j'examine les traits particuliers à chacune des classes indiquées, je remarque sur les premières épitaphes les noms de ceux qui ont fait faire la tombe ; dans la quatrième série, cette mention fait défaut.

Parmi les signes d'antiquité que signale le savant de Rossi, dans les inscriptions chrétiennes de Rome, j'ai été heureux de trouver également la mention de ceux qui ont enseveli le mort [2]. Jusqu'en 408, elle se montre sur les marbres de la ville éternelle [3] ; à compter de cette date, et soixante ans avant que le même fait se produise dans notre patrie [4], le style change et cette mention disparaît [5]. Alors se présentent, comme plus tard pour la Gaule, les débuts de forme secondaire; l'épigraphie provinciale et celle de la métropole obéissent aux mêmes lois et marchent, pour ainsi dire, d'un pas égal.

[1] Voir ci-dessus, p. 23. — [2] *Inscr. christ. rom.*, t. I, Proleg., p. CX. — [3]. *Inscr. christ. rom.*, t. I, n° 585. — [4] A° 470 (*I. C. G.*, n° 591). C'est le fait d'une règle dont je viens de parler, p. 30.

[5] Sur les rares inscriptions romaines où se lit, après cette époque, le nom des survivants, il ne figure plus que dans la mention du contrat d'acquisition de la tombe (De Rossi, *vol. cit.*, n°s 765, 906). Ce dernier point n'est pas rappelé dans nos inscriptions chrétiennes.

La mention du nom des survivants introduit dans les épitaphes, constitue donc une marque sérieuse d'antiquité.

Le fait s'explique de lui-même. Une classification, singulière surtout par son adoption générale, rapproche et groupe, dans les anciens recueils, les inscriptions païennes où figure le nom de ceux qui dédièrent les tombes. De là ces larges catégories des *Affectus conjugum*, *parentum*, *fratrum*, *filiorum*, que formèrent Smetius, Gruter, Muratori et ceux de leur école.

Pour les monuments de l'épigraphie, qui gagnent tant à être comparés entre eux, tout mode de classement, si naïf qu'il puisse être, a pourtant sa valeur. On le voit à l'index alphabétique de Séguier, simple table rangée sans méthode scientifique, et précieuse cependant pour la recherche de l'âge des marbres chrétiens par l'étude des formules initiales.

Le groupe sans fin des *Affectus* met en relief l'usage, général chez les païens, de mentionner sur les tombeaux les noms de ceux qui les firent élever. Les fidèles, pendant de longues années, ont donc conservé, sur cet autre point, la méthode antique. Mais l'épigraphie chrétienne proscrivait toute indication de la parenté terrestre; elle avait supprimé dès l'abord la mention patronymique directe [1]. Les noms des parents se montraient

[1] Voir mon tome I[er], p. 126.

dans la formule familière aux gentils; le type définitif devait la repousser. Nous ne la trouvons point sur notre sol après l'an 470.

Je me résume.

Si des inscriptions sans date portent l'indication nominative de ceux qui ont fait préparer le tombeau, une probabilité fondée sur les résultats de la statistique ne permet pas de les faire descendre, pour Rome, de même que pour la Gaule, au delà du ve siècle [1]; aux âges suivants appartient le plus grand nombre des légendes où cette mention fait défaut. Nous acquérons ainsi, pour la classification des marbres chrétiens, un instrument dont l'exactitude est attestée par le parallélisme des épitaphes romaines et de nos propres monuments [2].

[1] L'estime pourra devenir plus précise si l'inscription présente, en même temps que cette particularité, comme l'épitaphe de Gaillardon (*I. C. G.*, nº 575 D), des formules, des symboles, dont l'âge initial sera connu. (Voir ci-dessus, p. 22 et suiv.)

[2] Pour la ville éternelle, les résultats de la loi que je viens de signaler seront plus précis que pour la France. Une ingénieuse distinction, due au savant M. De Rossi, détermine à Rome deux grandes séries d'inscriptions : celles qui appartiennent aux Catacombes, celles des sépultures qui plus tard s'agglomérèrent autour des basiliques ou dans leur enceinte. L'antiquaire romain, classant ses marbres suivant l'ordre des temps, montre qu'en 340 se présente pour la première fois avec toute certitude un monument de la deuxième série. (*Inscript. christianæ urbis Romæ*, t. I, p. CI.) Je viens de rappeler qu'à Rome la mention des noms de ceux qui ont fait faire la tombe s'arrête à l'année 408. Ces deux bases fournissent, me semble-t-il, un moyen de classer dans un intervalle de soixante-huit années environ un grand nombre d'épitaphes romaines. En effet, lorsque, par des signes matériels qu'indique le savant antiquaire, une inscription tumulaire de Rome doit être attribuée aux ba-

J'ai exposé ailleurs comment la forme des noms propres pouvait servir à classer dans l'ordre des temps les inscriptions sans date ; comment le vieux nom triple accusait, à mes yeux, une époque primitive[1] ; comment les vocables empruntés à ceux des empereurs pouvaient parfois permettre de rattacher les monuments au règne de ces princes[2]. A l'aide des nombreuses inscriptions chronologiques du sol romain, le savant commandeur De Rossi a pu étendre davantage l'application de cette sorte de règles. On consultera avec fruit les ingénieux aperçus qu'il apporte, pour l'histoire des noms aux premiers siècles chrétiens[3]. J'ai utilement appliqué à nos marbres plus d'une de ces observations. Les résultats acquis par l'antiquaire italien, ceux qui me sont propres, me permettent de maintenir mes premiers jugements et de poser en principe : que les *tria nomina* du vieux système romain accusent une haute antiquité[4]; que le nom double, peu usité du ve[5] au xe siè-

siliques, sa provenance ne paraît pas permettre de la faire remonter au delà de 340. Si, d'un autre côté, ce marbre présente les noms de ceux qui l'ont fait graver, ce point interdit, d'après les enseignements de la statistique, de le faire descendre sensiblement plus bas que l'année 408.

[1] *I. C. G.*, t. I, p. 133, note. — [2] T. I, p. 403. — [3] *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CXII, CXIII. — [4] Cf. ci-dessus, p. 19.

[5] Cf. De Rossi, t. I, p. CXII. Nos marbres datés donnent, en 347 (n° 596): VAL. SEVERA, PAC. PATROCLVS; en 377 (n° 369) : PONTIVS ASCLEPIODOTVS; en 447 (n° 35) : DECORA MERCVRINA. Le nom double ne s'y montre plus à compter de cette époque. Les marbres sans date qui le présentent (nos 64, 222, 223, 230, 252, 275, 320, 511, 519, etc.) offrent en même temps les caractères qui accusent un âge reculé. Il est entendu

cle[1], indique la seconde époque[2]; que le nom simple, qui est de tous les temps, règne exclusivement dans le troisième et le quatrième âge; que les vocables germaniques n'apparaissent point sur nos marbres avant l'année 455 [3]; que l'antiquité des inscriptions d'un lieu donné est en raison inverse du nombre de ces derniers noms [4].

Dans mon essai de classement chronologique des

que je réserve les noms doubles dans la composition desquels, par un usage qui s'est perpétué, *Flavius* figure comme prénom. (Cf. Du Cange, *De infimi ævi numism.* C. XLIV; Cannegieter, *De mutata nominum ratione*, p. 8; L. Renier, *Inscript. de l'Alg.*, nº 4066; De Rossi, *loc. cit.;* mon tome II, nº 405, etc.)

1 Voir tome II, p. 450, ma Dissertation nº 609.

2 Je parle ici seulement au point de vue épigraphique. Si les noms doubles ou multiples ne se rencontrent point sur nos marbres après le vᵉ siècle, il faut, en effet, se garder de croire qu'ils aient alors cessé d'être usités en Gaule. Au VIᵉ siècle, je trouve, dans notre histoire littéraire, des personnages nommés Magnus Felix Ennodius, Alcimus Ecdicius Avitus, Rusticus Helpidius, Securus Melior Felix, Georgius Florentinus Gregorius; au VIIᵉ siècle, Audoenus Dado. L'appellation unique mentionnée sur les tombes gauloises de la même époque n'est donc peut-être parfois qu'un nom diacritique, c'est-à-dire celui par lequel le mort était généralement désigné. (Voir à ce sujet Borghesi, *Lapide Gruteriana*, Œuvres, t. III, p. 503.)

3 Nº 610, inscription de Montady, Première Narbonnaise. On remarquera que le vocable teutonique gravé sur cette épitaphe se rencontre précisément dans la première province où les barbares se soient établis. Voici les dates auxquelles je trouve ensuite sur nos marbres des noms germaniques : 483; 486; 487; 488; après 490; 491; 500, 527, 591 ou 690; 501? 506; 510; 523? 527; 529 (ou 486?); 537; 538 ou 600; 541; 547; après 549; vers 560; vers 573; 582; 600 ; 606; 628 à 629; 643 ou 690; 676; vers 680. (Nºˢ 448, 388 A, 379, 374 A, 556 A, 474 B, 388, 565, 374, 381, 31, 61, 390, 370, 373, 567, 616, 394, 467, 384, 209, 211, 611, 474, 397, 397 A, 586 A, 91, 199.)

4 Voir mon tome II, p. 358, et dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, t. XXVIII, ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*

inscriptions sans date, je ne saurais négliger les quelques éléments que peut donner la paléographie. Par la singulière variété de leurs caractères, nos marbres se prêtent en effet à des observations profitables, si l'on se garde de conclusions trop absolues.

Si j'écarte l'E (F), que j'ai mentionné plus haut [1], les lettres de forme exceptionnelle ne remontent point au delà des premières années du ve siècle.

D'après les marbres datés, les B, les E, les F, les P, les ꟼ, les R, dont la haste dépasse les membres transversaux, comme dans l'inscription de Saint-Ferjeux [2], se montrent en 485 ou 508, 502, 520, 547, 563, 600, 646 et 676? [3].

Le C carré paraît en 506, 534 ou 609, 568, 573? 602, 643 ou 690 [4].

Je trouve en 487, 492, 527, 562, 571, 573? 600, 606, 646? le D tournant au Δ [5]. La forme du Δ réel substituée à celle de la lettre latine se rencontre en 586 ou 587, 593 (ou 473??), 600, 646? 689 [6];

1 P.35. Cette lettre se rencontre sur sept marbres, dont six (*I. C. G.*, nos 50, 58, 412, 438, 575, 676) présentent d'ailleurs, par leur texte ou leurs symboles, des marques sérieuses d'antiquité. (Cf. ci-dessus, p. 22 et suiv.) La septième (no 458 A) est un fragment trop petit pour se prêter à une appréciation raisonnée. Je trouve à Rome le même caractère sur une inscription chrétienne datée de 439 ou 472. (De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, no 847.)

2 *I. C. G.*, no 680. — 3 Nos 434, 70, 633, 467, 466, 474, 476, 91. (Cf., t. II, p. 574.) — 4 Nos 631, 556 C, 616 B, 211, 397, 586 A. — 5 Nos 474 B, 623, 613 A, 461, 432 B, 211, 474, 397, 476. — 6 Nos 597, 620 A, 474, 476, 621.

L'Є lunaire, en 527, 545 ou 605, 666 ou 667, 676 [1];

L'h, en 405, 495, 534 ou 609, 545 ou 605, 531 à 561 ou 504 à 628 [2];

L'⊥ (L), en 501 et 610 [3];

L'm, en 527, 545 ou 605, 568, 676, 689 [4];

L'N à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes, en 472, 492, 506, 515, 528, 559 et au delà [5];

L'O, plus petit que les lettres qui l'entourent, en 405, 448, 501, 510, 517, 600 [6];

L'◇, après et vers 587, en 628 ou 629, 643 ou 690, 689 [7];

Le ⊙ (Q) en 487, 494, 646? [8];

L'U ou Ч en 534 ou 609, 568, 676, 689 [9];

L'U en 449, 501, 545 ou 605 [10].

Je n'ai marché, jusqu'à cette heure, qu'en me fondant sur les données fournies par des marbres datés. Il me faut oser davantage et tenter maintenant un nouveau pas sans recourir directement à cet appui.

J'ai dit plus haut qu'une mention fort rare sur les marbres des païens, celle du jour de la mort, devint fréquente dans les épitaphes des fidèles [11]. Pour faire voir qu'elle ne fut point admise dans les formulaires

[1] *I. C. G.*, n°s 613 A, 556 D, 450, 91. — [2] N°s 591, 538, 556 C, 556 D, 564 A. — [3] N°s 67 et 61. — [4] N°s 613 A, 556 D, 616 B, 91, 621. — [5] N°s 391, 623, 631, 492, 431, 405 A. — [6] N°s 591, 448, 67, 61, 36, 474. — [7] N°s 707, 397 A, 586 A, 621. — [8] N°s 481 A, 503, 476. — [9] N°s 556 C, 616 B, 91, 621. — [10] N°s 667, 381, 556 D. — [11] P. 13.

des premiers temps, je manque des précieux secours qu'auraient pu m'apporter des inscriptions à marques chronologiques. Mais si l'on admet que le style, les emblèmes de l'épigraphie aient pu varier avec les âges, il est un autre moyen d'appréciation. La série de nos marbres non datés où ne figure point le jour du décès est en même temps celle qui présente toutes les marques de l'ancienneté : indication de ceux qui ont fait faire la tombe [1], absence complète de l'indiction et presque absolue des mots BONAE MEMORIAE, qui caractérisent les monuments de basse époque [2], noms empruntés à ceux des empereurs du IVe siècle [3], emploi des débuts simples HIC IACET, HIC IACET IN PACE [4], HIC PAVSAT [5], HIC QVIESCIT, HIC QVIESCIT IN PACE [6], HIC REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE [7], usage de l'acclamation VIVAT IN

[1] *I. C. G.*, nos 64, 202, 320, 326, 344, 346, 347, 348, 399, 414, 460 A, 504, 506, 517, 518, 519, 520, 522, 525, 531, 533, 548 A, 551 B, 591, 621 C; plus 65 inscriptions de Trèves. (Cf. ci-dessus, p. 11, 21, 22.)

[2] Cette formule, qui se lit cent vingt-trois fois en Gaule, ne se rencontre que sept fois sur les marbres où le jour de la mort fait défaut. (*I. C. G.*, nos 45, 59, 71, 468, 535, 568, 602.) Quatre de ces monuments ne nous sont connus que par des copies anciennes, dont trois au moins semblent incomplètes (nos 59, 568 et 602); les originaux portaient peut-être donc la mention qui nous occupe.

[3] *I. C. G.*, nos 295, 296, 297, 298. (Voir mon tome Ier, p. 403, et De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CXIII.) — [4] Nos 16, 18, 48, 222, 230, 230 A, 235, 236, 237, 239, 240, 247, 249, 250, 255, 263, 271, 281, 291, 355, 420, 422 A, 440. — [5] Nos 265, 273, 546. — [6] Nos 224, 231, 243, 254, 256, 264, 274, 279, 282, 290, 292, 294, 296, 301, 321, 338, 346, 348. — [7] Nos 38, 203, 362, 399, 401, 408, 414, 416, 418, 419, 424, 427, 439, 441, 466.

DEO [1], noms [2] et formules [3] antiques, symboles primitifs de l'Ancre, du Poisson [4], monogrammes du Seigneur [5]. Les localités où se trouvent nos plus vieux monuments chrétiens sont de même celles qui possèdent le plus de marbres où la date de la mort fasse défaut : Trèves, dont les quatre-vingt-dix-huit épitaphes ne donnent que six mentions de l'espèce [6], Vaison [7], Arles [8], Marseille [9], Aubagne [10], Sainte-Croix-du-Mont [11], Bainson et Sivaux [12].

Un très-petit nombre d'exceptions m'empêche de chercher, dans le point que je signale, un criterium absolu [13]; mais le nombre considérable des preuves qui en

[1] *I. C. G.*, nos 336 C et 576; cf. ci-dessous, p. 45, 46.

[2] Voir à Arles, à Marseille, à Aubagne, les inscriptions donnant les noms : Hydria Tertulla, Axia Æliana, Terentius Musæus, Julia Supera, Aurelius Clemens, Julia Valeria Serenilla, L. Septimius Primitivus, Optatina Reticia, Ennius Reticius sive Pompeius, Turannia Pithanes, Vibia Fromene,... Sentrius Volusianus, Sentrius Fortunatus, Q. Vetina Eunoetus, Vetinii Hermes et Acte. (Nos 517, 519, 520, 525, 531, 548 A, 551 B.) Cette observation, en ce qui touche le nom double, et celle qui précède, me sont suggérées par les savants relevés du C. De Rossi (*Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CX, CXII, CXIII).

[3] *I. C. G.*, nos 548 A et 551 B. — [4] *Ibid.* — [5] Nos 16, 48, 49, 73, 202, 230 A, 231, 234, 236, 239, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 252, 255, 263, 264, 265, 267, 269, 270, 273, 275, 277, 281, 287, 289, 292, 295, 299, 300, 302, 306, 307, 321, 326, 328, 329, 336 C, 337 A, 338, 345, 346, 347, 354, 355, 359, 403 A, 459, 465, 490, 491, 495, 497, 498, 499, 501, 526, 546, 576.

[6] Nos 230, 248, 261, 291, 294 et 310. — [7] Nos 490, 491, 495, 497, 498, 499, 501. — [8] Nos 515, 517, 519, 520, 522, 525, 526, 531, 533. — [9] No 548 A. — [10] No 551 B. — [11] No 591. — [12] Nos 336 et 576. (Cf. De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CX.)

[1] ur nos inscriptions datées, le défaut d'indication du jour de la

attestent l'importance me contraint en même temps à lui donner sa place parmi les marques utiles à consulter pour la classification chronologique des épitaphes chrétiennes.

On sait combien les acclamations sont fréquentes et variées sur les marbres païens [1]. En les admettant dans leurs épitaphes, les premiers fidèles ont suivi l'usage du temps où ils vécurent.

Si j'excepte des dictions de basse époque, *feliciter*, pour en citer une seule [2], les souhaits, les saluts adressés aux morts, indiquent donc un âge reculé et parfois antérieur à la paix de l'Église [3]. Tels sont les mots HAVE VALE, réunis sur un vieux marbre chrétien de Vaison [4], et que je n'ai trouvés encore que dans les épitaphes des gentils [5]; REFRIGERET [6], VIVAS IN DEO [7], AIVTIT SPIRITVS [8],

mort cesse en 431; mais je retrouve, en 578? et 695 (nos 690 et 477), deux exemples isolés de cette prétérition. Elle se rencontre encore avec, la formule initiale IN HOC TOMOLO REQVIESCIT BONE MEMORIE (nos 45, 59 et 71) sur deux épitaphes précédées de la croix, signes qui, comme je l'ai déjà dit, ne se montrent en Gaule qu'à dater de 491, 493 et 503. En tout, sept raisons de doute contre la multitude de preuves que je viens de soumettre au lecteur.

[1] Voir, entre autres, Gruter, Index XVI, p. LXXII, LXXIII; Orelli, t. II, p. 331.

[2] Ce mot, si fréquent dans les formules initiales et finales des manuscrits, termine, en Italie, des épitaphes du VIIe siècle (Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.*, p. 45 et 53), et, en Gaule, deux légendes funéraires d'époque assez basse (*I. C. G.*, nos 339 et 340).

[3] Voir no 548 A. — [4] No 495. — [5] Gruter, Orelli, *loc. cit.* — [6] *I. C. G.*, no 548 A. — [7] Nos 336 B, 576. — [8] No 583 A.

PAX TECVM[1], gravés dans des inscriptions non datées, mais évidemment de type ancien[2].

Les formules, les symboles lapidaires ne fournissent pas seuls des données utiles sur l'âge des inscriptions sans date. Il est de plus, dans cet ordre de recherches, une circonstance qu'il faut noter.

Souvent nos légendes sont tracées sur des marbres antérieurement employés, ou sur des matériaux tirés des ruines. Moulures, frises, bas-reliefs, sarcophages ou fragments de sarcophages païens, débris de statues, revers d'inscriptions antiques, ont servi à marquer des sépultures chrétiennes[3].

C'est là encore, me semble-t-il, un signe d'époque.

[1] *I. C. G.*, nos 410, 490, 491, 495, 497, 499, 519, 520, 522, 526, 531, 533, 541. Il paraît y avoir, pour l'âge de cette acclamation, une exception dans l'épitaphe no 329 A, au début de laquelle figurerait une croix. L'incertitude de la leçon ne permet toutefois de rien conclure de ce texte disparu. Le mot PAX, que je lis au début des marbres les plus antiques d'Arles, se rencontre dans les mêmes conditions sur les inscriptions païennes. (Orelli, 740; Dumont, *Inscr. d'Arles*, nos 86 et 88; cf. ci-dessous, p. 62, note 3.) A ces premiers temps où l'Église s'entourait de mystère, les fidèles semblent donc s'être empressés d'adopter une formule courante, qui présentait pour eux un sens caché. Je pourrais citer d'autres exemples de ce fait.

[2] Ces marbres portent l'Ancre, le vieux monogramme ☧, le nom triple, ne mentionnent pas le jour de la mort (cf. ci-dessus, p. 12 et 42), et nomment souvent ceux qui ont fait faire la tombe. (Voir, pour le parallélisme des inscriptions de Rome, De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CX. *Bullet. di arch. crist.*, 1863, p. 6.) Une pierre sans date, trouvée à Mandourel (*I. C. G.*, no 621 B), me semble constituer ici une exception dont on doit tenir compte.

[3] *I. C. G.*, no 5, 29 A, 264, 283, 299, 355, 490, 503, 511, 572, 575, 622, 700, 705.

Le IV[e], le V[e] siècle, furent témoins de la chute des vieux temples. En même temps que les lois de l'empire autorisaient une réaction violente [1], l'ardeur des fidèles, les croisades entreprises ou encouragées par saint Martin firent de cette période un âge de destruction. Les sépultures mêmes furent dévastées [2]. En vain les empereurs voulurent protéger les tombes des idolâtres, en vain des lois, renouvelées de 340 à 447, s'efforcèrent d'assurer aux païens la paix dans la dernière demeure [3]; tous les souvenirs matériels du vieux culte devaient être frappés à la fois.

Quelques-unes de nos inscriptions chrétiennes nous font assister, pour ainsi dire, au spectacle de tant de ruines.

Je viens d'indiquer les caractères propres aux monuments épigraphiques du second âge; ils se trouvent tous à la fois dans les légendes gravées sur des débris païens : débuts de forme simple [4], mots DECESSIT [5], RECESSIT [6],

[1] *Cod. Theod.*, c. 36, De operibus publicis (XV, I), c. 16 et 19, De paganis (XVI, X).

[2] Voir entre autres la curieuse épigramme de saint Grégoire de Nazianze contre ceux qui croient honorer les martyrs en leur élevant des églises avec des matériaux provenant des tombes violées. (Murat., *Anecdota græca*, p. 139, et *Anth. gr.*, éd. Tauchnitz, t. II, p. 43, Epigr. 173.)

[3] *Cod. Theod.*, c. 1, 2, 3, 4, De sepulcris violatis (IX, 17); *Valentin. Novellæ*, V, I. En constatant la participation du clergé à l'œuvre de destruction, cette dernière constitution atteste suffisamment qu'il s'agit ici des sépultures païennes.

[4] *I. C. G.*, n[os] 129 A, 264. — [5] N[o] 5. — [6] N[os] 29 A et 233.

monogrammes du Christ[1], mention des parents qui ont fait faire la tombe[2], prétérition du jour de la mort[3], acclamations[4], noms empruntés à ceux des princes du ve siècle[5].

Les légendes que distinguent ces traits divers ont donc été gravées lorsque le sol, chargé de ruines, mettait aux mains de tous d'innombrables matériaux. Une contre-épreuve l'atteste. Le ferrement des routes, la construction des ponts, des aqueducs, des édifices nouveaux, des enceintes fortifiées, devaient épuiser ces amas, si grands qu'ils fussent. Aussi, quand le temps a marché, lorsque les épitaphes de notre Gaule présentent des signes d'une basse époque, les mots BONAE MEMORIAE, les croix, les indictions, la date de la mort, quand le nom des parents en est banni, je trouve rarement sur le marbre qui les porte la marque d'un usage antérieur. La disparition des débris répond donc au changement du style épigraphique, et leur emploi semble permettre de classer dans une période ancienne les inscriptions qui y sont gravées[6].

[1] *I. C. G.*, n°s 264, 282, 299, 355, 490, 572, 575. — [2] N°s 282, 299, 511. — [3] N°s 264, 282, 299, 355, 511. — [4] N°s 490 et 572. — [5] N° 355.

[6] Treize marbres, de dix lieux différents (Autun, Lyon, Trèves, Cologne, Vaison, Orange, Arles, Le Puy, Pern, Antibes), affirment cette règle, à laquelle des monuments trouvés à Saint-Pierre de Vienne apportent seuls des exceptions (n°s 458 R, 690, 694, 700, et mon tome II, p. 581) qui, dans cette ville, ont probablement leur raison d'être. Ce fait, qui semble accuser une tardive destruction des tombeaux et des édifices païens, n'est peut-être point, en effet, sans quelque rapport avec la singu-

Lorsque les inscriptions abondent dans une même contrée, l'application des règles que je recherche peut parfois indiquer encore l'âge comparatif des formules locales.

Répéter que certaines façons de s'exprimer prennent faveur, puis disparaissent, c'est à coup sûr insister sur un point qui n'a pas besoin de démonstration; mais, devant l'extrême brièveté des textes épigraphiques, toute particularité a son prix; car une observation patiente peut nous apprendre quelle fut, dans un temps donné, la progression du christianisme, en montrant comment un grand nombre d'inscriptions sans date doivent se classer dans l'échelle des âges.

Deux formules dont j'ai recherché la raison d'être[1], RESVRRECTVRVS OU RESVRGET IN CHRISTO, REQVIESCIT IN SPE RESVRRECTIONIS MISERICORDIAE CHRISTI, sont spéciales aux monuments de Vienne et de quelques localités voisines. On rencontre la première en 441, 491 et 495, la seconde en 547[2]. Quatre épitaphes seulement fournissent ces dates; il serait donc téméraire d'affirmer, sur cette simple donnée, que les deux mentions n'ont pas été contemporaines. Mais, si l'on admet que les monuments à marques chronologiques puissent fournir, pour le classement des autres, un élément de quelque importance,

lière persistance de l'idolâtrie dans le sénat de Vienne au VI[e] siècle. (Voir ci-dessous, p. 122.)

[1] Ci-dessous, p. 94. — [2] N[os] 415, 436, 458 EE, 467.

on reconnaîtra que, selon la coutume, la plus développée des deux formules est réellement postérieure à la plus brève [1]. Les marbres où se lit cette dernière présentent en même temps tous les signes particuliers aux siècles antiques, le Poisson [2], les monogrammes ☧ et ⳨ [3], les débuts simples HIC PAVSAT, HIC REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE [4], les noms de ceux qui ont fait faire la tombe [5], le mot RECESSIT [6], le défaut d'indication du jour de la mort [7]. Les épitaphes qui portent la seconde formule offrent, au contraire, les caractères qui, d'après les marbres chronologiques, nous reportent au VIe ou au VIIe siècle : défaut de monogrammes, croix en tête de la première ligne [8], indiction [9], débuts compliqués : IN HOC LOCO REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE [10]. Ce sont là autant de confirmations de l'écart indiqué par les trois dates connues, et l'ensemble des éléments qui m'ont permis d'assigner une époque différente aux deux formules funéraires dont je m'occupe, tire de cette application même une nouvelle valeur démonstrative.

Au nombre des mentions usitées dans la Gaule, il en est deux assez fréquentes pour qu'il importe d'en rechercher l'âge : je veux parler des mots VIXIT IN PACE et

[1] Cf. ci-dessus, p. 22, 23. — [2] *I. C. G.*, nº 398. — [3] Nos 414, 427, 439. — [4] Nos 498, 414, 418, 427, 439. — [5] Nº 414. — [6] Nº 427. — [7] Nos 398, 414, 418, 439. — [8] Nº 468. — [9] Nos 464 et 465. — [10] Nos 464, 467, 468, 470 A.

des jours indiqués, non par les calendes, les nones, les ides, mais par la date du mois, suivant le système qui est devenu le nôtre.

Comme je l'expliquerai plus loin, la première formule se rencontre, sur nos marbres datés, de 486 à 695, et ceux qui la portent, sans offrir d'ailleurs de signe chronologique, présentent toutes les marques d'une époque secondaire [1].

Sur plusieurs épitaphes, le jour du mois est indiqué par les mots : *quo*, *quod* ou *ubi fecit* (*januarius*) *dies* (*XV*). C'est une locution de bas temps, comme l'attestent et la date des diplômes [2], et le style des inscriptions qui la présentent [3].

Des exemples dégageront utilement les résultats généraux de cette trop longue étude.

Nos inscriptions funéraires représentent quatre âges principaux.

A la première époque, qui précède l'avénement de Constantin, le formulaire épigraphique chrétien n'existe point encore; les épitaphes, rédigées suivant la mode antique, n'offrent à l'appréciation que des caractères fugitifs; un mot, un antique symbole, et, semble-t-il,

[1] *I. C. G.*, nº 680.

[2] Cette formule ne se montre dans nos chartes qu'à compter de 531. (Pardessus, *Diplom.*, t. I, p. 80.) — [3] *I. C. G.*, nºs 322, 324, 325, 325 A, 360, 586 A et 659 A. L'inscription nº 586 A, seule de l'espèce qui soit datée, appartient à l'an 643 ou 690.

l'absence du *Diis manibus*[1], les distinguent; elles sont païennes encore, pour ainsi dire, par le moule où elles furent jetées; la date de l'année y fait défaut, le jour de la mort n'y est point exprimé; on y trouve les *tria nomina* du vieux système romain, l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe, le mot *liberti* et la mention des *posteri*, si fréquente sur les marbres païens, et que n'a point gardée le formulaire de l'épigraphie chrétienne[2].

Nous en possédons le type exact dans ces deux inscriptions de Marseille et d'Aubagne :

. . . . . . *Sen?*TRIO VOLVSIANO
. . . . EVTYCHETIS FILIO
*et. . .Sen?tri*O FORTVNATO QVI VIM
*igni?*S PASSI SVNT
. . . . . .*Eulo?*GIA PIENTISSIMIS *Fi*
liis fecit REFRIGERET NOS *Qui*
*omnia po?*TEST ⚓ [3]

[1] Voir les épitaphes que je vais citer et celle que rapporte M. De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. 9.

[2] Je n'ai encore rencontré sur les marbres que trois exemples chrétiens de cette mention (Bosio, *Roma sotterranea*, p. 433; Doni, XX, 62; Margarini, *Inscr. Basilicæ S. Pauli*, p. 15, nº 213). Sur le peu de souci que le chrétien doit avoir d'une postérité, voir Tertullien, *Ad uxorem*, I, 5, et Eusèbe, *Demonstr. evang.*, I, 9; cf. ci-dessous, p. 168.)

[3] *I. C. G.*, nº 548 A. Le supplément proposé VIM *igni*s a besoin qu'on e justifie. Je le ferai en quelques mots. Les exemples de cette façon de dire sont en grand nombre. J'en ai déjà indiqué trois, d'après Orelli (nºs 1002 et 1909) et les *Recognitiones* de saint Clément (VI, 9). J'en rencontre d'autres encore dans l'*Octavius* de Minutius Felix (XXXIV) et dans ce texte relatif aux persécutions de l'Église : « Quod postremo ac« cidebat, cum per multum diem, decocta omni cute, vis ignis ad intima



Q.VETINAE.EVNOETO
QVI.VIX.ANN.XV.M.III
VETINII.HERMES ET ACTE
PARENTES.FIL.PIISSIMO.
ET DVLCISSIMO.FECERVNT
ET HERMAIS.SOROR LIB.LIBERTAB.POSTERISQ.EORVM [1]

Bientôt viendront de brèves épitaphes où se montre le monogramme constantinien ☧, et que caractérise le plus souvent, avec la concision particulière aux premiers monuments des catacombes, l'usage des acclamations funéraires [2].

Sivaux, Vaison surtout, possèdent de ces monuments contemporains du triomphe de l'Église.

☧

STAFILI
PAX TECVM
IN DEO
HAVE VALE [3].



AETERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO [4].

« viscera penetrasset. » (*De mortibus persecutorum*, XXI.) En racontant le supplice de saint Laurent, saint Maxime de Turin, parlant comme le Psalmiste (LXV, 12), oppose aux mots *ardet* et *uritur* le *refrigerium* promis aux fidèles dans le royaume de Dieu. (In natali S. Laurent, I, *Homil.* 74.) L'expression REFRIGERET de notre marbre me semble avoir été employée de même par opposition. Ainsi que le passage de Lactance, elle m'affermit dans la pensée que l'épitaphe de Marseille peut avoir désigné une tombe de martyrs.

[1] *I. C. G.*, n° 551 B. — [2] Cf. ci-dessus, p. 45, 46. — [3] *I. C. G.*, n° 495; cf. n°s 490, 491, 497, 498, 499. — [4] *I. C. G.*, n° 476.

A l'époque suivante, l'épigraphie commence à dépouiller la forme païenne qui caractérise le premier âge; la mention patronymique directe, EVTYCHETIS FILIVS, par exemple, disparaît; mais l'indication des parents qui ont enseveli le mort se maintient souvent, et parmi eux se montre, bien qu'indirectement, le nom paternel; un *nomen gentilitium* précède parfois le *cognomen* [1]; l'idée de la vie future n'est pas encore assez nettement conçue pour que l'on n'imite pas souvent les païens, en taisant le jour de la mort. L'épitaphe chrétienne n'est point entièrement encore ce qu'elle doit être; mais, si l'épigraphie conserve quelque ressouvenir du style antique [2], on sent qu'une transformation générale est en voie de s'accomplir.

Des inscriptions de Trèves [3] et de Sainte-Croix-du-Mont [4] nous fourniront le type de ce troisième âge, où la date de l'année, si rare sur les épitaphes païennes [5], commence à apparaître, et que caractérisent encore ou l'absence de type banal [6], ou l'usage des débuts simples,

[1] *I. C. G.*, Nos 222, 228, 230, 517, 519, 520, 531, 595 (ao 347). Voir ci-dessus, p. 39, les dates de nos inscriptions chrétiennes qui présentent ce *gentilitium* et aussi le nom double d'une autre forme.

[2] Une inscription d'Autun, datée de 378, offre le début MEMORIAE AETERNAE des épitaphes païennes. (Voir mon tome Ier, p. 19.)

[3] *I. C. G.*, no 255. — [4] No 591.

[5] A Lyon, pour ne citer qu'un seul centre épigraphique, les dates consulaires, si fréquentes sur les inscriptions chrétiennes, manquent absolument dans les épitaphes des païens. (Voir de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*.)

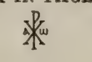
[6] Cf. *I. C. G.*, nos 42 (ao 334), 230, 511, 517, 525, 596 (ao 347), etc.

HIC PAVSAT, HIC IACET, HIC QVIESCIT, HIC REQVIESCIT, parfois accompagnés des mots IN PACE; les monogrammes ☧ et ⳨ sont fréquents à cette époque.

DEPOSITIO ADELFI
ANORVM N III MENSIV*m*...
ET TRIDVO P C DOM NTRI
HONORI AVGVSTI
SEX ☧ POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M

(a° 405)

HIC IACET GALLA
QVE VIXIT AN. X. DIES. XXX
TITVLVM POSVERVNT.
MARTYRIVS ET SIL
VIA IN PACE


La dernière période ne garde rien de ce qui a constitué l'épitaphe païenne; sauf de très-rares exceptions, le jour de la mort y figure toujours; la date de l'année devient fréquente; on ne rencontre plus ni le nom du père, ni l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe. Toute mention de lien terrestre a disparu. La croix se trace souvent alors au commencement de la première ligne; c'est le temps des débuts compliqués : HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT BONAE MEMORIAE.

Deux marbres de Briord [1] et d'Aoste [2] représenteront ce quatrième âge :

[1] *I. C. G.*, n° 386. — [2] N° 393.

† HIC REQVI
ESCIT IN PACE
BONE MEMO
RIAE INGILDVS
QVI VIXIT AN
NIS IIII ET MEN
SIBVS OCTO
OBIIT IN $\overline{\text{XPO}}$
III $\overline{\text{KL}}$ NOVEMBR
TERTIO $\overline{\text{P}}$ $\overline{\text{C}}$
PAVLINI $\overline{\text{IVN}}$
$\overline{\text{V}}$ $\overline{\text{C}}$ $\overline{\text{C}}$
(a° 537)

IN HOC TVMV
LO REQVIESCIT
BONAE MEMO
RIAE VILIARIC
PATER PAVPERO
RVM QVI VIXIT
ANNVS LXXXV OBI
IT IN PACE X $\overline{\text{CLS}}$
$\overline{\text{FEBS}}$ $\overline{\text{IND}}$ OCVA

Telles sont les données fournies, jusqu'à cette heure, par les méthodes qu'applique, ainsi que moi, le savant commandeur De Rossi, et dont la découverte nous est commune. De même que l'antiquaire romain [1], je puise une grande confiance dans le parallélisme de nos résultats [2].

Marc-Aurèle cite comme un fait connu de tous que,

[1] *De la détermination chronologique des inscriptions chrétiennes*, p. 12. (*Revue archéologique*, 1862.)

[2] J'espère montrer, dans les pages qui vont suivre, l'utilité des méthodes nouvelles. On y gagnera d'abord d'éviter des erreurs semblables à celles d'Allegranza (*Sep. christ.*, p. 19 et 163) et de Suarez (*I. C. G.*, n° 493), qui attribuent aux années 237, 311 et 362 des inscriptions chrétiennes de beaucoup postérieures par leur style à ces dates. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien, en matière chronologique, l'exactitude importe à l'histoire de la première Église.

sur les épitaphes, on gravait de son temps la formule VLTIMVS SVORVM[1]. C'est, en matière de statistique, nous inviter à la prudence ; car on n'a, je crois, signalé, jusqu'à ce jour, qu'une seule inscription tumulaire où figurent ces mots[2]. Bien des enseignements inattendus nous sont donc encore réservés. Opérés sur cent soixante-huit monuments à dates certaines, appuyés par la comparaison des tombes de Rome, les résultats que je soumets aux antiquaires ne semblent toutefois pas devoir être gravement modifiés par les découvertes ultérieures.

Un mot sera peut-être encore nécessaire pour résumer les pages qui précèdent, en rappelant les changements successifs de l'épigraphie chrétienne et leur raison d'être.

Chez les fidèles qui virent l'âge des persécutions, deux sortes d'épitaphes : l'une ne donnant souvent qu'un nom, une acclamation, suivant la mode antique[3]; l'autre, conçue dans le type païen, et contenant parfois

[1] VIII, XXXI. Κἀκεῖνο δὲ τὸ ἐπιγραφόμενον τοῖς μνημασῖν · ἔσχατος τοῦ ἰδίου γένους.

[2] Cette épitaphe, plusieurs fois publiée (Oderici, *Dissert.*, p. 39; Osann, *Sylloge*, p. 478, etc.), paraît avoir existé à la Bibliothèque impériale, où je n'ai pu la retrouver. Ses formes archaïques VLTVMA, CVPEINNIA, inspirent une certaine défiance. On lit sur un buste antique : QVISQVIS HOC SVSTVLERIT AVT LAESERIT VLTIMVS SVORVM MORIATVR (Reines. XX, 441). Cette inscription contient la formule citée par Marc-Aurèle, mais non pas appliquée, comme il le dit, à la personne défunte.

[3] Voir ci-dessus, p. 17, 45 et 46.

à peine un signe reconnaissable[1]. Tel est le premier âge. Le temps marche, le monde nouveau s'organise, et le style lapidaire va se régler comme toute chose. Le chrétien ne saurait imiter ce que fait le gentil. l'Évangile l'a commandé; tout d'abord, on effacera de l'épitaphe le nom du père terrestre, l'indication de la condition sociale, de la profession, de la patrie. Ce pas fait, une mention du lien d'ici-bas subsiste encore dans les noms de ceux qui ont élevé le tombeau; elle va disparaître à son tour. L'inscription n'a dès lors plus rien du type ancien. C'est peu encore pour qu'elle soit toute chrétienne. L'idée nouvelle n'a pas seulement détruit, mais édifié. On le voit par les sépulcres mêmes. L'idolâtre pleure ses morts plongés dans les ténèbres; tout est funeste à ses yeux dans le dernier jour; il ne le note point sur la tombe. Mais le fidèle voit ceux qu'il a perdus, vivant dans la lumière d'en haut[2]; la mort est pour lui la vraie naissance; il doit donc en garder une mémoire pleine d'allégresse; la dalle funéraire en rappellera le jour. C'est le dernier mot de l'épitaphe chrétienne; dès que cette date y trouve place, sa forme est faite et ne peut plus acquérir.

[1] Ci-dessus, p. 19, 52 et 53. — [2] Voir mon tome Ier, p. 11 à 14.

II

On a vu, par les pages qui précèdent, avec quelle exactitude les formules se classent dans l'échelle des temps. Attribuer cette précision à une simple rencontre, ce serait, je crois, risquer de faire fausse route. Le hasard ne saurait créer une succession de faits dont l'ordre régulier ne se dément point pendant de longues années.

L'inscription suivante, découverte dans la Viennoise [1], et qui contient une expression évidemment empruntée à un modèle, me paraît montrer, par cela même, comment les formules épigraphiques ont pu prendre faveur,

[1] *I. C. G.*, n° 476.

puis disparaître, pour faire place à de nouvelles façons de dire.

✝ IN HOC TVMO
LO REQVIISCIT BO
NEMEMORIA MARGA
RITA ET VICXIT IN
PACIM ANNVS LXXV
ET TRANSIIT KLEN
DAS IVLIAS RIGNI DOM
NI NOSTRI CHDOEDO RE
GIS TANTO INDICCI
ONE QVARTA ET
SANTA REQVELE DS
DEDIT.

Je me suis demandé tout d'abord, en étudiant cette inscription, quel sens présente le mot TANTO, encadré, comme il l'est ici, dans une mention chronologique. Ce n'est pas cette fois, je le pense, dans le domaine de l'épigraphie qu'il faut chercher une explication.

Aux temps anciens, comme maintenant encore, il existait des formulaires dressés pour servir de modèles d'actes, de contrats et de lettres privées. Les désignations de personnes, de localités et de dates, nécessairement non remplies, y étaient représentées d'ordinaire par le pronom *ille*, comme dans ces mots : « Actum in « *illo* loco... Ego itaque *ille*, anno *illo illius* regis Fran-

« chorum, mense *illo*, die *illa*, quod facit ipse men-
« sis, sub comite *illo*, scripsi et subscripsi felici-
« ter[1]. »

Pour les choses qui pouvaient se compter, le mot *tantus* remplissait souvent le même office et l'on écrivait *dies tantos*, *solidos tantos*, etc. [2].

Les Grecs en employaient l'équivalent, ainsi que le montre cette formule donnée comme type de date par une novelle de Justinien, et que reproduit notre inscription : Βασιλείας τοῦδε τοῦ θειοτάτου Αὐγούστου καὶ Αὐτοκράτορος ἔτους τοσοῦδε [3].

C'est cette expression vague qui me semble remplacer ici une indication précise de l'année du règne de Clovis.

Comment un mot semblable s'est-il glissé dans notre texte ? Indique-t-il simplement ici l'ignorance du temps écoulé depuis l'avénement du prince ? A-t-il été copié sans réflexion sur un modèle à l'usage des graveurs? Il est difficile de le dire. J'incline toutefois à accepter cette dernière supposition, à croire que, comme la diplomatique, l'épigraphie a eu ses formulaires.

A défaut de ces anciens manuels, que nous ne possédons plus dans leur entier, cherchons sur les marbres eux-mêmes la marque de leur existence.

[1] De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, p. 240. — [2] De Rozière, *op. cit.*, p. 73, 85, 87, 211, 241, 249, 269, 326, 983, 984, etc. — [3] *Auth. collat.*, V, tit. II, nov. XLVII, c. I.

J'invoque ai d'abord un fait général. On l'a vu pl haut, le style de l'épigraphie chrétienne a rapidement varié d'âge en âge. Chaque façon de dire, chaque symbole y a successivement sa phase d'existence. Telle expression, telle figure qui se montre au ve siècle en a remplacé d'autres et disparaîtra bientôt pour céder la place à quelque nouveauté. Cette loi, si constante en Gaule, en Italie, doit avoir sa raison d'être; elle me paraît exclure chez les graveurs la fantaisie individuelle, impliquer l'existence de types acceptés par une mode qui devra les rejeter plus tard. Quelque écrit les fixait sans doute et les faisait connaître aux gens du métier qui les suivaient si fidèlement.

Les monuments me semblent le montrer d'ailleurs. Souvent, en effet, des inscriptions de localités éloignées présentent des mentions frappantes par leur étroite ressemblance.

Nous lisons en même temps sur des sépultures païennes, à Vérone [1] et à Bevagna [2] :

VIVITE FELICES MONEO MORS OMNIBVS INSTAT;

sur deux marbres différents à Rome [3] :

NAMQVE DOLOR TALIS NON NVNC TIBI
CONTIGIT VNI;

[1] Maffei, *Mus. ver.*, 172, 1. — [2] Fabretti, III, 438, n° 189. — [3] Murat., 1239, 10; Ficoroni, *De Larvis*, p. 107.

sur deux autres de la même ville[1] :

DECIPIMVR VOTIS ET TEMPORE FALLIMVR ET MORS
DERIDET CVRAS ANXIA VITA NIHIL;

à Vérone[2], à Turin[3], et sauf une légère variante :

QVAERERE CESSAVI NVMQVAM NEC PERDERE DESI
MORS INTERVENIT NVNC AB VTROQVE VACO;

de même à Arles[4] et à Rome[5] :

TE LAPIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA QVIESCAS;

deux fois à Arles[6] :

FILIAE KARISSIMAE ET OMNI TEMPORE VITAE SVAE
DESIDERANTISSIMAE;

deux fois à Rome[7] :

IN HOC TVMVLO IACET CORPVS EXANIMIS CVIVS
SPIRITVS INTER DEOS RECEPTVS EST SIC ENIM
MERVIT;

trois fois dans cette même ville[8] :

NOLITE DOLERE EVENTVM MEVM PROPERAVIT
AETAS HOC DEDIT FATVM MIHI;

[1] Grut., 677, 12; Zaccar., *Exc. litt.*, p. 119. — [2] *Mus. ver.*, 172, 2. — [3] *Mus. ver.*, 225, 7. (Cf. Burmann, *Anthol.*, II, XX.) — [4] Le P. Dumont, *Inscript. antiq. d'Arles*, nº 50.

[5] Grut., 685, 3, au lieu de LEVITER, LEVIS VT. Ailleurs (Ficoroni, *loc. cit.*) : TE LAPSIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA RESIDAS. (Voir encore, pour les pièces en vers, Marini, *Arvali*, p. 493, 494.)

[6] Le Père Dumont, nºs 86 et 89. — [7] Boldetti, p. 455; Henzen, in t. III Orell., nº 7418. — [8] Jahn, *Spec. epigr.*, p. 47, 98, 99.

à Valentine et à Limoges :

......AETERNO DEVINCTVS MEMBRA SOPORE[1];

deux fois à Aix :

.....INNOCVVS PIA SEMPER MENTE PROBATVS[2].

Ces reproductions ne sont pas moins frappantes dans les inscriptions chrétiennes.

Deux épitaphes de Rome ont ce même début[3] :

DOMINO FILIO INNOCENTISSIMO ET DVLCISSIMO BONO SAPIENTI.

Des légendes de Trèves et de Reims reproduisent presque identiquement le distique :

SEDEM VICTVRIS GAVDENS COMPONERE MEMBRIS
CORPORIS HOSPITIVM SANCTVS METATOR ADORNAT[4].

Nous lisons à Saint-Jean de Bournay[5] :

INSTITVIT SVBOLEM SIMPLICITATE PIA,

en même temps que cette autre épitaphe, conservée dans nos manuscrits, sans indication de provenance, contient un vers presque semblable :

Catholica sollers cauta moderata venusta
Prompta peregrinis parca modesta sibi
Moribus ornata vultu speciosa decoro
Libera conloquio casta benigna decens

[1] *I. C. G.*, nº 595 A, et Millin, *Lettres sur quelques inscriptions découvertes à Limoges*. — [2] *I. C. G.*, nº 624. — [3] Grut., 1057, 2; Gudius, 369, 6. — [4] *I. C. G.*, nºs 242 et 335. — [5] *I. C. G.*, nº 462.

Morigera conjux fido sociata jugali
Enutriens sobolem severitate pia
Moribus hic vivens decessit tempore fixo
Undecimam ducens vidit olympiadam [1].

Deux hexamètres inscrits à la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours,

[1] Biblioth. imp. ms. lat. 2832, f° 122. C'est le manuscrit d'après lequel Duchesne a publié diverses épitaphes (voir *I. C. G.*, t. I, p. 69, t. II, p. 113), et qu'on croyait avoir passé dans la collection du Vatican. Il a été récemment retrouvé par le savant M. Delisle. En tête se lit cette décidace : « Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulcrum sancti « Augendi oblatus. » Mannon, connu par d'autres dons semblables, mourut vers la fin du IXe siècle. (Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 657, 658, et la note de Ruinart, p. 686 de son édition de Grégoire de Tours.)

On ne s'étonnera point de ne trouver aucun nom propre dans l'inscription que je viens de transcrire. Ordinairement les épitaphes métriques étaient suivies de quelques lignes de prose où se lisaient le nom du défunt, son âge et la date de sa mort ou de son ensevelissement. Ceux qui recueillaient ces petits textes n'en reproduisaient souvent que les vers, sans attacher d'intérêt aux indications de personnes. Le nom propre disparaissait donc lorsque le poëte avait laissé à d'autres le soin de le dire. C'est ainsi que nous lisons, entre autres, dans le *Codex Palatinus* (Grut., 1167, 6), une inscription demeurée anonyme, le copiste ayant négligé de transcrire les lignes de prose qui suivaient les vers. La preuve de ces omissions existe pour l'épitaphe de Cædual, que Bède nous a conservée complète (comparer Gruter, 1173, 11, et Bède, *Hist. eccl. angl.*, V, VII); pour une légende funéraire de Vercelli, dont l'original présente trois lignes de prose qui manquent dans le *Codex Palatinus* (comparer Gruter, 1169, 8, et Gazzera, *Iscrizione cristiane del Piemonte*, p. 102, 103), et pour l'inscription de sainte Paule (Hieron., *Ep.* CVIII *ad Eustoch.*, nos 33 et 34), dont la fin a été supprimée dans un de nos antiques manuscrits (Bibl. imp., ms. lat., 2832, f° 112). Il existe toutefois des épitaphes métriques qui ne portent pas le nom du défunt. (Lucien, *Dæmonax*, c. 44; Cavedoni, *Museo del Catajo*, p. 61; *I. C. G.*, n° 462.)

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA CHRISTI,

se lisent encore aujourd'hui sur une porte de l'église de Mozat[1].

L'idée qui inspira ces vers d'une épitaphe d'Anse[2],

IN QVA QDQVIT HABENT CVNCTORVM VOTA PARENTVM
CONTVLERAT TRIBVENS OMNIA PVLCHRA DS,

se retrouve dans une autre inscription chrétienne récemment découverte au même lieu,

IN QVA QVIDQVID
.... ORVM EST CONTVLE*rat*
CVNCTA DS[3],

et rappelle ce distique d'un monument païen de l'Espagne[4] :

QVOD.VOTO.PETIERE.SVIS.PLERVMQVE.PARENTES
CVNCTA.TIBI.DIGNAE.CAESIA.CONIICERVNT, etc.

Je relève par trois fois, à Briord et à Vienne, cet hexamètre :

VTILITAS LAVDANDA NIMIS MIRANDA VOLVNTAS[5].

1 *I. C. G.*, nº 170. — 2 Nº 12. — 3 Nº 662. — 4 Burmann, *Anthologia*, t. II, p. XLIV. — 5 *I. C. G.*, nº 698.

Les premiers vers de l'épitaphe du pape saint Grégoire le Grand[1],

SVSCIPE TERRA TVO CORPVS DE CORPORE SVMPTVM
REDDERE QVOD VALEAS VIVIFICANTE DEO,

sont signalés deux fois encore dans les recueils épigraphiques[2].

Comme le montrent les rapprochements qui suivent, les formules d'un marbre de Vaison existent en même temps sur d'autres monuments funéraires :

[1] Grut., 1175, 1.

[2] Grut., 1168, 1; Mar., *Arv.*, 492. Je les ai retrouvés également, avec cette transcription étrange, dans une épitaphe du XVII[e] siècle, conservée à Saint-Maximin de Metz :

DEXICIPE.SERRARVO:CORRES DE
CORPORE.SVMPTV.REDDIDVM
QVOD.VALCAS.VIVIFICATE DEO.

Voir sur cette inscription le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1867.

Épitaphe de Vaison [1] :	Épitaphes diverses :
INLVSTRIS TITVLIS.	INLVSTRIS TITVLIS [2]
PANTAGATVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM	CONTEMNENS FRAGILEM TERRENI CORPORIS VSVM [3]
	DESERVIT FRAGILI TERRESTREM CORPORIS VSVM [4]
INVENIES QVOD IVRA DEDIT IVSTISSIMA SANXIT	QVI CVM IVRA DARET COMMISSIS VRBIBVS AMPLIS
ARBITRIIS NAM CVSTOS PATRIAE RECTVRQVE VOCATVS	ADIVNCTA PIETATE MODIS IVSTISSIMA SANXIT
	PATRICIVS PRAESVL PATRIAE RECTORQVE VOCATVS [5]
. . . . PARCVS SIBI LARGVS AMICIS	LARGVS PAVPERIBVS PARCVS SIBI DIVES EGENIS [6]
ABSTVLIT HVNC REBVS DECIMO MORS INVIDA LVSTRO	QVAM CVM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM [7]

[1] *I. C. G.*, nº 492. — [2] Nº 562, à Clermont. — [3] Nº 516, à Arles. — [4] Nº 23, à Lyon. — [5] Nº 425, à Vienne. — [6] Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, p. 322. Il n'est pas de formule plus souvent reproduite que cette dernière. (*I. C. G.*, nº 197 : PAVPERIBVS DIVES ; *id.*, t. II, p. 182 : PARCA MODESTA SIBI ; A. Du Moustier, *Neustria pia*, p. 647 : PAVPER SIBI DIVES EGENIS ; Dionysius, *Cryptæ vaticanæ*, tav. XLVI : PAVPERIBVS DIVES.) — [7] *I. C. G.*, nº 31, à Lyon.

Je lis sur quatre monuments de Briord :

ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA [1]

ABSTVTVS ARGVS DVLCISSIMVS ARTVS [2]

ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI [3]

ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS [4].

La première des légendes qui portent ces mots est en prose ; les trois autres sont écrites en vers ou composées de lambeaux métriques. Pour ces dernières, l'hexamètre que représente cette série d'épithètes pèche contre toutes les règles prosodiques ; pour la troisième, l'adjectif PASSIINS s'accorde mal avec les pluriels qui l'entourent. Ces lourdes erreurs ont leur prix, car elles accusent l'imitation d'un modèle commun où figurait un hexamètre que la combinaison des quatre textes semble permettre de restituer ainsi :

Astutus, largus, pàtiens, dulcissimus, aptus.

J'ai expliqué comment un défaut de réflexion me paraissait avoir fait passer dans l'inscription de Crussol une expression des formulaires, et j'ai pu citer l'un des types qu'elle reproduit exactement. Une autre pierre de la Gaule porte les mots TRANSIET IDAS KALENDAS NOVENBRAS [5], qui semblent accuser l'insertion naïve de deux indications diverses entre lesquelles un modèle banal donnait le choix.

[1] *I. C. G.*, nº 376. — [2] Nº 377. — [3] Nº 380. — [4] Nº 381. — [5] Nº 474.

Deux de nos textes épigraphiques, que je citerai avec plus de confiance, permettent, pour ainsi dire, de prendre sur le fait le procédé de leur composition.

A Saint-Romain-en-Gal, l'épitaphe d'Euphrasius, terminée par le faux hexamètre *Surrecturus die cœlo cum venerit Auctor* [1], vient à coup sûr d'un type régulier où le premier mot de ce vers était au féminin.

Une inscription funéraire de Briord, faite pour deux époux, mais copiée sur une pièce écrite pour un seul personnage, accuse de même l'imitation. Les mots QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS nous ramènent à l'hémistiche *Qui fuit insignis meritis*, comme la phrase TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM, qui garde du modèle un participe au singulier, redevient un vers par la simple substitution de *transiit* à TRANSIERVNT [2].

Les poésies épigraphiques composées par des auteurs célèbres furent, on le conçoit aisément, les modèles les plus imités.

Un hémistiche de saint Paulin de Nole, CORPORE MENTE FIDE [3], se retrouve dans une inscription de Rome[4].

L'épitaphe que saint Damase écrivit pour sa propre tombe [5] fut empruntée pour deux autres sépultures [6].

Les deux premiers vers de la légende funéraire com-

[1] *I. C. G.*, nº 398. — [2] Nº 380. — [3] Nº 594. — [4] Nicolai, *Bas. di S. Paolo,* p. 158. — [5] Carm. XXXIV.— [6] Dionys. *Cryptæ vatic.*, p. 82; Brower, *Annales Trevirenses,* t. I. p. 61; comparer encore Gruter, 1169, 4.

posée pour sainte Paule par saint Jérôme, ont été reproduits dans celle de saint Romulus [1].

Une église d'Angleterre portait une inscription faite des vers de deux pièces épigraphiques, écrites par Fortunat, pour des basiliques de Paris et de Nantes [2].

On copia, en 1062, pour l'épitaphe d'un évêque de Sens [3], cet hexamètre gravé sur la tombe de Tétricus [4] :

SVMMVS AMOR REGVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM.

Le premier vers de l'inscription de l'abbé Victorianus [5] :

QVISQVIS AB OCCASV PROPERAS HVC QVISQVIS AB ORTV,

sert de début à une légende funéraire du XIe siècle [6].

Le curieux distique de Fortunat [7], que les bénédictins inscrivent sur la croix de leur rosaire, fut inséré par Calbulus dans une pièce épigraphique [8].

Pour une époque plus rapprochée de nous, le savant M. de Longpérier signale un même vers sur deux épitaphes de Grenade, en Espagne, et de Saint-Augustin-lez-Limoges [9].

[1] Hieron. *Epitaphium Paulæ*, éd. des Bénédictins, t. IV, p. 688, 689. Bolland., t. II, febr., p. 333.

[2] *I. C. G.*, nº 208. — [3] Bibl. imp. dép. des mss. *Collection de Champagne*, t. 43 fº 112 vº, et *Gallia christiana*, t. XII, p. 38. — [4] *I. C. G.*, nº 3. — [5] Fortunat, IV, 11 ; cf. mon t. I, p. 497. — [6] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 57. — [7] Fortunat, II, 6. — [8] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 623. — [9] *Bull. de la Société des antiq. de France*, 1858, p. 137.

Ces redites si évidentes me paraissent accuser l'existence de modèles communs, où puisaient en même temps, dans des mesures diverses, quelques compositeurs d'inscriptions.

J'ai dit que les anciens manuels, dont je tente de rechercher la trace, ne se retrouvaient plus dans leur entier. Peut-être n'est-il pas impossible d'en ressaisir quelques débris.

Un formulaire latin du IXe siècle, provenant de l'abbaye de Reichenau, contient, parmi divers modèles, cette légende épigraphique :

Hanc quique devoti convenitis ad aulam
Poplitibusque flexis propiatis ad aram
Cernite conspicuum sacris ædibus altas
Geroltus quod condidit lamina nitent
Virgineo quod condecet almo podori
Subque voto Mariæ intulit in aulam
Hic Agni cruor caroque propinatur ex ara
Cujus tactu hujus sacrantur lamina axis
Huc quicumque cum prece penetratis ad arcem
Dicite rogo alme miserere Gerolto
Titulo qui tali ornat Virginis templum
Æthereo fruatur sede felix in ævum [1].

Sur les marges d'un glossaire du même siècle, une main contemporaine a tracé des formules et des modèles divers, parmi lesquels figure une épitaphe :

[1] Mone, dans le *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. III, p. 392, formule 4, et de Rozière, *Recueil général des formules*, p. 1143.

Vir pietate probus Verecundi nomine dictus
Insignis clarus diviciisque plenus
Quas bene dispensans cœlestis culmina regni
Mercatus petiit conjuge cum propria
Vir februi octonis præreptus morte kalendis
Decessit sequitur nec mora post obitus
Nobilis uxoris Gerberga fuit vocitata
Hæc etiam quinis morte obiit numero [1].

Cette réunion à des formules semble montrer que les deux pièces qu'on vient de lire étaient elles-mêmes destinées à servir de modèles; peut-être fait-elle connaître, en même temps, l'un des usages des anciennes collections d'épitaphes métriques latines, textes le plus souvent médiocres et recueillis sans aucun but historique [2].

Les manuels dont je soupçonne l'existence devaient se trouver apparemment, comme un instrument de profession, entre les mains des lapicides. Je n'appellerais pas l'attention du lecteur sur un point qui n'exige certes aucun effort de démonstration, si le seul auteur latin qui ait parlé de ces artisans ne me semblait donner, à cet égard, un témoignage utile à recueillir. Je crois rencontrer, dans ses lettres, la preuve de l'intérêt que les graveurs attachaient à fournir et à vendre les textes épigraphiques, et de leur déplaisir lorsque d'au-

[1] Bibliothèque impériale, ms. lat., 7680, fº 34 vº. — [2] Voir ci-dessus, p. 65, note.

tres étaient chargés du soin de ces compositions [1].

« Veillez, disait Sidoine Apollinaire en adressant à « Secundus une épitaphe qu'il venait d'écrire, veillez à « ce que le lacipide grave sans faute cette pièce sur le « marbre ; une erreur commise dans son travail, soit à « dessein, soit par négligence, serait attribuée bien « plutôt au poëte qu'à l'ouvrier [2]. »

Le mauvais vouloir du graveur pouvait donc introduire des fautes dans les poésies épigraphiques fournies par un autre que lui-même, et le saint évêque de Clermont se défiait d'une petite vengeance prévue.

[1] On sait que parfois les inscriptions étaient composées, soit par celui qui préparait sa propre tombe (Lucien, *Dæmonax*, 44 ; Grut., 1161, 8 ; Fabretti, p. 283, nº 183 ; Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani latinæ*, nº 1137 ; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 2074), soit par les parents ou les amis du défunt. (Bonada, *Anthol.*, X, 17, 25 ; Bosio, p. 152 ; *I. C. G.*, nºs 377 et 512. Cf. ci-dessous, p. 85.)

[2] *Epist.*, III, XII. Parmi les fautes imputables au graveur, je rappellerai ce vers devenu faux par la transposition d'un mot : HANC IN AETERNO SIBI SEDEM CONSTANTIA QVAERENS (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 31) ; cet autre, par une suppression : NAMQVE . DOLOR . TALIS . NON . TIBI . CONTIGIT . VNI (Murat., 1239, 10 ; un autre marbre nous donne le vers complet : NAMQVE . DOLOR . TALIS . NON . NVNC . TIBI . CONTIGIT . VNI, Ficoroni, *De Larvis*, p. 107) ; ce dernier, par une addition : ARBITRIIS NAM CVSTVS PATRIAE RECTVRQVE VOCATVS (*I. C. G.*, nº 492).

III

Si semblables que pussent être les modèles adoptés par les anciens lacipides, il serait inexact d'affirmer qu'ils n'offrissent pas entre eux quelques différences. On a fait justement ressortir les variétés de caractères qui distinguent, en numismatique, les divers centres de fabrication. « Chaque province eut son style, » écrit M. de Longpérier, dans sa *Notice sur la collection Rousseau*[1].

Ce qui est vrai pour les anciennes monnaies, comme aussi pour les œuvres de l'architecture, ne l'est pas moins en ce qui touche les monuments de l'épigraphie. A chaque lieu nouveau qu'il visite, l'antiquaire voit va-

[1] Préface, p. XII et XIII.

rier les formules, les symboles, l'écriture, la disposition, les ornements des marbres. Indifférentes en apparence, ces dissemblances si marquées méritent d'être étudiées avec soin. Nées parfois de la diversité des temps[1], aussi bien que de celle des lieux, elles peuvent guider dans la restitution des textes, accuser la nationalité des personnages, l'âge des inscriptions, apporter même des documents pour l'histoire des idées.

Il me faut faire appel à la patience du lecteur pour entreprendre de mettre sous ses yeux quelques traits de la localisation des types et des formules de l'épigraphie chrétienne. Voici, dans les diverses provinces, ceux qui me semblent les plus remarquables :

Première Germanie.

Mayence : IN HOC TITVLO REQVIESCIT[2]; FELICITER[3]; Worms : TITVLVM POSVIT[4].

Première Belgique.

Trèves : PRO CARITATE et semblables[5]; TITVLVM POSVIT[6]; HIC IACET; HIC IACET IN PACE[7]; PATRES[8].

Deuxième Belgique.

Amiens : VBI FECIT NOVEMBER DIES XV, et semblables[9]; DEFVNCTVS EST[10].

[1] Voir ci-dessus. — [2] *I. C. G.*, nos 339, 340. Cf. no 480; Gruter, 551, 5; Maffei, *Mus. Veron.*, 147, 2. — [3] Nos 339, 340. — [4] Nos 346, 357, 348. — [5] Voir mon tome Ier, p. 401, note 12. — [6] *I. C. G.*, nos 224, 229, 230, etc. — [7] Nos 222, 223, 230, etc. — [8] Nos 244, 246, 250, etc. — [9] Nos 322, 324, 325, 325 A. — [10] Nos 322, 324, 325, 325 A, 330 A.

Viennoise.

SVRRECTVRVS IN XPO et formules analogues[1]; Briord : HVMANITAS[2]; ABSTVTVS[3]; Briord et Vienne : VOLVNTAS[4]; Vaison et Arles : PAX TECVM[5]; Marseille : RECESSIT, conservé même alors que ce mot a disparu ailleurs du formulaire épigraphique[6].

Première Aquitaine.

Coudes : TRANSIIT IN ANNOS[7].

Première Narbonnaise.

Toulouse : REQVIEVIT IN PACE[8].

Première Lyonnaise, Viennoise.

BONAEMEMORIVS[9]; APTVS[10].

Première et Deuxième Lyonnaise, Deuxième Germanie, Grande Séquanaise, Viennoise, Première Aquitaine, Première Narbonnaise, Alpes-Maritimes.

BONAE MEMORIAE, inconnu dans le reste de la Gaule, et très-peu fréquent à Rome.

Première Lyonnaise, Première Germanie, Grande Séquanaise, Viennoise, Première Aquitaine.

VIXIT IN PACE.

Première et Quatrième Lyonnaise, Viennoise, Première et Deuxième Narbonnaise.

OBIIT, d'un usage général; est peu fréquent à Rome.

[1] *I. C. G.*, t. II, p. 161. — [2] Nos 375, 379, 382, 383. — [3] Nos 376, 377, 380, 381. — [4] Nos 380, 383, 406. — [5] Nos 490, 491, 495, 497, 499, 519, 520, 522, 526, 533, 541. — [6] Nos 544, 545, 548, 549, 551. (Cf. ci-dessus, p. 26, note 8.) — [7] Nos 569 et 571. — [8] Nos 598, 601, 602. — [9] Nos 59, 551, etc. — [10] Nos 17, 373 A, 425, etc.

Première Lyonnaise, Viennoise, Première Aquitaine.

TRANSIIT, tout au moins peu fréquent à Rome.

Espagne.

FAMVLVS DEI OU CHRISTI [1].

Gaule cisalpine.

Côme : VIXIT IN HOC SAECVLO ANNOS..... [2]; Côme, Alba, Pollenzo, Nice et environs : DEPOSITVS SVB DIEM XIV KAL., etc. [3]; Côme, Milan, Aquilée, Florence, Bologne, etc. : B M, en tête des inscriptions [4]; Turin, Tor-

[1] Gruter, 1059, 9; 1054, 4 et 7; 1057, 3; 1060, 2; Doni, 20, 33; Muratori, 1851, 4; 1855, 5; 1877, 3; 1880, 5; 1892, 7; 1904, 1; 1930, 4; 1950, 8; 1953, 8; Maffei, *Museum Veronense*, 423, 3. Cette formule ne se trouve pas dans les inscriptions des catacombes enregistrées par Bosio et Boldetti.

[2] Rovelli, *Storia di Como*, Parte Ia, p. 325, 327, 328, 329, 330, et autres inscriptions de la Casa Giovio. (Bernasconi, *Le antiche lapidi cristiane di Como*.)

Je mets sous les yeux du lecteur, comme un des types de l'épigraphie locale, une épitaphe très-effacée que j'ai copiée dans la même collection :

B M
HIC REQVIESCVNT IN PA
CE FAMVLI XPI . IOHANN
ES CVM BEATISSIMA VXO
RE SVA QVI VIXIT IN HOC SECVLO
ANN PL M LXV DP SD IIII KL
SEPTBS ET ILLA SD IDVS
NOVEBS IND XIIII

[3] Rovelli, p. 327, 328, etc. Inscriptions de la Casa Giovio; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.*, p. 22 et suivantes.

[4] Voir l'inscription transcrite dans la note 2; Rovelli; Bernasconi; J. Arneth, *Beschreibung der zum K. K. Münz und Antiken-Cabinette*, p. 18. (Cf. mon tome Ier, p. 491.)

tone, Milan, Brescia, Cività di Friuli, Aquilée : CONTRA VOTVM POSVIT[1]; Piémont : HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS[2].

Latium.

Rome, Ostie : LOCVS, au début de l'inscription[3]; Rome : DEPOSITVS, forme très-fréquente, dont la Gaule présente à peine quatre exemples[4]; REFRIGERIVM, IN REFRIGERIO, REFRIGERET DEVS[5]; LOCVM EMIT OU COMPARAVIT[6], formule qui nous est complétement étrangère; mention, chez nous fort rare[7], de la tombe préparée par le vivant. Ostie : HIC DORMIT[8], CVM DEVS PERMISERIT, QVANDO DEVS VOLVERIT[9].

Campanie.

Naples : IN AVLA REGNI TVI, INDVC EOS IN CAELESTIA REGNA[10].

1 Fabretti, VIII, 174, 175, 176, 179; Gruter, 1049, 8 et 9; 1050, 4 et 9; 1051, 1; Labus, *Monum. di S. Ambr.*, p. 10, et la série d'inscriptions inédites de Saint-Ambroise de Milan; Arneth, p. 17.

2 Gazzera, *Iscr. del Piem.*, p. 29, 30, 31, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 79, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 138.

3 Bosio, Boldetti, De Rossi, *Inscr.*, t. I, *passim;* P. E. Visconti, *Iscr. della Rocca d'Ostia*, in fine. — 4 *I. C. G.*, nos 253, 527, 599, 623. — 5 Grut., 1057, 18; Bold., 87, 417, 418; Mar., *A. S. V.*, 122; Perret, V, 61; Wiseman, *Fabiola*, ed. Lond. 1855, p. 148; De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. CX, CXI. L'acclamation REFRIGERET ne se trouve qu'une seule fois en Gaule. (*I. C. G.*, no 548 A.) — 6 Boldetti, p. 53, etc. — 7 Je ne sais que trois exemples en Gaule (nos 400 A, 492, 596) de cette mention si fréquente à Rome. (V. Bosio, Boldetti, De Rossi, *Inscr.*, t. I, etc.) — 8 P. E. Visconti, *loc. cit.* C. L. Visconti, *Le escavazioni ostiensi*, p. 61. — 9 P. E. Visconti, *loc. cit.* — 10 Jorio, *Catac. di S. Genn. dei Poveri*, tav. IV, nos 1 et 4; tav. V, no 20; Fusco, *Iscrizioni pertinenti alle catacombe di S. Gennaro dei Poveri*, I, 14 et 20.

Apulie.

Mirabella, Æclanum, Fontanarosa, etc. : HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS [1], DEPOSITIO EIVS III IDVS... etc. [2].

Bruttium, Campanie, Apulie.

B M, en tête des inscriptions [3].

Afrique.

Sitifis, Tiaret, Cæsarea, Rusgonia, etc. : MEMORIA, au début de l'inscription [4]; Sitifis, Orléansville, Arbal, Portus Magnus : PRAECESSIT [5]; Hamman bel Hanefia, Hadjar Roum, Portus Magnus : DECESSIT, DISCESSIT [6]; Cirta, Kalama, Carthage, etc. : VIXIT IN PACE [7].

Grèce.

Athènes : ΚΟΙΜΗΤΗΡΙΟΝ, au début de l'inscription[8].

Galatie.

Tschorum, etc. : ΘЄCIC [9].

Cilicie.

Mopsueste, Tarse, Corycus, Séleucie : ΤΟΠΟϹ [10]; Séleucie, Bor : ΜΝΗΜΙΑ [11]; Mopsueste, Tarse : ΜΝΗΜΑ

[1] Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, n°s 1291, 1293, 1294, 1296, 1299, 1302, 1304, 1305 à 1309. — [2] *Id., ibid.*, 1291, 1293, 1294 à 1307, 1308. — [3] Mommsen, n°s 67, 1292, 1294, 1305, 2074, etc.

[4] L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n°s 3436, 3442, 3446, 3715, 4028, 4029, 4059, 4066. — [5] N°s 3430, 3701, 3710, 3795, 3796, 3840, 3841. — [6] N°s 3723, 3745, 3840, 3841. — [7] De Rossi, *De christianis titulis Carthaginiensibus*, p. 15. — [8] *Corp. inscr. gr.*, 9305 à 9314. — [9] *Ibid.*, 9241 à 9248, 9254, 9256. — [10] *Ibid.*, 9157, 9161, 9199, 9228, 9229. — [11] *Ibid.*, 9225 à 9227, 9240.

ΔΙΑΦЄΡΟΝ[1]; Séleucie : ΧΆΜΟϹΟΡΙΝ, ΠΑΡΑϹΤΑΤΙΚΟΝ, dans le sens de *sépulture*[2]; Corycus, Epinoia, Séleucie : ΘΗΚΗ[3]; Corycus : ϹѠΜΑΤΟΘΗΚΗ[4].

Syrie.

Andrena, Phylea, Shmerrin, Homs, sur des portes : ΑΥΤΗ Η ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΔΙΚΑΙΟΙ ЄΙϹЄΛЄΥϹΟΝΤΑΙ ЄΝ ΑΥΤΗ[5].

Palestine.

Jérusalem : ΜΝΗΜΑ ΔΙΑΦЄΡΟΝ[6], formule dont M. de Saulcy relève spirituellement une interprétation singulière[7]; ΘΗΚΗ ΔΙΑΦЄΡΟΥϹΑ[8].

Égypte.

Benka el Assel : ЄΠ'ΑΓΑΘѠ[9]; Thèbes : Ο ΜΑΚΑΡΙΟϹ, appliqué au mort[10].

Nubie.

Philes : ЄΠ'ΑΓΑΘѠ[11]; Kalabscheh : Ο ΜΑΚΑΡΙΟϹ, appliqué au mort[12]; Kalabscheh, cimetière de Wady-Gazal : ΑΝΑΠΑΥϹΟΝ Ο ΘЄΟϹ ΤΗΝ ΨΥΧΗΝ ΑΥΤΟΥ ЄΙϹ ΚΟΛΠΟΙϹ ΑΒΡΑΑΜ ΚΑΙ ΙϹΑΑΚ ΚΑΙ ΙΑΚѠΒ[13]; Colasu-

[1] *Corp. inscr. gr.*, 9159, 9162. — [2] *Ibid.*, 9219 à 9223, 9214 à 9217. — [3] *Ibid.*, 9165, 9174, 9176, 9180, 9181, 9184, 9201 à 9213, 9236, 9237. — [4] *Ibid.*, 9164 à 9196. — [5] *Ibid.*, 8930 à 8934. — [6] *Ibid.*, 9138, 9140, 9142.

[7] *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 321. — [8] *Corp. inscr. gr.*, 9139. — [9] *Ibid.*, 8610. — [10] *Ibid.*, 9111. — [11] 8646. Cette formule est fréquente à Philes sur les inscriptions païennes. — [12] *Ibid.*, 9112 à 9118; cf. 9128, 9130 à 9134. — [13] *Ibid.*, 9113 à 9116; 9124, 9125; cf. 9128, 9130 à 9133.

cia : Ο ΘΕΟC ΤΩΝ ΠΝΕΥΜΑΤΩΝ ΚΑΙ CΑΡΚΟC, etc. [1].

Ce n'est point seulement par les formules que se distinguent les lieux divers. L'ornementation des épitaphes, leur disposition, leur paléographie, l'usage, la forme des symboles qui les accompagnent, constituent des caractères souvent utiles à remarquer.

Deux inscriptions d'Amiens présentent un type commun qu'on ne peut méconnaître [2].

Rien n'atteste mieux l'existence d'un style spécial à la province que l'ornementation de deux épitaphes trouvées à Coudes et à Vichy [3].

A Trèves, à Clermont et à Coudes, le marbre des inscriptions est encastré dans une dalle de pierre [4].

Briord et Arandon possèdent des épitaphes gravées sur le fond des sarcophages [5].

L'usage des caractères runiques, dans les inscriptions latines, distingue les monuments du nord de la Gaule [6].

PER et PRO figurent en sigles sur des légendes lapidaires de la Deuxième Lyonnaise [7].

[1] *Corp. inscr. gr.*, 9120, 9121; cf. 9134. Voir, pour les monuments païens, Hagenbuch, dans Orelli, t. II, p. 369; Bourquelot, *Inscript. antiques de Nice, Cimiez*, etc., nos 36, 78, 98, 100, 107, 108, 112, IMMATVRA MORTE SVBTRACTO, et semblables; Neigebaur, *Dacien*, passim, I O M CAETERISQVE DIIS DEABVSQVE; Renier, *Inscr. de l'Algérie*, t. I, 514, PIVS VIXIT, etc. — [2] Voir les planches de mon tome Ier, nos 447 et 462. — [3] Voir les planches de mon tome II, nos 447 et 462. — [4] *I. C. G.*, t. I, p. 380, et t. II, nos 561 et 565. — [5] No 374. — [6] *I. C. G.*, t. I, p. 212. — [7] Nos 88 et 91.

Dans des inscriptions chrétiennes de Vérone[1] et de Brescia[2], le T affecte la forme Ⲧ.

La forme L est fréquente à Trèves[3].

L'opposition de l'arbre sans feuilles et de l'arbre reverdissant appartient aux monuments de la même ville[4].

Le symbole du vase se rencontre particulièrement sur les marbres de Vienne[5].

A Amiens, le monogramme ☧ est toujours inscrit dans un cercle[6]; il ne l'est jamais sur les monuments d'Arles.

L'ancre, ce symbole des premiers âges chrétiens, ne se trouve en Gaule qu'à Arles et à Marseille[7].

L'étude de ces particularités peut devenir parfois féconde. Plus d'un fragment qu'on croirait illisible s'éclaire par la comparaison des formules spéciales à la contrée, et sa facile restitution atteste l'excellence de l'ordre géographique sur les classements autrefois adoptés dans les recueils d'inscriptions.

Que faire, par exemple, d'un débris où figurent ces caractères,

AYTI
ΔΙΚΑ[8]

[1] Au Musée. — [2] *Ibid.* — [3] Voir dans mon tome Ier les planches nos 161, 169, 187, 207. — [4] *I. C. G.*, no 286. — [5] Nos 405 A à 452. — [6] Nos 324 A à 331. — [7] Nos 533 et 548 A. — [8] *Corp. inser. gr.*, 8931.

si l'on ne se souvient qu'en Syrie, où ce reste a été trouvé, on lisait sur les portes des villes l'inscription :

ΑΥΤΗ Η ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ
ΔΙΚΑΙΟΙ ЄΙϹЄΛЄΥϹΟΝΤΑΙ ЄΝ ΑΥΤΗ [1]?

Que tirer de cette dernière ligne d'un fragment conservé à Narbonne,

NNLIVbANIRISS [2],

si l'on ne sait que les marbres de la Première Aquitaine présentent fréquemment la date du règne des souverains wisigoths?

Le mot FELICITER, inscrit à la fin d'une épitaphe de Mayence, explique les lettres ...ETER qui terminent une inscription de la même ville [3].

Les caractères INSP d'un marbre de Grenoble s'éclairent par la formule du pays, IN SPE RESVRRECTIONIS [4].

Une provenance inconnue peut parfois être déterminée à l'aide de la loi que j'étudie.

Les mots ΑΝΑΠΑΥϹΗ Ο ΘϹ..... ЄΙϹ ϹΚΗΝΑΙϹ ΤѠΝ ΔΙΚΑΙѠΝ [5] semblent permettre d'attribuer à Thèbes ou à Kalabscheh une inscription sans mention d'origine [6].

[1] *Corp. inscr. gr.*, 8930, 8932, 8933, 8934. — [2] *I. C. G.*, nº 616 A. — [3] Nº 340. — [4] Voir ci-dessous, p. 94. — [5] *Corp. inscr. gr.*, 9111, 9112. — [6] *I. C. G.*, t. II, p. 87, n. 5.

Le début d'une épitaphe du Louvre

....ЄOC TωN ΠNA
..ωN KAI ΠACAC CAP
KOC ANAΠAYCON, etc.[1],

paraît indiquer que ce marbre provient de Colasucia, comme deux autres de même formule que signale le comte Vidua[2].

Il faudrait toutefois se garder de baser trop légèrement sur la présence de certaines formules l'attribution géographique des inscriptions dont l'origine est inconnue. Comme le montre le relevé que j'ai mis sous les yeux du lecteur, quelques mots, quelques mentions même se lisent, au même temps, sur des marbres de contrées éloignées.

IN SOMNO PACIS appartient aux épitaphes du Piémont et de Naples.

La Sicile et l'Égypte présentent la formule ЄN KOΛΠOIC ABPAAM KAI ICAAK KAI IAKωB.

Si quelques-unes de ces rencontres accusent de simples ressemblances dans les formulaires des graveurs[3], d'autres montrent que des étrangers, dictant eux-mêmes les épitaphes de leurs parents[4], y introduisaient les formules particulières aux inscriptions de leur patrie.

[1] De Clarac, *Inscr. du Louvre*, pl. LIX, nº 859. — [2] *Inscriptiones antiquæ in Turcico itinere collectæ*, tab. XIX, nº 2, et XX, nº 1. — [3] *I. C. G.*, nº 476. — [4] Cf. ci-dessus, p. 74, note 1.

C'est ainsi qu'en lisant, dans la Viennoise, cette légende [1], entièrement composée selon le style de Trèves, j'ai peine à me défendre de voir, dans ceux qui préparèrent la tombe, des citoyens de la Première Belgique :

HIC RE QVIES
CET IN CHRISTO [2] ET IN PACE
FIDELIS [3] MAVRICIVS INNO
CENS INFAS [4] QVI VIXIT ANNOS III
MENSES VI DIES VIII QVEM TITVLVM CVR
ANTES [5] ELCENTIANVS PALESTA FILIVS PATRES [6]
EORVMDEM PRO AMORE [7] POSVERVNT [8]

[1] *I. C. G.*, nº 399. — [2] Voir, dans mon recueil, les inscriptions de Trèves, nºs 265, 281. — [3] Nºs 265,270, 273, 289, 295, 300. — [4] Nº 343. — [5] Nº 316. — [6] Nºs 244, 246, 250, 259, 272, 274, 276, 291, 299, 310. (Cf. mon tome Ier, p. 359, note 1.) — [7] Nºs 261 et 313. (Cf. mon tome Ier, p. 401, note 12.) — [8] Nºs 224, 229, 230, 231, 235, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 246, etc. (Les symboles gravés sur notre inscription sont également fréquents à Trèves.)

IV

L'étude des formules locales paraît devoir fournir des ésultats d'une autre nature.

Les premiers écrits des fidèles présentent souvent quelques fragments reconnaissables des antiques prières formulées, je l'ai dit ailleurs, longtemps avant leur codification[1].

Une phrase de Tertullien est entièrement composée de paroles qui se retrouvent plus tard dans les pages des Sacramentaires[2]; saint Tryphon et saint Respicius adressent au Christ, en l'an 250, une oraison[3] qui pren-

[1] *I. C. G.*, nº 277. — [2] Voir mon tome II, p. 85.

[3] « Suscipe animas nostras et colloca eas in sinu patriarcharum. » (*Acta sincera*, p. 164, éd. de 1713.)

dra place dans les collections canoniques [1]; une belle acclamation, fréquente dans les liturgies orientales, *Christe, spes desperatorum* [2], est prononcée, en 303, par saint Théodote le Martyr [3].

Des emprunts aux prières de l'Église apparaissent plus souvent encore sur les monuments de l'épigraphie.

Les formules des offices latins relatifs à des religieuses rappellent fréquemment la parabole des dix Vierges [4]; nous trouvons la même allusion sur une tombe

[1] Muratori, *Liturg. rom.*, t. I, p. 949, 950 (Sacram. Gelas). « Sus-« cipe, Domine, animam servi tui..... In sinibus patriarcharum nostro-« rum, id est Abraham, Isaac et Jacob, collocare digneris, etc. »

[2] 'Ελπὶς τῶν ἀπελπισμένων. (Goar, *Euchologium*, p. 172 et 595; Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 147, etc.; Bunsen, *Hippolytus*, t. II, p. 423.)

[3] *Acta sincera*, p. 345 et 349. Rapprocher encore des liturgies (Goar, *Euchol.*, p. 525, etc.; Murat., *Lit. rom.*, I, 454, 751, 752, 753, 754, II, 220, 221, 600, etc.) cette prière de saint Jules : « Domine Jesu « Christe, tu cum sanctis tuis meum collocare dignare spiritum. » (*Acta sincera*, p. 550.)

[4] Murat., *Lit. rom.*, t. I, p. 630. Sacram. Gelas. « Transeat in nu-« merum sapientium puellarum ut cœlestem Sponsum accensis lampadi-« bus cum oleo præparationis exspectet; » p. 632 : « Ut tibi Domino « ac Sponso suo venienti, cum lampade sua inextinguibili placitura oc-« currere mereatur; » p. 634 : « Ut in numerum eam sanctarum virgi-« num transire præcipias, ut tibi Sponso venienti cum lampade sua « inextinguibili possit occurrere; » t. II, p. 377, Sacram. Gregor. : « Quatenus virtutum oleo ita pectorum vestrorum lampades possint re-« pleri, ut cum eis cœlestis Sponsi thalamum valeatis ingredi; » p. 675, Missale Francor. : « Transeant in numerum sapientium puellarum, ut « cœlestem Sponsum accensis lampadibus cum oleo præparationis exspec-« tent; nec turbatæ improvisi Regis adventu, secuturæ cum lumine, ut « præcedentium choro jungantur, occurrant; nec excludantur cum stul-« tis; » p. 955, Sacram. Gallic. : « Dignare etiam, Domine, lampadas « earum inextinguibiles servare usque in finem; ut Sponso veniente lætæ « occurrere possint atque regna cœlestia intrare. » (Cf p. 893.)

d'Aoste [1], sur les marbres de Jouarre [2], de Vercelli [3], et sur une épitaphe romaine [4].

Des textes de Job [5] et de saint Jean [6], récités aux offices funèbres [7], reparaissent de même sur les sépulcres, à Vercelli [8], à Naples [9], à Comacchio [10], à Rimini [11]. Les mots *Placidiam placatus suscipe*, qu'on lit sur une inscription d'Arras en Vivarais, sont empruntés aux liturgies funéraires [12]. Les épitaphes reproduisent des formules tirées de la *Mémoire des morts* [13], dont elles

[1] *I. C. G.*, nº 392 : INSTAR SAPIENTIVM PVELLARVM SPONSVM EMERVIT HABERE XPM.

[2] Nº 199 : CENVBII.HVIVS.MATER.SACRATAS.DO.VIR.........TES. OLEVM.CVM.LAMPADIBVS.PRVDENTE........*fil*IAS.OCCVRIRE.XPM.

[3] Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.*, p. 93 : ADVENTVM SPONSI NVNC PRAESTOLANTVR OVANTES.

[4] S. Damas., *Carm.*, XXXI : NVNC VENIENTE DEO NOSTRI REMINISCERE VIRGO | VT TVA PER DOMINVM PRÆSTET MIHI FACVLA LVMEN. La parabole des Vierges sages figure sur une fresque des Catacombes, en regard du repas céleste, que les liturgies présentent comme un autre symbole de la béatitude. (Bosio, p. 461 ; cf. Renaudot, *Liturgia orient.*, t. II, p. 196, *Liturgia S. Clementis romani*; p. 464, *Liturgia Gregorii;* p. 520, *Liturgia Ignatii*. Voir encore dans le *Bulletin* de M. De Rossi, octobre 1863, p. 76, la fresque nouvellement trouvée dans la catacombe de Saint-Cyriaque.) — [5] XIX, 25. — [6] V, 25-28 ; VI, 37-40.

[7] *Lit. Mozarab.*, éd. Migne, t. I, p. 1017, 1018, 1020, 1023, 1026; *Sacrament. gallican.*, dans Mabillon, *Mus. Ital.*, t. I, p. 384-385 ; *Lectionarium gallican.*, dans Mabillon, *Lit. gallic.*, p. 164 et 167 ; Baluze, *Capit.*, t. II, p. 1159 et 1351. — [8] Pellicia, *Politia*, t. II, p. 113. — [9] Murat., 1841, 5 ; 1865, 1 ; 1899, 1.

[10] Je ne connais que les premiers mots de cette inscription, rapportée dans un livre que je n'ai pu me procurer : SCIO ENIM QVIA REDEMPTOR MEVS VIVIT. (Ferro, *Istoria dell' antica città di Comacchio*, Ferrare, 1701, in-4º, p. 334.) — [11] Murat., 1955, 1. — [12] *I. C. G.*, nº 473. — [13] *Sacram. Gregor.*, *Miss. gothic.*, *Miss. Franc.*, *Miss. gall.*, *Sacram. gall.*, dans Murat., *Lit. rom.*, t. II, p. 4, 588, 655, 694, 702, 779.

attestent la haute antiquité [1]. Un grand nombre de tombes présentent les mentions toutes liturgiques de l'admission avec les Saints, dans les tabernacles des Justes [2] et dans le sein des Patriarches [3]. Les mots VT INTER ELECTV... d'un fragment lyonnais [4], rappellent notre antique formule : *Ut... inter electos jubeas adgregare* [5].

Les prières contiennent fréquemment l'expression *placere Deo* [6], qu'elles empruntent au langage biblique [7]. Si l'on en juge par les rapprochements qui précèdent, ce serait d'elles que les inscriptions tiendraient encore cette même formule [8]. J'incline, par le même motif, à reconnaître, sur deux marbres de Bainson et de Mar-

[1] *I. C. G.*, nº 277; Renier, *Inscr. de l'Algérie*, nºs 3795, aº 345; 3796, 3840.

[2] Goar, *Euchol.*, p. 533, 538, 545, 549, 562, 577, 584, etc. (*I. C. G.*, nº 419.)

[3] Goar, *Euchol.*, p. 586 et passim; *Const. Apost.*, VIII, 41; Renaudot, *Lit. orient.*, II, 339 et passim; *De eccles. hierarch.*, c. III; Marini, *Pap. dipl.*, p. 244 A; de Clarac, *Inscr. du Louvre*, pl. LXIX, nºs 857 et 858; Janssen, *Mus. Lugd. Bat. inscr.*, p. 63; Torremuzza, *Sicil. inscr.*, cl. XVII, nº 6; Boeckh, *C. I. G.*, nºs 9123, 9124, 9125, 9128, 9130, 9533; *I. C. G.*, nº 419; Gruter, 1165, 1. — [4] Nº 80.

[5] Mabillon, *Liturg. gall.*, p. 207, 209. (Voir dans les *Sépultures gauloises*, de l'abbé Cochet, p. 327, l'oraison liturgique inscrite sur une croix d'absolution retrouvée dans un tombeau du moyen âge.)

[6] Mur., *Lit. rom.*, I, 524 : « Sancta tibi conversatione placeamus; » 530 : « Corpore tibi placeamus et mente; » 587 : « Et voluntate tibi et « actione placeamus; » 632 : « Cum lampade sua inextinguibili placitura « occurrere mereatur, etc.; » II, 633 : « Placere tibi per sanctorum tuo- « rum intercessione mereamur, etc. » *Const. Apostol.*, IV, 41, etc.

[7] *Liber Ecclesiastici*, XLIV, 16 : « Henoch placuit Deo et translatus « est in paradisum; » *Coloss.*, I, 10 : « Ut ambuletis digne Deo per « omnia placentes, etc. »

[8] PVELLA DEO PLACITA (inscription de Véséronce, *I. C. G.*, nº 388);

seille, des fragments de psaumes chantés aux funérailles, suivant l'usage de l'ancienne Église[1]. En Orient, les épitaphes, comme l'office des morts, rappellent le pardon accordé au repentir du bon larron[2]. L'attente de la résurrection, l'espoir dans la miséricorde du Christ sont mentionnés sur nos marbres de la Viennoise, comme dans les prières[3].

Les légendes funéraires ne présentent pas seules des emprunts à la liturgie.

Sauf une variante commandée par la mesure, trois inscriptions dédicatoires[4] reproduisent le début de l'antique oraison : « Christe, fave desideriis et precibus nos« tris[5]. »

Une touchante prière, inspirée par les livres saints[6], présentait à Dieu les offrandes comme un bien qui venait de lui :

SED PLACITVRA DEO GENERIS SVPERAVIT HONOREM (Gazzera, *Iscr. del Piem.*, p. 97); PLACITA DEO (Labus, *Monum. di Sant' Ambrogio*, p. 27); *Domino* NOSTRO PLACENS SABINA (Renier, *Inscr. de l'Algérie*, nº 4058); QVI PLACVERE DEO DICTIS FACTISQVE SVPREMO (*I. C. G.*, nº 333).

[1] *I. C. G.*, nºs 336 C et 546. — [2] *C. I. G.*, nºs 8943, 9119; Goar, *Euchol.*, p. 534, 545, 543, 565; cf. *Missale gothicum*, dans Muratori, *Liturgia romana*, t. II, p. 607. — [3] *I. C. G.*, nº 467.

[4] ☩ XPE FABE VOTIS; XPE FABE VOTIS (Gori, *Inscr. Etrur.*, t. II, p. 422); CHRISTE FAVE VOTIS (*Second voyage littéraire de deux bénédictins*, p. 292). Cette dernière légende est relative à la dédicace faite par Pepin, d'une couronne, suivant l'usage des temps antiques. (Voyez Frisi, *Memorie di Monza*, Diss. I, tav. IV et p. 42; de Longpérier, *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1859, p. 68 et suivantes.)

[5] Murat., *Lit. rom.*, II, 731. — [6] *Paralip.*, XXVIII, 17.

Σοὶ, Κύριε, ὁ Θεὸς ἡμῶν, τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν πρωεθήκαμεν ἐνώπιόν σου[1].

« Suscipe munera, quæsumus, Domine, quæ tibi de « tua largitate deferimus[2]. »

On lit de même dans les inscriptions : TA CA ЄK TѠN CѠN COI ΠPOCΦЄPOMЄN OI ΔOYΛOI COY XPICTЄ IOYCTINIANOC KAI ΘЄOΔѠPA[3]; ☩ BEATA.DI.GENETRIX.SEMPER.VIRGO.MARIA.DE.TVA.TIVI.DONA, etc.[4]; DE.TVA.TIBI.OFFERO.DONA[5].

Parfois les légendes murales des édifices sacrés reproduisent les prières des fidèles. Le *Pax huic domui*, de l'Évangile[6]; l'acclamation de Jacob : « Quam terri« bilis locus iste ! Non est hic aliud nisi domus Dei et « porta cœli[7] ! » paroles prononcées par le prêtre à la dédicace des églises[8], se traçaient aussi sur leurs parois[9].

Cette reproduction ne se montre nulle part plus manifestement que dans les légendes inscrites à la basilique de Saint-Martin. Chaque mot y rappelle, pour ainsi

[1] Liturgia divi Marci. (Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 156, 157.) — [2] Sacramentarium Gelasianum. (Murat., *Lit. rom.*, I, 689.) Voir encore Fontanini, *Disco votivo*, p. 46 et suivantes. — [3] Cedrenus, *Compend. histor.*, éd. de Bonn, t. I, p. 677. — [4] Maffei, *Museum Veronense*, 359, 1. — [5] *Collectio Vaticana*, t. V, p. 216, nº 1. (Voir encore Cavedoni, *Annotazioni alle iscrizioni cristiane del Corpus inscriptionum græcarum*, p. 27, 28.) — [6] Matth., x, 12. — [7] *Genes.*, XXVIII, 17. — [8] Sacrament. Gregor. (Murat., *Lit. rom.*, t. II, p. 471 et 472.) — [9] *Bull. du comité*, 1844-1845, p. 433, et t. II, p. 46 de 1852 (archéologie); voir mon tome Ier, nº 177.

dire, le texte des offices consacrés à l'illustre confesseur. Auprès de sa tombe on lisait ces paroles :

CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVMAVIT
FIDEM CERTAVIT DE CETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI DNVS IN ILLA IVSTVS IVDEX[1].

C'est la fin de l'épître lue à l'office du saint, comme nous l'apprend notre vieux sacramentaire[2].

On ne saurait donc en douter, les antiques liturgies, et celles-là surtout que le prêtre récitait sur la tombe, ont souvent inspiré les rédacteurs des inscriptions chrétiennes. Ainsi, quand, dans un centre donné, les épitaphes reproduisent avec persistance des passages de prières connues, il n'est point téméraire de croire qu'au temps et dans le lieu où furent gravés les monuments, ces prières étaient en usage. J'en vois, pour moi, une première preuve dans la formule *Qui nos præcesserunt*, particulière à la liturgie romaine[3], et que présentent si souvent les inscriptions funéraires de l'Afrique[4], dont l'Église tirait, comme on le sait, son origine de Rome[5]. Nous en trouverons une seconde marque dans

[1] *I. C. G.*, nº 179. — [2] Sacram. Gallic. (Muratori, *Liturg. rom.*, t. II, p. 890.) Voir encore ci-dessous, p. 179, notes 1 et 2. — [3] Sacramentar. Gregorian., dans Muratori, *Liturgia romana*, t. II, p. 4 ; cf. Vettori, *De Septem dormientibus*, p. 35, note 1. — [4] Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, nºs 3430, 3701, 3710, 3795, 3796, 3840. On remarquera que ces paroles se lisent de même à Trèves sur l'épitaphe d'une chrétienne qui, d'après la forme de son nom, semblerait être d'origine africaine. (*I. C. G.*, nº 277.) — [5] Innocentius PP. *Epist.* Decentio, § 1 ; S. Greg. Magni *Epist.*, VII, 32, Dominico, etc.

la localisation et la fréquence de cette autre formule gravée six fois sur les marbres de la Viennoise : *Hic requiescit* IN SPE RESVRRECTIONIS MISERICORDIAE CHRISTI, OU IN SPE RESVRRECTIONIS VITAE AETERNAE [1].

Il y a là emprunt manifeste aux prières de l'Église grecque; nous rencontrons, en effet, ces paroles dans la messe de saint Chrysostome, dans les liturgies recueillies par Renaudot, dans une oraison de saint Polycarpe de Smyrne, dans une réponse d'un martyr de la Cilicie [2]. Elles suffiraient donc à faire légitimement supposer, si nous ne le savions d'ailleurs, et l'origine grecque de l'Église que gouverna saint Irénée, et l'emploi fait dans la Viennoise des liturgies adoptées en Orient [3]. Quelques pauvres épitaphes peuvent ainsi montrer, après de longs siècles, par quelles mains fut apportée sur un sol la semence évangélique.

[1] *I. C. G.*, n°s 464, 465, 467, 470 A, 470 B.

[2] Goar, *Euchologium*, p. 78, Divina Missa S. Joh. Chrysostomi : Μνήσθητι πάντων τῶν προκεκοιμημένων ἐπ' ἐλπίδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου. Renaudot, *Liturg. orient.*, t. II, p. 173, Liturgia XII Apostolorum : « Cum spe misericordiæ tuæ quietem acceperunt omnes defuncti « et miserationes a te expectant, Domine noster adorande; » p. 350, Liturgia Matthæi Pastoris : « Defunctorum qui..... in spe resurrectionis « obdormierunt, ossa in pulverem redacta odorem suscitationis sentire « fac. » Eccles. Smyrn. epist. de martyrio S. Polycarpi, § XIV : εἰς ἀνάστασιν ζωῆς αἰωνίου (Ruinart, *Acta sincera*, p. 43); Acta S. Tarachi, § III : Ἔχοντες ... τὴν ἐλπίδα τῆς ἀναστάσεως ἡμῶν (*Acta sinc.*, p. 427); cf. Euseb., *H. E.*, V, 1, in fine.

[3] Tillemont, *Hist. eccl.*, t. II, p. 343; Mabillon, *De Liturg. gallic.*, p. 380; Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, p. 133; Lebrun des Marrettes, *Voyage liturgique en France*, p. 27; *I. C. G.*, Préface, p. II, note 19.

V

La répartition matérielle des marbres chrétiens sortis de notre sol apporte d'utiles enseignements. Une carte chronologique en même temps que géographique, et que j'ai jointe à mon recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, permettra d'étudier l'économie de leur distribution [1]. Au premier point de vue, cette carte accuse, dans nos inscriptions, une infériorité d'âge considérable sur celles de Rome, qui nous précéda en effet dans la propagation de la foi [2]. Au se-

[1] *I. C. G.*, planche XCIII. Les chiffres placés, dans ma carte, sous les noms des localités, indiquent les siècles auxquels appartiennent leurs inscriptions.

[2] Pour ne parler ici que des seuls monuments datés, Rome possède aujourd'hui quarante marbres antérieurs à notre première épitaphe chrétienne. (Cf. ci-dessus, p. 16.)

cond, elle leur assigne, comme limite extrême au nord-est, la rive droite du Rhin, terre barbare, où, pas plus que la puissance romaine, l'évangélisation des anciens âges ne put pénétrer sérieusement[1].

C'est là une double marque de ce point qu'il m'importe ici de faire ressortir : le singulier accord des marbres écrits avec les données de l'histoire.

Chacun sait combien de discussions ont soulevé les origines de notre Église.

Doit-on admettre, avec Sulpice Sévère et d'autres, que le christianisme se répandit tardivement dans la Gaule? Faut-il, avec la tradition, faire remonter aux âges apostoliques cette diffusion de la foi? Deux opinions opposées se sont produites, soutenues avec une même chaleur, un même talent; et le débat, que plusieurs ont jugé sans issue, est déjà bien des fois centenaire[2].

L'épigraphie, ce témoin si fidèle de ce qui fut aux premiers siècles, ne saurait demeurer, dans ce litige, un élément inerte et sans valeur. Saint Cyprien, saint Irénée, Tertullien, les papes Innocent Ier et Zozime, Fortunat, Sulpice Sévère, l'auteur des Actes de saint

[1] Voir ci-dessous, p. 103, note 2, et les hyperboles de Claudien sur la pacification des peuples d'outre-Rhin. (*In prim. cons. Stilich.*, I, 224.)

[2] Comparer Fortunat, II, X, et Grégoire de Tours, I, XXVIII. Voir, en outre, Léthalde, *Proleg. in vita S. Juliani,* dans Bosquet, *Eccl. gall. hist.*, p. 73, 74, et, pour la fausse Vie de saint Front, le deuxième Concile de Limoges (aº 1031), dans Labbe, t. IX, p. 875, etc.

Saturnin, Grégoire de Tours, ne sont pas seuls en possession de nous apprendre comment la foi vint et grandit dans la Gaule[1]. A côté de leurs témoignages, tenus d'ailleurs pour si contradictoires[2], il en surgit un autre dont il ne faut ni s'exagérer ni méconnaître l'importance : c'est celui qu'apportent le nombre, la distribution, l'âge comparatif des anciennes inscriptions sorties de notre sol, comme pour nous montrer où et vers quelle époque se formèrent les chrétientés des anciens jours. Exhumés par des fouilles que les besoins de la vie ont étendues partout dans une égale mesure, les monuments ont paru là surtout où la terre les garde en plus grand nombre; et, parmi les provinces qui n'en ont point fourni, il en est à coup sûr dont le sol n'en avait que peu reçu.

Qu'il me soit donc permis d'introduire dans le champ

[1] Cypr., *Ep.* 68, Stephano fratri; Iren., I, XV; Tertull., *Adv. Jud.*, c. VII; Innoc. I, § 2, ad Decentium; Zosim., *Epist.*, I ad Episc. Gall.; Fortun., II, X; Sulp. Sev., *Hist. sacræ,* II, XXXII, et *Vita S. Mart.*, c. XIII; *Acta S. Saturn.*, c. II (dans Ruinart, *Acta sinc.*, p. 130); Greg. Tur., *H. Fr.*, I, XXVIII, IX, XXXIX.

[2] Voir, entre autres, Sirmond, *Dissert. in qua Dionysii Paris. et Dionysii Areop. discrimen ostenditur*, en tête de la Dissert. de Launoy, *De duobus Dionysiis;* P. Chifflet, *Diss. de uno Dionysio;* Bosquet, *Eccl. gall. hist.;* de Marca, *De temp. prædic. in Gall. fidei;* Tillem., *Hist. eccl.*, IV, 439; Mamachi, *Orig. christ.*, II, 261; Bolland., 30 april., p. 734; Sulp. Sev., éd. de Prato, t. II, p. 174; Lebeuf, *Diss. sur l'Hist. de Paris*, t. I, p. 40 à 74; Coustant, *Epist. Pont. rom.*, p. 855; Arbellot, *Diss. sur l'apost. de S. Martial;* Dessalles, *Établ. du christ. en Périgord;* Darras, *S. Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris;* Prost, *Études sur l'histoire de Metz*, c. IV.

de la discussion l'élément nouveau de l'épigraphie.

Si l'on s'arrête aux traditions, dont plusieurs, je le sais, datent d'une époque ancienne, l'origine de presque toutes nos Églises remonterait aux âges primitifs. La Gaule, pour ainsi dire dans toute son étendue, aurait reçu de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément, des ouvriers évangéliques[1]. Et pourtant, à interroger les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces.

Ici les inscriptions sont antiques; elles appartiennent ailleurs à une basse époque; sur quelques points, on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares ou manquent absolument. Devant de telles dissemblances, j'imagine difficilement qu'une condition commune ait apporté la foi dans notre patrie, qu'une semence jetée en même temps sur un sol soumis à une même loi ait rencontré des chances si diverses. L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes.

L'école historique n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion. L'auteur des Actes de saint Saturnin, Sulpice Sévère, sept évêques du Nord écrivant à sainte Radegonde, répètent, et c'est

[1] Voir surtout Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 451 à 507, et le travail de l'abbé Arbellot sur l'apostolat de saint Martial.

aussi la persuasion de Grégoire de Tours, que la foi se répandit tardivement dans la Gaule[1]. De Rome, où elle grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans

[1] Ruinart, *Acta sinc.*, p. 130, Acta S. Saturn., § 2. « Postquam sen« sim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique « progressu (d'autres manuscrits donnent *tardoque;* voir Ruinart, *loc.* « *cit.*, et Bosquet, *Eccl. gall. hist.*, p. 62) in regionibus nostris Apostolo« rum prædicatio coruscavit; quum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ « paucorum christianorum devotione consurgerent; sed nihilominus cre« bra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis tem« pla fumarent; ante annos L sicut actis publicis (continetur?), id est Deci « et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et sum« mum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacer« dotem. » Sulp. Sev., *Hist. sacræ*, l. II, c. XXXII : « Sub Aurelio, Anto« nini filio, persecutio quinta agitata, ac tum primum inter Gallias « martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. » *Vita S. Martini*, c. XIII : « Et vere ante Martinum pauci admodum, imo pœne nulli in « illis regionibus (les provinces du centre) Christi nomen receperant. » (Cf. *Dialog.*, II, c. IV, pour le pays de Chartres.) *Exemplar epistolæ*, dans Greg. Tur., *H. Fr.*, IX, XXXIX : « Itaque quum ipso catholicæ reli« gionis exortu cœpissent in gallicanis finibus venerandæ fidei primordia « respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tum ineffabilia pervenissent « Trinitatis Dominicæ sacramenta; ne quid hic minus adquireret quam in « orbis circulo, prædicantibus Apostolis obtineret, beatum Martinum pe« regrina de stirpe ad inluminationem patriæ dignatus est dirigere, mise« ricordia consulente. » (Cf. *H. Fr.*, I, XXVIII.)

On a souvent cherché à diminuer le témoignage de Sulpice Sévère que je viens de rappeler, et d'après lequel la Gaule a vu tardivement des martyrs, le développement du christianisme n'y datant point des premiers âges. Les deux faits énoncés, je dois le dire en passant, sont pourtant en corrélation logique, et je les vois unis de même l'un à l'autre en Afrique, où la foi, tardivement apparue (Voir Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, p. 525, 526; Mamachi, *Orig.*, t. II, p. 309, 310; Morcelli, *Afr. crist.*, t. II, p. 9), n'a point été, par suite, poursuivie de bonne heure. (Comparez Tertullien, *Ad Scap.*, c. III, et Ruinart, *Acta sinc.*, p. 86, Mart. Scillit., § 1, a° circit. 200; voir encore *Acta sinc.*, p. 215, Pontius, Vita et passio S. Cypr., c. XIX, a° 258, sans toutefois perdre de vue la note de Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 641; Dureau de la Malle, *l'Algérie*, p. XXVIII, XXIX, etc.

la Viennoise et la Première Lyonnaise[1], c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. C'est là son premier pas et le plus puissant. Le centre se montrera moins docile. Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IVe siècle. Les textes le disent[2], et les conciles, les Vies des saints, nous apprennent que deux cents ans plus tard la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées[3].

Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore. Nous le voyons par une série de textes dont tous n'ont point la même valeur, mais dont le nombre, la concordance, sont, à coup sûr, bien dignes de remarque. Je veux parler des Vies des saints.

Si l'on interroge, en effet, l'immense collection des Bollandistes et les suppléments que peuvent fournir nos autres recueils hagiographiques, un fait important se dégage : aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, c'est-à-dire presque aussi longtemps que dans la Grande-Bretagne et les pays d'outre-Rhin, de nombreux apôtres parcou-

[1] Voir les œuvres de saint Irénée et Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. I.

[2] Voir ci-dessus, p. 99, note 1, et Sulp. Sev., *Vita S. Mart.*, c. XIII, pour le pays d'Autun.

[3] *Conc. Aurel.*, II, aº 533, c. XX; *Conc. Aurel.*, IV, aº 541, c. XV; *Conc. Turon.*, II, aº 367, c. XXII; *Conc. Autissid.*, aº 578, c. III; Surius, 6 nov., p. 166, *De S. Leonardo confessore*, pour le pays de Bourges; Bolland., 28 mai, *Vita S. Carauni*, §§ 7 et 10, p. 751, pour le pays de Chartres et la Lyonnaise; Greg. Tur., *Glor. Mart.*, LI, pour le pays de Dijon; Bolland., 16 aug., *Vita S. Agricolæ*, pour le pays de Nevers (?).

rent le nord de notre sol; la Deuxième, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise, qui, au VIe siècle, gardait encore des temples païens [1], voient de longs combats contre l'idolâtrie conservée par des mœurs sauvages ou ramenée par la conquête barbare [2]; et le nord-est, si lent à

[1] Léop. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus*. (*Mémoires de la Société archéologique de Genève*, 1865, p. 275, 276.)

[2] Pour la Troisième Lyonnaise, voir les vies de saint Paul (Bolland., 12 mars, t. II, p. 119), saint Samson (Bolland., 28 juillet, t. VI, p. 584), saint Brieuc (Bolland., 1er mai, t. I, p. 93), saint Mélaine (Bolland., 6 janvier, t. I, p. 329), saint Lunaire (Bolland., 1er juillet, t. I, p. 121 et 125), saint Malo (Mabill., *Acta sanct. ord. Bened.*, t. I, p. 219), saint Sulin (Bolland., 1er oct., t. I, p. 197).

Pour la Deuxième Lyonnaise : saint Germain (Bolland., 2 mai, t. I, p. 265), saint Paterne (Fortunat, *Vita S. Paterni*, c. III), saint Gaud? (Bolland., 31 janvier), saint Romain (Bolland., 23 oct., t. X, p. 97), saint Vandrille (Bolland., 22 juillet, t. V, p. 279), saint Valery (Mabill., *A. S. O. B.*, t. II, p. 84).

Pour la Deuxième Belgique : saint Ursmar (Bolland., 18 avril, t. II, p. 562), saint Éleuthère (Bolland., 20 fév., t. III, p. 198), saint Médard (Bolland., 8 juin, t. II, p. 91), saint Victrice (Paul. Nol., *Epist.*, XVIII, § 4, Victricio), saint Bertin (Bolland., 5 sept., t. II, p. 605), saint Omer (Bolland., 9 sept., t. III, p. 397), saint Mommolin (Bolland., 16 octobre, t. VII, p. 981, 982), saint Silvin (Bolland., 17 fév., t. III, p. 29), saint Vaast (Bolland., 6 fév., t. I, p. 793), saint Géry? (Bolland., 11 août, t. II, p. 673), saint Blimond (Bolland., 3 janv., t. I, p. 154).

Pour la Deuxième Germanie : saint Villibrord (Mab., *A. S. O. B.*, t. III, p. 608, 609), saint Éloi (Dachéry, *Spicil.*, in-fol., t. II, p. 93), saint Bavon (Mab., *A. S. O. B.*, t. II, p. 397), saint Amand (Bolland., 6 fév., t. I, p. 850), saint Rumwald (Bolland., 1er juillet, t. I, p. 258), saint Livin (Mab., *A. S. O. B.*, t. II, p. 458, 459), saint Tron (*id.*, p. 1080), saint Lambert (Bolland., 17 sept., t. V, p. 576), saint Ursmar (Bolland., 18 avril, t. II, p. 562), saint Hubert (Surius, 3 nov., t. VI, p. 52).

Pour la Première Germanie : saint Goar (Bolland., 7 juillet, t. II, p. 333), saint Rupert (Bolland., 27 mars, t. III, p. 702).

Pour la Première Belgique : saint Ulfilaïc (Greg. Tur., *H. Fr.*, VIII,

recevoir ou à recouvrer la foi du Christ, demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir[1].

Voilà ce que nous enseigne l'histoire; les grands traits de ma carte épigraphique répondent à toutes ces données.

Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la Première Lyonnaise, la Viennoise surtout, possèdent les monuments les plus anciens, les plus nombreux[2],

xv), saint Germain (Bolland., 2 mai, t. I, p. 265). Cf. ci-dessous, p. 107 et 108, le fait relatif à saint Gallus de Clermont.

Pour la Grande Séquanaise : saint Gallus (Bolland., 16 octobre, t. VII, p. 885), saint Eustase (Bolland., 29 mars, t. III, p. 787, et 30 août, t. VI, p. 580), saint Agile (Bolland., 30 août, t. VI, p. 580). Cf. la vie de saint Colomban (Mab., *A. S. O. B.*, t. II, p. 26), pour les conversions opérées à Brégenz.

[1] De S. Audomaro (Bolland., 9 sept., t. III, p. 397) : « Postquam enim « duo beati viri prædicti Fuscianus et Victoricus de prædicta Terwanen- « sium urbe perrexerant..... tunc Terwanenses ad culturam iterum reversi « sunt idolorum. »

Jonas, *Vita S. Columbani*, c. XI (Mab., *Acta SS. Ben. Sæc.* II, p. 9) : « Britannicis ergo finibus progressi, ad Gallias, ubi tunc, vel ob frequen- « tiam hostium externorum, vel ob negligentiam præsulum religionis « virtus pœne abolita habebatur, tendunt. »

Hincmar, éd. Sirm., 1645, t. II, p. 731, *Ep.* XLIV ad episcopos, de jure metropolitanorum, § 20 : « Denique tempore Caroli principis quando « propter discordiam et contentionem de principatu inter eum et Ragan- « fredum et frequentia ac civilia, imo plus quam civilia bella, in Germa- « nicis et Belgicis ac Gallicanis provinciis omnis religio christianitatis « pœne fuit abolita, ita ut episcopis in paucis locis residuis episcopia laici- « donata et rebus divisa fuerint, ita ut Milo quidam, tonsura clericus, mos « ribus, habitu et actu irreligiosus laicus, episcopia Remorum ac Treviro- « rum usurpans insimul, per multos annos pessumdedit; et multi, maxime « in orientalibus regionibus, dola adorarent, et sine baptismo mane- « rent... » (Voir encore, dans Labbe, *Concil.*, t. VI, col. 1495, *Epist. Bonifatii ep. ad. Zachar. pp.*, § 2.)

[2] Ce nombre serait encore bien plus considérable si les savants des der-

et, parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des localités voisines de la mer, Marseille, Aubagne, Arles [1], c'est-à-dire à celles que durent parcourir d'abord les ouvriers évangéliques. L'antiquité, le nombre, font en même temps défaut dans le centre, où la foi ne se développa qu'en second lieu, et l'itinéraire des missions tardives dont nos provinces du Nord furent le théâtre donne, pour ainsi dire, l'exacte contre-partie de ma carte, si peu remplie dans ces contrées [2]. Pour le sud-ouest, de même si pauvre en inscriptions chrétiennes, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'au ve siècle, d'après les vies des saints, un évêque d'Auch, Orientius, aurait eu, comme les apôtres du Nord, à convertir des populations, à renverser des temples et des idoles [3], et qu'un disciple de saint Mar-

niers siècles se fussent appliqués, comme je l'ai fait, à recueillir tous les fragments. (Cf. ci-dessous, p. 214.)

[1] Voir p. 52, 53, 119, 120. On n'oubliera point que le sarcophage chrétien signalé par Peiresc à la Gayole (*I. C. G.*, n° 639) présente des marques d'une haute antiquité. Il est, dans notre pays, le seul où figure le vieux symbole de l'ancre.

[2] Il importe de noter ici que la Grande Germanie, la Rhétie, l'Angleterre, parcourues de même par les missionnaires de la dernière époque, ne possèdent pas d'inscriptions chrétiennes antiques. Au delà du Rhin, je n'en connais que deux, trouvées sur la rive même du fleuve, et que j'ai jointes à mon recueil (*I. C. G.*, n°s 338 et 359), car le lieu d'invention les rattache, sinon à notre sol, du moins à notre christianisme.

[3] Bolland., 1er mai, t. I, p. 61. Dans le parallèle que je veux établir entre la rareté des inscriptions chrétiennes et la résistance du paganisme, je ne puis ni passer sous silence, ni enregistrer sans réserve le fait relatif aux idolâtres d'Herbadilla, près de Nantes (Bolland., 24 oct., t. X, p. 803), c'est-à-dire dans une contrée qui ne m'a point fourni de monuments épigraphiques.

tin fut tué vers le même temps par les païens de Brives[1].

Une série d'autres monuments laissés par les premiers fidèles, leurs sarcophages, ornés de symboles et de figures, apportent un même résultat, en confirmant, au double point de vue de l'antiquité et de la richesse, la haute prépondérance de la Viennoise.

Il serait sans doute téméraire de conclure, d'après ces concordances, à un rapport étroit du nombre, de l'âge des inscriptions, avec la marche, l'extension du christianisme. Je ne me dissimule pas, en effet, que les coutumes, la richesse relative des provinces, ont dû influer, dans une certaine mesure, sur la production des légendes lapidaires; que les lieux les plus féconds en marbres païens ont pu devenir par cela même, et sans supériorité dans l'évangélisation, mieux dotés que d'autres en épitaphes chrétiennes. J'ai donc hâte de montrer, par un nouveau trait, quel lien peut exister entre les faits historiques et les monuments matériels du christianisme.

Une anomalie remarquable se présente pour les marbres de Trèves. A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, partout enfin où, comme dans la métropole de la Première Belgique, on trouve en quelque nombre les inscriptions du second âge, c'est-à-dire contempo-

[1] Voir mon tome II, nº 571 A.

raines des premiers empereurs chrétiens, les marbres des temps mérovingiens leur succèdent. C'est la conséquence et la preuve d'un développement régulier de la foi, qui n'a pu, sans cause exceptionnelle, disparaître après une sérieuse extension. Il en est autrement pour Trèves. A l'exception peut-être de l'épitaphe métrique d'un barbare[1], toutes appartiennent, dans cette ville, au IVe, au Ve siècle; le VIe, le VIIe, n'y sont nullement représentés.

La propagation semble donc s'être, pour un temps, arrêtée sur ce point; il importe d'en rechercher la cause.

Si je me reporte aux méthodes que j'ai suivies jusqu'à cette heure, je ne saurais me défendre de remarquer qu'un signe important dans les âges épigraphiques, la mention du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, s'arrête, pour la Gaule, en 470[2], et que cette mention constitue le trait saillant du formulaire de Trèves. D'autres particularités nous reportent au même temps et s'ajoutent à cette donnée[3].

La Rome des Gaules a-t-elle donc vu, à la fin du Ve siècle, un événement qui puisse expliquer la suppression si remarquable des monuments lapidaires de son hristianisme?

[1] *I. C. G.*, n° 261. — [2] Voir ci-dessus, p. 21, 22. — [3] Voir ci-dessus, p. 18.

Nous savons combien de désastres accablèrent la malheureuse cité. Salvien parle de quatre prises d'assaut dont elle se releva[1]. Une cinquième attaque l'arracha aux Romains, pour la mettre sous le joug des barbares[2]. Cela se passa vers 464[3]. Les nouveaux vainqueurs étaient les Ripuaires, voués encore, et pour de longues années, au culte des idoles[4]. Clovis ne fut reconnu par eux qu'après le meurtre de Sigebert, en l'année 509[5]. La conversion dont l'époux de Clotilde donna l'exemple aux Francs, en 490, ne devait, d'ailleurs, ni les atteindre ni les réformer tous.

Parmi ceux qui suivaient ce chef et plus tard même ses fils, plus d'un resta sourd à la voix du Seigneur[6]. Les textes en témoignent souvent. Dans la vie de saint Remy, pour ne citer qu'un seul fait, il est raconté qu'après le baptême de Clovis une scission se fit parmi les siens. Un parti, demeuré idolâtre, se retira vers Cam-

[1] *De Gubern. Dei*, VI, xv. Cf. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 184. — [2] *Gesta regum Francorum*, c. VIII; *Gesta Francorum Roriconis monachi*, l. I. (Duchesne, *Script.*, t. I, p. 696 et 802.)

[3] L'auteur des *Gesta regum Francorum* place ce fait entre le rétablissement de Childéric, lequel recouvra son royaume vers 464, et la mort d'Egidius, qui périt en 465. (Idat., *Chron.*, éd. Garzon et de Ram, p. 115.)

[4] *Lex Ripuariorum*, Præfatio : « Quidquid Theodoricus rex propter ve- « tustissimam paganorum consuetudinem emendare non potuit... » (Canciani, t. II, p. 296.) — [5] Greg. Tur., *H. Fr.*, II, XL.

[6] *Vita S. Vedasti*, c. III, § 17; *Vita S. Fridolini abbatis*, c. II, § 21. (Bolland., t. I, febr., p. 798; t. I mart., p. 436.) En racontant un fait qui se passa devant Théodebert, Grégoire de Tours semble mettre en scène un officier païen. (*Glor. Conf.*, XCIII.)

brai, sous la conduite de ce Ragnacaire[1] que ses leudes abusés vendirent au roi pour de faux bijoux d'or[2].

Un demi-siècle ne suffit pas à faire germer dans le cœur de nos aïeux le sentiment chrétien.

Si la loi salique, Agathias, vantent, chez les Francs, la pureté de la foi[3], il en était, et ceux-là venaient précisément du royaume de Metz, qui n'eussent point mérité un tel éloge. Entrés en Italie, au temps de Théodebert, ils prirent des enfants, des femmes de ceux qui voyaient en eux des alliés, les immolèrent et les jetèrent dans un fleuve, comme une offrande faite à quelque divinité terrible pour le succès de la guerre qui s'ouvrait. « Ce peuple, dit Procope, est chrétien, mais il observe les rites de la vieille idolâtrie, employant, pour la divination, les victimes humaines et d'horribles sacrifices[4]. »

Lors de la conquête de l'Auvergne, on retrouve chez les Francs cet esprit de pillage sacrilége et de dévastation[5] qui leur avait fait saccager les églises de Trèves[6]. Grégoire de Tours, en attestant leur conduite dans la guerre, rapporte un fait qui nous les montre tels qu'ils étaient alors au bord du Rhin. « Cologne, dit-il, se trouvait un temple richement orné; les barbares y fai-

[1] *Vita S. Remigii,* c. v. (Bolland., t. I, oct., p. 149.) — [2] Greg. Tur., *H. Fr.*, II, XLII. — [3] Pardessus, *Loi salique*, p. 344, 345; Agathias, *Histor.*, l. I, c. II, et l. II, c. I, éd. de Bonn, p. 17 et 65. — [4] *Bell. Goth.*, II, XXV, éd. de Bonn, t. II, p. 248. — [5] Greg. Tur., *H. Fr.*, III, XII; *Acta S. Austremonii,* dans Labbe, *Nova biblioth. libr. manuscr.*, t. II, p. 498. — [6] Voir ci-dessous, p. 113, note 4.

saient leurs libations, mangeant et buvant à l'excès. On y adorait des idoles; on y suspendait l'image faite en bois des membres atteints de quelque mal. Saint Gallus l'apprend, vient avec un seul clerc, et, pendant l'absence des païens, brûle le temple. Ceux-ci, voyant la fumée s'élever, cherchent l'incendiaire, le découvrent, et le poursuivent l'épée à la main. Le saint diacre se réfugia dans le palais du roi. Thierry, apprenant ce qui s'était passé, calma, par des paroles de paix, la fureur des idolâtres, et put les désarmer[1]. » Plus tard encore, un saint stylite, qui vivait sous Childebert II, vit de même, dans le pays de Trèves, la statue colossale d'une divinité des forêts et plusieurs autres simulacres[2].

Aux alentours, la présence des Francs ouvre une longue succession de violences. Sous leur joug, dans le pays d'Arras, les églises se remplissent de ronces et sont livrées aux plus vils usages[3]; par eux encore, dans le nord-est, suivant le récit du moine Jonas, la religion chrétienne avait presque disparu au VIIe siècle[4].

En vain donc, saint Materne, saint Euchaire, saint

[1] *Vitæ Patrum*, VI, II.

[2] Greg. Tur., *H. Fr.*, VIII, XV. Voir, pour la divinité que Grégoire de Tours désigne ici sous le nom de Diane, les judicieuses observations de M. le comte Beugnot (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 340).

[3] Bolland., 6 fév., t. I, p. 793, *Vita S. Vedasti*. — [4] Mab., *Acta SS. Ben.*, t. II, p. 9, *Vita S. Columbani*. (Voir le texte, ci-dessus, p. 102.) Cf. Bolland., 8 juin, t. II, p. 90, *Vita S. Medardi*.

Valère, avaient voué leur existence à l'évangélisation de la contrée; en vain les barbares eux-mêmes y avaient reçu leurs enseignements [1], et le long séjour d'une cour chrétienne y avait affermi la vraie foi; en vain, comme le montrent l'histoire [2], la succession épiscopale, les marbres, cette terre avait entendu la parole de Dieu; un paganisme grossier, une brutale ignorance [3], s'y étaient abattus à la fois; l'œuvre était à reprendre, et, pour ne mentionner que les contrées les plus voisines de Trèves, près de Mayence vers 515, à Ivoy cinquante années plus tard, saint Goar [4], saint Ulfilaïc [5], durent

[1] Voir les noms tous barbares des chrétiens de Worms, dont les inscriptions (*I. C. G.*, nos 345-348) présentent les mêmes caractères d'antiquité que les marbres de Trèves. (Cf. ci-dessus, p. 18, et dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXVIII, ma *Note sur le rapport des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*)

[2] Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 499.

[3] Sid. Apoll., *Epist.*, IV, XVII. — [4] *Vita S. Goari*, c. I, § 2. (Bolland., t. II de juillet, p. 333.)

[5] Greg. Tur., *H. Fr.*, VIII, XV. On doit sans doute ajouter à leurs noms celui de saint Ursmar, qui, plus tard encore, eut à convertir des païens dans la Fagne et la Thiérache, c'est-à-dire dans la contrée même dont Ragnacaire avait fait autrefois la citadelle de l'idolâtrie (cf. ci-dessus, p. 106, 107; Bolland., 18 avril, t. II, p. 562), et celui de saint Germain, dans la vie duquel il est dit : « Ferocissimam gentem super « Mosellam fluvium aggressus, metropolim etiam Treverim ire perrexit « intrepidus, ubi jam confessorum Christi adeo plurimus populus mar- « tyrii palmam fuerat indeptus, ut inde fluvii occisorum sanguine rubri- « carentur. » (Bolland., 2 mai, t. I, p. 265.) On s'est demandé, je le note en passant, si saint Germain vécut au VIe, au VIIe ou au VIIIe siècle. (Bolland., p. 259, 260.) Si le récit de sa vie mérite quelque confiance, le fait que je viens de rappeler indiquerait une époque voisine de l'invasion des Ripuaires et contemporaine du trouble constaté dans les listes épiscopales de Trèves.

travailler sans relâche à la conversion d'idolâtres assez puissants encore, au VIII[e] siècle, pour chasser l'évêque de Worms[1].

Ce fut donc entre des mains païennes que tomba la Rome des Gaules, au moment où s'arrêtent ses monuments d'épigraphie chrétienne.

Les maux qu'y causèrent les barbares, les épreuves que souffrit son Église, se reconnaissent à plus d'un signe.

L'histoire n'a, que je sache, rien laissé de précis sur les conséquences religieuses de la conquête franque; mais les documents relatifs à cette époque semblent, de même que les inscriptions, accuser un trouble considérable dans l'Église tréviroise. Depuis saint Agrèce, son quatrième évêque, jusqu'à saint Cyrille, qui fut le quatorzième, et mourut en 458, les dates, la succession épiscopale, s'établissent avec quelque certitude. De ce prélat jusqu'au vingt-quatrième, Aprunculus, mort en 527, les détails historiques et la chronologie font presque entièrement défaut[2]. Or ce trouble dans les catalogues correspond à l'âge de l'invasion, à celui où s'arrêtent les inscriptions chrétiennes.

Au V[e] siècle, les évêques de Trèves, Cyrille et Marus; au VI[e] siècle même peut-être, Nicetius et Magnéric, ré-

[1] Bolland., 27 mars, t. III, p. 702. — [2] *Gall. christ.*, t. XIII, p. 372; Hontheim, *Hist. Trevir.*, t. I.

parent les sanctuaires dévastés, brûlés par les barbares [1].

Les édifices n'eurent point seuls à souffrir.

Lorsque Thierry s'empara de l'Auvergne, il emmena, raconte Grégoire de Tours, de nombreux clercs arvernes pour servir dans l'Église de Trèves [2]. C'était apparemment pour relever un culte abaissé par les violences de la conquête franque.

La dépression du christianisme dans la Première Belgique, à la fin du ve siècle, a peut-être laissé d'autres marques.

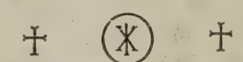
On ne sait que trop bien quels maux enfantait une irruption des barbares. Les cités s'écroulaient, le sang inondait le sol [3], l'Église était en deuil; l'épouvante dispersait le troupeau, les pasteurs [4]. Devant les hordes d'Alaric, les Romains avaient fui de toutes parts; saint Augustin, saint Jérôme, les virent aborder éperdus en Afrique, en Palestine [5]. La suppression subite des marbres funéraires atteste encore qu'en l'année 410 la ville éternelle avait vu périr ou disparaître ses enfants [6].

[1] *Gesta Treverorum*, c. XXIII, XXIV (dans Pertz, *Monumenta historica Germaniæ*, t. VIII, p. 158, 159). Fortunat, III, XI, v. 22, 23. — [2] *Vitæ Patrum*, VII, II. — [3] Voir, pour Trèves, Salvien, *De Gub. Dei*, VI, XV; *Gesta Trever.*, *loc. cit.*; pour Rome, Tillemont, *Hist. des Emp.*, t. VI, p. 593. — [4] Greg. Tur., *Glor. Mart.*, LVII : « Sed quum hostilitate « impellente, locus ille (le pays d'Albi) ab habitatoribus fuisset evacua- « tus... » (Cf. la note suivante.) — [5] Voir, pour cette dispersion, August., *Civ. Dei*, I, XXII; Hieron., *Epist.*, CXXVIII, ad Gaudent., § 4 et *Prolog. in lib. III in Ezech.* Rutil., *Itin.*, I, vers. 331-336. — [6] Voir, dans les *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. 250, l'intéressant commentaire de M. De Rossi sur l'année 410.

Les fidèles de la Première Belgique, dont les épitaphes manquent de même après une invasion, eurent peut-être à souffrir de semblables douleurs.

Il paraîtra sans doute téméraire de voir dans une inscription du ve siècle, retrouvée près de Vienne et appartenant à un enfant de Trèves[1], la marque possible d'une fuite des chrétiens devant les Ripuaires; je ne saurais toutefois m'en défendre entièrement. On jugera du motif qui me fait hésiter. Dans la Première Lyonnaise, à Saint-Germain-du-Plain, l'on a récemment signalé l'épitaphe d'un évêque étranger au pays[2]. Ce personnage se nomme Jamlychus, et son inscription mutilée présente le type particulier à la fin du ve siècle[3].

Je transcris ce fragment :



*Conditu*R HOC TVMVL*O bonæ*
*memor*IAE IAMLYCHVS EP*S in spe*
*resurrec*TIONIS ꝑ V K . IA*n*. . . . .
. . . . . .II CONS VIXIT AN*nos*. . .

Nous venons de voir que saint Cyrille mourut en 458, c'est-à-dire peu de temps avant la prise de Trèves (464).

[1] *I. C. G.*, nº 399. Voir ci-dessus, p. 86. — [2] Nº 661. — [3] Comme je l'ai dit plus haut, la croix, dans les épitaphes, paraît dès 448; la formule *bonæ memoriæ* date de 473. J'ajoute que le monogramme ⊛ se trouve, dans la Viennoise, en 491 (*I. C. G.*, nº 388).

Son successeur, qui fut le témoin de ce désastre, porte précisément le nom gravé sur notre fragment, *Jamblichus*[1].

L'évêque expatrié dont la Première Lyonnaise possède l'épitaphe doit être, selon toute apparence, celui qui assista à la ruine de sa ville, à la restauration de l'idolâtrie. Environné de barbares[2], Jamblichus a sans doute, comme saint Césaire au temps d'Alaric, comme les évêques d'Afrique sous le joug des Vandales, subi l'exil[3], après de longs efforts, et quitté une terre devenue ennemie[4].

1 Jamblichus est nommé dans une lettre adressée par S. Auspice, évêque de Toul, à Arbogaste, comte de Trèves. (Brower, *Ann. trevirenses*, t. I, p. 596.) Sidoine Apollinaire le mentionne également. (*Epist.*, IV, XVII.) Il est désigné dans d'autres textes sous les noms divers de *Jamblichus, Jamnecius, Jamnericus, Jamnerius*. Bien qu'en le donnant sous une forme incorrecte, notre inscription fixe son nom. (Voir, sur ce personnage, le *Gallia christiana*, t. XIII, p. 372; Brower, *loc. cit.*, et surtout Tillemont, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 251.)

2 « Barbarorum familiaris, » dit Sidoine Apollinaire en parlant du comte chrétien dont il dépeint la situation au milieu du peuple sauvage de Trèves (*Epist.*, IV, XVII), et dont le départ (Tillem., *Hist. eccl.*, XVI, 251) a peut-être entraîné celui de l'évêque. Saint Grégoire le Grand parle d'un duc chrétien gouvernant, de même qu'Arbogaste, une population païenne : « Quum de gente vestra nemo christianus sit, in hoc scio « quia omni gente tua es melior, quia tu in ea christianus inveneris. « Dum enim Barbaricini omnes, ut insensata animalia vivunt, Deum ve- « rum nesciant, ligna autem et lapides adorent, in eo ipso quod Deum « verum colis, quantum omnes antecedas ostendis. » (*Registr. Epist.*, liv. IV, n° 33, ind. XII, Ad Hospitonem, ducem Barbaricinorum, ed. Bened., t. II, p. 701.)

3 Bolland., t. VI, aug., p. 67, 68; Vict. Vit., *Persec. Vandal.*, p. 36 et 55; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 3675. Cf. Greg. Tur., *Glor. Conf.*, c. XL, etc.

4 Une lettre écrite par Sidoine Apollinaire, alors évêque (*Hist. littér.*

L'Église de Trèves aurait donc ainsi vu, après l'invasion des idolâtres, disperser les fidèles, les pasteurs, et plusieurs d'entre eux seraient venus chercher, dans la Première Lyonnaise, dans la Viennoise, asile sur une terre romaine et chrétienne. La prise par les païens d'une illustre métropole, vouée fatalement à perdre toutes ses splendeurs[1], le trouble contemporain dans ses listes épiscopales, l'envoi de nombreux clercs à son Église par le roi Thierry, la persistance du paganisme, l'attitude menaçante des infidèles sous le règne même de ce prince, la brusque et remarquable suppression des marbres dans un de nos plus grands centres épi-

de la France, t. II, p. 478), nous apprend que Jamblichus était encore à Trèves en 471, c'est-à-dire longtemps après la venue des Francs. (Voir ci-dessus, p. 113, note 2.) Mais les *Gesta Treverorum* montrent, par un trait, quelle fut, dans cette ville, la situation de cet évêque et même celle de son successeur. Après avoir dit que saint Cyrille répara, en relevant un sanctuaire, les désastres d'une précédente invasion, ils ajoutent : « Cyrillum Jamnerius (Jamblichus), Jamnerium Evemerus subse- « cutus Marum post se constituit qui monasterium Sancti Pauli a barbaris « cum prædictis urbis vastationibus desolatum reparavit. » (C. XXIII. Dans Pertz, *Monum. hist. Germ.,* t. VII, p. 158.) Deux évêques se sont donc succédé sans entreprendre de relever les saints édifices ruinés par l'irruption de 464 ; un troisième seulement a pu le faire. Le peu que valaient encore à Trèves, au VIe siècle, la protection des évêques, celle des sanctuaires, respectés à Rome par les Goths eux-mêmes (S. August., *Civ. Dei,* I, I, etc.), se voit dans le récit du meurtre de Parthenius. (Gregor. Turon., *Histor. Franc.,* III, XXXVI.)

[1] Les empereurs l'avaient quittée vers la fin du IVe siècle. (Cf. mon tome Ier, p. 383.) Au commencement du Ve, les préfets des Gaules l'abandonnèrent pour Arles (Boecking, *Notitia,* Occid., p. 162). Cologne, sous les Ripuaires (Greg. Tur., II, XL, etc.), Metz, sous les Mérovingiens (III, XXII, etc.), devaient lui enlever son titre de capitale.

graphiques, enfin la découverte, dans le sud de la Gaule, d'épitaphes appartenant à un enfant, à un évêque de Trèves, semblent autant de points faits pour attester la désertion par les chrétiens d'une ville devenue la proie des idolâtres.

Ce fut sans doute devant de tels désastres que saint Colomban et ses compagnons vinrent, au début du VIIe siècle, accomplir dans le nord-est de la Gaule leurs grands travaux apostoliques, et que le moine Jonas a pu écrire : « Ad Gallias ubi tunc.... ob frequentiam hos-« tium externorum... religionis virtus pœne abolita « habebatur, tendunt [1]. »

Si je ne m'abuse, les légendes lapidaires fournissent donc le moyen d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église. C'est, à mes yeux, une preuve nouvelle à l'appui de ma thèse : que les inscriptions des premiers fidèles représentent l'état du christianisme.

Je me résume.

Il est certes impossible de préjuger ce que l'avenir nous réserve de lumières inattendues. L'épigraphie, les monuments figurés, des manuscrits nouveaux, les textes anciens eux-mêmes étudiés plus complétement, peuvent infirmer la déclaration des sept évêques, celles de Sulpice Sévère et des Actes de saint Saturnin, montrer

[1] *Vita Sancti Columbani abbatis,* § 11. (Mabill., *Acta SS. ord. Bened.*, sæc. II, p. 9.)

que le christianisme se répandit en même temps et partout dans la Gaule, que l'antiquité de notre foi n'a même rien à envier à celle de Rome; mais, dans l'état des faits acquis, l'accord des grands traits de ma carte avec les assertions de l'école historique me semble un argument puissant en leur faveur.

Je ne nie point cependant que nos inscriptions ne puissent parfois appuyer, dans une certaine mesure, des données moins indiscutables. J'en rencontre en effet la preuve, si j'examine les pièces du célèbre différend qui s'éleva, au v[e] siècle, entre l'Église d'Arles et celle de Vienne, au sujet de la primatie.

Une décision du concile de Turin (401) vida tout d'abord le litige, en accordant le premier rang à celle des deux cités qui établirait son titre de métropole civile[1]. La discussion toutefois ne devait pas s'éteindre. En 450, d'après les textes produits par l'Église arlésienne, dix-neuf évêques de la Provence s'adressèrent à saint Léon, disant qu'un compagnon de saint Paul, saint Trophime, envoyé par saint Pierre, avait été l'apôtre d'Arles, et que la primatie devait appartenir à une ville d'où le christianisme s'était répandu dans toute la Gaule[2]. Ici commence le trouble. On s'étonne à bon droit qu'un argument de cette valeur n'ait point été porté tout d'abord devant le Concile de Turin, ou que ce concile n'en ait

[1] C. II. — [2] S. Leonis Magni *Opera*, éd. Quesnel, t. 1, p. 538, 539.

point tenu compte [1]. Le pape Zosime, qui parle, en 417, de l'envoi de saint Trophime dans notre patrie, est moins explicite, et ne prononce point à ce sujet le nom de saint Pierre ; il se borne à dire que la mission avait été donnée par Rome [2]. Ce que nous savons du saint Trophime des Actes, disciple de saint Paul et non point de saint Pierre, se prête mal à un voyage en Gaule [3], et, d'un autre côté, Grégoire de Tours affirme que le saint Trophime d'Arles ne vint dans cette ville qu'en l'année 250 [4]. A côté d'autres objections, sur lesquelles

[1] Tillemont, t. IV, p. 706; t. X, p. 681, etc. — [2] Coustant, *Epist. Pont. rom.*, t. I, p. 938. — [3] Tillemont, t. IV, p. 704.

[4] *Hist. Francorum*, I, XXVIII. Si le compagnon de saint Paul a été le véritable apôtre d'Arles, à moins d'une souveraine injustice, la contrée a dû être remplie de son nom. Arles aura donc été, pour les anciens, la ville de saint Trophime, ainsi que Rome est et fut la ville de saint Pierre. Or, il n'en était rien au VIe siècle, si nous en jugeons par l'expression de l'un de nos évêques, Fortunat, qui la nomme *Urbs Genesii*, et non point *Urbs Trophimi*. (L. V, c. II, p. 158.) Le souvenir qui prédominait alors dans le pays était donc celui du jeune martyr saint Genès. Nos monuments d'antiquité chrétienne figurée semblent établir qu'il en était de même dans des temps plus anciens. On sait qu'aux extrémités de leurs couvercles les sarcophages antiques présentent souvent deux têtes, qui sont parfois celles du Soleil et de la Lune. A Arles, pour les tombes des fidèles, ces couvercles offrent, aux deux bouts, une seule et même tête d'adolescent, exécutée d'après un type invariable. M. De Rossi, auquel nous devons cette remarque, a observé qu'à Rome les bustes des fondateurs de son Église occupent souvent la même place. Il est donc constant que les images des saints locaux ont remplacé parfois, sur les tombes chrétiennes, les masques dont les sarcophages sont ornés. Le savant romain en conclut, avec toute raison, semble-t-il, que la tête juvénile si souvent répétée sur les sarcophages d'Arles doit être, dans cette ville, celle de son jeune et illustre martyr. (*Bullettino archeologico cristiano*, juin 1864.) J'enregistre, pour ma part, au profit de l'école historique,

je passe pour ne point trop m'étendre [1], des soupçons se sont élevés sur l'authenticité de la lettre de Zosime, de celle des dix-neuf évêques, émanées toutes des seules archives d'Arles, si intéressée à les produire [2].

Au milieu de tant de ténèbres, des controverses engagées sur l'antériorité de deux Églises évidemment antiques, on aimera peut-être à trouver un élément de quelque certitude; c'est aux monuments de l'épigraphie qu'il appartient de le fournir.

Avant de le montrer par les méthodes dont je viens de faire connaître les bases [3], je dois au lecteur une observation.

Lorsqu'il s'agit des premiers siècles, chercher, dans les marbres d'une contrée, des monuments contemporains de l'âge où y parut le christianisme, c'est le plus souvent s'exposer à des mécomptes. Par nécessité absolue, aussi bien que par goût du mystère, les fidèles ont longtemps caché leur croyance [4]. On le voit pour Rome,

cette autre marque si probable de la prédominance du souvenir de saint Genès sur celui de l'homme qui, d'après le système légendaire, aurait été, pour Arles et la Gaule entière, ce que furent pour Rome saint Pierre et saint Paul.

[1] Voir, entre autres, Sirmond, *Dissert. in qua Dionysii Paris. et Dionysii Areop. discrimen ostenditur*, dans les œuvres de Launoi, t. II, p. 379, et la discussion de Berardi, *Gratiani canones*, Pars II, t. I, p. 235.

[2] Bosquet, *Eccles. gallic. histor.*, p. 17; Tillemont, t. IV, p. 705; Berardi, *loc. cit.* — [3] Voir ci-dessus, p. 17 et suivantes.

[4] Voir, entre autres, pour la Gaule, Greg. Tur., *Hist. Fr.*, I, XLIII; X, XXXI, 1.

où, sur mille quatre cents inscriptions datées, trente et une seulement sont antérieures à Constantin. Parmi nos marbres chrétiens d'Arles et de Vienne, il ne faut donc point s'attendre à rencontrer de monuments de l'âge que paraissent indiquer la lettre de Zosime, celle des évêques de Provence, ou du temps que désigne, avec toute certitude, le célèbre récit du grand martyre de Lyon [1].

Cela posé, si l'on fait, pour l'une comme pour l'autre ville, la part de l'époque où les fidèles ne se sont point toujours déclarés publiquement, il est impossible de méconnaître qu'Arles possède des monuments chrétiens de beaucoup antérieurs à ceux de Vienne [2].

En exceptant, parmi ces derniers, l'inscription EVENTI IN PACE gravée sur la surface d'un sarcophage à strigiles [3], et dont la brève formule indique sans doute une époque reculée, il n'est point, à Vienne, d'épitaphe que l'on puisse avec certitude estimer antérieure au ve siècle. A Arles, au contraire, plusieurs marbres présentent des caractères qui nous reportent à un âge de beaucoup plus ancien. Les *tria nomina* du vieux système romain, les acclamations funéraires, l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe, la prétérition du jour de la mort, le monogramme ☧, le symbole tout primitif de

[1] Euseb., *Hist. eccl.*, V, 1. — [2] Cf. ci-dessus, p. 48, note 6, pour un indice probable de la destruction tardive des monuments païens à Vienne. — [3] *I. C. G.*, n° 410.

l'ancre, la simplicité du formulaire qui est encore parfois celui des temps païens, accusent par leur réunion une antiquité bien remarquable pour des monuments provinciaux [1]. Des inscriptions d'Arles appartiennent peut-être d'ailleurs, et ce serait là un dernier trait plus décisif encore, à quelques-uns de ces chrétiens cachés que nous révèlent parfois des marques fugitives [2], tandis que le plus grand nombre d'entre eux nous demeure inconnu [3].

Nous venons de le voir; l'absence, la suppression,

[1] *I. C. G.*, nos 508, 519, 520, 522, 526, 531, 533, et ci-dessus, p. 30 — [2] Voir ci-dessus, p. 19.

[3] La classification de quelques épitaphes d'Arles présente de graves difficultés. Les inscriptions où se lisent les acclamations PAX TECVM, PAX VOBISCVM, sont assurément chrétiennes; mais, pour les marbres de même temps qui débutent par les formules toutes locales PAX, PAX AETERNA, PACI AETERNAE (Dumont, *Inscript. ant. d'Arles*, nos 86, 88, 165), comment juger avec quelque certitude? Les nombreuses médailles où figurent ces mots ne nous seront d'aucun secours (Cohen, III, 70, 261; V, 356, 357, 447, 506, 507; VI, 29, 79 et 104, monnaies de Commode à Constantin); la numismatique ne peut les avoir employées dans le même sens que l'épigraphie funéraire. Sénèque parle de l'*æterna pax* où reposent les morts (*Consol. ad Martiam*, XIX); mais cette locution est-elle purement païenne, ou bien le philosophe l'a-t-il prise, avec tant d'autres, au courant des idées que le christianisme avait jetées dans la société romaine? Si elle appartient aux gentils (cf. Virg., *Æn.*, I, 249), des fidèles d'Arles ne l'ont-ils point adoptée comme une façon de parler semblable aux leurs (cf. Paul Nol., *Epist.*, XXXII, ad Sever., éd. Murat., p. 199 et 203), et qui leur permît, pour ainsi dire, de se déclarer et de se dissimuler tout à la fois? Ce que je remarque pour les formules se présente de même à l'égard des symboles. Une inscription d'Arles, conçue dans le style païen, offre cependant des traits familiers aux premiers fidèles, une nacelle flottant et près d'elle des poissons. (Lalauzières, *Hist. d'Arles*, pl. XVII, no 6.)

le nombre, le degré d'ancienneté des marbres sortis de notre sol répondent exactement aux données de l'histoire sur l'époque, le développement, les vicissitudes de l'évangélisation. Un tel accord, dont on pourrait difficilement, à mon sens, méconnaître la valeur, semblera peut-être à d'autres, comme à moi, permettre de tirer des textes épigraphiques un élément sérieux pour estimer l'âge relatif de nos Églises. Si donc, en réservant ici la délicate question de l'époque initiale, nous nous attachons seulement au fait d'antériorité mis en avant pour Arles, l'antiquité supérieure du christianisme de cette ville s'affirmera par celle de ses inscriptions.

C'est là un des traits de la loi qui régit nos monuments chrétiens, épitaphes et sculptures, dont l'ancienneté décroît à mesure que l'on s'éloigne de la Méditerranée.

J'ai déjà peut-être, au gré du lecteur, poussé trop loin les rapprochements entre l'épigraphie et l'histoire ; j'ai peut-être été trop téméraire en cherchant à retrouver, par l'étude des marbres, la physionomie des époques inconnues. Qu'on me permette toutefois encore un dernier coup d'œil sur ce point.

Un fait exceptionnel, semblable à celui que j'ai signalé dans la Première Belgique, existe au sud de notre patrie.

La civilisation romaine fut, on le sait, l'un des meil-

leurs agents de la propagation évangélique. Aussi les cités où abondent les inscriptions des gentils sont-elles de même les plus riches en marbres chrétiens. Pour ne parler que de la Gaule, nos grands centres épigraphiques, Trèves, Lyon, Vienne, Arles, Narbonne, montrent les monuments des fidèles succédant à ceux des idolâtres. C'est la condition normale. Nîmes, au contraire, si largement dotée en inscriptions des temps païens, ne possède pas d'épitaphes chrétiennes. Où faut-il en chercher la cause? L'élégante cité aurait-elle opposé, comme nous le voyons pour quelques autres, une vive résistance à la foi nouvelle[1]? J'incline à le croire, car l'absence des marbres des fidèles me paraît devoir être là, ainsi qu'ailleurs, le résultat d'une cause historique[2], et je n'imagine pas que, sans des circonstances

[1] Cf. S. Avit., *Homil. de rogationibus,* éd. de 1643, p. 152, pour le mauvais vouloir opposé par le sénat de Vienne au développement du culte chrétien. (Voir encore, pour ces résistances des municipalités, S. Aug., *Epist.* XCI, VIII. Cf. S. Chrysost., t. II, p. 548, *De S. Babyla*, § 8; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 9, et Théodoret, VII, 3.)

[2] Plusieurs circonstances peuvent être rapprochées de cette absence des inscriptions. Les origines de l'Église de Nîmes sont des plus obscures, puisque le premier de ses évêques dont on sache exactement la date est Sedatus, qui paraît, en 506, au concile d'Agde. (Voir Dom Vaissette, t. I, p. 616; *Gall. christ.,* t. VI, p. 427.) En 589, un concile de Narbonne, où figure un évêque nîmois, parle de la persistance de certaines pratiques païennes dans la province. J'ajoute que, vers le milieu du ve siècle, il y avait encore des idolâtres dans cette partie de la Gaule (Bolland., t. I, maii, p. 61 et 62, *Vita S. Orientii, episcopi Ausciorum*), et que le martyre de saint Baudèle, à Nîmes, peut avoir été postérieur au triomphe de l'Église. Voir, à ce sujet, Tillemont, *Hist. eccl.,* t. IV, p. 275, et les Bollandistes au 20 mai. Je noterai, au même point de vue, que la forme ger-

toutes d'exception, une telle ville n'ait encore présenté, comme monument matériel du christianisme des premiers âges, qu'un sarcophage sculpté [1].

Voilà pour la question de lieu. La question de temps ne sollicite pas moins vivement mon attention.

Si l'on s'en tenait aux éléments tirés des seules inscriptions datées, il faudrait supposer la propagation nulle aux trois premiers siècles, timide au IVe, grandissant au Ve, et complète seulement à l'âge suivant [2]. Chaque page de l'histoire repousse cette apparence. Il importait donc de chercher ailleurs que dans les dates précises des éléments de chronologie. L'étude minutieuse des symboles, des formules, m'offrait un secours que je ne pouvais négliger. Elle m'a fait voir dans le bassin du Rhône la grande voie suivie tout d'abord par le christianisme; à Marseille, à Aubagne, des marbres

manique du nom de Baudèle est loin d'être sur notre sol un signe de haute antiquité. (Cf. ci-dessus, p. 40, et ma *Note sur le rapport des noms avec la nationalité,* p. 6.)

[1] Voir ce sarcophage dans le recueil de Ménard, qui en donne une si singulière explication. (*Ant. de Nîmes,* t. VII, p. 491.) On y voit le Christ lavant les pieds de saint Pierre, cet apôtre arrêté, la résurrection symbolisée (cf. mon tome Ier, p. 302), le Seigneur conduit devant Pilate, et ce dernier se lavant les mains. Peut-être faut-il attribuer à Nîmes une autre tombe sculptée que reproduit Rulmann parmi des monuments de cette ville. (Bibl. imp., départ. des man., suppl. fr., n° 8, 2e partie.) Autant que je puis le reconnaître sur un dessin rapide et presque effacé, ce sarcophage représenterait, entre autres scènes, le péché originel et nos premiers pères chassés du paradis.

[2] Voir dans mon tome II, p. 609, la table des mentions chronologiques.

contemporains de la persécution de Marc-Aurèle [1]; à Arles, sans nul doute, des inscriptions antérieures à Constantin [2]; à Vaison [3], puis vers le nord, l'ouest, à Autun [4], à Paris [5], à Amiens [6], à Bainson, à Bordeaux, à Sivaux [7], les épitaphes chrétiennes apparaissant au IVe siècle. C'est la confirmation des données historiques qui montrent dans le sud de la Gaule les premiers pas de l'évangélisation, la foi se répandant plus tard dans le reste de notre patrie. Les découvertes à venir ne feront, j'en ai la confiance, qu'appuyer par des preuves nouvelles la généralité de ces résultats.

[1] Ci-dessus, p. 52, 53.

[2] *I. C. G.*, nos 519, 520, 522, 525, 526, 527, 531, 533, 541. Inscriptions caractérisées par la brièveté (cf. ci-dessus, p. 17), les acclamations (cf. ci-dessus, p. 45), l'ancre, le monogramme ☧ (cf. ci-dessus, p. 27), les noms triples ou doubles (cf. ci-dessus, p. 19 et 40), l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe (cf. ci-dessus, p. 11, 21 et 22), l'omission du jour de la mort (cf. ci-dessus, p. 12 et 14), etc.

[3] *I. C. G.*, nos 490, 491, 495, 497, 498, 499. Inscriptions très-brèves, avec acclamations, taisant le jour de la mort et portant le monogramme ☧; l'une d'elles, no 490, gravée sur un débris d'édifice. (Cf. ci-dessus, p. 46 et suiv.)

[4] No 4, la célèbre inscription grecque; no 5, épitaphe gravée sur un débris païen, et portant les mots DECESSIT et PERCEPIT, qui indiquent une époque ancienne (cf. ci-dessus, p. 24, et ci-dessous, p. 167, note 3).

[5] No 202. Inscription présentant le monogramme ☧, l'indication de celui qui a fait faire la tombe, et taisant le jour de la mort.

[6] Nos 326 et 328. Inscriptions très-brèves, taisant le jour de la mort, donnant le monogramme ☧, le nom de celui qui a fait faire la tombe et l'antique formule PRAECESSIT. (Cf. mon tome Ier, p. 384.)

[7] Nos 336 A, 576, 583 A. Inscriptions à acclamations, donnant un nom double, taisant le jour de la mort et portant le monogramme ☧.

VI

Je n'ai point terminé l'examen des vues que nous ouvre une étude d'ensemble de nos marbres chrétiens.

Dès la fin du ve siècle, ces monuments fournissent d'importantes données sur l'état politique du sol. Lorsque les royautés barbares se partagent la Gaule, les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, remplacent les anciens maîtres; mais l'influence de la grandeur romaine subsiste encore sur quelques points, et nos épitaphes semblent permettre d'en reconnaître les dernières marques.

Les indications chronologiques gravées sur les marbres de ce temps sont de deux sortes : dates par les consuls, dates par les rois barbares. Si l'on marque sur une

carte de la Gaule les lieux où se rencontrent ces diverses mentions, on voit les dates consulaires se grouper exclusivement dans le royaume des Bourguignons, les dates royales chez les Francs et les Wisigoths [1].

Une seule exception, bien significative, et dont je parlerai plus loin, trouble ce résultat.



Trouver, pour des temps antérieurs, un marbre à date consulaire sur un point de notre sol, c'est voir, par un signe matériel, que la main de Rome était sur cette contrée; mais, lorsque l'empire a vu décroître ses possessions immenses, lorsque les Francs, les Bourgui-

[1] Je note par un C, sur ma carte, les dates consulaires; par un R les dates royales; RCR indique l'intermittence.

gnons, les Wisigoths, tiennent la Gaule, ce fait prend un tout autre sens, et je vais tenter de l'expliquer.

Un des points saillants dans l'histoire des Bourguignons, à la fin du ve siècle et au vi^e^, c'est leur déférence pour l'empire, dont ils se plaisent à se déclarer les feudataires. Tandis que, chez les Francs, l'assassinat d'un barbare est un crime plus grand et plus puni que le meurtre d'un Romain [1], les princes bourguignons couvrent tous leurs sujets d'une protection égale [2]; ainsi l'a décidé Gondebaud, qui, selon le mot de Grégoire de Tours, a voulu que sa loi fût douce aux vaincus [3]; dans le partage du sol, ils ont traité les anciens maîtres avec moins de rigueur que ne l'ont fait les autres conquérants de la Gaule [4]; seule entre toutes les lois barbares, la leur présente des dates consulaires [5], comme le font les édits de Ravenne, de Rome et de Constantinople. Gondéric, Childéric, Sigismond, portent avec orgueil les titres de Patrice, de Maître des armées [6],

[1] *Lex Salica reformata,* tit. XLIV; *Lex Ripuar.,* tit. XXXIV. (Canciani, t. II, p. 144 et 306.)

[2] *Lex Burgund.,* tit. II (Canciani, t. IV, p. 14); cf. tit. X, XXVI, et Oros., VII, XXXII.

[3] *Hist. Fr.,* II, XXXIII. « Burgundionibus leges mitiores instituit, ne « Romanos opprimerent. »

[4] *Lex Burgund.,* tit. LIV; *Additamentum,* II, art. XI (Canciani, t. IV, p. 29 et 41); Marius, *Chronic.,* a° 456; cf. *Lex Wisig.,* L. X, t. I, l. 8 (t. IV, p. 175), et pour les Francs, Montesquieu, *Esprit des lois,* liv. XXX, c. VII.

[5] Tit. XLII, XLV et LII (Canciani, t. IV, p. 25, 26 et 29). — [6] Hilar., *Epist.* V, ad Leontium; Sid. Apoll., *Epist.* V, 6; Avit., *Epist.* LXXXIII

et des lettres célèbres nous montrent ce dernier prince écrivant, par la main de saint Avit, à l'empereur de Byzance : « Mon peuple est le vôtre et j'éprouve plus de joie à vous servir qu'à lui commander. La vénération du nom romain est chez nous une religion de famille. Maîtres en apparence de notre royaume, nous ne sommes en réalité que vos soldats. C'est par nous que vous administrez une terre si éloignée de votre Empire; la distance même où vivent vos sujets marque glorieusement l'étendue de votre puissance, l'action lointaine de votre gouvernement [1]. »

Les Bourguignons ne donnent pas qu'à Byzance ces marques de leur soumission. L'Italie, qui leur vient en aide contre l'agression des Francs, les tient pour des sujets dévoués : « Pour recouvrer ses possessions, écrit Cassiodore au Sénat, le Bourguignon s'est déclaré dépendant, se donnant tout entier à nous afin de recevoir une part de ce qu'il a perdu [2]. »

Qu'à cette époque ses rois datent par les consuls, rien à cela que de simple et de logique; leurs actes sont d'accord avec ce qu'ils écrivent à l'empereur alors qu'ils proclament l'action si étendue de son pouvoir, avec ce que Rome attend d'eux.

Les temps vont changer.

En 534, les enfants de Clovis envahissent la Bourgo-

[1] Avit., *Epist.* LXIX et LXXXIII, éd. Sirmond, p. 124 et 139.
[2] *Variar.*, XI, I.

gne et la subjuguent [1]. Mais la conquête ne détruit pas chez elle une apparence d'autonomie qui doit bientôt servir la politique perfide de ses vainqueurs, en leur permettant de désavouer des actes accomplis par leurs ordres [2]. Si les Bourguignons leur payent tribut, s'ils leur fournissent un contingent de troupes [3], ils peuvent, du moins, passer à leurs propres yeux, à ceux des autres peuples, pour une nation libre et se gouvernant elle-même d'après ses coutumes et sa loi. A côté de leurs priviléges, que l'on mentionne encore au VIIe et au IXe siècle [4], ils gardent, même après la conquête et soixante-trois ans de plus qu'aucun autre peuple du monde ancien, leur vieil usage de dater par les consuls [5],

[1] Marius, *Chronic.*, a° 534.

[2] En 538, le roi Théodebert, sollicité par l'empereur de lui donner secours, envoie en Italie une armée bourguignonne qui doit se réunir à l'ennemi, en paraissant agir de son propre mouvement. (Procop., *Bell. Goth.*, II, XII.) — [3] Procop., *Bell. Goth.*, II, XIII.

[4] Marculf., *Form.*, I, VIII; Agobard., *Advers. leg. Gond.*, c. XIII et XIV, éd. Baluze, p. 120. L'*Additamentum II* à la loi des Bourguignons (Canciani, *Leg. barb.*, t. IV, p. 40), texte dont on ignore la date, mais qui est, en tout cas, postérieur à l'une de leurs grandes défaites, est peut-être un autre monument de l'autonomie conservée par ce peuple après le désastre de 534.

[5] D'après l'état actuel des découvertes, la supputation par les postconsulats s'arrête, dans le nord de l'Italie, en 556 (Côme, Inscr. de Marcellianus, Palais Giovio); dans le sud, en 560 (Mommsen, *I. R. N.*, 6697); à Rome, en 565 (De Rossi, *Inscript.*, t. I, n° 1098). Elle est poussée, dans la Bourgogne, jusqu'à l'année 628. (Voir mon tome II, n° 397 A; cf. n° 17 et l'observation de M. De Rossi, *Inscript.*, t. I, n° 1093) Il ne faut voir dans cette persistance rien au delà d'une simple continuation de la coutume ancienne. Le fait que je viens de rapporter d'après Procope (*Bell. Goth.*, II, XII) montre que le gouvernement byzantin n'exerçait plus alors aucune

dont ils associent en dernier lieu les noms à ceux des rois [1]. Leurs nouveaux maîtres cependant suivent un autre système.

Chez la race qui devait posséder la Gaule et lui donner son nom, le caractère dominant est la passion de l'indépendance. Les premiers mots de son pacte national proclament qu'elle a secoué le joug des Romains [2], et son histoire ne démentira pas cette fière parole.

Que le Bourguignon se contente des titres de Patrice, de Maître des armées, le Franc porte le cœur plus haut; il sera consul et auguste, c'est-à-dire l'égal de l'empereur [3]; s'il propose à celui-ci un traité d'alliance, il l'a, dit-il, librement résolu [4], et sa lettre ne rappelle en rien les humbles protestations transmises par saint Avit. Le

influence sur la Bourgogne, et nos inscriptions ne mentionnent pas d'ailleurs ces derniers consulats impériaux qui servent de dates aux marbres de l'Italie. (Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.*, p. 29, 30, 31; De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, années 567, 568, 570, 571, 575, 589; Mommsen, *I. R. N.*, nos 3487, 3895, 3897, 3898, etc.)

[1] *I. C. G.*, nos 597 et 397 A. Comme par un dernier hommage à la grandeur du vieil empire, la Bourgogne a de même conservé, à travers les âges, l'usage officiel du droit romain. (Voir, sur ce point, les savantes recherches du président Bouhier, *Anciennes coutumes du duché de Bourgogne*, ch. VI, VII, VIII, *Œuvres*, t. I, p. 429.) Aux textes du moyen âge relevés par Bouhier, on peut ajouter ce passage de l'acte d'affranchissement de Ciel-et-Saint-Maurice concédé le 24 octobre 1420 : « ... Pourquoy nous « aient suppliés et requis humblement..... il nous pleust de nostre grâce « les affranchir de la dicte serve condicion, en les rendant comme francs « citiens de Rome. » (Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I, p. 155, 156.)

[2] Canciani, t. II, p. 13. — [3] Greg. Turon., *Hist. Fr.*, II, XXXVIII. — [4] Duchesne, *Scriptores*, t. I, p. 866.

premier entre les barbares, il effacera de ses monnaies d'or l'effigie impériale pour y placer celle de ses rois [1]. Procope rapporte le fait en le présentant comme un coup d'audace [2], et les monuments de notre numismatique en fournissent la preuve matérielle.

L'indépendance est hautement proclamée. Les vies des saints parlent de ce temps glorieux où les Francs, secouant le joug de Rome, n'ont plus voulu relever que d'eux-mêmes [3]. Rapprochez des marbres où la Bourgogne inscrit les dates consulaires, ceux où nos pères ne veulent tracer que les noms de leurs rois, le tableau sera complet. Chez les premiers, une déférence dont la marque survit même aux institutions romaines [4]; chez les autres, la volonté ferme de s'appartenir et de le faire connaître.

Ainsi, d'après la carte, d'après l'histoire de la plus grande partie de la Gaule au VIe siècle, la date par les consuls représenterait la soumission à l'empire, la date par les rois impliquerait déclaration d'indépendance.

Les monuments des Wisigoths vont nous le montrer

[1] Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la numismatique mérovingienne*. Le fait a lieu sous Théodebert; il ne se produit que plus tard chez les Wisigoths. (Boudard, *Revue numismatique*, t. XX, p. 342.)

[2] *Bell. Goth.*, III, XXXIII, t. II, p. 417. — [3] Bolland., t. II, jan., p. 33; Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Benedictii*, sæculum, I, p. 637. — [4] Ci-dessus, p. 127.

plus nettement encore, par l'inconstance même de leur système chronologique.

Au temps de la domination romaine, les noms des consuls se lisent sur les marbres de la Deuxième Aquitaine, de la Première Narbonnaise et de la Novempopulanie [1]; mais, dès l'avénement d'Alaric II (484 à 507), la mention des années de son règne y figure seule [2]. C'est le fait d'un prince indépendant et tenant son royaume *proprio jure*, comme le dit Jornandès [3]. Il est, comme l'a été son père, législateur en même temps que soldat, maître des Romains et des barbares qui vivent sous son sceptre, et veut constituer fortement la nationalité wisigothique.

Jusque-là donc rien d'inattendu, à juger par ce que nous apprend la différence des dates usitées chez les Francs et les Bourguignons, et le système opposé de ces barbares; mais une inscription récemment découverte à Narbonne marque l'an 527 par le nom du consul d'Occident, Mavortius [4]. Les Wisigoths sont et demeurent cependant les maîtres du pays; pourquoi donc cette prétérition du nom d'Amalaric, le roi d'alors, et dont le prédécesseur, le successeur [5] suivent un autre système? pourquoi, au delà des limites romaines, cette date par un consul romain?

[1] Voir mon tome II, nos 591, 596, 610, 617. — [2] *Ibid.*, nos 482, 529, 556 A, 556 C, 556 D. — [3] *De Get. orig.*, c. XVII. — [4] Voir mon tome II, no 613 A. — [5] *Ibid.*, no 616.

Rien de plus utile, dans ces matières, que d'apparentes anomalies qui forcent à la recherche; elles éclairent ou révèlent souvent des faits mal formulés ou laissés dans l'ombre par les historiens. Nous leur devons de mieux comprendre le caractère de la capitulation signée, en 534, entre les Bourguignons et leurs vainqueurs; elles nous apporteront encore d'autres enseignements.

En 511, Amalaric, devenu, par la mort de Gésalic, son frère, seul roi des Wisigoths, exerce un pouvoir tout nominal. Le grand Théodoric, son aïeul, qui l'a sauvé d'un rival dangereux, gouverne de fait sous son nom[1], et les coutumes romaines, que le prince ostrogoth tient à honneur de faire revivre, deviennent la loi du sol wisigothique. Jusqu'en 526, une date consulaire, dans les possessions d'Amalaric, n'aurait donc rien qui pût surprendre; mais l'épitaphe de Narbonne appartient au 1er juillet 527, et le vieux roi était mort le 30 août 526. N'y a-t-il point là difficulté nouvelle, et ne doit-on pas penser que le prince wisigoth aura, dès le décès de son aïeul, voulu reprendre, dans toute son étendue, une liberté d'action entravée par l'existence de Théodoric?

Procope atteste le contraire.

[1] Procop., *Bell. Goth.*, I, XII, éd. de Bonn, t. II, page 68. La Chronique d'Isidore (éd. de 1778, t. I, p. 210) considère même Théodoric comme le souverain réel, Amalaric comme son successeur.

En mourant, le maître de Rome laissa l'Italie à un autre de ses petits-fils, Athalaric, et le roi wisigoth, peu rassuré sur les visées des Francs, se hâta de conclure avec le nouveau prince un traité d'amitié et d'alliance. Ce fut là, semble-t-il, le premier acte de son indépendance recouvrée[1].

Si nous nous reportons maintenant aux faits mis en lumière par la différence des dates dans le royaume des Francs et dans celui des Bourguignons, par les résultats que nous apportent les beaux travaux de M. De Rossi[2], nous reconnaîtrons qu'au temps de Théodoric, et suivant le caractère de leurs relations avec l'empire, des royaumes barbares admettaient ou rejetaient la supputation par les consulats. Amalaric, si effacé par son aïeul, n'a donc point cessé, quand mourut celui-ci, de promulguer, dans son propre royaume, les noms des consuls d'Occident. Ainsi faisaient les Bourguignons dans leur respect pour le vieil empire, et le même fait semble avoir eu, chez les deux peuples, une même cause.

Avec Amalaric devait disparaître une marque tout éphémère de la puissance romaine. Son successeur Theudis, dont se défiait avec tant de raison Théodoric[3], date de nouveau du nom royal les monuments de la

[1] Procop., *Bell. Goth.*, l. XIII, éd. de Bonn, t. II, p. 69, 70. — [2] *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I. Prolegom., p. XLII. — [3] Procop., *Bell. Goth.*, l. XII, t. II, p. 68, 69.

Wisigothie. En 541, un marbre de Narbonne, marqué de la dixième année de son règne[1], renoue la chaîne interrompue de la chronologie locale, et montre ainsi ce que Rome a perdu d'influence et de prestige sous les faibles successeurs du grand Théodoric.

Que l'on me permette encore un mot sur le système chronologique suivi dans la Première Aquitaine, immédiatement après sa conquête par les Francs. A compter de cette époque, huit épitaphes datées s'y présentent, et toutes, sans exception, portent les noms des nouveaux rois. Et pourtant, à Clermont, l'une des villes où se rencontrent ces monuments, un concile de l'an 535 est marqué, suivant la mode romaine, du postconsulat de Paulin.

Cette dissemblance n'est point un fait isolé dans le royaume d'Alaric, où les inscriptions, les lois, portent la date de son règne. Le concile d'Agde, en 506, présente le nom du consul Messala[2]; en Afrique, en Espagne, lorsque les épitaphes chrétiennes ne mentionnent que les années de l'ère locale, les conciles de Carthage, de Tarragone, de Gironne, nomment de même les consuls suivant l'ancien usage.

Devant ce double système, il nous faut donc faire

[1] Voir mon tome II, nº 626. Le nom de Theudis me paraît exister encore sur une autre inscription de Narbonne, nº 620 B.

[2] C'est, annonce Sirmond, la mention que présentent la plus grande partie des manuscrits.

deux parts dans les documents qui nous occupent; distinguer les monuments civils, tels que les épitaphes, les lois, des actes religieux que les évêques ont sans doute voulu libeller selon la forme suivie à Rome et dont les lettres pontificales leur fournissaient le type.

C'est du moins là ce qui se fit au moyen âge, comme veut bien me l'apprendre le savant M. Léopold Delisle, et la dissemblance signalée semble montrer, dès le VIe siècle, une tendance à la coutume qui fut plus tard celle de notre Église[1].

Rien ne s'accorde mieux d'ailleurs, pour cette époque, avec l'attitude du clergé de la Gaule, vivant de sa vie propre sous le sceptre des barbares, se recrutant surtout parmi la race vaincue[2], se plaçant sous l'égide de la loi romaine[3], et déclarant, dans un concile de

[1] Je transcris la note que m'a remise le savant académicien : « Au XIe « et au XIIe siècle, beaucoup de chancelleries laïques et ecclésiastiques « s'attachèrent à imiter les usages de la chancellerie romaine. Parmi les « prélats qui ont suivi cette voie, on peut citer plusieurs évêques de Rennes « dont on possède des chartes littéralement modelées sur les bulles-pri- « viléges des papes. Une circonstance favorisait cette imitation : la ca- « thédrale de Rennes était placée sous l'invocation de saint Pierre, de « sorte que les évêques de Rennes pouvaient s'approprier la formule *sub* « *beati Petri et nostra protectione suscipimus*. On en trouvera des exem- « ples dans les titres de l'abbaye de Savigny, conservés aux Archives de « l'empire et copiés dans un Cartulaire des archives du département de « la Manche. »

[2] Voir, dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*

[3] Du Cange, v° *Lex romana;* cf. mon tome II, p. 379, n° 588 A.

l'an 538, que les divisions politiques du sol sont chose indifférente pour l'administration ecclésiastique [1].

Je reviens aux dates civiles.

Si mes déductions sont exactes, plus d'une conséquence devra s'en dégager.

L'histoire est trop souvent muette, et parfois, je le rappellerai plus loin, les documents nous font défaut pour de longues séries d'années. Lorsque, dans une partie de notre sol dont les destinées nous seront demeurées inconnues, nous trouverons, sur un marbre des temps dont je m'occupe, une date par les consuls ou par les rois, l'accord des monuments et des faits dans les trois royaumes dont je viens de parler ne permettra-t-il pas alors d'estimer, par cette date, la condition politique du pays qui l'aura présentée? Devant l'incertitude des délimitations à cette époque, une inscription consulaire ou royale, trouvée vers les bornes supposées du royaume des Francs et de la Bourgogne, ne devra-t-elle pas faire attribuer au pays qui, seul des deux, possède des monuments semblables, la part du sol où le nouveau marbre aura paru?

Ce sont là peut-être des questions qu'il serait encore

[1] *Conc. Aurel.*, III, c. I. Cent vingt années auparavant, le pape Innocent Ier proclamait le même principe. (*Epist. XXIV ad Alex. episc.*, c. II, dans Coustant, p. 852.) Voir encore les intéressantes observations de M. Naudet dans son mémoire intitulé : *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race.* (*Acad. des inscr.*, t. VIII, p. 526.)

téméraire de résoudre, malgré le nombre des inscriptions connues, malgré la concordance des faits acquis. Les découvertes à venir apporteront, je l'espère, leur solution si désirable pour l'exacte connaissance de notre histoire et de notre géographie aux temps mérovingiens.

VII

Je me suis efforcé de montrer, par l'étude des faits, comment s'expliquait le défaut d'unité dans les dates épigraphiques relevées sur les diverses parties de notre sol. En pénétrant dans le détail, on rencontre des difficultés dont je n'ai pu trouver encore la solution, et qu'il importe de signaler.

Dans ses belles recherches sur la chronologie épigraphique de Rome, M. le commandeur De Rossi a su tirer du jeu des postconsulats des lumières précieuses pour l'histoire du ve et du vi^e^ siècle. Éclairé par les textes, singulièrement habile à faire revivre le passé, autorisé par les mentions des anciens mêmes[1], il a montré dans

[1] Voir Schwartz, *Dissert. selectæ*, p. 277.

l'emploi de ces supputations, dans leur substitution aux dates consulaires, la marque de troubles politiques [1]. Une guerre, un simple dissentiment entre deux peuples, et la promulgation des consuls était suspendue dans l'État ennemi. Pour l'Italie, les documents ont permis de suivre, d'expliquer, quelquefois presque jour par jour, certains revirements politiques dont les dates lapidaires nous conservent la marque [2].

Nous sommes moins heureux pour la Gaule, où les marbres ne font que trop bien sentir les regrettables lacunes de l'histoire.

De 486 à 495, cinq localités de la Lyonnaise, de la Viennoise [3], qui ne forment pas groupe et que séparent d'ailleurs des centres où s'emploient d'autres méthodes [4], présentent une supputation par les postconsulats de Symmaque.

En 491, deux villes voisines, Vienne et Véséronce, offrent deux dates de forme différente [5], et une autre cité de la même province, Valence, fournit peut-être, pour la même année, une mention conçue dans un troisième système [6].

[1] *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, proleg., p. XXV et suivantes. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 67, 68, etc. — [3] Anse, Grésy, Saint-Thomé, Valence et Arles, nos 662, 388 A, 481 A, 474 B et 538. — [4] Briord, Véséronce, Vienne et Lyon, nos 374 A, 388, 436, 32, 77 et 69. — [5] *I. C. G.*, nos 388 et 436. — [6] No 474 B. Voir encore, pour l'année 547, deux inscriptions d'Aoste (nos 394 et 396) datées, l'une de Jean, l'autre de Basile.

Où chercher l'explication de ces faits, qui ont sans doute leur raison d'être [1]?

Une autre anomalie, plus remarquable encore, se produit dans les dates sur le même point du sol, et pour un temps où son histoire est complétement muette.

Lorsque le consulat a disparu, la Bourgogne, je viens de le dire, est le dernier pays où survive la mémoire de cette grande institution; les longues supputations par les postconsulats, poussées chez elle plus loin que dans toute autre contrée, s'expriment de deux façons diverses : à Lyon, on compte, jusqu'en 601 [2], par le postconsulat de Justin, qui reçut les faisceaux en 540; à Vienne et dans ses alentours, on suppute, jusqu'en 628 [3], par les années écoulées depuis le dernier citoyen fait consul, Basile, qui fut nommé en 541.

Le fait existe nettement délimité au point de vue géographique, se produisant durant soixante années, sans que le parallélisme se trouble un seul instant, sans que le nom de Basile paraisse à Lyon, sans que celui de Justin se montre à Vienne.

Voilà, au VIe siècle, deux grandes lignes principales, et qui pourraient peut-être mettre sur la voie du partage inconnu que Childebert et Clotaire firent entre eux alors de la Bourgogne [4].

[1] Cf. De Rossi, t. I, p. XLIII, XLIV, 67, 68, 484. — [2] *I. C. G.*, n° 17. — [3] N° 397 A.

[4] Greg. Tur., *Hist. Fr.*, III, XI. Un village situé à quatre lieues sud-

Il est, de plus, des systèmes éphémères.

Dans la Viennoise, le nom du consul de l'an 534, Paulin, sert de point de départ à une autre supputation poursuivie durant trois années [1], tandis que, dans la partie de l'Italie qui nous confine, elle s'emploie encore en 546 [2], et n'est remplacée que plus tard, d'après les marbres qui me sont connus, par les postconsulats de Basile, consul dès 541 [3].

Sur le même point de notre sol et lorsque disparaît le nom de Paulin, celui d'un consul de 538 est pris comme base pour un nouveau calcul, et jusqu'en 550, au moins, l'on compte par les postconsulats de Jean [4].

est de Lyon, mais appartenant, d'après les cartes, à la Viennoise, Saint-Laurent-de-Mûres, fournit une date du système lyonnais, c'est-à-dire par un postconsulat de Justin (*I. C. G.*, nº 387 B). La raison d'être de la différence signalée entre les deux sortes de mentions chronologiques semble donc devoir être cherchée ailleurs que dans les anciennes divisions de la *Notitia*. La ligne séparative que trace, dans l'état actuel des découvertes, la diversité des modes de date que je signale, passe sous Lyon et Saint-Laurent-de-Mûres, en laissant au-dessous d'elle Lusinai, Vienne, Saint-Jean-de-Bournay, Aoste, Revel et le reste de la Viennoise. (Voir ma carte, *I. C. G.*, pl. XCIII.) Je noterai ici en passant que les postconsulats, si fréquents sur nos marbres, ont été notés de deux façons différentes. D'après le mode dit Marcellinien, la première année du postconsulat est celle qui suit le consulat même; dans le système Victorien, cette même année est désignée comme seconde du postconsulat (cf. Pagi, *Dissertatio hypatica*, p. 318, etc.). Gazzera, *Iscriz. crist. del Piem.*, p. 31, et surtout De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, prolegom., p. XLVII, ont fait remarquer qu'à dater de Justin (aº 565) la seconde méthode a prévalu. Voir, pour les applications, *I. C. G.*, nºs 65 et 438.

[1] *I. C. G.*, nºs 536, 393, 477 B; cf. 458 DD. — [2] Zaccaria, *Excurs. litter.*, p. 207; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.*, p. 57. — [3] Gazzera, p. 16, aº 533; musée Giovio à Côme, inscription de Marcellianus, aº 566. — [4] *I. C. G.*, nºs 547, 384, 458 M, 486.

La raison d'être de tout cela m'échappe, et j'ai hâte de sortir de ces ténèbres, dont je devais dire toute la profondeur, après avoir montré ce que l'histoire nous permet de tirer parfois de la forme, de la diversité des dates [1].

[1] J'avais espéré, je dois le dire encore, trouver dans les dates consulaires, par un relevé des jours du mois, l'époque de l'année où avait lieu, en Gaule, la promulgation des consuls; je comptais voir si, par exemple, elle se faisait au 1er mars, en même temps que la notification de l'indiction. (Greg. Tur., *H. Fr.*, V, IV et XXIX. Cf. *Decretio Childeberti regis*, *Procemium*, dans Canciani, *Leg. Barb.*, 11, 115.) Mon attente a été déçue. Au lieu de ne rencontrer, comme il l'aurait fallu pour réussir, aucune mention des consuls dans les deux premiers mois de l'année, de ne trouver, pour cet espace de temps, que des postconsulats, je vois sur un marbre de Lyon du 12 janvier, c'est-à-dire à un moment de l'année où, à moins d'une notification anticipée, le nom du consul nouveau ne pouvait guère être parvenu en Gaule, la trace d'une date consulaire (*I. C. G.*, nº 82). Les inscriptions de cette nature n'étaient donc point toujours, selon toute apparence, faites et placées au moment de l'inhumation.

VIII

Les inscriptions chrétiennes qu'a fournies notre sol ont été, pour une grande partie, trouvées aux derniers siècles, et trop souvent nous ne possédons aucune notion précise sur le lieu de leur provenance. Nos propres observations et les renseignements anciens nous permettent toutefois d'établir qu'il y avait, en Gaule, trois modes d'inhumation pour les fidèles : des tombes isolées comme celles d'Adelphius et de l'aïeul de Sidoine Apollinaire[1], des cimetières où, ainsi qu'à Lyon, à Trèves, à Vienne, la terre recouvrait les sépultures[2],

[1] *I. C. G.*, nº 591; Sid. Apollinaire, *Epist.*, III, 12. — [2] Ci-dessous, p. 211, 212; mon tome Ier, p. 363, 380, etc.; mon tome II, p. 52. Les textes et les monuments nous apprennent de quelle manière se disposaient ces sépultures souterraines; quelques planches (Greg. Tur., *H. Fr.*, IV,

d'autres où, comme aux Aliscamps d'Arles, à Civaux, les sarcophages reposaient sur le sol [1]; troisièmement enfin, des agglomérations de tombeaux dans les sanctuaires. Ces dernières, dont les tombes de Saint-Irénée de Lyon, et mieux encore celles de Saint-Pierre de Vienne, offrent d'excellents types [2], sont importantes à étudier, car elles montrent au plus haut degré ce qu'était la foi de nos pères. Une épitaphe de Trèves nous apprend comment et dans quel but les tombeaux se groupaient ainsi dans les lieux saints :

31), des tuiles ou des débris grossièrement reliés (*I. C. G.*, nos 374, 381, 403 A), plus rarement une caisse de pierre (no 403 A), voilà ce qu'était le tombeau, et, parfois même, la dernière demeure du fidèle fut l'intervalle resté libre entre deux tombes enfouies l'une près de l'autre (no 403 A).

[1] *I. C. G.*, nos 535 et 576 A. Le Dante et l'Arioste avaient tous deux été frappés de l'aspect que donnait aux Aliscamps la masse de tombes placées sur le sol et que reproduisent des dessins de Beauméni, appartenant à M. Albert Lenoir. (Cf. mon tome Ier, p. 25.)

Nous lisons dans la Divtne Comédie (*Inferno*, IX, 112, 115) :

Si come ad Arli ove'l Rodano stagna
. . . .
Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo.

Et dans le poëme de Roland Furieux (XXXIX, st. 72) :

Della gran multitudine ch' uccisa
Fu d'ogni parte in questa ultima guerra,
. . . .
Se ne veda ancor segno in quella terra
Che presso ad Arli, ove il Rodano stagna
Piena di sepolture è la campagna.

[2] Ci-dessous, p. 217; mon tome II, p. 581.

VRSINIANO SVBDIACONO SVB HOC TVMVLO OSSA
QVIESCVNT ☧ QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRIS
QVEM NEC TARTARVS FVRENS NEC POENA SAEVA NOCEBIt[1].

Saint Maxime de Turin disait de même, dans un passage que le rédacteur de notre inscription avait dans la mémoire[2] :

« In corpore nos viventes custodiunt (martyres), et de corpore recedentes excipiunt, hic ne peccatorum nos labes assumat, ibi ne inferni horror invadat. Nam ideo hoc a majoribus provisum est ut Sanctorum ossibus nostra corpora sociemus, ut dum illos Tartarus metuit, nos pœna non tangat, dum illis Christus illuminat, nobis tenebrarum caligo diffugiat[3]. » Nous lisons encore dans saint Ambroise : « Habeo plane pignus meum, quod nulla mihi peregrinatio jam possit avellere; habeo quas complectar reliquias; habeo tumulum quem corpore tegam, habeo sepulcrum super quod jaceam; et commendabiliorem Deo futurum esse me credam, quod supra sancti corporis ossa quiescam[4]. »

Ainsi donc, et dès les temps antiques, les fidèles pensaient que les restes des saints les protégeraient, dans la tombe, contre les redoutables atteintes du démon, les

[1] *I. C. G.*, n° 293. — [2] Voir, pour les passages des Pères reproduits ainsi dans les inscriptions, mon tome II, p. 600. — [3] *Homilia* LXXXI In natali sanctorum Taurinorum Martyrum, Octavii, Adventicii et Solutoris (*Opera*, éd. de 1784, p. 262, 263). — [4] De excessu fratris sui Satyri, § 18. (*Opera*, éd. des Bénédictins, t. II, col. 1118.)

recommanderaient à la miséricorde divine. C'est pour obtenir cette faveur qu'Avitus fut inhumé à Brioude, aux pieds de saint Julien [1], sainte Eustelle, près du sarcophage de saint Eutrope [2]; que le corps du jeune Celsus fut déposé auprès des saints [3], celui de sainte Paule appliqué à la crèche du Sauveur [4], que des sépultures nombreuses se groupèrent autour des restes de l'apôtre de Toulouse [5].

Deux vers tirés d'une épitaphe nous apprennent que le frère de saint Ambroise, Satyrus, fut enseveli, de même, près de la tombe de saint Laurent [6], et les légendes lapidaires montrent un grand nombre de sépultures placées ainsi sous la protection des bienheureux. A côté des textes importants que fournissent, sur ce point, le *Codex Palatinus* [7], les *Epigrammata* de style épigraphique composés par Grégoire de Nazianze [8], je lis, sur les monuments de Rome, des indications d'ensevelissement, RETRO SANCTOS [9], ANTE DOMNA EMERITA [10], AT IPPO-

1 Greg. Turon., *Hist. Fr.*, II, XI. — 2 Bolland., t. III, april., p. 735 E. Cf. du Saussay, *Martyrol. gallic.*, XXI, maii. — 3 Paul. Nolan., éd. de 1685, *Poem.* XXXII, v. 605. — 4 Hieron., Epitaphium Paulæ, éd. des Bénédictins, t. IV, p. 688.

5 Passio S. Saturn., § 6 (Voir ci-dessous, p. 150, note 4); Bolland., t. V, maii, p. 12. — 6 Gruter, 1167, 2 :

VRANIO SATYRO SVPREMVM FRATER HONOREM
MARTYRIS AD LAEVAM DETVLIT AMBROSIVS.

7 Gruter, 1055, 7; 1167, 4; 1169, 7, 8; 1170, 1, 2; 1172, 11. — 8 Muratori, *Anecdota græca*, p. 44, 61, 91. — 9 Boldetti, p. 53 et 57. — 10 Marchi, *Monumenti delle arti cristiane*, p. 150.

LITV[1], AD SANCTVM CORNELIVM[2]. Des inscriptions de Cologne[3], de Tours[4], de Lyon[5], de Clermont[6], de Vienne[7], de Vaison[8], d'Arles[9], de Ratisbonne[10], de Trèves[11], offrent autant de témoignages d'une communauté de confiance qu'encourageait la grande voix de saint Augustin[12]. Taillés, aux catacombes, dans les fresques qui décorent les sépultures des saints, de nombreux *loculi* attestent encore chez les premiers fidèles le désir de reposer près de ces tombes vénérées[13]. Sous l'empire d'un sentiment semblable, nos pères avaient rempli les églises de leurs sépulcres ou rassemblé, de leur vivant, les reliques qui devaient les protéger après la mort[14].

Une formule dont l'inscription du diacre Ursinianus[15] nous donne déjà un premier exemple, s'employait fréquemment sur les marbres de la province pour indiquer que les restes du fidèle reposaient auprès d'un corps saint. « Sociari martyribus, » c'était, dans le lan-

[1] Marchi, *Monumenti delle arti cristiane*, p. 150. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea crist.*, t. I, p. 304. — [3] *I. C. G.*, nº 354, SOCIATA *Martyribus*. — [4] Nº 184 : ANTE PEDES MARTINI. — [5] Nº 41 : POSITV EST AD SANCTOS. — [6] Nº 557 : SANCTIS ... SOCIANDE PATRONIS. — Nº 412 : SANCTIS QVAE SOCIATA IACET. — [8] Nº 492 (aº 515). — [9] Nº 528 : AD SANCTVM MARTYRE.... — [10] Hefner, *Das Roemische Bayern*, p. 246 : MART[Y]RIBVS SOCIATAE ; cf. mon tome Ier, p. 473. — [11] *I. C. G.*, nºs 242, 293. — [12] *De Cura pro martyribus gerenda*, c. VII; cf. *Retractationes*, II, 64, éd. des Bénéd., t. VI et t. I. — [13] Voir, pour ces entaillements des peintures, Bosio, *Roma sotterranea*, éd. in-folio, p.245, 255, 257; De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. II, tav. XIX, etc. — [14] Voir mon tome II, p. 219 et suivantes. — [15] Ci-dessus, p. 146.

gage épigraphique être enseveli à côté des bienheureux. Nous trouverons plus d'une fois cette façon de dire, qu'emploie saint Maxime de Turin [1]. SOCIANDE PATRONIS, SANCTIS SOCIATA, MART[Y]RIBVS SOCIATAE, SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRI[S], SOCI[AT]A M[ARTYRIBV]S, telles sont les mentions que présentent des marbres de Clermont, de Vienne, de Ratisbonne, de Trèves et de Cologne [2]. Pour l'histoire du christianisme, les formules de cette nature peuvent avoir souvent quelque intérêt. Nous le voyons par l'un de nos marbres. Les saints de la légion thébéenne ne souffrirent pas tous à Agaunum; un détachement, demeuré à Cologne, sous les ordres de saint Géréon, y périt de même pour le nom du Seigneur. Telle est la tradition, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, par cette mention qui n'a rien de précis : « Est apud Agrippinensem urbem basilica in qua dicuntur quinquaginta viri ex illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium consummasse [3]. » Ces cinquante soldats étaient, à Cologne, les saints les plus illustres. C'étaient là les martyrs par excellence, puisque d'après un double témoignage, le mot *martyres* suffisait à les désigner [4]. Une épitaphe de

[1] Ci-dessus, p. 146. — [2] *I. C. G.*, nos 557, 412, 293, 354; Hefner, *loc. cit.* — [3] *Hist. Francor.*, I, 62.

[4] Helinandus, *Passio S. Gereonis et sociorum* (Bolland., t. V, oct., p. 38 B) : « Monstratur autem usque in hodie in loco ubi S. Gereon « trucidatus est, sanguinis ipsius spectaculum, et ipse locus *Ad martyres* « ab incolis acceptum servat vocabulum. » *Gesta Trevirorum* (Pertz,

Cologne[1], dont je viens de transcrire les derniers mots, présente la formule courante : « sociata martyribus. » D'après l'âge commun des marbres de la contrée[2], et si l'on s'arrête d'ailleurs ici à la forme du monogramme, au défaut de mention du jour de la mort[3], il est difficile de faire descendre cette inscription à une époque plus basse que les dernières années du ve siècle. Antérieure au texte de Grégoire de Tours, elle devient ainsi, pour nous, le premier anneau d'une tradition qui ne remontait qu'à notre saint évêque, et apporte un nouvel élément de preuve à l'histoire de Cologne et de ses martyrs.

Un enseignement fourni par les fouilles de l'église de Saint-Pierre, à Vienne, doit être recueilli et signalé. Tout le sol de ce sanctuaire était également occupé par des sépultures; mais celles-ci, plus serrées à mesure qu'elles s'approchaient de l'autel et s'étageant même dans le chœur sur deux et sur trois rangs, étaient plus rares vers l'entrée. Ainsi devait-il en être d'abord de la petite basilique de Toulouse que les tombes à la fin envahirent tout entière[4]. Le fait constaté pour l'église

Monum. germ. hist. script., t. VIII, p. 150) : « Hoc idem capitolium « postea in honorem Dei genetricis semperque virginis Mariæ est dedi- « catum, et ipse locus, ob memoriam Martyrum, *litus ad Martires* no- « men accepit. » Cf. Gelenius, *De magnit. Coloniæ*, p. 258.

[1] *I. C. G.*, n° 354. — [2] Voir ci-dessus, p. 104 et suivantes. — [3] Voir ci-dessus, p. 12 et 42.

[4] *Passio S. Saturn.*, § VI (*Acta sinc.*, p. 132) : « Procedente dehinc

de Vienne s'explique facilement. L'autel, déjà si vénérable par sa destination même, contenait des reliques dont le voisinage devenait la sauvegarde du chrétien endormi dans le tombeau. Les textes, les inscriptions que j'ai déjà cités, les *loculi* taillés dans les peintures des catacombes, tennent également à montrer que pour les premiers fidèles les places les plus voisines des saints restes devaient être les plus recherchées. La répartition des tombes de Saint-Pierre l'établit plus nettement encore. Lors donc qu'une disposition semblable sera mise au jour par des fouilles, lorsque les sépulcres, pressés sur un point, deviendront plus rares alentour, on sera fondé à conclure que, comme ici, l'on aura rencontré le sol d'un sanctuaire des anciens âges, et que le centre d'agglomération indique l'emplacement d'un autel sanctifié par des reliques.

« tempore, cum multorum ad basiliculam illam fideliter a sæculo rece-
« dentium pro solatio propter corpus martyris quiescentis deferrentur
« reliquiæ, et locus omnis tumulatorum corporum multitudine fuisset im-
« pletus..... »

IX

Ce n'était point seulement par la disposition matérielle des sépultures que se montrait la vénération des saints et des martyrs. Les monuments de l'épigraphie nous en apportent souvent la preuve. Nous le voyons par les inscriptions nombreuses qui décoraient les sanctuaires de Tours et répétaient les louanges de saint Martin[1], par le marbre dédicatoire qui atteste l'antiquité du culte de sainte Ursule et des vierges ses compagnes[2]. De plus humbles monuments nous attestent le respect de nos ancêtres pour la mémoire de saint Denys.

Parmi les auteurs anciens qui ont parlé du martyre de ce saint et de ses compagnons, Hilduin, qui écrivait au

[1] *I. C. G.*, nos 165 et suivants. — [2] No 678 B.

IXe siècle, a, le premier, désigné Montmartre comme le lieu de ce martyre. Bien qu'une charte du roi Robert vienne attester le même fait, bien que deux églises du titre de Saint-Denys, existant sur la colline dès le temps de Louis le Gros, montrent clairement l'accord de la tradition avec les textes, quelques écrivains modernes, contestant l'autorité d'Hilduin, ont cherché ailleurs qu'à Montmartre le lieu de la passion de saint Denys [1].

Pour moi, habitué par l'étude à compter sérieusement avec les traditions, je mettrai sous les yeux du lecteur un fait ancien et méconnu, qui me paraît fournir l'indication précise du lieu où l'apôtre des Gaules a souffert pour la foi du Christ, et la preuve de la vénération attachée à ce lieu dès les premiers âges de l'Église.

Élevée, comme le montre un tableau de 1410, sur le versant de Montmartre [2], la chapelle du Saint-Martyre est nommée, dès la fin du XIe siècle, dans la donation qu'en firent alors des laïques à l'abbaye de Saint-

[1] Voir le résumé des opinions diverses émises sur ce point dans la *Vie de sainte Geneviève*, par M. l'abbé Saintyves, p. 257-263.

[2] Ce tableau, qui fait partie du Musée du Louvre, a été plusieurs fois reproduit par la gravure. (Dom Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. IX; de Clarac, *Description historique du Louvre et des Tuileries*, pl. VIII, A; Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 21e livraison, pl. VIII de la *Monographie de Saint-Germain-des-Prés*.) Il représente une Descente de croix; le corps de Notre-Seigneur est reçu dans les bras du donateur, abbé de Saint-Germain-des-Prés; l'abbaye, le Louvre et Montmartre servent de fond au sujet.

Martin-des-Champs[1]. Les dispositions de cet acte montrent que le *Sanctum Martyrium*, dont tout vient attester d'ailleurs l'antiquité, était encore, à cette époque, visité par de nombreux fidèles, qui y apportaient leurs offrandes[2].

La chapelle de Montmartre fut, en 1611, le théâtre d'une découverte constatée par procès-verbal et souvent mentionnée par les écrivains, mais demeurée sans explication jusqu'à ce jour. C'est sur cette découverte que j'appellerai l'attention du lecteur, en m'efforçant de montrer par les faits qu'elle me semble révéler, qu'Hilduin a réellement constaté, dans son écrit, l'existence d'une tradition antique et non interrompue.

« L'an mil six cent onze, dit le procès-verbal rapporté par Du Breul[3], le 13e jour de juillet....., Mesdames les religieuses de Montmartre ..... voulans faire agrandir et accroistre leur chapelle du martyre de Monsieur Sainct Denys et ses compagnons, vulgairement dicte la chapelle des Saincts-Martyrs ..... les massons travaillant aux fondemens des murs nécessaires pour le dict accroissement, auroient trouvé au delà du bout et chef

[1] « Quoniam parva ecclesia, quæ in colle Montis Martyrum est, et a « vulgo appellatur Sanctum Martyrium, erat olim laïcorum homi- « num, etc. » D. Marrier, *S. Martini de Campis historia*, p. 319, aº 1096. Voir, sur les églises appartenant à des particuliers, l'abbé Clouet, *Hist. eccl. de la prov. de Trèves*, t. II, p. 523, etc.

[2] « Domnus autem Ursus assensu seniorum et rogatu laicorum con- « cessit oblationem totam quæ afferretur in eam, etc. » D. Marrier, *ibid.*

[3] *Le théâtre des antiquitez de Paris*, p. 865.

de la dicte chapelle, qui regarde du côté du levant, une voulte sous laquelle il y a des degrez pour descendre soubs terre en une cave...... En laquelle voulte..... nous serions descendu..... et aurions trouvé que c'étoit une descente droitte, laquelle a cinq pieds un quart de largeur. Par laquelle serions descendu trente sept degrez [1] faicts de vieille massonnerie de plastre, gastés et escornés : le dessus de laquelle descente est voulté. Et au bas de laquelle descente aurions trouvé une cave ou caverne prise dans un roc de plastre tant par le haut que par les costés et circuit d'icelle. Laquelle..... a de longueur depuis l'entrée jusques au bout qui est en tirant vers la closture des dictes religieuses, trente-deux pieds. L'entrée de laquelle a huict pieds de largeur; et en un endroit, distant de la dicte descente de neuf pieds, elle a de largeur seize pieds, et le surplus d'icelle va en estressissant, en sorte qu'au bout, vers la closture des dictes religieuses, elle n'a que sept pieds de largeur. Dans laquelle cave, du costé de l'orient, il y a une pierre de plastre bicornue, qui a quatre pieds de long et deux pieds et demy de large, prise par son milieu, ayant six poulses d'espoisseur, au dessus de laquelle au milieu il y a une croix gravée avec un sizeau, qui a six poulses

[1] « Quod vero hic XXXVII tantum gradus commemoratur, cum re« vera L sint, ex ruderum illos tum operientium massa et acervo post« modum ablato, scriptum sic fuisse credendum est. » D. Marrier, *S. Marini de Campis historia*, p. 324.

en quarré de longueur et demy pouse de largeur. Icelle pierre est élevée sur deux pierres de chacun costé, de moillon de pierre dure, de trois pieds de hault, appuyée contre la roche de plastre, en forme de table ou autel [1] : et est distant de la dicte montée de cinq pieds. Vers le bout de laquelle cave, à la main droicte de l'entrée, il y a dans la dicte roche de pierre une croix, imprimée avec un poinsson ou cousteau, ou autre ferrement; et y sont ensuite ces lettres MAR. Il y a apparence d'autres qui suivoient : mais on ne les peut discerner. Au même costé un peu distant de la susdicte croix, au bout de la dicte cave, en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds, dès l'entrée s'est trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc, CLEMIN, et au costé du dict mot y auroit eu quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un cousteau ou autre ferrement où il y a DIO, avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent distinguer. La hauteur de la cave en son entrée est de six pieds jusques à neuf pieds en tirant de la dicte entrée vers le bout de la dicte cave. Et le surplus jusques au bout est rempli de terre et de gravois, etc. »

La nouvelle de la découverte attira en ce lieu un nombre considérable de visiteurs, parmi lesquels figurent Marie de Médicis et plusieurs dames de qualité [2].

[1] Voir, sur ces autels de forme primitive, Thiers, *Diss. sur les autels*, ch. III.

[2] Sauval, *Hist. et rech. sur les antiq. de Paris*, t. I, p. 352. Si l'af-

Nous avons encore une preuve de l'émotion produite par cet événement, dans une jolie gravure au burin donnant une vue de Montmartre et de la crypte, gravure que Nicolas de la Matthonière fit immédiatement exécuter par Jean de Halbeeck, et qui, imprimée sur une feuille volante, avec une courte notice, fut répandue dans le public [1].

Au premier coup d'œil jeté sur l'estampe, la pensée se reporte involontairement aux chapelles souterraines des catacombes. A Montmartre, de même qu'à Rome, la crypte est une simple excavation du sol; au-dessus d'elle, comme sur les cimetières romains, s'élève un *martyrium* [2]; auprès de la pierre qui sert d'autel, figure, dit

fluence des fidèles produisit de nombreuses offrandes pour la reconstruction du saint édifice, elle amena en même temps, au dire de D. Marrier, la destruction des inscriptions murales dont le procès-verbal avait constaté l'existence. (*Monasterii Sancti Martini de Campis historia*, p. 321.)

[1] *Représentation d'une chapelle souterraine qui s'est trouvée à Montmartre, près Paris, le mardy*, 12e *jour de juillet* 1611, *comme on faisoit les fondemens pour agrandir la chapelle des Martyrs*. Paris, 1611, in-folio. Cette pièce se trouve à la Bibliothèque impériale, dép. des estampes, *Histoire de France par estampes*, t. XV, année 1611. Elle est citée par le P. Lelong, *Bibl. hist. de la France*, nº 14,900, et dans le catalogue de l'œuvre de Halbeeck, par Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. V, p. 514. D. Marrier l'a reproduite avec quelques légères différences. (*Sancti Martini de Campis historia*, p. 325.)

[2] « Eodem tempore Constantinus Augustus fecit basilicam beato Lau« rentio martyri, via Tiburtina in agrum Veranum supra arenariam « cryptæ, et usque ad corpus B. Laurentii mart. in qua fecit gradum « ascensionis et descensionis. » Anast. Bibl., *In S. Sylvestro*. Les exemples de ce fait sont nombreux; cf. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, X, XXXI; *De glor. Mart.*, l. I, c. LI; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, 1re partie, p. 168; Selvagi, *Ant. christ.*, III, XII; l'abbé Cochet, *Norm. souterr.*, p. 57; Perret, *Cat.*, t. II, pl. LVI.

la notice de la Matthonière, « une forme de fenestre pour mettre les burettes, » c'est-à-dire une de ces petites niches que l'on remarque dans les oratoires des catacombes, et qui servaient à déposer les vases sacrés [1].

Un dernier trait de ressemblance résulte, pour moi, de la présence d'inscriptions tracées sur les parois. En cherchant au cimetière de Saint-Calixte les sanctuaires importants dont il soupçonnait l'existence, M. le C. de Rossi a retrouvé, dans une vigne récemment acquise par le Saint-Père, et sous deux anciennes basiliques chrétiennes, une chapelle souterraine, d'une dimension inusitée et d'une riche ornementation, qui avait servi de lieu de sépulture à plusieurs papes de martyrs du IIIe siècle.

« Outre les épitaphes des chrétiens enterrés sous ces voûtes, écrit à ce sujet le regrettable M. Noël des Vergers [2], plus de trois cents inscriptions, tracées à la pointe du style ou au charbon sur l'enduit qui recouvre les murailles, témoignent de la piété des dévots visiteurs à l'époque où la crypte était encore accessible, et de leur vénération pour cette sainte chapelle. » Il est difficile de ne pas rapprocher de ces anciens actes de visite « les mots escrits de pierre noire sur le roc, ou imprimés dans la pierre avec la pointe d'un poinsson ou

[1] Cf. Thiers, *Dissertations sur les autels*, ch. XXV. — [2] *Athenæum français*, 1864, p. 663. Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 253; t. II, p. 23, etc.

cousteau ou autre ferrement,» relatés par le procès-verbal de 1611[1]. La ressemblance frappante des lieux, l'identité des procédés graphiques me paraissent indiquer qu'à Montmartre, comme à Rome, des pèlerins ont laissé les marques de leur passage[2].

Dans le nombre des proscynèmes de Saint-Calixte qui ont été lus jusqu'à ce jour, je remarque cinq formules acclamatoires s'adressant aux saints martyrs : ΕΛΑΦΙΝ ΟΙC ΜΝΕΙΑΝ ΕΧΕΤΑΙ (εἰς μνείαν ἔχετε) — ΔΙΟΝΥCΙΝ ΕΙC ΜΝΕΙΑΝ ΕΧΕΤΑΙ — IM MENTE ABETE COR... — OTIA PETITE..... ET PRO PARETE *et pro* FRATRIBVS E*j*VS..... *ut* VIBAN*t* CVN BONO — P*etite spirit*A SANCTA VT VERECVNDVS CVM SVIS BENE NAVIGET, et enfin cette invocation nominative à saint Sixte enseveli dans le même cimetière, SANTE SVSTE IN MENTE HABEAS IN HORATIONES AVRELIV REPENTINV[3].

Si nous examinons à cette heure les fragments d'ins-

[1] Les proscynèmes païens de l'Égypte, dont parle M. Letronne, sont également gravés à la pointe ou simplement écrits à l'encre rouge. (*La statue vocale de Memnon*, p. 242.) Voir, sur ces monuments, le tome II des *Inscriptions de l'Égypte*, et, sur les inscriptions tracées au charbon, Plaut., *Merc.*, II, 402; Bold., p. 437. Cf. mes *Inscript. chrét.*, t. I, nº 207.

[2] Voir, sur les proscynèmes chrétiens, *I. C. G.*, nºs 91 et 609.

[3] De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. II, p. 17, 18. Ainsi que l'a remarqué le savant romain, la formule *in mente habete*, employée dans ces proscynèmes, était familière aux anciens. Nous la voyons figurer dans les actes de saint Fructueux, alors qu'un chrétien se recommande aux prières de l'évêque mené au supplice. (§ III, *Acta sinc.*, p. 221. Cf. Euseb. *Mart. Palæst.* VII.)

criptions que nous a transmis le procès-verbal, nous y reconnaîtrons sans peine de semblables acclamations. Dans les conditions constatées, les syllabes ✝ MAR..... — DIO..... — semblent indiquer les mots ✝ MAR*tyres*..... — DIO*nysie*....., débuts de prières adressées aux saints de la crypte; quant au nom presque entier de CLEMINS[1], j'y vois, en le comparant aux actes de visite de saint Sixte, soit le nom d'un pèlerin, soit celui d'un des martyrs inconnus qui ont souffert au même lieu[2]. La croix tracée isolément, dont parle encore le procès-verbal, me paraît figurer, suivant l'usage antique, comme signe de la présence d'un visiteur illettré[3].

J'ai dit, au commencement de ce paragraphe, que la découverte de 1611 avait mis au jour un monument des premiers temps chrétiens. S'il est difficile d'apprécier aujourd'hui, à l'aide des documents qui nous sont parvenus, ce que la vue des lieux mêmes et la paléographie des inscriptions auraient permis de décider, au moins sommes-nous autorisés à nous appuyer ici sur les ressources de la comparaison et de la philologie. D'après le savant M. De Rossi, les proscynèmes du cime-

[1] Je retrouve cette orthographe, commune d'ailleurs à l'époque mérovingienne, dans une inscription de Lyon, datée de l'an 552. (*I. C. G.*, nº 47.) — [2] Lebeuf, *Vol. cité*, p. 104-106.

[3] « Propria manu pro ignorantia litterarum signum venerabilem scæ « crucis feci. » (Marini, *Pap. dipl.*, p. 145; VIe siècle. Cf. p. 271.) « ..... et propter ignorantiam litterarum signum sanctæ crucis feci. » (Mabillon, *De re dipl.*, p. 564, aº 874, cf. p. 170; Murat., *Script. rer. Ital.*, t. IV, p. 288, 289; *I. C. G.*, t. II, p. 437.)

tière de Saint-Calixte, qui me paraissent présenter avec les nôtres des points si frappants de ressemblance, ont été tracés au IIIe et au IVe siècle [1]. Sans même assigner aux inscriptions de Montmartre une origine aussi reculée, on trouve dans l'histoire des monuments religieux la preuve certaine de l'antériorité de la crypte sur la chapelle, élevée, suivant l'usage des premiers chrétiens, par suite de l'affluence toujours croissante des visiteurs [2]. Or l'antiquité de cette chapelle, mentionnée, dès la fin du XIe siècle, comme un lieu ancien et vénéré, recevant de nombreuses offrandes, est mise hors de doute par son nom même de *Sanctum Martyrium*, nom qui, dans les écrits des saints Pères, désigne les basiliques primitives [3], qui n'existe plus dans la langue de Fortunat et de Grégoire de Tours, appliqué aux constructions nouvelles, et qu'un texte du IXe siècle relate comme une appellation hors d'usage [4].

Si mon opinion est partagée, on verra, dans la crypte de Montmartre, un sanctuaire creusé aux premiers siècles, sur la place, alors sans doute bien connue, où

[1] *Roma sotterranea*, t. II, p. 19 et 389. — [2] Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 167.

[3] Tertull., *De præscript.*, c. XLVI; Hieron., *Opp.*, t. IV, part. II, col. 85, *Vita S. Hilarion.*, n° 31; Euseb., *Vita Const.*, III, XXXV; IV, XXXII, XLVI; *Cod. Theod.*, IX, XVII, 7, etc.; Augusti, *Handbuch der christl. Arch.*, I, p. 336 et 375. *I. C. G.*, n° 37.

[4] « Martyria vocabantur ecclesiæ quæ in honore aliquorum martyrum « fiebant. » (W. Strabon, *De rebus ecclesiast.*, VI, *Bibl. Max. PP.*, t. XV, p. 184, c., ed. Lugd.)

saint Denys et ses compagnons avaient souffert pour la foi ; dans les inscriptions murales, les actes de visite des pèlerins qui y sont venus prier[1] ; dans le *Sanctum Martyrium*, un antique édifice s'élevant, selon la coutume, sur le lieu sanctifié par le martyre[2]. Les proscynèmes attesteront une fois de plus l'usage de l'invocation des saints dans l'Église primitive, et l'ensemble de ces faits, évidemment antérieurs aux écrits des hagiographes, montrera par quelle tradition non interrompue le souvenir de l'apôtre des Gaules est arrivé jusqu'à nous.

[1] *I. C. G.*, t. I, p. 44 et 185; t. II, p. 431.

[2] Avec l'église bâtie sur la tombe de saint Cyprien, une autre s'était également élevée à la place où le martyr avait souffert. « Denique, sicut « nostis, quicumque Carthaginem nostis, in eodem loco mensa Deo cons-« tructa est; et tamen mensa dicitur Cypriani, non quia ibi est un-« quam Cyprianus epulatus, sed quia ibi est immolatus. » (S. Augustin, *Serm.* CCCX. Cf. *Serm.* CCCXIII. « ..... Duas egregias et amplas (eccle-« sias) sancti martyris Cypriani, unam ubi sanguinem fudit, aliam ubi « ejus sepultum est corpus. » (*Confess.*, V, 8. Victor Vitensis, *Persec. Vandal.*, l. I, c. V. Cf. D. Guéranger, *Sainte Cécile*, p. 157, 158; *Codex eccles. Afric.*, c. LXXXIII.)

X

Les misères, les violences, la barbarie des mœurs, dont souffrirent les premiers siècles, ont laissé une marque profonde dans nos monuments épigraphiques.

Un diacre est tué à coups de hache pendant son sommeil[1]; un exilé ensevelit son compagnon de douleurs[2]; un religieux, chassé de son pays, vient mourir à Clermont[3]; l'affreuse lèpre[4], l'usure[5], l'abus de la puissance[6], frappent à la fois la vie et la fortune; la tombe même n'est point un sûr asile[7]; en vain la loi punit les violateurs[8], son impuissance paraît dans les formules

[1] *I. C. G.*, nº 639. — [2] Nº 575. — [3] Nº 557. — [4] Nº 186. — [5] Nº 636. — [6] Nº 635. — [7] Nºs 28 et 511. — [8] *Cod. Theod.*, IX, XVII, etc. Voir pour la singulière tolérance de Théodoric, Cassiod., *Variar.* V, XXXIV.

d'anathème qu'il faut graver sur les sépulcres [1]; triste signe des temps, un saint évêque loue un magistrat pour s'être abstenu de concussions et de rapines [2]; ici des prisonniers de guerre [3], des villes devenues désertes [4], des églises incendiées [5]; un fidèle meurt en regrettant les années plus heureuses qu'il a vues autrefois [6]; un autre a traversé des temps de douleurs et de troubles [7]; un troisième parle des plaies de sa patrie [8]. On est au lendemain des invasions, et, sous ses nouveaux maîtres, la Gaule devient comme un vaste champ de bataille. Chacun tremble au seul nom des barbares. Si l'un d'eux se fait chrétien, l'épitaphe dit que sa férocité native s'est adoucie par la loi du Christ [9]; sur la tombe d'un enfant du sol, on écrit que celui-là du moins n'est pas issu de race farouche [10].

Grégoire de Tours raconte que des luttes terribles s'élevèrent un jour entre des citoyens. L'esclave d'un prêtre avait été tué; l'assassinat fut vengé aussitôt, et des représailles répétées amenèrent une longue succession de meurtres. Le saint évêque fit venir les combattants et leur rappela la loi de l'Évangile. « Soyez pacifiques, leur dit-il; que le coupable, par esprit de charité, entre en composition, afin que vous soyez des enfants

[1] *I. C. G.*, nº 13. — [2] Nº 635. Cf. nº 637. Quatre siècles auparavant, un païen écrivait que la justice ne consiste point à ne pas être injuste. (Philostr., *Apoll. Tyan.*, l. III, c. VII, éd. d'Olearius, p. 131.) — [3] *I. C. G.*, nº 543. — [4] Nº 582. — [5] *Ibid.* — [6] Nº 477 A. — [7] Nº 462. Cf. nº 702. — [8] Nº 556. — [9] Nº 665. — [10] Nº 407.

pacifiques, dignes du royaume céleste, par la grâce du Seigneur, car il a dit : *Heureux les pacifiques, parce que le royaume des cieux leur appartient*[1]. » Le mot qu'affecte de répéter l'évêque, nos inscriptions du même temps le présentent; deux chrétiens, dont Fortunat a écrit les épitaphes, Atticus, Basile, sont loués pour leur amour de la paix[2]; d'autres encore pour leur patience, leur généreux esprit de conciliation[3].

C'étaient, surtout alors, d'inestimables vertus.

Rien ne me frappe plus, dans nos inscriptions, que cette représentation fidèle des temps où elles furent gravées; les mœurs, les superstitions, les croyances, ont souvent, comme les faits politiques et les événements sociaux, laissé leur empreinte dans ces courtes légendes. Voici les sujets offrant aux princes de riches présents, suivant la mode barbare[4]; les évêques élus par le vote populaire[5]; les fidèles priant, les bras en

[1] *H. Fr.*, VII, XLVII. — [2] *I. C. G.*, nos 635 et 637. — [3] Nos 373 A, 376, 377, 380, 413, 425, 635, 637, 641.

[4] *I. C. G.*, no 652. « Plerumque me muneribus vestris ditastis, » dit Frédégonde aux Francs. « ..... Franci vero multa munera (Riguntha) « obtulerunt. » (Greg. Turon., *H. Fr.*, VI, XLV.)

[5] En examinant l'épitaphe d'un évêque d'Arles (no 509), j'avais cru voir dans les mots LECTVS CAELESTI LEGE SACERDOS une allusion à quelqu'un de ces faits d'intervention divine que les anciens ont plusieurs fois signalés dans les élections épiscopales. Les textes que j'ai rencontrés depuis montrent que ces mots désignent ici la voix, le suffrage populaires, considérés, par les païens eux-mêmes, comme un *divinum imperium*, et auquel les chrétiens reconnaissaient aussi un caractère d'inspiration d'en haut. (Voir S. Cypr., *Epist.* X ad Antonianum, § 8; Pontian., *Vita*

croix, inclinés, prosternés, et en versant des larmes [1]. Voici le peuple se pressant aux funérailles [2], en chantant des psaumes que désignent nos marbres [3]; les fragments de la vraie Croix [4], les saints, gardant par leur présence les fidèles, les villes [5], les temples [6], les sépultures [7]; voici les tombes miraculeuses [8], le démon chassé [9], les malades guéris [10], les morts ressuscités [11] par la vertu de nos apôtres, les chants sacrés que répète un double chœur [12], les basiliques éclatantes de lumières [13], les veilles pieuses [14], les fautes reprises publiquement, selon l'austère précepte de l'apôtre [15]; les rudes macérations acceptées même par les puissants du monde [16]; les jeunes filles repoussant de riches alliances afin de suivre l'époux céleste [17]; les veufs, les veuves, lui consacrant le reste de leur existence [18]; les hommes se séparant de leurs femmes pour entrer dans les ordres [19]. La forme des noms rappellera l'âge des persécutions et

S. Cypr., § 5, dans Ruinart, *Acta sinc.*, p. 208, et les notes de Price sur l'Apologie d'Apulée, éd. d'Oudendorp, t. III, p. 471.)

[1] *I. C. G.*, nos 526, 176, etc. — [2] No 483. — [3] No 546. — [4] Nos 575 C, 594. Cf. S. Avit., *Epist.* XVIII. — [5] *I. C. G.*, no 198. Cf. Gregor. Turon., *Vitæ PP.*, XVII, IV. — [6] *I. C. G.*, no 592. — [7] Nos 293, 492, etc. — [8] No 503. — [9] No 592. — [10] No 186. — [11] No 321 C. — [12] No 25. Cf. t. II, p. 55, et Théodoret, *H. E.*, II, XXIV. — [13] No 198. — [14] No 52. — [15] No 512. On peut ajouter aux textes que j'ai cités à ce sujet : Origen., *In libr. Jesu Nave Hom.*, VII, § 5, éd. Delarue, t. II, p. 413; *Chronicon orientale*, éd. de Venise, 1729, p. 76. — [16] Nos 31, 169 et 503. — [17] *I. C. G.*, Préface, p. LXXIV; cf. Bolland., 10 feb., t. II, p. 420, *Vita S. Austrebertæ*, c. I, § 7. — [18] Nos 420, 473, 643 et 648. — [19] No 597.

des outrages[1]; la langue des inscriptions montrera, chez les chrétiens, la timidité dans la victoire.

Aux siècles dont le plus grand nombre de nos marbres portent la date, la poursuite des fidèles a cessé, le christianisme est devenu la religion de l'État. Son triomphe pourtant n'est point complet, et sa prépondérance demeure souvent presque nominale. Un savant historien a montré l'étonnement, l'indignation même, accueillant, au IV[e] siècle, l'annonce d'une conversion nouvelle[2]. L'heure de dévoiler les mystères n'est point encore venue. Trop d'indifférences, trop de colères assistent à l'avénement de l'Église. Ce langage secret dont s'enveloppaient, aux temps d'épreuves, les pratiques de la foi, garde toujours sa raison d'être. Sur la tombe d'une de nos chrétiennes, il est écrit : « Elle est née tel jour ; tel autre jour elle a reçu, elle est morte. » Ce qu'elle a reçu, l'épitaphe le tait ; le fidèle le sait, et, comme aux premiers siècles, le cache aux païens, aux profanes : c'est la grâce du baptême[3].

En Gaule comme ailleurs, l'attente de la fin du monde pesait comme un avertissement sévère sur la société croulante. Saint Martin annonçait que l'Antechrist, ce

[1] *I. C. G.*, nº 412, et Préface, p. CI. — [2] Beugnot, *Hist. de la destr. du paganisme*, t. II, p. 74, et Rutilius, *Itin.*, I, § 21.

[3] *I. C. G.*, nº 5; cf. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, nº 4031, etc. (Voir encore ci-dessus, p. 46, note 1.) Le mot PERCEPIT, qui figure dans notre inscription, a été, comme je l'ai dit ailleurs (*I. C. G.*, nº 412), usurpé par les adorateurs de Mithras. Ce trait en accuse l'ancienneté.

dernier des rois de la terre, était déjà né et régnerait dès qu'il aurait l'âge viril [1]. Cette conviction apparaît sur les marbres. Une épitaphe de Reims parle de l'attente du jour prochain où viendra le Seigneur [2], et la mention de la postérité, si fréquente dans l'épigraphie païenne, disparaît du formulaire chrétien [3].

Devant les terribles signes des temps, nul ne croyait plus au lendemain.

Qu'étaient devenus, que deviendraient les fidèles morts avant l'heure redoutable? Les meilleurs esprits hésitaient devant un tel problème, et, comme les écrits des anciens, nos légendes funéraires en apportent la preuve.

[1] Sulp. Sev., *Dial.*, II, XIV. Cf. pour la Gaule, Greg. Tur., *H. Fr.*, Prolog.; Marculf., *Form.*, II, III, etc. — [2] *I. C. G.*, n° 334.

[3] Voir ci-dessus, p. 52. L'inscription chrétienne de forme antique que j'ai citée plus haut, p. 53, offre un exemple exceptionnel de cette mention courante chez les Gentils. Eusèbe dit nettement (*Demonstr. evangel.*, I, 9) que devant la fin prochaine du monde, le chrétien ne doit point désirer de postérité.

XI

Ceux qui ont étudié jusqu'à cette heure les premières inscriptions des fidèles ne me paraissent y avoir vu que l'expression d'une croyance achevée dans sa perfection, et telle que l'Église a toujours tendu à l'établir. Et pourtant les siècles où furent gravées ces épitaphes se sont écoulés dans la tourmente. Elles-mêmes le disent [1], des erreurs sans cesse renaissantes ont souvent alors semé la discorde et le doute. Les monuments épigraphiques reflètent trop fidèlement la physionomie des temps anciens pour ne pas garder quelque trace de ces aberrations.

J'ai indiqué à Côme le marbre funéraire d'une famille qui n'espérait pas la résurrection des corps exhumés ou

[1] *I. C. G.*, nº 404.

demeurés sans sépulture [1]. Nous rencontrons en même temps sur notre sol le défaut de croyance à la rémunération immédiate des justes dès la fin de cette vie. Un lien commun unit les deux pensées.

Les âmes, disait toute une école chrétienne, ne recevront leur récompense qu'après la consommation des siècles, et c'était là, me semble-t-il, la persuasion de ceux qui écrivaient sur le marbre d'une tombe : « Confiant dans l'intercession des saints, Dalmate, joyeux, attend le jugement futur [2]. » C'était là de même la croyance des nombreux chrétiens qui imploraient, pour l'heure de la résurrection, la miséricorde du Seigneur [3]. Les cœurs de ces hommes se glaçaient de crainte en songeant que la violation d'une tombe pouvait priver le mort du bonheur promis aux élus.

Où l'âme demeurait-elle, dans une attente pleine de joie pour les bons, terrible pour les méchants? Était-ce dans le sein d'Abraham, comme le pauvre dont les chiens venaient lécher les plaies? dans une retraite des enfers, sous l'autel de Dieu, comme parle l'Apocalypse, dans le paradis, ou terrestre ou divin, dont l'imagination chrétienne hésitait à concevoir la place [3]? Saint Paulin

[1] Un fait rappelé par Procope (*Bell. Pers.*, I, XII) atteste toute l'horreur des chrétiens pour le défaut de sépulture. Voir, sur ce sentiment, ma note intitulée : *D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection.* (*Revue de l'art chrétien*, mars 1862.)

[2] *I. C. G.*, nº 478. — [3] Nos 462, 467, 468, 470 B; cf. nº 624.

[3] Aux témoignages réunis dans mon tome II, p. 400, j'ajouterai ce

de Nole a consigné ces doutes dans l'épitaphe d'un prêtre gaulois [1]. Prudence et tant d'autres hésitaient comme lui, et, plein d'une anxieuse espérance, un Père s'écriait sur une tombe entr'ouverte : « Que notre ami soit reçu dans le sein d'Abraham, quoi que l'on puisse entendre par ce mot [2] ! »

La simplicité des temps que j'étudie trouvait parfois dans les livres saints eux-mêmes la cause ou l'excuse de ses erreurs. On sait la divine parabole des ouvriers que le père de famille appelle à cultiver sa vigne ; ceux qui viennent à la dernière heure reçoivent la même récompense que les travailleurs arrivés au point du jour [3]. C'était là ce qu'opposaient aux remontrances de leurs pasteurs ceux qui attendaient l'heure dernière pour recevoir le baptême [4]. Nos inscriptions montrent quelques-uns de ces chrétiens décédés *in albis,* comme on le disait aux temps antiques ; elles en laissent deviner un

trait d'une vision rapportée dans les Actes des martyrs : « Nam hunc « eumdem Dominum de paradiso interrogavit (Victor) ubi esset. Cui ille « ait : Extra mundum est. Ostende illum, inquit, mihi. Qui ait illi : Et « ubi erit fides? » (*Acta sinc.*, p. 232. Passio S. Montani, Lucii, etc., § 7.)

[1] *Epist.* XXXII, ad Sever., § 6. Cf. *I. C. G.*, n° 594 :

Sed quia tu non hac qua corpus sede teneris,
Qui meritis superis spiritus involitas,
Sive patrum sinibus recubas Dominive sub ara
Conderis, aut sacro pasceris in nemore,
Qualibet in regione poli situs aut paradisi,
Clare, sub æterna pace beatus agis.

[2] Greg. Nat., *Orat.* VII, n° 17, t. I, p. 209. — [3] Matth. XX. — [4] Voir mes *Recherches sur l'histoire de la Parabole de la vigne.* (*Revue archéologique*, juin 1865.)

plus grand nombre[1], car plus d'un hésitait à oublier ces joies du monde rappelées, à mon grand étonnement, sur deux marbres chrétiens de Vienne[2], et dont le sacrement régénérateur impose l'abandon.

Une attente inquiète, un texte mal compris, voilà donc autant de sujets d'erreurs pour les hommes des premiers siècles. Il en était d'autres encore, et celles-là venaient du milieu même dans lequel Dieu avait placé ses serviteurs.

Tous n'étaient point, comme parle une inscription, fidèles et enfants de fidèles[3]; ainsi que la fille d'Albinus, plus d'un comptait parmi les siens un aïeul, un père idolâtre[4], et l'influence de la famille, les idées du dehors réagissaient sur l'âme le plus fermement convaincue. Il eût été au-dessus des forces humaines de ne rien tenir de son temps, d'en répudier toutes les faiblesses; il ne nous est point donné de connaître une telle indépendance de l'esprit.

La perfection, je l'ai déjà dit, faisait voir dans la mort une véritable délivrance; elle défendait de pleurer ceux que Dieu avait rappelés vers lui. Les païens ne pouvaient, au contraire, songer au trépas sans horreur, et leurs épitaphes en taisaient le jour funeste. Dans les premiers âges de l'Église, l'instinct traditionnel, plus fort que les enseignements nouveaux, bannit de même

[1] *I. C. G.*, nº 355. — [2] Nº 424; cf. nº 422. — [3] Lupi, *Epit. Sev.*, p. 136. — [4] Hieron., *Epist.* CVII, *ad Lætam*, § 4.

des inscriptions chrétiennes la date de la mort; au VIe siècle seulement l'épigraphie devait rejeter cette dernière marque de l'antique influence [1].

Lorsque les hordes d'Alaric décimèrent, en 410, la population de Rome, les vaincus s'émurent en pensant aux milliers de cadavres restés sans sépulture. Dieu ressusciterait-il ces corps, que n'avait point conservés la tombe? A ces défaillances, enfantées par les superstitions antiques, par le souvenir des lois de l'enfer païen, l'évêque d'Hippone opposa les promesses de l'Évangile [2]; et pourtant, malgré sa foi profonde, un vicaire d'Afrique lui écrivait, quatre ans après l'affreux désastre : « Le malheur récent vous a fourni des armes puissantes en faveur de notre cause; j'aurais toutefois préféré que vous n'en eussiez rien dit. Il vous fallait, je le reconnais pourtant, réduire au silence de folles plaintes [3]. »

L'influence des idolâtres débordait de tous côtés alors la société chrétienne. Dans les Collations de Cassien, un abbé parle ainsi de la puissance des souvenirs qu'a laissés dans son âme l'étude des vieux poëtes : « Les incitations des maîtres, mes lectures assidues ont, pour ainsi dire, infecté mon esprit de poésies et de vers. Ces fables, ces récits de combats que j'ai appris dans mon enfance, ma mémoire les remet sans pudeur devant mes

[1] Voir ci-dessus, p. 12 et 42. — [2] *Civ. Dei*, I, XII; cf. ci-dessus, p. 169, 170. — [3] S. Augustin, *Epist.* CLIV, § 2.

yeux au milieu des méditations, des chants sacrés, et lorsque je supplie le Seigneur de me pardonner mes fautes. Je revois sans cesse les héros combattant; l'imagination qui évoque ces fantômes m'empêche d'élever mon âme vers le Très-Haut, et les larmes mêmes de la prière sont impuissantes à les écarter [1]. »

Les formules de nos inscriptions attestent la réalité de ce tableau. Le Tartare, le Styx, les Champs Élysées, toute la phraséologie païenne des poëtes du v[e] siècle expriment parfois en Gaule l'idée de la vie future [2]. En Italie, ce sont de plus les lacs Cimmériens, le Ténare [3]; paroles innocentes, je le veux bien, mais qui montrent cependant toute la puissance des vieux souvenirs [4]. Telle était l'action d'un passé destiné à se survivre dans ces noms de consuls que nos marbres portent encore soixante-six ans après la disparition du consulat [5], dans ce titre de citoyen romain si longtemps rappelé par les chartes [6], dans la poétique mythologie qui résumait les croyances d'un grand peuple.

Alors pouvait avoir sa raison d'être la proscription des poëtes, des écrivains, dont les chefs-d'œuvre, seuls étudiés dans les écoles publiques de la vieille Rome chré-

[1] *Collatio* XIV, c. XII. — [2] *I. C. G.*, n[os] 293, 421, 486, 678 B. Cf. S. Greg., *Epist.* IX, 48, Desiderio Episcopo Galliæ; Alcuin., *Epist.* CLXXIX; Thomassin, *Discipl. de l'Égl.*, partie II, liv. II, c. 26 et 27, et ci-dessous, p. 175, note 1. — [3] Biraghi, *Bisita di Gropello*, lettera I[a], et mon tome II, n[o] 657. — [4] Cf. *I. C. G.*, n[o] 631. — [5] N[os] 606; cf. n[o] 628. — [6] Marini, *Papiri diplom* p. 257 B, etc.

tienne [1], perpétuaient de tels souvenirs. Mais leur mémoire devait vivre. Le serment qu'avait prononcé la sévérité de saint Jérôme [2], Grégoire de Tours n'eût pu s'y résoudre, lui qui s'écriait : « Malheur à nous qui laissons périr les lettres antiques [3] ! » lui dont les écrits renferment, dans un langage qu'il déplorait lui-même [4], des réminiscences virgiliennes [5].

Avec son nom, j'en pourrais citer d'autres; il me suffira de rappeler que l'auteur anonyme d'une de nos inscriptions peint la béatitude de saint Hilaire par le vers où Virgile célèbre l'apothéose du berger Daphnis [6].

Telles sont, dans la transformation du monde ancien, les phases diverses que rappellent ou mentionnent nos marbres. Dieu a voulu que l'établissement de la foi subît la loi des choses humaines : l'action, la réaction, excessives parfois, dont les alternatives leur donnent seules la stabilité.

[1] Hieron., *Epist*, XXI, *ad Damasum* § 13 : « Comœdias legere, amatoria bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium... id quod in pueris necessitatis est. » Cassiod., *De instit. divin. Scriptur.*, Præfatio : « Gravissimo sum, fateor, dolore permotus quod Scripturis divinis magistri deessent, quum mundani auctores celerrima procul dubio traditione pollerent. »

[2] *Epist.* XXII, *ad Eustoch.*, § 30. — [3] *Hist. Franc.*, Præfatio. — [4] *Glor. confess.*, Præfatio.

[5] *Hist. Franc.*, VIII, XXII : « Sed quid pectora humana non cogat auri sacra fames? » *Mirac. S. Mart.*, I, XXXI : « Sed ad quid non mortalia pectora cogit exsecranda cupiditas? » (Cf. *Æn.*, III, 56, 57); *Vitæ Patrum*, VIII, VII : « Quum volantibus saxis ac facibus furor arma non mediocriter ministraret » (cf. *Æn.*, I, 150), etc.

[6] *I. C. G.*, n° 516. Cf. mon tome II, p. 128.

XII

Au milieu du travail d'enfantement qui s'accomplit aux premiers siècles, la tâche du clergé fut pesante; et, si l'on peut ressentir de l'étonnement, c'est de voir qu'il ait eu la force d'en accomplir une si large part.

Il ne se borna pas à guider les âmes. Aux maux sans nombre qui désolaient la Gaule, les prêtres s'efforcèrent d'apporter le remède. Nos inscriptions nous les montrent ardents et prompts à l'œuvre sainte.

Un évêque relève ses églises, délivre à prix d'argent ses concitoyens enlevés par l'ennemi [1]. Comme le patriarche Abraham [2], un autre court au-devant de ceux dont il ne connaît point le visage; c'est là peut-être un exilé, un voyageur à secourir [3]. Chaque pasteur assiste,

[1] *I. C. G.*, n° 582. — [2] *Genes.*, XVIII, 2; cf. S. Ambr., *De Abraham*, l. I, c. V, § 32; Jonas, *Inst. laic.*, II, XXIX. — [3] *I. C. G.*, n° 644.

soutient les malheureux [1]. Chez des hommes, forts du désintéressement dont témoigne une inscription de Vaison [2], il n'était point de plus noble réplique à cet adage d'un prêtre des vieux temps : « l'or détruit l'Église plutôt qu'il ne l'édifie [3]. » La pitié de tous prend sa part dans cette belle œuvre; on s'honore de se dire le père des pauvres [4], l'ami de ses esclaves [5]; les prisonniers de guerre sont rachetés par troupeaux, car chacun sait que le Seigneur lui-même gémit dans le chrétien qui souffre [6]. La charité se montre la plus haute comme la plus réelle des vertus [7].

Les sanctuaires pleins de magnificence que la foi relève ou édifie sont encore présents à nos regards par des inscriptions que nous avons gardées. Voici l'église de Saint-Vincent avec ses colonnes de marbre, son toit doré [8]; celle de Saint-Patiens, étincelante de vitraux [9]; celle de Saint-Félix, toute constellée des feux de ses lampes [10]; celle de Syagrius aux inscriptions tracées avec la pourpre et le minium [11]; celle de Primuliacum, illustre par son baptistère, ses peintures, ses légendes murales qu'écrivit un saint poëte [12]; celle de Tours, qui réunit toutes les richesses [13]. C'est la basilique de Saint-Martin.

[1] *I. C. G.*, n° 582, etc. — [2] N° 492, t. II, p. 226. — [3] Sulp. Sev., *Dial.*, I, v. — [4] *I. C. G.*, n° 386; cf. Job., XIX, 16. — [5] Nos 25 et 450. — [6] Nos 543 et 645. — [7] N° 173; cf. *Epist. S. Jacob*, II, 17. — [8] N° 208. — [9] N° 54. — [10] N° 198. — [11] N° 8. — [12] N° 594. — [13] Nos 170 à 183.

Autour d'elle, dans son enceinte, comme les abeilles à leur ruche, les chrétiens accourent et se pressent. Ses fresques, livres des illettrés [1], racontent la vie du confesseur. L'action réelle et son symbole y semblent figurés tour à tour. Aux fêtes de Pâques, les fidèles traversaient le fleuve pour visiter le tombeau du saint. Le démon souffle sur les barques; une tourmente effroyable se déchaîne. « Martin, s'écrie le peuple, sauve tes serviteurs et tes servantes! » Le vent s'apaise par miracle. « De même, dit notre premier historien, le Christ en marchant sur les flots tendit la main à Pierre et le tira de l'abîme [2]. » Un tableau peint sur la porte du sanctuaire, en face de la Loire vaincue, représentait la scène évangélique [3], et rappelait ainsi la protection de saint Martin dans la tempête.

Au ve siècle, l'histoire de la vie de notre apôtre obtint, on le sait, un prodigieux succès de librairie [4]; les inscriptions de sa basilique eurent de même une célébrité immense; on les retrouve dans tous les antiques recueils de ses actes, sur une vieille église encore debout [5]. C'est qu'une foule sans nombre les avait lues sur les murs de ce temple où tant de maux furent apaisés; c'est que chacune de ces légendes, qui forment à elles

[1] Voir mon tome Ier, p. 251; cf. S. Greg. Magn., *Moral.*, IX, IX Honor. August., *Gemma animæ*, I, 132; *Synod. Atreb.*, a° 1035, c. XIV. — [2] Greg. Tur., *Mirac. S. Mart.*, I, II. — [3] *I. C. G.*, n° 174. — [4] Sulp. Sev., *Dial.*, I, XXIII. — [5] *I. C. G.*, n° 232.

seules presque un livre, parlait de la vertu, de la puissance de Martin, disait le respect et la crainte inspirés par le saint édifice, rappelait, comme le font souvent nos inscriptions, les prières de l'antique liturgie [1]. L'abside portait les paroles de Jacob : « Lieu redoutable, temple de Dieu et vraie porte du ciel [2] ! » Au fond, près de la tombe, était écrit : « L'âme du saint est dans la main de Dieu, mais lui-même est présent ici par la puissance de ses miracles [3]. »

[1] N° 392. Plusieurs des inscriptions de Tours semblent avoir été inspirées par les vieux offices du saint. La légende CERTAMEN BONVM CERTAVIT, etc. (n° 179), reproduit un passage de l'Épître à Timothée, qui se lisait à la fête de saint Martin. (*Sacram. Gallic.*, dans Murat., *Lit. rom.*, t. II, p. 890.) Les vers CONFESSOR MERITIS MARTYR CRVCE APOSTOLVS ACTV — DIVES PAVPERTAS DOMINVM QVAE TEGIT AMICTV (n°s 180 et 187), rappellent ces fragments de la liturgie spéciale : « Hic vir quem « adnumerandum Apostolis, Martyribus adgregandum proxima ita in « rem tempora protulerunt. Dubium enim non est ut sit martyr in cœlo « qui fuit confessor in sæculo. » — « O felix largitas in qua Divinitas « operitur. » (*Sacr. Gall. Missale Gothicum*, dans Murat., *Lit. rom.*, t. II, p. 645, 891, 892; *Lit. mozarab.*, éd. Migne, t. I, p. 902.) Notre inscription n° 177, dont je vais parler, paraît être un emprunt à la liturgie générale.

[2] *I. C. G.*, n° 177. Ces mots, qu'a conservés la liturgie romaine, se lisent au sacramentaire de saint Grégoire le Grand, dans l'*Ordo ad benedicendam ecclesiam* (Murat., *Lit. rom.*, II, 472). Cf. Chrysost., *Contra Jud.*, I, IV. — [3] *I. C. G.*, n° 178.

XIII

C'était une vertu de ces âges que de visiter les lieux sanctifiés ; le marchand lyonnais, l'abbesse de Narbonne les épitaphes rappellent ce mérite [1], étaient peut-être, comme tant d'autres pèlerins accourus du fond de la Gaule, venus prier au tombeau de saint Martin, à l'humble cellule où s'écoula sa vie.

Là aussi des légendes murales invitaient l'âme au recueillement. Selon le vœu de Grégoire de Tours, Fortunat avait composé l'inscription du lieu où le saint apôtre donna son vêtement à un pauvre transi de froid [2]. D'autres poëtes avaient écrit celles des humbles réduits qu'illustraient mille autres souvenirs, lieux bénis où la

[1] *I. C. G.*, n[os] 17 et 615. — [2] N° 165.

charité s'éveillait dans les cœurs pour apaiser bien des souffrances [1]. Comme celle de saint Nizier [2], la couche grossière du saint excitait une admiration pieuse [3]. Ornée d'une riche draperie, une grille de bois l'entourait, et les fragments de cet appui devenaient des reliques précieuses pour les fidèles, redoutables pour ceux qui les gardaient sans un respect profond [4]. Un peu de cendre répandue sur la terre, une pierre pour soutenir la tête, voilà, comme parle Grégoire de Tours, le lit où dormait l'Israël de ce temps [5]. C'était le but de bien des pèlerinages. Des malades étendus devant les portes y imploraient leur guérison [6], des nuits s'y passaient dans la prière, le sol était mouillé des larmes bénies qu'elle faisait alors répandre [7], la grille de bois tiédie par les soupirs et les baisers. Il faut suivre, dans notre vieil historien, le long récit des prodiges accomplis au tombeau, à la cellule de saint Martin; là se montre la valeur historique des inscriptions qu'y lisaient les fidèles, témoignages précieux de cette ardeur qui poussait nos ancêtres vers les lieux consacrés.

Nos monuments gardent encore d'autres marques de ce pieux élan.

[1] Gregor. Turon., *Miracula Sancti Martini*, III, XXIII. — [2] Greg. Tur., *Vitæ Patrum*, VIII, VIII. — [3] *I. C. G.*, n° 169. — [4] Greg. Tur., *Mirac. S. Mart.*, I, XXXV; II, XXIII; III, XXVI. — [5] III, XXII; cf. *I. C. G.*, n° 169. — [6] Greg. Tur., *Mirac. S. Mart.*, I, VI. — [7] Voir ci-dessus, p. 166.

L'archéologie vient d'acquérir des éléments d'étude nouveaux tout au moins par leur nombre. La catacombe de saint Calliste, à Rome, a présenté des centaines d'inscriptions tracées sur ses parois, comme le sont les graffiti de Pompéi. La Gaule n'a pas moins de richesses.

Nous venons de voir les proscynèmes écrits dans le sanctuaire de Montmartre. J'ai signalé, sur l'autel du Ham, la trace de signatures gravées au moyen âge [1]; un autre monument de même nature, dédié par l'évêque Rustique, offre encore dans leur intégrité les noms de ceux qui vinrent autrefois y apporter leurs vœux [2]. Deux tables saintes, nouvellement étudiées d'après ces exemples, à Saint-Félin-d'Amont et près d'Auriol [3], présentent des marques semblables de dévotion. L'histoire de l'Église, la paléographie, trouvent un égal intérêt dans ces vieux monuments de la foi.

[1] *I. C. G.*, nº 91. — [2] Nº 609. — [3] *Ibid.*, et l'abbé Bargès, *Notice sur un autel chrétien antique découvert dans les environs d'Auriol*, 1861, in 4º.

XIV

Tous les chrétiens dont nos marbres ont gardé les noms devraient, semble-t-il, nous être connus.

Il n'en est point ainsi.

Plus d'une épitaphe de fidèle n'offre dans son contexte aucune marque de christianisme. Nous le voyons à Trèves, surtout à Arles [1], où des signes tout extérieurs permettent seuls d'assigner à des monuments leur véritable place. D'autres resteront sans doute confondus à jamais parmi les marbres païens. Ces derniers mêmes présentent, à coup sûr et en grand nombre, des noms de fils de l'Église.

[1] *I. C. G.*, nos 257, 517 et 525. Voir encore De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, nos 5 et 6.

A cela deux causes : les conversions, les mariages. Les premières placèrent fréquemment des chrétiens au milieu de parents idolâtres [1]. La sépulture de famille devait alors, surtout dans les temps anciens, recevoir fréquemment les initiés, comme ceux dont le plus grand nombre avait conservé le vieux culte.

Pendant de longs siècles et malgré les adjurations des Pères, des fidèles s'unirent à des païens [2]. Si la douce influence de la femme ramena parfois l'homme à la religion du Christ, souvent aussi chacun des deux époux conserva ses convictions. Morte la première, que devenait la chrétienne? Le mari laissait-il ensevelir, avec les marques d'un culte détesté, les restes près desquels il devait reposer plus tard [3]? J'hésite à le croire, et je songe souvent avec regret aux marbres inconnus qui recouvrirent des parents, des époux de deux croyances,

[1] Pour ne parler ici que des marbres épigraphiques, un monument copié dans la régence de Tunis par M. Victor Guérin, semble montrer ce qu'étaient les familles au temps de la chute du paganisme. Sur un même cippe se lisent trois épitaphes. La première, qui appartient sans doute au père, est, sinon païenne, tout au moins d'un caractère très-indéterminé. Les deux autres sont nettement chrétiennes. (*Voyage dans la Régence de Tunis*, t. I, p. 405.)

[2] Voir le passage de Tertullien sur les mariages avec les idolâtres et sur le refus de quelques filles chrétiennes de s'unir à des fidèles pauvres. (*Ad uxor.*, l. II, c. VIII; cf. c. I et II, et S. Augustin, *Epist.* CCLV.) J'ai à peine besoin de rappeler ici les noms de Clotilde, de sainte Monique et de la femme du comte Gildon. (Comp. Marcell., *Chronic.*, a° 398, et Hieron., *Ep.* LXIX, *ad Salvinam*, § 9.)

[3] Pour l'attitude des païens mariés à des femmes chrétiennes, voir Tertullien, *Ad Scapul.*, III; *Ad Uxor.*, II, §§ III-VII.

monuments précieux entre tous les autres, s'il pouvait être donné de les distinguer [1].

Saint Justin écrit quelque part que l'on ne peut tenir pour chrétiens ceux dont la foi n'est point exempte d'erreurs [2]. A ce compte, il faudrait effacer le titre de mon recueil et de bien d'autres. Les hérésies n'ont laissé le plus souvent dans les épitaphes aucune marque saisissable. L'arianisme, dont les adeptes furent si nombreux sur les points de notre sol où l'on rencontre le plus d'inscriptions, le sud et le sud-est, ne se révèle par aucun signe dans les légendes épigraphiques.

La présence ou l'omission du nom d'un roi wisigoth dans les dates ont paru quelquefois des indices d'hérésie ou de catholicisme. J'hésiterais à admettre de semblables moyens d'appréciation.

On a cherché des marques d'orthodoxie ou plutôt de défaut d'arianisme dans l'inscription sur les marbres de l'A et de l'ω. C'était là, a-t-on dit souvent, la confession de l'éternité du Christ, et partant, une protestation contre la doctrine d'Arius [3]. Comment alors s'ex-

[1] Une inscription de Tunis, publiée par Maffei (*Mus. Veron.*, p. 464, nº 6), semble donner le type d'une inscription de femme chrétienne ensevelie par un mari païen. (Cf. Morcelli, *Afr. crist.*, t. II, p. 90, 91.) Elle montre que l'étude des noms propres, pour laquelle je ne me sens pas encore assez préparé, peut apporter sur ce point d'importants résultats. (Cf. Fabretti, I, LIX?)

[2] *Dial. contra Tryph.*, c. LXXX. (Cf. Procop., *De bello Vand.*, l. I, c. XXII, éd. de Bonn., t. I, p. 398; S. Aug., *Contra Faustum*, I, III.

[3] Ramirez, dans Burchard, *Epistol. ad Ciampin.;* Florez, *España sagrada*, t. XIII, p. 169; Millin, *Voyage*, t. III, p. 167, etc.

pliquer la présence des deux caractères symboliques sur les monnaies de l'empereur Constance, ce violent adepte de l'hérésie? Comment comprendre, en même temps, que l'évêque de Narbonne, saint Rustique, placé en face des Goths ariens [1], n'ait point fait inscrire ces lettres sur ses monuments épigraphiques [2]?

On a aussi cru posséder, dans les mots ***Famulus Dei*** que présentent parfois les marbres, un élément de distinction pour les tombes des chrétiens demeurés dans le giron de l'Église [3]. Je me demande sur quoi peut se fonder cette assertion produite sans preuves; comment les dissidents, qui se proclamaient eux-mêmes les élus, les saints [4], les catholiques [5], auraient laissé à leurs adversaires le privilége de se dire seuls les serviteurs de Dieu.

La formule sépulcrale *in pace*, que je vois présenter encore comme une marque certaine d'orthodoxie [6], ne

[1] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. I, p. 185, et Tillemont, *Hist. ecclésiast.*, t. XV, p. 403. — [2] *I. C. G.*, nos 609, 617, 618, 619. — [3] Florez, *loc. cit.* — [4] S. Aug., *Confess.*, IV, I; V, X.

[5] Voir dans Mai, *Coll. Vat.*, t. III, pars II, p. 233, le symbole arien intitulé : « Primus capitulus fidei catholicæ. » Les célèbres *Gesta purgationis Felicis* publiés à la suite des Œuvres de S. Optat, nous montrent un donatiste disant : « Loquor nomine seniorum christiani populi « catholicæ legis. » Cf. encore Lact., *Inst. div.*, IV, XXX : « Sed tamen « quia singuli quique cœtus hæreticorum se potissimum christianos et « suam esse catholicam ecclesiam putant. » Greg. Tur., *H. Fr.*, VI, XL, etc.

[6] Boldetti, p. 394; Zaccaria, *De usu inscript. christian.*, p. 26; de Vita, *Antiq. Benevent.*, t. I, p. LXIII; Mazocchi, *De Hilari epigrammate*, etc.

m'inspire pas plus de confiance que les deux signes dont je viens de parler.

Comme les chrétiens, les Juifs l'inscrivaient sur leurs tombes [1], et je n'oserais affirmer que les dissidents n'aient point fait de même. En Afrique, devant l'hérésie, saint Augustin répète souvent, dans ses lettres, les mots *Pax catholica* [2]; saint Pacien, sous une autre forme, dit de même, *Pax communis* [3]; je le lis dans les actes des martyrs Montanus et Lucius : *Habetis nobiscum pacem, si noveritis Ecclesiæ pacem* [4]. A Rome, sur l'épitaphe d'un Goth orthodoxe au milieu de compatriotes ariens, on écrivait, au vᵉ siècle, DEPOSITVS IN PACE FIDEI CATHOLICAE [5]. Ces compléments de la formule courante ne me semblent point une vaine tautologie, mais une distinction qui a sa raison d'être. Dans leur prétention de posséder seuls la vraie doctrine, les dissidents revendiquaient en effet, de même que les catholiques, cette *Pax* laissée aux siens par le Seigneur [6], et qui était

[1] Voir mon tome II, p. 476, 477, et les ouvrages qui y sont déjà cités. (Cf. *Bulletin archéolog. de l'Athenæum français*, 1855, p. 71.)

[2] *Epist.* LXXVI, § I : « Non attenditis (Donatistæ) quod vobis ipsi « Codices dicunt, ut in catholica pace vivatis; » *Epist.* CV, § I : « Si « propterea nos odistis (Donatistæ), quia pacem vobis catholicam præ« dicamus; » § IV : « Ut pacem catholicam volentibus prædicaret. »

[3] *Epist.* II, *De Semproniani litteris*, § VII : « Cyprianus in pace com« muni passus est. »

[4] § XXIII (*Acta sinc.*, éd. de 1713, p. 238). Voir, dans les mêmes Actes, § XIV, la mention des hérétiques d'alors.

[5] De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, nº 807, aº 462. Cf. Marini, *Pap. dipl.*, p. 348.

[6] Joh. XIV, 27. Cf. Ciampini, *Vet. monim.*, t. III, tav. XXXII.

le symbole de l'orthodoxie. Nous le voyons par des schismatiques, que saint Cyprien sépara de la communion de l'Église et qui prétendaient réconcilier les pécheurs en leur conférant cette Paix dont eux-mêmes étaient exclus [1]. Ceux-là n'auraient point, à coup sûr, hésité à faire graver sur leurs tombes la formule IN PACE, où l'on veut voir un signe assuré de catholicisme, et que je n'ose considérer comme tel.

Alors qu'une donnée positive ne vient pas lever tous les doutes, rien ne me semble moins certain que l'orthodoxie de ceux dont j'enregistre les épitaphes. Rigoureusement écartées de leurs cimetières par les chrétiens des premiers siècles [2], les sépultures des hérétiques se confondent ainsi dans mon recueil avec celles des vrais fidèles; elles doivent y tenir une part considérable, si l'on en juge par l'immense diffusion de l'arianisme dans notre patrie.

[1] Cypr., *Epist.* XL, éd. Rigault, *Plebi universæ :* « Pacem nunc offe- « runt qui ipsi non habent pacem; in Ecclesia lapsos reducere et revo- « care promittunt qui de Ecclesia recesserunt; » *De lapsis*, XV : « Irrita « et falsa pax, periculosa dantibus et nihil accipientibus profutura; » XXXIII : « Pacem sibi ultro nemine dante sumserunt. » Comparer, pour la sage conduite de l'Église envers les *lapsi*, ces mots des actes de S. Montanus (§ XIV, *Acta sinc.*, p. 235) : « Deinde lapsorum abrupta festinantia, « negociationem pacis ad plenam pœnitentiam et Christi sententiam dif- « ferebat. » (Cf. Tertull., *De præscr.*, c. XXX, p. 242.) Saint Optat (l. III, éd. de Paris, 1676, p. 79) et saint Augustin (*Epist.* XLIII, Glorio, Eleusio, etc., c. VIII, § 21) attestent que les formules *pax tecum*, *pax vobiscum*, étaient employées par les Donatistes.

[2] Greg. Tur., *H. Fr.*, X, XXXI, 1; *Conc. Laod.*, c. IX.

XV

Les inscriptions de la Gaule chrétienne apportent, pour l'histoire des lettres, des éléments utiles. Je l'ai rappelé plus haut, le savant De Rossi clôt à la fin du VIe siècle son recueil des inscriptions romaines. Cette limite est en même temps, pour ainsi dire, celle de l'épigraphie chrétienne dans la ville sainte. « A la fin du VIe siècle, dit l'antiquaire italien, plus d'épitaphes sur la masse des tombes ; les inscriptions sont réservées pour les monuments publics et pour quelques sépultures de hauts personnages. Presque toutes ces légendes sont métriques, et si barbares, que chacun de leurs vers accuse la décadence des lettres. Quelques grammairiens demeurent en possession de les écrire; elles célèbrent les pontifes, les prêtres romains, parlent des édifices

qu'ils ont fondés. Durant tout le VIIe siècle, on ne trouve dans la ville sainte que deux épitaphes qui n'appartiennent point à des membres du clergé[1]. » Lorsque apparaît à Rome cette nuit du savoir à laquelle le savant italien attribue si justement la disparition temporaire des légendes épigraphiques, la coutume d'écrire sur les marbres se conserve encore dans la Gaule ; mais déjà l'on y sent la décadence. Le VIe siècle nous a fourni quatre-vingt-quinze inscriptions datées ; le VIIe n'en donne que quatorze, parmi lesquelles dix appartiennent à des prêtres, ces derniers dépositaires du savoir, et je n'en connais point au VIIIe siècle. Le temps d'arrêt qui se produit ainsi, pour notre épigraphie chrétienne, correspond aux longues phases de désordres et de maux survenus dans l'État et dans l'Église sous les derniers princes mérovingiens[2]. La renaissance carlovingienne revivifiera seule l'art de composer, de graver les épitaphes[3], et montrera ainsi, par une nouvelle marque, l'accord singulier des monuments lapidaires avec les grands faits de l'histoire[4].

[1] *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. 517, 518.

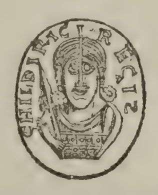
[2] Voir surtout le § 2 de la lettre adressée par saint Boniface au pape Zacharie (Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1495) et Ado, *Chronic.*, ed. Basil., 1568, p. 201 et 205 ; *Vita S. Mart. Vertav. auct. monacho Vertav.*, § 6 (Mab., *Acta SS. Bened.*, sæc. I, p. 376) ; *Vita S. Leodeg.*, auct. anon., c. II, § 21 (*Acta Sanctorum*, oct., t. I, p. 469) ; Mabill., *Præf. ad acta SS. Bened.*, sæc. IV, § 207.

[3] Voir, dans le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 324, t. XX, p. 32, des types d'inscriptions du IXe siècle. — [4] Voir ci-dessus, p. 96 et 115.

Dans nos inscriptions, l'écriture accuse une triste décadence. Ceux qui ont pu voir sans étonnement, sur les monnaies, de plates et barbares images succéder aux nobles effigies des Antonins, trouvent en vain sur les vieux marbres de précieux modèles graphiques. Nul n'a gardé alors le secret de l'élégance; les caractères que porte un sceau royal[1] ne sont point plus parfaits que ceux d'une épitaphe vulgaire. L'art du graveur est mort, comme tous les autres arts.

Devant un écroulement semblable, on ose à peine songer au côté littéraire. Jeux de mots[2], recherches puériles et laborieuses[3], acrostiches[4], centons[5], voilà ce qu'apporte une grande partie de nos textes épigraphiques. Pour une légende noble et simple, comme la belle épitaphe de Lyon : PROCVLA... A TERRA AD MARTYRES[6], il en est des centaines qui accusent la profonde décadence des esprits. Dans les pièces métriques, dont

[1] Je mets sous les yeux du lecteur le sceau de Childéric, dont une empreinte a été retrouvée par M. Dauban.



[2] *I. C. G.*, nº 12, PROBA NOMINE MENTE PROVATA; nº 559, TESTIS ET ANTISTES, etc.

[3] Nº 8. — [4] Nºs 4, 477 A, 512, 631. — [5] Nº 47, etc. — [6] Nº 58.

quelques-unes nous ont gardé les noms de leurs auteurs[1], c'est miracle que de trouver encore la forme sauve. Le seul prix littéraire de ces « epitaphistarum næniæ, » ainsi que les nomme dédaigneusement Sidoine[2], est de représenter avec exactitude cette époque misérable où l'on disait d'un roi poëte : « Confecit duos libros, quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt; in quibus, dum non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit et pro brevibus longas statuebat[3]. » D'autres pièces sont plus barbares encore. Quelques lambeaux, quelques chutes d'hexamètre introduits dans un texte lapidaire, voilà ce que les auteurs d'un grand nombre d'épitaphes tenaient pour des inscriptions métriques [4].

Si bas toutefois que fût alors le niveau des intelligences, la plaie aurait, certes, pu être plus profonde. La foi chrétienne, en éclairant les âmes, écartait des esprits les ténèbres absolues. Rien ne le montre mieux que nos monuments. L'ignorât-on d'ailleurs, nos marbres suffiraient à faire voir que l'art d'écrire fut gardé par l'Église aux siècles mérovingiens. Parmi tant de personnages barbares qui reçurent en Gaule la sépulture, ceux

[1] A Briord, nº 377, Amatus; à Arles, nº 512, Januarius; dans une localité inconnue, nº 641, Dynamius. Je crois pouvoir joindre à ces noms celui d'Eusebius. (*I. C. G.*, t. I, p. 244, 245; Additions et Corrections, t. II, p. 602.)

[2] *Epist.* I, IX. — [3] *Hist. Franc.*, VI, XLVI. Cf. S. August., *Epist.* CCLXI, IV, *Audaci.* — [4] *I. C. G.*, nºs 47, 80, 353, 473 A, 662, etc.

qui furent chrétiens nous ont seuls, en effet, laissé des épitaphes, monuments écrits que je cherche vainement sur les tombes de leurs frères morts dans l'idolâtrie. Le paganisme germanique et l'ignorance étaient donc, paraît-il, dans le même camp.

Le latin, que la politique de Rome imposait aux nations vaincues[1], n'en demeure pas moins, en Gaule, la langue officielle et dominante. Les barbares, vainqueurs, l'acceptent eux-mêmes et se font gloire de l'apprendre et de le parler[2]. Ce qu'il devint tout d'abord dans leur bouche, dans celle des anciens occupants, l'épigraphie nous aide à le connaître.

Dès le ve, le vi^e siècle, le français peut se pressentir. Le trouble qu'apporte la confusion des cas[3] fait appa-

[1] Dio Cass., LX, § 17 : Ἐπύθετο (ὁ Κλαύδιος) τῇ Λατίνων γλώσσῃ τῶν πρεσβευτῶν τινος, Λυκίου μὲν τὸ ἀρχαῖον ὄντος, Ῥωμαίου δὲ γεγονότος · καὶ αὐτὸν, ἐπειδὴ μὴ συνῆκε τὸ λεχθὲν, τὴν πολιτείαν ἀφείλετο, εἰπὼν μὴ δεῖν Ῥωμαῖον εἶναι τὸν μὴ καὶ τὴν διάλεξιν σφῶν ἐπιστάμενον. (Cf. Suet., *in Claud.*, c. XVI.) August., *Civ. Dei*, XIX, VII : « At enim « opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam « linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. »

[2] Fortunat (VI, IV) écrivait à Charibert :

Quum sis progenitus de clara gente Sicamber
  Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
  Qui nos romano vincis in eloquio ?

Dans un temps plus ancien, la légende du sceau de Childebert était en langue latine. (Voir ci-dessus, p. 191.)

[3] Grégoire de Tours (*Glor. conf.*, Præfat.) s'accuse avec raison (voir *Mirac. S. Mart.*, II, LVIII) de confondre entre eux l'accusatif et l'ablatif. Cette erreur, qui se rencontre même dans les textes officiels (*Decretio Childeberti*, § 1, dans Baluze, *Capit.*, I, XVII), est fréquente sur les

raître, à cette époque, la préposition, l'article de notre langue sans flexions. Au lieu de *minister templi*, on dit déjà MINESTER DE TEMPVLO[1]; pour *membra duorum fratrum*, un marbre porte MEMBRA AD DVOS FRATRES, forme qui subsiste dans notre parler vulgaire, pour indiquer le rapport de possession[2]. Notre pronom *qui*, invariable aux deux genres, se montre, dès 431, sur l'épitaphe d'une religieuse[3]. *Necare* prépare le vieux mot *nayer*, qui se dit toujours dans les campagnes[4]. D'*Ispiritus*[5], que l'on entend encore aux offices de villages, viendra *esprit*. *Aiutare*[6] offre la suppression qui nous donnera le verbe *aider*. Dès le ve siècle, *santa* prépare le mot *sainte*[7]. Le *g* de *triginta* s'oblitère et nos pères disent *trienta*[8], comme, plus tard, nous écrirons *trente*. Déjà, pour eux, *tanto*, comme pour nous le mot *tant*, indique un nombre indéterminé[9]. Des noms en *is*, en *us*, des génitifs, des accusatifs[10], perdent la con-

marbres. (*I. C. G.*, n°s 374, 541, 651 A : PRO REDEMPTIONEM, INTER SANCTIS, CVM FILIOS SVOS.)

[1] *I. C. G.*, n° 542 A. — [2] N° 378. — [3] N° 44.

[4] N° 5. Comme tant d'autres, ce mot accuse la persistance des formes anciennes dans le parler vulgaire. (Cf. n° 230.) Voir L. Quicherat, *Addenda lexicis latinis*, v° *Necare;* Rabelais, *Pantagruel*, IV, XVIII, etc. — [5] N° 583. — [6] *Ibid.*

[7] N° 41. Cf. n° 676 : *Santimonialis*. Cette forme se retrouve dans une inscription de l'Italie (Zaccar., *Exc. litt.*, p. 207), contrée où le *c* de *sanctus* devait de même disparaître.

[8] N° 679. Une formule latine, insérée dans une loi de Liutprand (Canciani, *Leg. barb.*, t. I, p. 127), donne le mot *trenta* qu'adoptera l'italien. — [9] N° 476. — [10] N° 269, etc.

sonne finale, et leur dernière syllabe, diminuée d'importance, annonce qu'un son muet terminera plus tard, dans notre langue, une multitude de mots[1]. Des suppressions de voyelles préparent aussi la prononciation future[2]. Je l'ai déjà dit; sur nos vieilles épitaphes, nous voyons naître, pour ainsi dire, le nom français des religieuses. Dès le début du ve siècle, *religiosa* remplace sur les marbres, ces vrais types du parler populaire, le *puella Dei* des temps anciens; ce mot se maintient, au moyen âge, à côté des formes apparemment plus relevées que donnent alors les textes : *monialis, sanctimonialis*[3]; il prévaut enfin et conquiert sa place dans notre vocabulaire[4].

Nos légendes lapidaires n'accusent point seulement

[1] Les noms *Ampelio*, *Anserico*, *Barbario*, *Ingoberto*, *Leonardo*, *Magno*, *Servato*, *Valentiniano*, *Ursiniano*, que donnent nos inscriptions (n°s 227, 360, 236, 581 J, 581 K, 378, 288, 335, 293), se montrent trop souvent avec la désinence *us* pour que je puisse y voir des vocables de la troisième déclinaison. Il s'agit évidemment de noms de la seconde ayant perdu l'*s* finale et changé le dernier *u* en *o*. J'en trouve la preuve dans ceux de *Thudelindi*, *Eppoqu*, *Eutuciu*, *Jucundu*, *Velandu*, qui ont subi une suppression semblable, mais sans permutation. (N°s 344, 338, 581 J, 581 H, 344.)

[2] *Disderius* d'une inscription de Lyon (n° 36) marque la transition de *Desiderius* à *Didier*. (Voir, pour ces contractions dans la langue vulgaire, n° 551 A.)

[3] *Conc. Mogunt.*, a^o 847, c. XVI, et Du Cange.

[4] Voir ci-dessus, p. 24. Les marbres de la Viennoise, où se trouve ce mot, représentent si réellement, sur ce point, le vrai langage du vulgaire, qu'un concile de la même province et un peu postérieur, c'est-à-dire un texte littéraire (*Conc. Matisc.*, I, a^o 581), garde encore l'expression ancienne *Puellæ Deo devotæ*.

l'apparition d'expressions isolées. Parmi les permutations qui caractérisent les monuments de la langue vulgaire, à côté de l'*u* s'échangeant avec l'*o*, le *b* avec le *v*, certaines particularités marquent encore un trait important de la constitution de notre langue.

Plus d'une fois, sur les marbres de la Gaule, l'*e* et l'*i* se rencontrent employés l'un pour l'autre. Mais, si l'on entreprend de relever le nombre comparatif de ces échanges, les exemples de l'*e* remplaçant l'*i* emportent de beaucoup la balance. C'est la marque ancienne d'une tendance notable de notre prononciation[1]. Où le mot latin présente un *i*, le français substitue souvent, en effet, le son plus éteint de l'*e*. Rien ne saurait mieux l'attester que ne le font certaines déviations vulgaires dont témoigne l'épigraphie.

Des vocables *iscala*[2], *ispiritus*[3], *Istephanus*[4], *ispes*[5], *ischola*[6], *istetit*[7], *ismaragdus*[8], *iscripsit*[9], *istudium*[10], nous avons fait : *escalier*, *esprit*, *Étienne*, *espoir*, *école*,

[1] Cf. Buonarruoti, *Vetri*, p. 112, note 9; De Rossi, *De christ. tit. Carth.*, p. 16. — [2] Fabretti, VIII, xxvi. — [3] Lupi, *Epit Sev.*, p. 167; Boldetti, p. 418, 419; Fabretti, VIII, lii. — [4] Bosio, p. 505; Buon., p. 112; Marini, *Arv.*, p. 35. — [5] Bosio, p. 215; Reines., XX, 328; Buon., p. 112.

[6] Je ne trouve point ce mot même, mais seulement le nom *Iscolastice* (Boldetti, p. 389), qui donne le droit de le supposer.

[7] Boldetti, p. 407. — [8] Gruter, 993, 8; Reines, XIV, lxxxvii. — [9] Bosio, p. 153; Boldetti, p. 409 et 431; Murat., 402, 1; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, nº 159.

[10] L'existence de ce mot résulte de la forme ISTVDIOSVS que fournit une inscription. (De Rossi, *Bullet. arch.*, 1864, p. 26.)

été, *émeraude*, *écrivit*, *étude;* et d'autres mots français de même nature me semblent permettre d'augmenter cette liste, en supposant par analogie l'existence de formes latines non classiques que je n'ai point rencontrées encore[1]. Ce n'est point seulement devant l'*s* suivie d'une consonne que se produit la permutation signalée; pour citer quelques types entre tant d'autres, les mots *verre*, *ennemi*, *vert*, *mettre*, *vertu*, *verge*, *médecin*, *messe*, *Verdun*, *évêque*, procèdent de *vitrum*, *inimicus*, *viridis*, *mittere*, *virtus*, *virga*, *medicus*, *missa*, *Viridunum*, *episcopus;* et maintenant que notre langue est faite, la tendance au remplacement de l'*i* par l'*e* se manifeste encore dans la prononciation populaire[2]. C'est ce penchant caractéristique que nos inscriptions accusent chez nos pères et dès les premiers siècles.

Il est, sur nos inscriptions, des mots rares ou nouveaux qu'il faut noter : *observatio*, qui indique la pratique de la vie religieuse[3]; *portavit annos tres*[4], variante

[1] D'après les rapprochements que l'on vient de voir, nos mots *étable*, *étang*, *estrade*, *espèce*, *épine*, *époux*, *escabeau*, *escient*, *espace*, *épi*, *estomac*, *état*, *étrangler*, etc., me semblent montrer qu'en latin le vulgaire a dû dire *istabulum*, *istagnum*, *istrata*, *ispecies*, *ispina*, *isponsus*, *iscabellum*, *iscire*, *ispatium*, *ispica*, *istomachus*, *istatus*, *istrangulare*.

[2] Pour ne citer qu'un seul exemple, la même substitution de lettre a lieu pour le nom de Philippe, que nos pères prononçaient *Phelippe* (*Transactions philosophiques*, t. I, pl. I, p. 43 de l'abrégé français) et même *Phlippe*, comme le montrent le premier vers du *Tartufe* (cf. Thiers, *Traité des superstitions*, 2e part., l. I, c. X, éd. de 1741, t. II, p. 120) et le nom de Phlipon, que madame Roland a rendu célèbre.

[3] *I. C. G.*, n° 18. Cf. n° 615. — [4] N° 337 A.

du *tulit annos*... si fréquent sur les marbres; *dolus*, pour *dolor*, répété par deux fois[1]; *proponere*, du mot chrétien *propositum*, qui manque dans tous les lexiques[2]; *spectare*, pour *exspectare*[3]; *perassiduus*[4]; *facilis*, dans une acception que le mot *facile* garde encore[5]; *religio*, dès le ve siècle, dans le sens d'état monastique[6]; *liberi* pour *liberales*[7]; *matrona, virginius* pour *conjux*[8]; *pauper*, sans doute pour *humilis*[9]; *funus* pour *cadaver*[10]; *incipiens* pour *discipulus*[11]; *indolis* pour *adolescens*[12]; *sequens*, traduction d'*acolythus*[13]; *patres* pour *parentes*[14]; l'actif *consolo*[15]; *militia* dans le sens de fonction[16]; *depositio* indiquant le jour de la mort[17]; *devotans*[18]; l'antique mot *pausare*[19]; *tractator*[20]; *facinus* pour *calamitas*[21]; pour *neophytus*, *inofitus*, qui n'est point une forme accidentelle[22]; *abstutus* (*astutus*), qu'on ne trouve sur les marbres qu'à Briord, et qui indique l'habileté prise en bonne part; dès 552[23], *serviens*, qui nous a

[1] *I. C. G.*, nos 449 et 559. — [2] No 44. — [3] No 478. — [4] No 512. — [5] *Ibid.*

[6] L'antiquité du mot *religio*, pris dans cette acception, a été révoquée en doute, et, pour l'établir, Mabillon a cité des passages de la Vie de sainte Radegonde. (*A. S. O. B.*, t. I, p. 326.) Il est des preuves plus antiques, parmi lesquelles j'indiquerai un texte du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins (c. I, éd. Baluze, p. 316), et nos inscriptions de la Gaule (nos 47, 57 et 436, a*is* 552, 454 et 471).

[7] *I. C. G.*, no 382. — [8] Nos 265 et 295. — [9] No 405. — [10] No 413. — [11] No 483. — [12] No 624. — [13] No 617. — [14] Nos 244, 246, 250, 259, 272, etc. — [15] No 506. — [16] No 492. — [17] No 438 A. — [18] No 258. — [19] Nos 230, 511, 534. — [20] No 404. — [21] No 12. — [22] No 599.

[23] No 373, etc. Je trouve dans saint Augustin une note philologique sur cette acception qui, dit-il, avait cours de son temps : « Sicut nostra

donné un mot français [1]; *munia* pour *munera*, au v[e] siècle [2]; *transire in annos...* qui se disait à Coudes pour indiquer l'âge du mort [3]; *votum* employé probablement dans le sens peu fréquent de prière [4]; un adjectif bizarre, dont les tombes espagnoles et gauloises révèlent seules l'existence, *bonememorius* on *benememorius* [5], fait, pour ainsi dire, d'une greffe par approche, et postérieur, sans doute, à 473, date où l'éloge banal *bonæ memoriæ* apparaît sur les marbres; cet adjectif rappelle le SEVIVVS, mot de même formation, que présente si souvent l'épigraphie païenne [6].

« loqui scriptura consuevit, quæ sæpe astutiam in bono ponit; unde *Es-* « *tote astuti ut serpentes* (Matth., X, 16), et illud : *Ut et innocentibus* « *det astutiam* (Prov., I, 4). Quamquam et apud illos romanæ linguæ « disertissimus dixerit : *Neque illi tamen ad cavendum dolus aut as-* « *tutia decrant* (Sallust., *Catil.*, XXVI), astutiam ponens in bono; sed « apud illos rarissimum, apud nostros frequentissimum est. » (*Epist.* LXVII, *Hieronymo*, § 6.)

1 *I. C. G.*, n° 667 A.

2 N° 516. Les exemples apportés par les inscriptions pour les mots *trienta, serviens* et *munia*, sont de beaucoup antérieurs à ceux qu'avait notés Du Cange. — 3 N[os] 569 et 571[2].

4 N° 496 (a° 470) : VOTO SVO FECIT; n° 698 : TV QVICVMQVE VEVENES DEVOTO PECTORE SVPPLEX SOLECETVS VVTIS HINC RELATVRVS OPEM. Cf. Acta S. Cypriani, § 5 (*Acta sincera*, p. 218) : « Corpus..... « cum voto et triumpho magno deductum; » une inscription au Vatican : IENVARIE BIRGINI IN PACE BOTIS DEPOSITA; S. August., *Epist.* CXLIX, Paulino, § 16; Du Cange, v° *Votum*.

5 *I. C. G.*, n[os] 59, 561, etc. — 6 Gruter, 608, 4; 609, 1; 754, 10; 799, 3; 863, 7, etc.; Boldetti, p. 53, 57; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 326 B, etc.

XVI

J'ai dit quelles étaient en Gaule les formes diverses de la sépulture chrétienne; comment les cimetières souterrains, le sol des églises, les sarcophages placés sur la terre nue avaient reçu le corps de nos aïeux. Il me reste à faire connaître dans quelles conditions nos épitaphes se sont présentées. Encastrées dans de riches monuments semblables aux mausolées de la voie Appienne, quelques-unes attiraient le regard. Ainsi furent celles d'Apollinaire et d'Adelphius[1]. Aux Aliscamps d'Arles, j'ai signalé une légende funéraire gravée sur l'un de ces sarcophages en plein air dont le nombre avait frappé le Dante et l'Arioste[2]. D'autres se

[1] *I. C. G.*, n°s 28 et 591. — [2] Voir ci-dessus, p. 145.

voyaient aux parois des églises, tandis qu'au-dessous une courte légende marquait, sous le dallage, la place du tombeau. La double épitaphe de Calétric représente cet autre type[1]. Plus nombreuses sans doute étaient celles que recouvrait le sol, et parmi ces dernières il en était souvent que la tombe elle-même dérobait au regard. Ces légendes se gravaient de trois manières : sur une plaque déposée dans le sépulcre; sur la face intérieure du couvercle qui fermait le sarcophage, ou sur la dalle qui en formait le fond. Des inscriptions de cette nature ont été retrouvées dans les nécropoles de Trèves, de Metz et de Briord[2].

On l'a vu plus haut, à l'âge de décadence auquel nous reportent nos monuments, les matériaux, et plus encore, sans doute, l'art de les mettre en œuvre, ont fait défaut aux lapicides[3]. Des fragments de toute nature ont souvent reçu les légendes funéraires de nos aïeux. J'ai cité des moulures, des frises, des bas-reliefs, des fragments de sarcophages, des revers d'inscriptions antiques[4]; je noterai encore des ardoises brutes, des éclats de pierre, des débris de statues, des tuiles, des plaques informes, des blocs de marbre non plané[5].

Telle est loin d'être, toutefois, la règle générale, et,

[1] *I. C. G.*, nos 211, 212. — [2] Nos 277, 301, 321, 374, 374 A, 381, etc. Voir mon tome Ier, p. 191, note 2. — [3] Ci-dessus, p. 11 et 46. — [4] Ci-dessus, p. 46. — [5] *I. C. G.*, nos 90 et 570; 461; 700 et 705; 11; 475, 476, 510, 612, 685. Cf. De Rossi, *Annali dell' Istit. archeol.*, 1849, p. 339; no 44, etc.

malgré la barbarie d'alors, nous retrouvons, aux temps mérovingiens, plus d'une légende gravée sur de bons matériaux, et d'une exécution aussi parfaite que le permettait la décadence de l'art d'écrire. Je puis citer ici des épitaphes retrouvées à Lyon, à Valentine, à Chartres[1]; je rappellerai surtout les inscriptions monumentales dues à l'évêque Rustique de Narbonne[2], et les bons types épigraphiques seraient sans doute moins rares si nous possédions en plus grand nombre les légendes autrefois inscrites aux parois de nos églises.

[1] *I. C. G.,* nos 58, 595 A, 674. — [2] Nos 607 et 617.

XVII

Les édifices sacrés entraînèrent dans leurs ruines ces pièces souvent dues aux premiers poëtes du temps, et bien peu d'entre elles nous seraient connues si leurs auteurs n'avaient pris soin de les faire transcrire dans leurs œuvres. Ces légendes, sauvées par les copistes, nous donnent de précieux renseignements sur les personnes et les choses d'alors. Elles appartiennent à l'épigraphie, et, abandonnant la route tracée, j'ai enregistré dans mon recueil, comme des inscriptions véritables, une importante série de poésies de Fortunat relatives à nos vieux sanctuaires.

Je dois justifier, en quelques mots, l'admission d'un si large supplément.

Une lettre de Sidoine Apollinaire nous apprend que

les légendes épigraphiques, composées par les poëtes en faveur, se transcrivaient dans les recueils de leurs œuvres[1]. C'est ainsi que les pièces dont je parle figurent dans le livre de Fortunat. Elles sont de deux sortes : inscriptions de sanctuaires, épitaphes.

Les premières ont été tenues jusqu'à cette heure pour de simples descriptions. Tel n'est pas, selon moi, leur caractère. La lettre d'envoi qui accompagne l'une d'elles[2], constate qu'elle devait être peinte sur les parois d'une basilique[3].

Il en était ainsi des autres.

Des légendes métriques ont été demandées à saint Paulin de Nole, à saint Paulin de Périgueux, pour être inscrites dans différents sanctuaires[4]. Fortunat reçut de semblables requêtes, comme le montre cet intitulé de l'une des inscriptions de la cellule de saint Martin : « In cellulam sancti Martini, ubi pauperum vestivit, rogante Gregorio episcopo[5]. »

Le texte même de cette pièce, comme celui de plusieurs autres, en montre d'ailleurs la nature. Le premier vers s'adresse au passant et l'invite à s'arrêter.

[1] Sidon. Apoll., *Epist.* II, 8 : « Quam (næniam funebrem) si non satis « improbas, ceteris epigrammatum meorum voluminibus applicandam « mercenarius bibliopola suscipiet. »

[2] Fortunat, V, 7. — [3] Fortunat, V, 6 : « Si placet, hoc opere parieti « conscripto, pro me ostiario pictura servet vestibulum. » — [4] Paul. Petroc., éd. de Daumius, p. 127; Paul. Nol., *Ep.* 32, ad Sever. — [5] Fortunat, I, 5.

C'est là, comme on le sait et le comprend, une formule exclusivement épigraphique [1]. L'invocation au saint, que présentent les deux derniers distiques, est également familière aux compositeurs d'inscriptions [2].

Un début caractéristique se remarque souvent dans les légendes exécutées en mosaïque ou gravées sur le marbre dans les vieux temples chrétiens de l'Italie. HAEC DOMVS AMPLA MICAT, MICAT HAEC DOMVS, ISTA DOMVS RVTILAT, AVLA DEI RADIAT, RADIAT DOMVS, telles sont entre autres les formules que présentent les inscriptions d'églises [3]. Ces débuts, qu'affectionnaient les poëtes de l'épigraphie, se retrouvent de même chez Fortunat.

EMICAT ALTITHRONI CVLTV VENERABILE TEMPLVM,
DIGNA SACERDOTIS BIBIANI TEMPLA CORVSCANT,

ainsi commencent deux de ses pièces relatives à des basiliques de Tours et de Saintes, et que d'autres traits encore me semblent permettre de tenir pour des légendes murales [4].

Nous savons, par un double exemple, qu'aux temps anciens, ces sortes d'inscriptions étaient parfois copiées pour d'autres sanctuaires et reproduites sur leurs pa-

[1] *I. C. G.*, t. I, p. 226, note 1. — [2] *Ibid.* — [3] Gruter, 1165, 1; *Bull. monument.*, t. VIII, p. 85; Panvin., *De Septem Urbis ecclesiis*, p. 235; Gruter, 1164, 14; Marini, dans Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 93, nº 3. — [4] *I. C. G.*, nºs 185 et 581.

rois. C'est ainsi que, sur l'archivolte d'une porte de l'église de Mozat, près de Riom, se lisent ces deux vers empruntés aux légendes de la basilique de Tours :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANSQ LIMINA XPI [1].

C'est encore ainsi que l'église de Primuliacum, celle de Nole portaient le même distique :

PAX TIBI SIT QVICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI
PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS [2].

Les pièces composées par Fortunat furent mises de même, et ce point me paraît encore concourir à en démontrer le caractère épigraphique, furent mises de même, dis-je, à contribution.

Une légende gravée, au VII[e] siècle, sur une église de Wessex, est formée, en effet, de morceaux empruntés à deux poésies écrites par le saint évêque, et que j'ai présentées comme des inscriptions [3]. J'ajoute que dans l'un de nos anciens manuscrits, la première est précédée de ce titre qui confirme mon sentiment : « Item versus in Ecclesia nova Parisius [4]. »

En ce qui touche les pièces qui figurent sous le nom d'épitaphes dans les œuvres de Fortunat, je n'ignore pas

[1] Mon tome I[er], p. 232. — [2] Mon tome II, p. 395. — [3] Mon tome I[er], p. 263. — [4] Bibl. impér., ms. S. Germ. lat. 844, olim 665, f[o] 50, recto.

que cet intitulé n'a rien de décisif, car le mot *Epitaphium* signifie parfois éloge funèbre[1]. Je ne pense pas que les pièces qui nous occupent doivent être regardées comme des œuvres de ce genre. Nous savons, à n'en pas douter, que les *Epitaphia* de Sidoine Apollinaire ont été gravés sur le marbre, puisque le poëte parle deux fois de leur exécution matérielle[2]. Qu'il en ait été de même de ceux qu'écrivit l'évêque de Poitiers, cela résulte d'abord de leur contexte. Presque tous contiennent en effet des vers tels que les suivants :

HOC IGITVR TVMVLO REQVIESCIT EVEMERVS ALMO
HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI[3],

et ces formules ne peuvent appartenir qu'à des inscriptions tumulaires. Dans l'un de nos anciens manuscrits de Fortunat, l'*Epitaphium Ruriciorum* porte le titre suivant : « Epitaphium *super sepulcra* Episcoporum Domnorum Ruriciorum Lemovecas[4], » mention qui contribue à démontrer la nature de cette pièce. J'ajoute,

[1] Hieron., t. IV, p. 669, 778 (éd. des Bénéd.); *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 354; Du Cange et Forcellini, *H. V.*

[2] *Epist.* II, 8 : « Post quæ precatu parentis orbati, næniam funebrem, « non per elegos, sed per hendecasyllabos, marmori incisam, planctu « prope calente dictavi; » III, 12 : « Sed vide ut vitium non faciat in « marmore lapicida. »

[3] Fortunat, IV, 1 et 9; cf. 5, 7, 10 à 14, 16 à 20, 22 à 25, 28, et IX, 4.

[4] Bibl. impér., S. Germ. lat. 844, f° 50, v°. La pièce dont il s'agit porte ailleurs le titre plus vague : « Epitaphium Ruriciorum Episcopo-« rum civitatis Lemovicæ » (éd. Luchi, t. I, p. 124).

en terminant, que des textes analogues, dus à la plume de saint Damase et uniquement connus d'abord, comme les petites poésies dont je m'occupe, par leur insertion dans ses œuvres, se retrouvent peu à peu aux catacombes romaines, gravés sur le marbre dans les hypogées des saints[1].

[1] Voir ci-dessous, p. 217, note.

XVIII

Raphaël écrivait à Léon X : « Les œuvres des anciens, qui seraient aujourd'hui plus précieuses que jamais, ont été anéanties, brûlées par la rage farouche, la violence des ennemis. Mais pourquoi nous plaindre des Vandales, des Goths et des autres barbares ? Ceux-là mêmes qui devaient défendre Rome dans ses tristes restes se sont acharnés à la détruire. On a fait de la chaux avec les statues, les débris des ornements antiques[1]. »

C'est là aussi l'histoire de nos inscriptions chrétiennes.

Que sont devenues celles qu'écrivaient les poëtes

[1] Francesconi, *Congettura che una lettera, creduta da Baldessar Castiglione, sia di Raffaello d'Urbino*, Firenze, 1799, p. 51 et 52. Cf. Gruyer, *Raphaël et l'antiquité*, t. I, p. 437.

14

Constantius et Secundinus pour une basilique de Lyon[1], les épitaphes de saint Césaire, de saint Just, de Syagrius et de tant d'autres[2], la légende murale où se lisait l'histoire de saint Élie étreignant le païen venu pour violer sa tombe[3], celles de tous les saints lieux que visitait la piété de nos pères[4]? A peine on sait, on devine l'existence de ces textes disparus dès le moyen âge.

En vain Peiresc, Boissard, Gruter, Scaliger, ont fait connaître le prix des marbres antiques; leurs travaux, leurs leçons n'ont pu préserver tant de précieux monuments.

Qu'a-t-on fait des épitaphes chrétiennes du faubourg Saint-Victor[5], de celles d'Alichamps[6] dont on ne possède pas même des copies; des marbres épigraphiques vus à la Gayole et à Aubagne par Peiresc; à Briord, par De Vesle; à Trèves, par Wiltheim; à Arles, par Bonnemant, Dumont et Fabre; à Bordeaux, par Venuti; à Lyon, par Spon, Menestrier, Colonia; à Vienne, par Duboys et Chorier? De longues années se sont écoulées depuis que ces hommes ne sont plus, je le sais. Mais les inscriptions copiées par les savants de nos jours,

[1] Sidon. Apoll., *Epist.* II, 10. — [2] Le P. Dumont, *Inscr. d'Arles*, nº 156; Sid. Apoll., *Epist.* III, 12; V, 17. — [3] Gregor. Turon., *Glor. confess.*, c. LXII.

[4] Gregor. Turon., *Vitæ Patrum,* VIII, 8. Cf. mon tome Ier, p. 69, etc. Ces lieux célèbres devaient sans doute posséder, en même temps que leurs inscriptions murales, les épitaphes des fidèles qui avaient obtenu d'être ensevelis auprès des tombes saintes. (Voir ci-dessus, p. 145 et suiv.)

[5] Cf. mon tome Ier, p. 278, 27. — [6] *I. C. G.,* nº 555.

Millin, Artaud, Saint-Vincent[1], les a-t-on mieux gardées? Garde-t-on mieux celles qui se découvrent à cette heure? A Toulouse, un gisement d'épitaphes de fidèles vient d'être brutalement détruit par ceux qui l'avaient rencontré[2]. A Vienne, j'ai regret de le dire, quand les fouilles du chemin de fer ont exhumé toute une nécropole chrétienne, des inscriptions ont été brisées, rejetées dans le terrassement[3]. Deux hommes dévoués à la science, MM. Allmer et Girard, ont à grand'peine sauvé quelques débris de toutes ces richesses[4]. On était là, du reste, il faut le dire, en pays de mauvaise tradition.

En 1731, à Saint-Irénée de Lyon, des ouvriers, pratiquant une tranchée pour poser des conduits, découvrirent un cimetière qui fournit à la fois des marbres funéraires païens et chrétiens.

« On aperçoit, dit un témoin de la fouille, plusieurs

[1] *I. C. G.*, nos 57, 534 et 627. — [2] Bruno Dusan, *Revue archéologique du midi de la France*, t. I, p. 85. — [3] On a fait de même à Neuvicq-sous-Montguyon. (Voir mon tome II, no 581 A.)

[4] La perte des épitaphes détruites n'est point ici la seule que je déplore. La nécropole même était un important sujet d'étude. Soigneusement explorées, nos provinces du Nord ont rendu au jour un nombre considérable d'armes, de vases, de bijoux des temps mérovingiens. Par malheur, les inscriptions y sont rares, et ces monuments peuvent seuls fixer l'âge précis des objets retrouvés dans les tombes. On avait découvert à Vienne des marbres à marques chronologiques; il eût fallu rechercher curieusement les fragments de poteries, de métaux ensevelis autrefois avec les morts. C'eussent été autant de types certains, et leur comparaison eût assigné des dates aux nombreux restes des premiers siècles épars sur notre sol. Une destruction brutale a rendu vains les enseignements de l'épigraphie.

autres tombeaux engagez à droite et à gauche du canal, mais on ne les suivoit pas pour ne pas faire de trop grands écarts; on se contentoit de tyrer ce qui se trouvoit dans le chemin tracé pour la conduitte des eaux[1].» Tout fut donc volontairement abandonné; et pourtant la plus grande partie des marbres découverts par hasard, dans cette fouille si féconde, portaient des mentions chronologiques, et parmi eux se trouvait la première de nos inscriptions chrétiennes datées[2].

Ainsi, les anciens spoliateurs, les hérétiques, les barbares, les musulmans, n'ont pas seuls renversé les tombeaux, dévasté les sanctuaires. Aux temps modernes, de nos jours même, l'incurie, l'ignorance, poursuivent l'œuvre de la destruction. Des entrepreneurs souvent autorisés ont exploité des cimetières antiques[3], des hypogées à riches peintures[4].

De vieux monuments de la foi ont été délaissés ou voués à de vils usages. Des épitaphes, dont l'une couvrait la tombe d'un évêque, ont été mutilées, puis employées à broyer les couleurs[5]. Un marbre daté, qui atteste l'ancienneté du culte de sainte Agnès, en Gaule, a servi de table aux ouvriers d'une ferme; on y retrouve

[1] Bibliothèque impériale, départ. des manuscrits, papiers de Falconnet, *Discours prononcé à l'Académie de Lyon par M. L.*, et *Journal de Trévoux*, 1731, art. XCLI, p. 1608 à 1622.

[2] Voir mon tome I[er], n° 62. — [3] De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 274. Cf. mon tome I[er], p. 9, note 1. — [4] *I. C. G.*, n° 336 B. — [5] N[os] 527 et 707.

à peine quelques mots[1]. J'ai pu acquérir à Lyon deux épitaphes placées dans un dallage, dans les marches d'un escalier de jardin[2]; l'une d'elles est de nos plus connues, de nos plus antiques. A Aoste, deux inscriptions célèbres, encastrées dans la façade de l'église, ont disparu sous un recrépissage[3]. A la Terrasse, une autre, dont il importerait de contrôler les transcriptions, est perdue au milieu des matériaux d'un mur[4]. A Briord, deux pierres inscrites servent de banc à une habitation, de seuil à une cave[5]. Le premier de ces monuments atteste pourtant, contre les réformés, l'antiquité de la

[1] *I. C. G.*, n° 610.

[2] Nos 29 A et 44. La dernière inscription est celle de la religieuse Leucadia. Une note de Cochard nous apprend par quelles vicissitudes ce marbre, compromis par trop de célébrité, a pu tomber dans un pareil oubli : « Lorsqu'on fouilla, en 1736, l'emplacement de l'ancienne église « de Saint-Just pour fonder une chapelle de station, on y découvrit « d'abord cette épitaphe. Le chapitre de Saint-Just s'empressa de re- « cueillir les ossements contenus dans le tombeau et de les renfermer « dans une châsse scellée avec précaution. Il considérait ces restes « comme dignes d'être exposés à la vénération des fidèles. Aussi les fit-il « déposer authentiquement dans le trésor de son église, et un acte du « 15 mai 1736, passé devant Bouvier, notaire à Lyon, attesta et la dé- « couverte et les précautions prises pour conserver ces reliques. Le peu- « ple se porta en foule à Saint-Just pour vénérer le corps de Leucadia. « Il lui attribua même des miracles. M. de Rochebonne, archevêque de « Lyon, redoutant que cette nouveauté ne devînt nuisible à la pureté de « la foi, lança un mandement par lequel il arrêta la construction de la « chapelle, fit fermer l'ouverture, et défendit au clergé de continuer « toute cérémonie religieuse dans cet endroit, et ordonna d'enlever les « troncs qui avaient été placés pour recevoir les offrandes des fidèles. » (*Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, p. XVIII.)

[3] *I. C. G.*, nos 394 et 396. — [4] No 469. — [5] Nos 374 et 381.

croyance à l'expiation par le purgatoire[1]. Je pourrais dire encore d'autres disgrâces.

Lorsque manquent les originaux, des copies nous restent parfois; mais, quoi qu'en ait dit un homme illustre[2], elles peuvent rarement les remplacer. On le voit aux différences extrêmes des transcriptions faites d'après les mêmes marbres, au peu de ressemblance des anciennes copies avec les monuments retrouvés[3], aux leçons sans nombre qu'il faut souvent enregistrer, sans grand espoir de reconstituer passablement le texte réel.

[1] Mgr l'évêque de Belley, qui a bien voulu, sur ma prière, s'occuper de cette épitaphe, n'a pu même obtenir qu'elle fût mise en lieu de sûreté. — [2] Murat., *Nov. Thes.*, 115, 2.

[3] On trouvera la preuve de ce que j'avance dans cette copie donnée par Scaliger (Gruter, 493, 3), d'une inscription chrétienne d'Arles :

...... ANTII.NEP.AC.F.FL.MEMORIO
V.P.QVI.MILITI.INT.IOVIANO.S.ANNOS
XXVIII.P.RO.DOM.ANVI.PRAELANCIA.RIS ST
...... AMICO.MES.P.L.PAEANICO.M.MAVRE.ET
INCANT.........VIX.ANN.LXXV.PRAESIDI
COS......DVVMVIR

inscription qui existe encore et dont voici la vraie leçon :

BENE ø PAVSANTI IN PACE ø FL ø MEMORIO ø V P QVI MILIT || INT ø
IOVIANOS ANNOS XXVIII PRO ø DOM ø AN VI PRAE ø LANCIARIS ø SPE
.... PIS AN III COMES RIPE AN I COM MAVRET ø TING AN
IIII || VIX AN LXXV PRAESIDIA CON........ ARITO DVLCISSIMO

Voir encore *I. C. G.*, nos 44, 707, etc.

Je n'en ressens pas moins une vive reconnaissance pour ceux qui nous ont légué de tels documents. On n'encourageait guère autrefois leurs recherches laborieuses. De Brosses plaignait Muratori, Du Cange, de s'occuper à des vieilleries, « car en vérité, je ne puis, disait-il, donner le nom d'antiquités, à tout ce qui concerne ces vilains siècles d'ignorance[1]. » Malgré leur zèle, les guides vénérables qui ont si utilement ouvert la voie n'ont pas toujours apporté dans leurs investigations tout le scrupule, toute la diligence que met en œuvre l'érudition moderne. Trop souvent ils ont rejeté, on le voit par ce que nous tenons d'eux, des débris qui nous eussent faits plus riches.

[1] *Le Président de Brosses en Italie,* éd. de 1858, t. II, p. 463.

XIX

Pour montrer ce que valent des fragments trop souvent dédaignés, un exemple servira mieux ici que ne le feraient les adjurations et les conseils.

Les épigraphistes qui ont été nos prédécesseurs et nos maîtres ont souvent, malgré le sens vague du titre d'*epitaphium* [1], considéré et accepté comme des inscriptions véritables des pièces de vers réunies ou disséminées dans de vieux manuscrits. Des découvertes qui rendaient au jour les monuments sur lesquels ces pièces avaient été copiées, sont venues parfois témoigner de la rectitude d'une telle appréciation. C'est ainsi que l'abbé Gazzera a pu rapprocher d'une épitaphe donnée par un

[1] Voir ci-dessus, p. 207.

manuscrit du XI[e] siècle, le marbre original retrouvé à Verceil, et s'assurer de l'exactitude du copiste allemand qui en avait autrefois relevé la légende[1]. On constatait en même temps que l'intérêt historique n'était point, au moyen âge, comme de nos jours, le mobile principal de ceux qui recherchaient les textes lapidaires. Le transcripteur s'était borné à reproduire les vers de l'*epitaphium*, laissant de côté la légende en prose qui termine d'ordinaire les inscriptions métriques, et contient la date et les renseignements que la poésie s'est refusée à admettre.

Il en est presque toujours ainsi des épitaphes conservées par les copistes anciens. L'invention du marbre original nous apporte donc autre chose que la preuve matérielle de son existence. Elle complète le plus souvent, par des mentions historiques et chronologiques,

[1] C'est l'inscription donnée par Gruter, 1169, 8. Elle est consacrée à un prêtre nommé Dalmatius, et se termine par cette mention chronologique, négligée dans l'ancienne copie :

QVI VIXIT.IN.HOC SECVLO.ANS
PL MS LXX.DPS.S D.V KAL.IVN
P C MAVVRTI . V C . CONSVL.

(Voir Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 112 et 113.)

Parmi les inscriptions latines connues seulement d'abord par des transcriptions, et dont les originaux ont été retrouvés, je dois rappeler les poésies épigraphiques de saint Damase, retrouvées par Marangoni (*Acta S. Victorini*, p. 137, 138) et M. De Rossi (*Roma sotterranea*, t. I, p. 120, 256; t. II, p. 25), etc.

des textes que l'importance des monuments funéraires avait fait remarquer et recueillir[1].

Ce fait vient de se présenter pour une épitaphe de la Gaule.

Il existe à Vienne, sous le vocable de Saint-Pierre, une église élevée sur la place d'une basilique des premiers siècles, et occupée, il y a peu de temps encore, par un atelier de forge. Incessamment ébranlés par la percussion des machines, les murs de la nef se sont dépouillés de l'enduit qui les recouvrait, et des portions largement dégradées ont laissé voir, à l'intérieur de mauvais pilastres de plâtre, les fûts de belles colonnes romaines. Des réparations ont été entreprises; le pavé, remanié, a donné plusieurs fragments d'épitaphes de sarcophages, et, au niveau du sol antique, comme à la basilique de Saint-Alexandre, près de Rome, une sépulture recouverte de son inscription.

Parmi les débris retrouvés dont M. Allmer m'a adressé des copies, on remarque le reste d'une dalle de marbre où se lisent les trois lignes suivantes :

.......PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE...
.......EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
.......NOVIES $\overline{\text{PC}}$ BASILI $\overline{\text{V}}$ $\overline{\text{CC}}$ IND XII

La première ligne contient le milieu d'un pentamètre

[1] Voir ci-dessus, p. 65.

qu'il m'était facile de reconnaître, car il figure sur l'un de nos monuments chrétiens[1]. Ce vers termine une épitaphe insérée, sans indication de provenance, dans un manuscrit du IXe siècle[2], et consacrée à Sylvia, mère du patrice Celsus qui commanda les armées de Gontran[3].

Je transcris ici cette pièce telle que nous l'a gardée le manuscrit :

Quisquis lucifero sortitur munere seclum.
  Occasu potius proditur ille suo.
Cunctaq; mundano currentia tempore gesta.
  Vel bona, vel probra omnia morte canunt[4].
Phebus nempe nitens merito producitur ortu.
  Si pronus claro clauserit orbe diem.
Consulibus atavis pollens hic Silvia corpus.
  Terrenū liquit celica regna petens.
Insignis gemino vitæq; sidere fulsit.
  Culminibus seclo religione dō.
Natorum splendore potens subfulta vigore.
  Gaudebat partu se reparasse patres.
Unde sacerdotii claro dotatus honore.
  Et Celsum meruit cernere patritium.
Ter quinū rapida vergebant tēpora lustrū.
  Et super adjectus tertius annus erat.
Martius aurati redimitus sideræ veris.
  Nono sole micans. premia tanta tulit.
Hæc suprema dies cœlesti in limite prima.
  Quam rapuit seclo hanc dedit ipsa polo.
Pignora desistant lacrimis planctuq; gravari.
  Non placeat gemere quod celebrare decet.

Rien n'est plus fréquent, je le sais, que de rencontrer

[1] *I. C. G.*, nº 221. — [2] Bibliothèque impér., ms. lat., nº 2832, fº 115. (Voir, pour ce manuscrit, ci-dessus, p. 65.) — [3] Greg. Tur., *Hist. Fr.*, IV, XXIV, XXX, XLII; *Epitom.*, LV, LXII. — [4] Pour *cadunt*.

à la fois sur plusieurs tombes des vers empruntés à ces types communs qui rendaient la tâche facile aux compositeurs de légendes funéraires[1]. Aussi ai-je hésité tout d'abord à reconnaître, dans le marbre de Vienne, un débris de l'inscription de Sylvia ; mais les conditions de temps et de lieu devaient dissiper mes premiers doutes.

La tombe a été retrouvée dans l'une des villes de Gontran, et la date du marbre se rapporte à l'époque où Sylvia a pu mourir.

Incomplète à son début, la ligne .....NOVIES P̄ C̄ BASILI ne pouvait présenter, sur ce point, que le nombre dix ou l'un de ses multiples ; *tricies* répond exactement à la douzième indiction, et, d'après la méthode victorienne, suivie alors pour la supputation des post-consulats[2], ce chiffre nous reporte à l'an 579. Or ce fut en 562 que Celsus reçut le titre de patrice[3], et l'épitaphe nous dit que Sylvia, morte à soixante et dix-huit ans, vit son fils revêtu de cet honneur. A côté de ces simples concordances, il existe un élément de certitude.

Par un mode de supputation employé quelquefois aux premiers siècles de notre ère[4], le texte métrique annonce que la chrétienne mourut « le 9 mars, » et les

[1] Voir ci-dessus, p. 59 et suivantes. — [2] Cf. ci-dessus, p. 142. — [3] Greg. Tur., *H. Fr.*, IV, XXIV.

[4] Voir Marini, *Papiri diplomat.*, p. 376 A; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.*, nº 3431 ; Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXXIII, nº 11, et t. VI, p. 185 ; De Rossi, *Inscript. christ. rom.*, t. I, p. 537 ; *I. C. G.*, nºs 324, 528, etc.

deux lignes de prose qui terminent le fragment reproduisent cette mention en énonçant, suivant la forme antique, que Sylvia est morte « le 7 des ides » du même mois. Toute raison de douter disparaît dès lors, et, d'après la comparaison de monuments dont l'un a été de même retrouvé dans les fouilles de Saint-Pierre[1], je n'hésite point à lire ici :

non PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRAR*e decet*
*cujus d*EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
tricies NOVIES P C BASILI $\overline{\text{V}}$ $\overline{\text{CC}}$ IND XII

En même temps qu'elle détermine, pour la tombe de Sylvia, une question de lieu, la découverte du marbre de Vienne établit le caractère épigraphique et partant la valeur réelle de cette épitaphe et de trois autres contenues dans le même manuscrit, celles de la femme et des fils de Gontran, pièces historiques dont la nature, reconnaissable pour les hommes du métier, pouvait paraître douteuse aux yeux du plus grand nombre.

Si petit que soit un fragment, nous devons donc le respecter et le recueillir. Je vois, dans l'étude des inscriptions chrétiennes, un moyen beaucoup plus qu'un but. La diffusion de la foi doit y trouver un des plus sûrs éléments de son histoire. Qu'importe qu'un marbre

[1] *I. C. G.*, n° 458 R : CVIVS DIPOSITIO STE (*est*) VI IDVS IVNIAS; n°s 632, CVIVS DP ❦ EST SVB ❦ DIE. VIII. KAL. IVNII ; cf. n° 458 D.

antique soit complet ou soit fragmenté, qu'importe l'exiguïté d'un débris? Le seul fait de son existence a déjà son sens et sa valeur si, pour ces âges d'enfantement et de misères où l'idolâtrie romaine restait encore vivace et menaçante, où les sauvages croyances du Nord avaient souvent refoulé le christianisme, il atteste la présence d'un groupe de fidèles aux lieux où il a revu le jour.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES RELATIFS A L'ÉTUDE DES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES OU CONTENANT DES COPIES DE CES MONUMENTS.

A

A Bosco. Antiquæ sanctæ ac senatoriæ Viennæ Allobrogum Gallicorum sacræ et prophanæ plurimæ antiquitates, à la suite de la Floriacensis vetus bibliotheca. Lugduni, 1605, in-8.

Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ. Manhemii, in-4.

Acta eruditorum Lipsiensia. Lipsiæ, in-4.

Agnew. Writings on the walls of a family catacomb at Alexandria. London, 1840, in-4.

Album de sainte Theudosie, recueil complet des documents publiés sur cette sainte avec une introduction et un épilogue par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, publ. sous la direction de M. Viollet le Duc. Paris, gr. in-4.

Aleander. Navis Ecclesiam referentis symbolum veteri gemma annulari insculptum. Romæ, 1626, in-8.

Allegranza. Spiegazione e riflessioni sopra alcuni sacri monumenti antichi di Milano. Milano, 1757, in-4.

— De monogrammate D. N. Jesu Christi. Mediolani, 1773, in-4.

— De sepulcris christianis in ædibus sacris. Mediolani, 1773, in-4.

— Opuscoli eruditi latini e italiani. Cremona, 1781, in-4.

Allmer. Sur quelques inscriptions antiques. Vienne, 1858, in-8.

— Découverte de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre à Vienne. Lyon, 1861, in-8.

Almeloveen. Fastorum roma-

norum consularium libri duo. Amstælodamii, 1740, in-8.

Amaduzzi. Vetera monumenta quæ in hortis Cœlimontanis et in ædibus Matthæiorum adservantur. Romæ, 1779, in-folio. (T. III.)

Amico. Catana illustrata. Catana, 1741, in-folio.

André (l'abbé). Revue de l'art chrétien. T. II, p. 360.

Annalen der Vereins für Nassauische Alterthumer. Wiesbaden, in-8.

Annali delle scienze religiose. Roma, 1835-1854, in-8.

Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica. Roma, in-8.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Paris, in-8.

Apianus et Amantius. Inscriptiones sacro-sanctæ vetustatis. Ingolstadii, 1534, in-fol.

Arbellot (l'abbé). Dissertation sur l'apostolat de saint Martial. Paris, Limoges, 1855, in-8.

Archæologia, or miscell tracts relating to antiquity. London, in-4.

Aringhi. Roma subterranea. Lutetiæ Parisiorum, 1659, in-folio.

Arneth. Beschreibung der zum K. K. Münz und Antiken Cabinette gehörigen Statuen, Büsten, Reliefs, Inschriften, Mosaiken. Wien, 1856, in-8.

Artaud. Notice des antiques et des tableaux du musée de Lyon. Lyon, 1808, in-8.

— Voyage dans les catacombes de Rome, par un membre de l'Académie de Cortone. Paris, 1810, in-8.

— Notice des inscriptions antiques du musée de Lyon. Lyon, 1816, in-8.

Atti della ponteficia Accademia romana di archeologia. Roma, in-4.

Auber (l'abbé). Notice sur l'église de Sivaux et son inscription gallo-romaine. Poitiers, 1862, in-8.

— Anneau de sainte Radegonde. Arras, Paris, 1863, in-8.

— L'Anneau d'or de sainte Radegonde et ses reliques à Poitiers. Arras, Paris, 1864, in-8.

Augusti. Denkwurdigkeiten aus der christlichen Archæologie. Leipzig, 1817, in-8.

— Handbuch der christlichen Archæologie. Leipzig, 1836, in-8.

— Beitrage zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik. Leipzig, 1841, in-8.

Aymard. Recherches sur des inscriptions inédites ou peu connues. 1848, in-8.

— Les Origines de la vill du Puy. Clermont, 1856, in-8.

— Rapport sur des antiquités gallo-romaines découvertes au Puy. Le Puy, 1860, in-8.

— Annexes au Rapport du préfet de la Haute-Loire. Le Puy, 1864, in-8.

B

BARONIUS. Annales ecclesiastici una cum critica Pagii. Lucæ, 1738, in-folio.

BARRAL. Chronologia Sanctorum insulæ Lerinensis. Lugduni, 1613, in-4.

BARRAUD (l'abbé). Monuments religieux (Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. IV).

— Notice sur les ciboires. (Bulletin monumental, t. XXIV.)

BARRÈRE (l'abbé). Histoire religieuse du diocèse d'Agen. Paris, 1855, in-4.

BARTHIUS. Adversariorum commentariorum libri LX. Francofurti, 1624, in-folio.

BASTET. Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange. Orange, 1837, in-8.

BAUDELOT DE DAIRVAL. Note sur une inscription trouvée à Bourdeaux. (Histoire de l'Académie des inscriptions, t. III.)

BECKER. Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches. Breslau, 1866, in-8.

BENDSTEN. Marmora mystica. Havniæ, 1819, in-4.

BERNASCONI. Le antiche lapidi cristiane di Como. Como, 1861, in-8.

BERTOLI. Le antichità d'Aquileja. Venezia, 1739, in-folio.

BIANCHI. Marmi Cremonesi. Milano, 1791, in-8.

BIANCHINI (Fr.). Præfatio ad Anastasium bibliothecarium. Romæ, 1718, in-folio.

BIANCHINI (J.). Demonstratio historiæ ecclesiasticæ quadripartitæ. Romæ, 1752, in-folio.

BIMARD DE LA BASTIE. Dissertationes et epistolæ. (Dans Muratori, Novus Thesaurus veterum inscriptionum, tome Ier.)

BINGHAM. Origines sive antiquitates ecclesiasticæ. Halæ, 1751, in-4.

BIRAGHI. Illustrazione di tre epigrafi cristiane esistenti in un mosaico della Basilica Ambrosiana. Milano, 1847, in-8.

— Datiana historia Ecclesiæ mediolanensis ab anno Christi LI ad CCCIV. Mediolani, 1848, in-4.

— Sui due santi Martiri Milanesi scoperti nell'anno 1845. Milano, 1855, in-8.

— Bisita di Gropello. Milano, 1860, in-12.

BLAVIGNAC. Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Paris, Leipzig, Londres, 1853, in-8.

BOLDETTI. Osservazioni sopra i cimiteri de' santi Martiri ed antichi Cristiani di Roma. Roma, 1720, in-folio.

Boldoni. Epigraphica, seu elogia inscriptionesque quodvis genus pangendi ratio. Augustæ Perusiæ, 1660, in-folio.

Bollandistes. Acta Sanctorum. Antwerpiæ, 1653 et suiv., in-folio.

Bollettino Archeologico napolitano. Napoli, in-4.

Bonada. Anthologia, seu collectio omnium veterum inscriptionum poeticarum tam græc. quam lat. in antiquis lapidibus sculptarum. Romæ, 1751, in-4.

Bonaventure de Saint-Amable. Histoire de saint Martial, apôtre des Gaules. Clermont et Limoges, 1676-1685, in-folio.

Bonetty. Annales de philosophie chrétienne. Paris, in-8.

— Historique de la découverte des reliques de sainte Theudosie et de sa translation à Amiens, sa patrie. (Annales de philosophie chrétienne, octobre 1853, in-8.)

Borgia. Vaticana Confessio beati Petri principis Apostolorum. Romæ, 1776, in-4.

— De cruce vaticana ex dono Justini Augusti commentarius. Romæ, 1779, in-4.

— De cruce veliterna commentarius. Romæ, 1780, in-4.

Bosio. Roma sotterranea. Roma, 1632, in-folio.

Bottari. Sculture e pitture sagre estratte dei cimiteri di Roma, pubblicate già dagli autori della Roma sotterranea ed' ora nuovamente date in luce colle spiegazioni. Roma, 1737, in-folio.

Bouche. Chorographie de Provence. Aix, 1664, in-folio.

Bouillet. Tablettes historiques de l'Auvergne. Clermont, 1840, in-8.

— Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, 1846, in-8.

Bouquet (Dom). Recueil des historiens des Gaules. Paris, 1738-1752, in-folio.

Bourquelot. Inscriptions chrétiennes trouvées en Italie. Paris, 1844, in-8.

— Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants. Paris, 1850, in-8.

— Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains. Paris, 1859, in-8.

— Inscriptions chrétiennes de Milan. Paris, 1862, in-8.

Bourquelot et Dauvergne. Pèlerinage à Jouarre. Paris, 1848, in-8.

Bouteroue. Recherches curieuses des monoyes de France. Paris, 1666, in-folio.

Boyer. Histoire de l'église cathédrale de Vaison. 1731, in-4.

Breton. Antiquités de la ville d'Antibes. Toulouse, 1836, in-4. (Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. IV.)

— Mémoire sur les antiquités de la ville de Vaison. Paris, 1842, in-8.

Brower. Antiquitates annalium Trevirensium. Coloniæ, 1628, in-folio.

Brunati. Leggendario o vite di santi Bresciani. Brescia, 1834, in-8.

— Musæi Kirkeriani inscriptiones. Mediolani, 1837, in-8.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Angoulême, 1866, in-8.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, in-8.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Paris, in-8.

Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica. Roma, in-8.

Buonarruoti. Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati ne' cimiteri di Roma. Firenze, 1716, in-4.

Burckhardt. Travels in Syria. London, 1822, in-8.

Burmann. Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum. Amstelædami, 1759, in-4.

C

Caillette de l'Hervilliers. A travers les catacombes. Paris, 1863, in-8.

— La fiole de sang. (Annales de philosophie chrétienne. Paris, 1864, in-8.)

— La bibliothèque des catacombes de Rome. Paris, 1865, in-8.

Calogera. Raccolta e nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici. Venezia, 1728-1781, in-12.

Camós. Jardin de Maria plantado en el principado di Cataluña. Barcelona, 1657, in-4.

Canat. Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône. Châlon-sur-Saône, 1856, in-4.

Cancellieri. De secretariis basilicæ Vaticanæ. Roma, 1786, in-4.

— Lettera sopra l'origine delle parole Dominus e Domnus e del titolo di Dom. Roma, 1808, in-8.

— Memorie di S. Medico martire e cittadino di Otricoli. Roma, 1812, in-12.

— Dissertazione epistolare sopra due iscrizioni delle Martiri Simplicia, madre di Orsa, e di un' altra Orsa. Roma, 1819, in-18.

Cannegieter. De mutata romanorum nominum sub principibus ratione liber singularis. Traiecti ad Rhenum, 1758, in-4.

Cardinali. Intorno un antico marmo cristiano. Bologna, 1819, in-8.

— Iscrizioni antiche Veliterne illustrate. Roma, 1823, in-4.

— Intorno una lapide cristiana. (Atti dell' Accademia romana d'archeologia, t. II.) 1825.

— Diplomi imperiali accordati ai militari. Velletri, 1835, in-4.

Carrara. Die Ausgrabungen von Salona im Jahr 1850. Leipzig, 1854, in-8.

Catalogue des objets d'art composant l'une des collections de M. Dufourny. Paris, 1819, in-8.

Catalogue du musée d'Amiens. Amiens, 1848, in-8.

Cavedoni. Dichiarazione degli antichi marmi Modenesi. Modena, 1828, in-8.

— Dichiarazione di tre antiche stauroteche. Modena, 1847, in-8.

— Ragguaglio critico dei monumenti delle arti cristiane primitive. Modena, 1849, in-8.

— Ragguaglio critico del discorso sopra le iscrizioni cristiane antiche del Piemonte del chiarissimo Gazzera. Modena, 1851, in-8.

— Ragguaglio di due antichi cimiteri cristiani della città di Chiusi. Modena, 1853, in-8.

— Sacra imagine della Beata Vergine Maria. Modena, 1855, in-18.

— Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viiie siècle, réunies et annotées par Edmond Le Blant. Notizia, per C. Cavedoni. Napoli, 1857, in-8.

— Ragguaglio critico di alquante iscrizioni cristiane scoperte nell' Algeria. Modena, 1859, in-8.

— Annotazioni al fascicolo del Corpus inscriptionum græcarum, continente le iscrizioni cristiane. Modena, 1860, in-8.

Champollion-Figeac. Antiquités de Grenoble, ou histoire ancienne de cette ville d'après ses monuments. Grenoble, 1807, in-4.

— Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum. Paris, 1820, in-4.

Charvet. Histoire de la sainte Eglise de Vienne. Lyon, 1761, in-4.

Chastelain. Martyrologe universel. Paris, 1709, in-4.

Chaudruc de Crazannes. Dissertation sur un monument votif (Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. IV).

Chevrier. Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône. Châlon-S.-S., 1860, in-4.

Chorier. Histoire générale du Dauphiné. Lyon, 1672, in-folio.

— Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne. Lyon, 1659, in-12; — nouvelle édition, avec les additions de Cochard. Lyon, 1828, in-8.

— Chronologia a sancto Sylvestro ad sanctum Gregorium Magnum (dans Anas-

tase le bibliothécaire. Edition de Rome, 1718-1735, in-folio, t. II).

Ciampini. Vetera monimenta, in quibus præcipue musiva opera sacrarum profanarumque ædium structura ac nonnulli antiqui ritus dissertationibus iconibusque illustrantur. Romæ, 1690, in-folio.

Cittadini. Trattato della vera origine della nostra lingua. Venezia, 1601, in-8.

Civiltà cattolica. Roma, in-8.

Clair. Les monuments d'Arles. Arles, 1838, in-8.

Clarke. Travels in various countries of Europa, Asia and Africa. London, 1813, in-4.

Clinton. Fasti romani. Oxford, 1845-1850, in-4.

Cochard. Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon. Lyon, 1830, in-8.

Cochet (l'abbé). Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes. Paris, 1857, in-8.

Collombet. Vies des saints du diocèse de Lyon. Paris, 1835, in-8.

— Histoire de la sainte Eglise de Vienne. Lyon, 1847, in-8.

Colonia (le père). Histoire littéraire de la ville de Lyon. Lyon, 1728, in-4.

— Remarques inédites sur deux inscriptions trouvées dans l'église de Saint-Just, en 1736. (Archives du Rhône, t. VI.)

Colucci. Antichità Picene. Fermo, 1788, in-folio.

Columbi. De rebus gestis Vasionensium episcoporum. Lugduni, 1656, in-4.

Comarmond. Description du musée lapidaire de la ville de Lyon. Lyon, 1846-1854, in-4.

— Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon. Lyon, 1855, in-8.

Congrès scientifiques de la France, in-8.

Corblet (l'abbé). Revue de l'art chrétien. Arras, in-8.

Cornelius. Creta sacra. Venetiis, 1755, in-4.

— Corpus inscriptionum græcarum. Berolini, 1828, in-folio.

Corsini. Notæ græcorum. Florentiæ, 1749, in-folio.

— Dissertazioni, à la suite des Notæ græcorum. Florentiæ, 1749, in-folio.

— Series Præfectorum Urbis. Pisis, 1763, in-4.

Cortenovis. Sopra una iscrizione greca d'Aquileja. Bassano, 1792, in-8.

Costadoni. Del Pesce simbolo di Gesù Cristo presso gli antichi Cristiani (Calogerà, Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici, t. XLI).

— Observationes in græcam pervetustam iconem ligni

sanctæ Crucis. Florentiæ, 1748, in-8.

Courtet. Notice historique et archéologique sur Orange (Revue archéologique). Paris, 1852, in-8.

Creuly. Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du ve siècle. Constantine, 1860, in-8.

— Quatre inscriptions funéraires de l'époque mérovingienne. (Revue archéologique, 1867, in-8.)

Crombach. Ursula vindicata, sive vita et martyrium SS. Ursulæ et sociarum martyrum. Coloniæ, 1647, in-folio.

Cuperus. Epistolæ (Miscellanea Lipsiensia nova, t. III).

D

D'Achery. Spicilegium veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis latuerunt. Parisiis, 1723, in-folio.

D'Agincourt. Histoire de l'art par les monuments. Paris, 1823, in folio.

Daire. Histoire littéraire de la ville d'Amiens. Amiens, 1782, in-4.

Damase (saint). Opera. Roma, 1754, in-folio.

De Belleforest. La Cosmographie universelle de tout le monde. Paris, 1575, in-folio.

De Boissieu. Inscriptions antiques de Lyon. Lyon, 1846-1854, grand in-4.

De Castellane. Inscriptions du ve au xe siècle recueillies principalement dans le midi de la France. Toulouse, 1834, in-4. (Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.)

— Note sur les rois Wisigoths qui ont régné dans le midi de la France, et sur leurs monuments. Toulouse, 1834, in-4. (Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.)

De Caumont. Bulletin monumental. Paris et Caen, 1835 et années suivantes, in-8.

— Cours d'antiquités monumentales. Paris et Caen, 1830 et années suivantes, in-8.

— Rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence. Caen, 1843, in-8.

De Chazournes. Lettre à M. l'abbé Greppo. (Revue du Lyonnais, 1840, t. XII, in-8.)

De Clarac. Inscriptions grecques et romaines du musée royal du Louvre. Paris, 1839, in-8.

De Florencourt. Altchristliche Grabschriften von dem Friedhofe zu St-Matthias bei Trier. Bonn, 1848, in-8.

De Gasparin. Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités. Orange, 1815, in-12.

De Gerville. Notice sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes. Valognes, 1834, in-8.

De Guilhermy. Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, t. IV, p. 201.

Delacoulonche. Mémoire sur le berceau de la puissance Macédonienne des bords de l'Haliacmon et ceux de l'Axius. Paris, 1858, in-8. (Revue des sociétés savantes.)

Delacroix. Statistique du département de la Drôme. Valence, Paris, 1835, in-4.

De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien, rapports faits à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Evreux, 1856, in-8.

De la Nicollière. Rapport sur une pierre tombale mérovingienne du viiie siècle, de l'abbaye d'Aindre. Nantes, 1860, in-8. (Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

De la Pise. Tableau des princes et principauté d'Orange. La Haye, 1641, in-folio.

De Lasteyrie. Description du trésor de Guarazar. Paris, 1860, in-4.

De la Teysonnière. Recherches historiques sur le département de l'Ain. Bourg, 1838-1844, in-8.

De la Villemarqué. Mémoire sur l'inscription de Lomarec. Paris, in-4.

Della Marmora. Sopra alcune antichità Sarde ricavate da un manoscritto del xv secolo. Torino, 1853, in-4.

Delorme. Description du musée de Vienne, précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie. Vienne, 1841, in-8.

Delpon. Statistique du Lot. Cahors, 1821, in-4.

De Lurbe et Fronton du Duc. Chronique Bourdeloise. Bourdeaux, 1703, in-8.

De Montégut. Conjectures sur quelques fragments d'inscriptions romaines. — Antiquités découvertes à Toulouse pendant le cours des années 1783, 1784 et 1785. (Mémoires de l'Académie de Toulouse, in-4, t. II et III.)

De Montfaucon. Diarium italicum. Parisiis, 1708, in-folio.

— Palæographia græca, sive de ortu et progressu literarum græcarum. Parisiis, 1708, in-folio.

De Montgravier. Lettre à M. Hase sur les inscriptions trouvées à Orléansville et à Tenez. (Revue de bibliographie analytique.) Paris, 1843, in-8.

De Moyra Mailla. Monuments romains du département de l'Ain. Bourg, 1846, in-4.

De Rossi. Iscrizione di Nicomaco Flaviano. Roma, 1849, in-8.

— De Christianis titulis ΙΧΘΥΝ exhibentibus. Parisiis, 1855, in-4.

— Note dans les Dogmata theologica du P. Petau, édition des PP. Passaglia et Schrader, t. III, p. 650. Roma, 1857, in-folio.

— Utilità del metodo geografico nello studio delle iscrizioni cristiane. (Bullettino archeologico napolitano, 1857.)

— De christianis titulis Carthaginiensibus. Parisiis, 1858, in-4.

— Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores. Romæ, 1861, in-folio.

— De la détermination chronologique des inscriptions chrétiennes. (Revue archéologique, 1862, in-8.)

— Bullettino archeologico cristiano. Roma, 1863 et suiv., in-4.

De Ruffi. Histoire de Marseille depuis sa fondation. Marseille, 1642, in-folio.

De Saint-Vincens. Annales encyclopédiques, 1817, t. V.

— Recueil de Mémoires lus dans les séances de la Société des amis des sciences et lettres d'Aix. Aix, 1819, in-8.

De Sanctis. Dissertazione sopra la villa di Orazio Flacco. Ravennæ, 1784, in-4.

De Saulcy. Voyage autour de la mer Morte. Paris, 1853, in-8.

Desjardins. Lettre à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie. Rome, 1868, in-8.

De Surigny. Agrafes chrétiennes mérovingiennes. Châlon-s.-S., 1856, in-4.

De Terrebasse. Epitaphe de Fœdula. Vienne, 1857, in-8.

— Trois inscriptions viennoises traduites et annotées. Vienne, 1863, in-8.

De Valois (A.). Gesta Francorum, seu rerum Francicarum libri VIII. Parisiis, 1646-1658, in-folio.

— Disceptatio de Basilicis quas primi Francorum Reges condiderunt. Parisiis, 1657, in-8.

— Disceptationis de Basilicis defensio adversus Launoii judicium. Parisiis, 1660, in-8.

De Vilbach. Voyage dans les départements formés de l'ancienne province du Languedoc. Paris, 1825, in-8.

De Vita. Thesaurus antiquitatum Beneventarum. Romæ, 1726, in-folio.

De Vitry. Titi Flavii Clementis viri consularis et martyris tumulus illustratus. Urbini, 1727, in-4.

De Vogüé. Le Temple de Jérusalem. Paris, 1864, in-folio.

De Voucoux. Origine de l'Eglise éduenne. Autun, in-8.

De Witte. Mémoire sur l'impératrice Salonine. Bruxelles, 1852, in-4.

— Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin. Paris, 1853, in-4.

— Médailles de Salonine. Bruxelles, 1853, in-8.

Dictionnaire d'épigraphie chrétienne. Paris, 1852, grand in-8.

Dionysius. Sacrarum Vaticanæ Basilicæ cryptarum monumenta. Romæ, 1828, in-folio.

Donati. Ad Novum Thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum. Florentiæ, 1731, in-folio.

— De' dittici degli antichi, profani e sacri libri tre. Lucca, 1753, in-4.

Doni. Inscriptiones antiquæ cum notis, edidit Gorius. Florentiæ, 1731, in-folio.

Dorow. Opferstätten und Grabhügel der Germanen und Romer am Rhein. Wiesbaden, 1819, in-4.

Doublet de Boisthibault. Notice sur l'inscription du tombeau de S. Caltry. (Académie des inscriptions, savants étrangers, 2e série, t. III.)

Dought. De calicibus eucharisticis veterum Christianorum. Bremæ, 1694, in-8.

Dozio. Notizie di Vimercate e sua pieve. Milano, 1853, in-8.

Dubois. Historia Ecclesiæ Parisiensis. Parisiis, 1690-1710, in-folio.

Du Cange. Historia byzantina. Accedit descriptio Constantinopolis sub Imperatoribus christianis. Lutetiæ Parisiorum, 1680, in-folio.

— Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Paris, 1844, in-4.

Duchesne. Historiæ Francorum Scriptores, t. I. Parisiis, 1636, in-folio.

Dumége. Lettre à M. Millin sur l'inscription de Nymfius. Toulouse, 1806, in-8.

— Mémoire sur l'église de Saint-Gaudens. Toulouse, 1834, in-8.

— Description du Musée des antiques de Toulouse. Toulouse, 1835, in-8.

— Notice sur deux monuments chrétiens. Toulouse, 1836, in-4. (Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.)

Dumolinet. Lettre à un curieux sur des tombeaux qu'on a découverts, le 10 janvier 1697, sous le grand autel d'une église qui était autrefois l'église cathédrale d'Amiens. (Anonyme, sans lieu ni date, in-4.)

Dumont. Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne. Arles, 1787, in-4.

Dunod. Histoire de l'Église de Besançon, à la suite de l'Histoire des Séquanois. 1735, in-4.

Du Rondel. Expositio signi veteris Tolliani; dans Tollius, Fortuita. Amstelædami, 1687, in-8.

Dusan. Revue archéologique du midi de la France. Toulouse, grand in-4.

Du Saussay. Martyrologium gallicanum. Parisiis, 1638, in-folio.

Dusommerard. Les arts au moyen âge. Paris, 1839, in-8.

E

Eckart. Codices manuscripti Quedlinburgenses. Quedlinburgii, 1723, in-4.

— Commentarii de rebus Franciæ orientalis. Wurceburgii, 1727, in-folio.

Eisenhart. De auctoritate et usu inscriptionum in jure commentatio. Helmstadii, 1750, in-4.

Epigrammata antiqua Urbis. Romæ, 1521, in-folio.

Estrangin. Musée lapidaire de la ville d'Arles. Arles, 1837, in-8.

— Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles. Arles, 1838, in-8.

— Description de la ville d'Arles. Aix et Arles, 1845, in-18.

F

Fabretti. Glossarium italicum. Augustæ Taurinorum, 1861, in-4.

— De columna Trajani syntagma. Romæ, 1683, in-fol.

— Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio. Romæ, 1702, in-folio.

Faes. Notæ ad Gregor. Gyraldum de sepultura. Lugd. Bat., 1696, in-folio.

Faillon. Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence. Paris, 1848, grand in-8.

Fantoni Castrucci. Istoria della città d'Avignone e del Contado Venesiano. Venezia, 1678, in-4.

Fassini. De veterum quorumdam christianorum propriis selectisque nominibus dissertatio. Venetiis, 1772, in-4.

Fea. Frammenti di fasti consolari e trionfali ultimamente scoperti nel foro romano e altrove. Roma, 1820, in-8.

Ferrario. Monumenti sacri e profani dell' imperiale e reale basilica di Sant' Ambrogio in Milano. Milano, 1824, in-folio.

Ferretius. Musæ lapidariæ. Veronæ, 1672, in-folio.

Ferro. Istoria dell' antica città di Comacchio. Ferrare, 1701, in-4.

Ferussac. Bulletin des sciences historiques (Antiquités). Paris, in-8.

Ficoroni. Gemmæ antiquæ litteratæ. Romæ, 1757, in-4.

Fillon. Poitou et Vendée. Fon-

tenay-le-Comte, 1863, 1864, in-4.

Finazzi. Della dedicazione del nuovo tempio di S. Andrea e del solenne trasposto delle reliquie de' SS. martiri Domneone, Domno ed Eusebia. Bergamo, 1848, in-8.

Fleetwood. Sylloge inscriptionum antiquarum. Londini, 1691, in-8.

Florez. La España sagrada, o theatro geographico-historico de la Iglesia de España. Madrid, 1747-1779, in-4.

Foggini. De primis Florentinorum apostolis. Florentiæ, 1740, in-4.

— De romano itinere Petri. Florentiæ, 1741, in-4.

Fontanini. Commentario di S. Columba. Roma, 1726, in-4.

— Discus argenteus votivus veterum Christianorum. Romæ, 1727, in-4.

Fortunat. Opera. Romæ, 1786, in-4.

Franz. Monument chrétien à Autun. Berlin, 1841, in-8.

Frisi. Memorie della Chiesa Monzense. Milano, 1774, in-4.

Fuchs. Altegeschichte von Mainz. Mainz, 1771-1790, in-8.

Furietti. De musivis. Romæ, 1752, in-4.

Fusco. Dichiarazioni di alcune iscrizioni pertinenti alle catacombe di S. Gennaro dei Poveri. Napoli, 1839, in-8.

G

Galletti. Del primicerio della S. Sede apostolica. Roma, 1776, in-4.

Gallia christiana, studio fratrum Sammarthanorum. Parisiis, 1715, in-folio.

Giornale de' letterati. Roma, 1735.

Garampi. Memorie ecclesiastiche appartenenti all' istoria e al culto della B. Chiara di Rimini. Roma, 1755, in-4.

Garrucci. Osservazioni intorno al nome Basilica della iscrizione Puteolana di C. Nonio Flaviano (Bullettino archeologico Napolitano, 1853).

— Macarius, Hagioglypta. Lutetiæ Parisiorum, 1856, in-8.

— Nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun. Paris, 1856, in-4.

— Réponse à Mgr Rossignol. (Mélanges d'épigraphie ancienne.) Paris, 1856, in-4.

— Il crocifisso graffito in casa dei Cesari. Roma, 1857, in-8.

— Nuova interpretazione di un vetro ornato di figure in oro. (Civiltà cattolica, fasc. 288.) Roma, in-4.

— Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma. Roma, 1858, in-folio.

— Epigramma cristiano dei primi secoli. Roma, in-8.

— Dissertazioni archeologiche di vario argomento. Roma, 1864, 1866, in-4.

— Notizia di alcuni oggetti antichi di privata collezione. Roma, 1866, in-8.

— D'un epitaffio cristiano ora esistente nel museo del Louvre. Roma, 1868, in-8.

Gau. Antiquités de la Nubie. Paris, 1823, in-folio.

Gaume. Les trois Rome. Paris, 1848, in-8.

Gazzera. Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte discorso. Torino, 1849, in-4.

— Appendice al discorso intorno alle iscrizioni antiche del Piemonte. Torino, 1850, in-4.

Genèr. Theologia dogmatico-scholastica, sacræ antiquitatis monumentis illustrata. Romæ, 1767, in-4.

Georgius. De monogrammate Christi Domini dissertatio. Romæ, 1737, in-4.

Gerbet. Esquisse de Rome chrétienne. Paris, 1844, in-8.

— Sainte Theudosie. Amiens, 1853, in-8.

Ginanni. Epigrammata antiqua. (Gori, Symbolæ litterariæ, t. V.)

Gioffredo. Nicia civitas sacris monumentis illustrata. Augustæ Taurinorum, 1658, in-folio.

— Storia delle Alpi maritime. Torino, 1839, in-folio.

Giornale arcadico di scienze, lettere ed arti. Roma, in-8.

Giornale de' letterati di Pisa. Pisa, in-12.

Godefroy. Chronologia Codicis Theodosiani et Prosopographia Codicis Theodosiani. (T. I et VI de son édition du Code Théodosien.)

Goebel. De sepulcrorum et sepultorum religione. 1746, in-4.

Goens. Diatriba de cepotaphiis. Trajecti ad Rhenum, 1763, in-8.

Golnitz. Ulysses Belgico-Gallicus, seu itinerarium. Amstelodami, 1655, in-12.

Gori. Symbolæ litterariæ. Florentiæ, 1748, in-8.

— Inscriptiones antiquæ græcæ et romanæ, quæ exstant in Etruriæ urbibus. Florentiæ, 1727, in-4.

— Thesaurus veterum diptychorum consularium et ecclesiasticorum. Florentiæ, 1759, in-folio.

— Xenia epigraphica. Jeneæ, 1755, in-8.

Gosse. Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de la Balme. Genève, 1853, in-8.

Gozzadini. Delle croci monumentali ch' erano nelle vie di Bologna nel secolo xiii. Bologna, 1865, in-4.

GRÆFF. Das grossherzogliche Antiquarium in Manheim. Manheim, 1837, in-8.

GREPPO (l'abbé). Notice sur le corps de saint Exupère. Lyon, 1838, in-8.

— Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires, concernant les premiers siècles chrétiens. Lyon, 1841, in-8.

— Observations sur une antique inscription chrétienne qui mentionne une école pour les lecteurs de l'Église de Lyon. (Revue du Lyonnais, 1841.)

GRETSER. Opera omnia de Sancta Cruce. Ingolstadii, 1616, in-folio.

GRIMM (J.). Bericht uber die zur Bekanntmachung geeigneten Verhandlungen der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. 1854.

GRUTER. Corpus inscriptionum ex recensione et cum annotationibus Grævii. Amstæl., 1707, in-folio.

GUALTERIUS. Tabulæ antiquæ Siciliæ et Bruttiorum. Messanæ, 1624, in-4.

GUARINI. Ricerche sull' antica città di Eclano. Napoli, 1814, in-4.

GUASCO. Musæi capitolini antiquæ inscriptiones. Romæ, 1775, in-folio.

GUDIUS. Antiquæ inscriptiones. Leovardiæ, 1731, in-folio.

GUÉRANGER (Dom). Explications sur les corps saints des Martyrs et sur le culte qu'on leur rend. Angers, 1839, in-8.

GUÉRIN (J.). Panorama d'Avignon. Avignon, 1829, in-12.

GUÉRIN (V.). Voyage archéologique dans la régence de Tunis. Paris, 1862, in-8.

GUESNAY. Provinciæ Massiliensis Annales, seu Massilia gentilis et christiana. Lugduni, 1657, in-folio.

GUICHENON. Histoire de Bresse et de Bugey. Lyon, 1650, in-folio.

— Histoire généalogique de la maison de Savoie. Lyon, 1660, in-folio.

Guida al museo lapidario Veronese. Verona, 1827, in-4.

H

HAGENBUCH. Epistolæ epigraphicæ. Tiguri, 1747, in-4.

— De diptycho Brixiano Boethii cos. epistola epigraphica. Tiguri, 1749, in-folio.

— Epistola ad Quirinum cardinalem (dans Orelli, Inscriptiones t. I, p. 545).

HAMILTON. Researches in Asia minor, Pontus and Armenia. London, 1842, in-4.

HASE. Rapport sur des inscriptions latines découvertes dans la régence d'Alger. (Journal des savants, 1837.)

HEFNER. Das roemische Bayern. München, 1852, in-8.

HENZEN. Inscriptionum antiquarum amplissima collectio, volumen tertium. Turici, 1856, in-8.

HEUZEY. Mission archéologique en Macédoine. Paris, grand in-4.

Histoire de l'Académie des inscriptions. Paris, in-4.

Histoire littéraire de la France. Paris, 1733, in-4.

HOLSTENIUS. Notæ in Stephanum de Urbibus. Lugduni Batavorum, 1684, in-folio.

HONTHEIM. Prodromus historiæ Trevirensis diplomaticæ. Treviris, 1757, in-folio.

HUBNER. Epigraphische Reiseberichte aus Spanien und Portugal. Berlin, 1860-1861, in-8. (Monastberichten der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin.)

HULTMANN. Miscellaneorum epigraphicorum liber singularis. Zutphaniæ, 1758, in-8.

HUPSCH. Epigrammatographie oder Sammlung von Inschriften der Niederdeutschen Provinzen. Köln, 1801, in-4.

HUTTICH. Collectanea antiquitatum in urbe atque in agro Moguntino repertarum. 1620, in-4.

I

Indicazione antiquaria per la villa Albani. Roma, 1803, in-8.

Inscriptiones latinæ in terris Nassoviensibus. Aquis Mattiacis, 1855, in-8.

J

JACQUEMIN. Guide des voyageurs dans la ville d'Arles. Arles, in-8.

JACUTIUS. Adparentis magno Constantino Crucis historia. Roma, 1755, in-4.

— De epigrammate SS. Bonusæ et Mennæ. Romæ, 1758, in-4.

Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1842 et années suiv., in-8.

JANSSEN. Musei Lugduno-Batavi inscriptiones græcæ et latinæ. Lugduni Batavorum 1842, in-4.

JORIO. Guida per le catacombe di S. Gennaro de' Poveri. Napoli, 1839, in-8.

JOUANNET. Statistique de la Gironde. Bordeaux, 1837-1848, in-4.

Journal des Savants. Paris, 1666 et suiv., in-8 et in-4.

Journal de Trévoux. Trévoux, in-12.

JUDICA. Antichità di Acre. Messanæ, 1819.

K

Katalog des Museums der Stadt Mainz. Mainz, in-8.

Katancsich. Istri adcolarum geographia vetus. Budæ, 1826, in-4.

Kirchhoff. Inscriptiones christianæ (Corpus inscriptionum græcarum, t. IV).

Kopp. Palæographia critica. Manheim, 1817-1829, in-4.

Kraus. Die Blutampullen der römischen Katacomben. Frankfurt, 1868, in-4.

L

Labbe. Thesaurus epitaphiorum veterum ac recentium selectorum. Parisiis, 1666, in-8.

Labus. Intorno alcuni monumenti epigrafici cristiani scoperti in Milano l'anno 1813, nell' insigne Basilica di Sant' Ambrogio, dissertazione. Milano, 1814, in-folio.

— Museo di Mantova. Mantova, 1833, in-8.

— Museo Bresciano illustrato. Brescia, 1838, in-4.

— Monumenti antichi numismatici ed epigrafici scoperti in Canturio. In-4, sans lieu ni date.

Lacurie. (Bulletin monumental, 3e série, t. VII et VIII.)

Laderchius. De sacris basilicis SS. martyrum Marcellini et Petri. Romæ, 1705, in-4.

— Acta sanctæ Cæciliæ vindicata. Roma, 1722, in-4.

Lami. De eruditione Apostolorum, liber singularis. Florentiæ, 1733, in-4.

— Lezioni di antichità toscane. Firenze, 1766, in-4.

Lancelot. Remarques sur quelques inscriptions. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. VII.)

Langlois et Delattre. Inscriptions grecques, romaines, byzantines et arméniennes de la Cilicie. Paris, 1854, in-4.

Lebas. Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce par la commission de Morée. Paris, 1837, in-8.

Lebas et Waddington. Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure. Paris, grand in-4.

Lebeuf (l'abbé). Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Paris, 1754, in-12.

— Remarques sur quelques épitaphes nouvellement découvertes à Lyon. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XVIII.)

Le Blant. Pierres gravées chrétiennes. Paris, 1856, in-4. (Bulletin archéologique de l'Athenæum français.)

— Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle. Paris, 1856-1865, in-4.

— Réponse à une lettre du 13 janvier 1680. Paris, 1858, in-8.

— La question du Vase de sang. Paris, 1859, in-8.

— Mémoire sur l'autel de l'église de Minerve. Paris, 1860, in-8.

— Note sur une représentation inédite de Job. Paris, 1860, in-8.

— D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection. Paris, 1862, in-8.

— Observations sur l'anneau attribué à sainte Radegonde. (Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1864, p. 64.)

— Note sur le rapport de la forme des noms avec la nationalité à l'époque mérovingienne. Paris, 1864, in-8.

— Recherches sur l'histoire de la parabole de la Vigne aux premiers siècles chrétiens. Paris, 1865, in-8.

Lecointe. Annales ecclesiastici Francorum. Lutetiæ Parisiorum, 1665, in-folio.

Lehne. Die Römischen Alterthümer des Donnersbergs. Mainz, 1836, in-8.

Leich. Specimen notarum et emendationum ad græcas inscriptiones a Muratorio editas. Lipsiæ, 1742, in-4.

— Sepulcralia carmina ex anthologia M. S. græcorum epigrammatum delecta; accedunt ad græcas Muratorii inscriptiones curæ secundæ. Lipsiæ, 1745, in-4.

L. J. C. Inscription chrétienne trouvée à Autun. (Annales de philosophie chrétienne, 1840, 1841, in 8.)

Le Lièvre. Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne. Vienne, 1623, in-8.

Lenormant (Ch.). Des signes de christianisme qu'on trouve sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle. Paris, in-4.

— Découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi ; lu à la séance publique des cinq académies de l'Institut, le 25 octobre 1834; in-4.

Lenormant (Fr.). Note sur un amulette chrétien conservé au Cabinet des médailles. (Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, t. III.) Paris, 1850, grand in-4.

— Observations sur l'épitaphe d'Aurelia Theodosia. Paris, 1854, in-8.

— Mémoire sur l'inscription d'Autun. Paris, 1856, in-4.

— Sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques. Paris, 1859, in-8.

— Recherches archéologiques à Eleusis exécutées dans le cours de l'année 1860. Paris, 1862, in-8.

Lequien. Oriens christianus. Parisiis, 1740, in-folio.

Lersch. Centralmuseum rheinländischer Inschriften. Bonn, 1839-1842, in-8.

Letronne. Analyse critique du

recueil d'inscriptions, de M. le comte Vidua. Paris, 1828, in-8.

— Matériaux pour l'histoire du christianisme en Egypte. Paris, 1833, in-4.

— Mémoire sur une sépulture chrétienne découverte dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes. Paris, 1844, in-8.

— Examen archéologique de ces deux questions : 1° La croix ansée égyptienne a-t-elle été employée par les chrétiens d'Egypte pour exprimer le monogramme du Christ? 2° Retrouve-t-on ce symbole sur des monuments antiques étrangers à l'Égypte? Paris, 1846, in-4.

Liruti. Notizia delle vite ed opere scritte da' letterati del Friuli. Venezia, 1760, in-4.

Long. Recherches sur les antiquités du pays des Voconces. (Académie des inscriptions. Mémoires présentés par divers savants, 2e série. Antiquités de la France, t. II.)

Lucas. Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique. Paris, 1710, in-folio.

Lupi. Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ Martyris epitaphium. Panormi, 1734, in-folio.

— Dissertazioni, lettere ed altre operette. Faenza, 1785, in-4.

Lupuli. Iter Venusinum vetustis monumentis illustratum. Neapoli, 1793, in-4.

M

Mabillon. Iter italicum litterarium. Lutetiæ Parisiorum, 1687, in-4.

— Annales ordinis S. Benedicti. Parisiis, 1703-1739, in-folio.

— Supplementum Rei diplomaticæ. Neapoli, 1706, in-folio.

— Epistola ad Eusebium Romanum de cultu Sanctorum ignotorum. Parisiis, 1705, in-8.

Macarius. Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur, edidit R. Garrucci. Lutetiæ Parisiorum, 1856, in-8.

Maffei. Verona illustrata. Verona, 1732, in-folio.

— Galliæ antiquitates quædam selectæ. Veronæ, 1734, in-4.

— Museum Veronense. Veronæ, 1749, in-folio.

— Græcorum Siglæ lapidariæ. Veronæ, 1746, in-12.

— Artis criticæ lapidariæ quæ exstant (dans Donati, Veterum inscriptionum græcarum et latinarum novissimus thesaurus. Lucæ, 1775, in-folio).

MAGNE (l'abbé). Notice archéologique sur l'église cathédrale de Rodez.

MALLAY. Essai sur les églises romano-byzantines de l'Auvergne.

MALMUSI. Museo lapidario Modenese. Modena, 1830, in-4.

MALVASIA. Marmora Felsinea. Bononiæ, 1690, in-folio.

MAMACHI. Origines et antiquitates christianæ. Romæ, 1749, in-4.

— De episcopatus Hortani antiquitate, ad Hortanos cives liber singularis. Romæ, 1759, in-4.

MANDET. L'ancien Vélay. Moulins, 1846, in-folio.

MANNI. Principj della religione cristiana in Firenze. Firenze, 1764, in-4.

MARANGONI. Acta S. Victorini. Roma, 1740, in-4.

— Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e adornamento delle chiese. Roma, 1744, in-4.

— Delle memorie sagre e profane dell' Anfiteatro Flavio di Roma. Roma, 1746, in-4.

MARCHI. I monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo. Roma, 1844, grand in-4.

— Illustrazione d'una lapide cristiana Aquilejese. Udine, 1846, in-4.

MARGARINI. Inscriptiones antiquæ Basilicæ S. Pauli ad Viam Ostiensem. Romæ, 1654, in-folio.

MARIANA. De rebus Hispaniæ. Toleti, 1592, in-folio.

MARINI (G.). Lettera al signor Gaspero Garatoni sopra un' antica iscrizione cristiana. Pisa, 1772, in-12.

— Iscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani. Roma, 1785, in-4.

— Atti e monumenti de' fratelli Arvali. Roma, 1795, in-4.

— I Papiri diplomatici raccolti ed illustrati. In Roma, 1805, in-folio.

— Lettera a Sua Eminenza il sig. Card. Antonelli sopra un' antica iscrizione cristiana. Roma, 1816, in-8.

— Inscriptiones christianæ, dans Mai, Scriptorum veterum nova collectio, t. V. Romæ, 1831, in-4.

MARINI (M.). Anedotti di G. Marini. Roma, 1822, in-4.

MARION. Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France. Paris, 1852, in-8.

MARLOT. Metropolis Remensis historia. Insulis, 1666, in-folio.

— Histoire de la ville, cité et université de Reims. Reims, 1852, in-4.

MARTENE. De antiquis Ecclesiæ ritibus. Rotomagi, in-4.

MARTENE et DURAND. Voyage

littéraire de deux Bénédictins. Paris, 1717, 1724, in-4.

Martigny (l'abbé). Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès. Paris et Lyon, 1847, in-8.

— Des symboles dans l'antiquité chrétienne. Mâcon, 1856, in-8.

— Des anneaux chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal en particulier. Mâcon, 1858, in-8.

— Etude archéologique sur l'Agneau et le Bon-Pasteur, suivie d'une notice sur les Agnus Dei. Paris et Lyon, 1860, in-8.

— Dictionnaire des antiquités chrétiennes, Paris, 1865, in-8.

Martin (Dom). La religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité. Paris, 1727, in-4.

Martin. Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras. Orange, 1818, in-8.

Martin et Cahier. Mélanges d'archéologie. Paris, in-4.

Martorelli. De regia theca calamaria. Neapoli, 1756, in-4.

Massmann. Libellus aurarius, sive tabulæ ceratæ in fodina auraria repertæ. Lipsiæ, 1840, in-4.

Mathoud. De vera Senonum origine christiana. Parisiis, 1687, in-4.

Mauri Sarti. De veteri casula diptycha dissertatio. Faventiæ, 1753, in-4.

Mazel. Mémoire sur l'inscription de Régimont. (Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1843, in-8.)

Mazochi. In vetus marmoreum sanctæ Neapolitanæ Ecclesiæ kalendarium Commentarius. Neapoli, 1734, in-4.

— In causa Hilari fide constituti actorum recensio. Neapoli, 1745, in-4.

— Spicilegium biblicum. Neapoli, 1762, in-4.

Melchiori e Visconti. Silloge d' iscrizioni antiche inedite. Roma, 1823, in-8.

Mémoires de l'Académie de Metz. Metz, in-8.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, in-4.

Mémoires de l'Académie de Toulouse. Toulouse, in-4 et in-8.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Montpellier, in-4.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, in-8.

Mémoires presentés à l'Académie des inscriptions. Antiquités de la France. Paris, in-4.

Memorie romane di anti-

chità e di belle arti. Roma, 1824, in-4.

Menestrier. Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon. Lyon, 1696, in-folio.

Mercklinius. De vase vitreo Populoniensi brevis disputatio. Dorpati, 1851, in-4.

Mérimée. Notes d'un voyage dans le Midi de la France. Paris, 1835, in-8.

— Notes d'un voyage en Auvergne. Paris, 1838, in-8.

Meurisse. Histoire des évêques de Metz. Metz, 1634, in-folio.

Meyer. Anthologia latina. Lipsiæ, 1835, in-8.

Michel. L'ancienne Auvergne et le Vélai. Moulins, 1843-1847, in-folio.

Michettoni. Memorie archeologiche su di S. Aurelia Procope, Ripatransone, 1845.

Miller. Note dans les Comptes rendus de l'Académie des inscriptions. 1867, p. 248, 251.

Millin. Voyage dans les départements du Midi de la France. Paris, 1811, in-8.

Minervini. Iscrizione cristiana di Pozzuoli (Bullettino archeologico Napolitano, 1853).

Mommsen. Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Lipsiæ, 1852, in-folio.

— Inscriptiones Confederationis Helveticæ latinæ. Turici, in-folio, 1854.

Mongez. Extrait d'un mémoire sur les tombes de Civaux. (Magasin encyclopédique, 1810, in-8, t. I.)

Monnier. Etudes archéologiques sur le Bugey. Bourg, 1842, in-8.

Monteforti. Dissertazione intorno alle parole Fede constitutus ritrovate sopra il sepolcro d'Ilaro. Ferrara, 1745.

Montfalcon. Histoire de la ville de Lyon. Lyon, 1847-1849, in-8.

Morcelli. Commento all' iscrizione sepolcrale della S. martire Agape. Brescia, 1795, in-8.

— Africa cristiana. Brixiæ, 1816, in-4.

— Opera epigraphica. Patavii, 1819, in-4.

Moreau de Vérone. Mémoire sur les Voconces. (Bulletin de la Société de statistique de la Drôme, 1837, t. I.)

Mousnyer. S. Martini Turonensis ecclesiæ historia. Augustæ Turonum, in-folio.

Mozzoni. Tavole cronologiche antiche della storia della Chiesa. Venezia, 1856, in-4.

Muller. Memorie numismatiche. Paris, 1853, in-4.

Muller. Trier'schen Kronik. Trier, 1824, in-8.

Munier. Recherches et mémoires sur Autun. Dijon, 1660, in-8.

MUNTER. Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen. Altona, 1825, in-4.

— Symbolæ ad interpretationem Evangelii Johannis, ex marmoribus et numis, maxime græcis. Hauniæ, 1826, in-4.

— Primordia Ecclesiæ Africanæ. Hafniæ, 1829, in-4.

MUNZ. Archäologische Bemerkungen über das Kreuz, das Monogramm Christi, die altchristlichen Symbol, das Crucifix. Wiesbaden, 1866, in-8.

MURATORI. Novus Thesaurus veterum inscriptionum. Mediolani, 1739, in-folio.

N

NEIGEBAUR. Dacien aus den ueberresten des Klassischen Alterthums. Kronstadt, 1851, in-8.

NERINI. De templo et cœnobio sanctorum Bonifacii et Alexii historica monumenta. Romæ, 1752, in-4.

NICOLAI (Joh.). De Siglis veterum. Lugduni Batavorum, 1703, in-4.

NICOLAI (N.). Della Basilica di S. Paolo. Roma, 1815, in-folio.

NORIS. Epistola consularis, Bononiæ, 1683, in-4; Epistola consularis altera, Veronæ.

— Annus et epochæ Syromacedonum. Florentiæ, 1689, in-4.

Notice des tableaux et monuments du musée de Marseille, 1re édit. 1841; 2e édit. 1851.

Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lez-Marseille. Marseille, 1864, in-8.

Notizie storiche di alcune chiese suburbane di Como. Como, 1859, in-8.

NOUGUIER. Histoire chronologique de l'Eglise, évesques et archevesques d'Avignon. Avignon, 1669, in-4.

O

OBERLIN. Musæum Schœpflini lapidarium. Argentorati, 1770, in-4.

ODERICI. Dissertazione sopra un' antica iscrizione nuovamente scoperta. In Roma, 1756, in-4.

— Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veteres inscriptiones. Romæ, 1765, in-4.

— Sylloge veterum inscriptionum. Romæ, 1765, in-4.

ODORICI. Monumenti cristiani di Brescia. Brescia, 1845, in-folio.

OLIVIERI. Marmora Pisaurensia notis illustrata. Pisauri, 1738, in-folio.

— Di alcune antichità cristiane conservate in Pesaro nel museo Olivieri. Pesaro, 1781, in-4.

Orelli. Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio. Turici, 1828, in-8.

Origines de l'Eglise romaine, publiées par les membres de la communauté de Solesmes. Paris, 1836, in-4.

Ortelius. Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes. Antwerpiæ, 1584, in-12.

Orti Manara. Di due antichissimi tempi cristiani Veronesi. Verona, 1840, in-folio.

Osann. Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latinarum. Lipsiæ, 1834, in-folio.

P

Paciaudi. De cultu S. Johannis Baptistæ. Romæ, 1755, in-4.

— De sacris christianorum balneis. Romæ, 1758, in-4.

— Monumenta Peloponnesiaca. Romæ, 1761, in-4.

— Diatribe qua græci anaglyphi interpretatio traditur. Romæ, 1750, in-4.

Pagi. Dissertatio hypatica, seu de Consulibus Cæsareis. Lugduni, 1682, in-4.

Panvinius. De præcipuis urbis Romæ sanctioribusque basilicis quas vii Ecclesias vulgo vocant. Romæ, 1570, in-8.

Papon. Histoire générale de Provence. Paris, 1777, in-4.

Paradis. Inscriptions chrétiennes du Vivarais. (Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 3e série, t. IV.)

Passeri. De gemmis astriferis veterum christianorum. (Thesaurus gemmarum astriferarum, t. III.) Florentiæ, 1750, in-folio.

Passionei. Iscrizioni antiche disposite per ordine di varie classi ed illustrate con alcune notazioni. Luca, 1763, in-folio.

Pauli. De patena argentea Forocorneliensi. Neapoli, 1745, in-8.

Peghoux. Notice sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Allyre. Clermont. 1854, in-8.

Peigné-Delacourt. Porte-lampes du ve siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique. Paris, 1866, in-8.

— Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451. Troyes, 1866, in-4.

Pellicia. De Christianæ Ecclesiæ politia. Coloniæ ad Rhenum, 1829, in-8.

Perret. Les Catacombes de Rome. Paris, 1852, in-folio.

Perrot. Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie exécutée en 1861. Paris, in-folio.

Petavius. De Doctrina temporum. Parisiis, 1627, in-folio.

Petrettini. Papiri greco-egizi

ed altri greci monumenti nel museo di Corte. Vienna, 1826, in-4.

Pillet. Inscription chrétienne du VIe siècle trouvée à Grésy-sur-Aix. (Mémoires de l'Académie royale de Savoie, t. IV, in-8.)

Pilot. Précis statistique des antiquités du département de l'Isère. (Société de statistique du département de l'Isère, 1843, in-8.)

Pindemonti. Sacre antiche inscrizioni lette ed interpretate dal signor Vallarsi, e dimostrate paramente ideali. Verona, 1762, in-4.

Pithœus. Epigrammata, poemata vetera ex antiquis codicibus et lapidibus. Lugduni, 1596, in-8.

Pitra (le cardinal). Inscriptions des six premiers siècles de Rome chrétienne. Paris, 1861, in-8.

— Spicilegium Solesmense. Parisiis, 1852 et suiv., grand in-8.

Pitton. Annales de la sainte Eglise d'Aix. Lyon, 1668, in-4.

— Histoire de la ville d'Aix. Aix, 1666, in-folio.

Placentinius. Epitome græcæ palæographiæ. Romæ, 1735, in-4.

— De Siglis veterum Græcorum. Romæ, 1757, in-4.

Plouvier. In Epistolam Eusebii Romani ad Theophilum Gallum apocrisis. Romæ, 1700, in-8.

Pococke et Milles. Inscriptiones antiquæ. Londini, 1752, in-folio.

Polidori. Sulle immagini dei santi Pietro e Paolo. Milano, 1834, in-12.

— Il Pesce considerato come simbolo cristiano. (Amico Cattolico. Milano, 1841-1843, in-8.)

Prévost. Notice sur Orléansville adressée à M. Hase. (Revue archéologique.) Paris, 1848, in-8.

Pulszky. Catalog of the Fejérvàri ivories in the museum of Joseph Mayer. Liverpool, 1856, in-8.

Q

Quaranta. Sull' epigrafe greca di una gemma antica. Napoli, 1819, in-8.

Quednow. Beschreibung der Altenthümer zu Trier. Trier, 1820, in-8.

Quicherat (J.). Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne. Paris, 1864, in-8.

R

Rainguet (l'abbé). Notice sur le cimetière de Neuvicq-sous-Montguyon. Saintes, 1862, in-8.

Rangabé. Antiquités helléniques. Athènes, 1842, in-4.

Raoul Rochette. Tableau des catacombes de Rome. Paris, 1837, in-12.

— Mémoires sur les antiquités chrétiennes. (Académie des inscriptions, t. XIII.)

Ravenez. Recherches sur les origines des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons. Paris, 1857, in-8.

Recueil de pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes, le 19 mai 1843. Saint-Jean-d'Angély, in-4.

Reinesius. Syntagma inscriptionum antiquarum. Lipsiæ, 1162, in-folio.

Relandus. Fasti consulares. Trajecti Batavorum, 1715, in-8.

Renan et Le Blant. Inscription trilingue de Tortose. Paris, 1860, in-8.

Renier. Explication des inscriptions chrétiennes contenues dans le t. VI du recueil de M. Perret, intitulé : Les Catacombes de Rome.

— Sur quelques inscriptions latines récemment exposées dans la salle du Zodiaque de la Bibliothèque impériale. Paris, 1855, in-8.

— Inscriptions romaines de l'Algérie. Paris, 1855, in-folio.

Resendius. Antiquitatum Lusitaniæ et de municipio Eborensi libri V. Coloniæ Agrippinæ, 1608, in-8.

Rettberg. Kirchengeschichte Deutschlands. Gœttingen, 1846, in-8.

Reuter. Audolendis, eine bei der nun angelegten Begräbnisstätte am St-Hilariusberge bei Mainz vorgefunden alte christliche Steininschrift. Mainz, 1803, in-8.

Revoil. Tombe et épitaphe de Boethius, 7e évêque de Carpentras. (Revue des Sociétés savantes, 1864.)

Revue archéologique. Paris, in-8.

Revue de Vienne. Vienne, in-8.

Revue du Lyonnais. Lyon, in 8.

Revue numismatique. Paris, in-8.

Rheinwald. Die Kirchliche Archäologie. Berlin, 1830, in-8.

Rivalz. Recueil de différents morceaux d'antiquités gravés à l'eau-forte.

Roach-Smith. Notes on some of the antiquities of Treves, Mayence and other places on the Moselle and Rhine. (Collectanea antiqua, t. II.) London, 1851, in-8.

Rodriguez. Bibliotheca universal de la polygraphia española, y que de orden de su Majestad publica D. Blas Antonio Nassarre. Madrid, 1738, in-folio.

Roschach. Musée de Toulouse, Catalogue des antiquités et

des objets d'art. Toulouse, 1865, in-8.

Ross. Inscriptiones græcæ ineditæ. Naupliæ, 1834, in-4.

Rossignol. Explication et restitution de l'inscription chrétienne d'Autun. Paris, 1856, in-8.

— Lettre au R. P. Garrucci sur son nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun. Paris, 1856, in-8.

Rostan. Notice sur l'église de Saint-Maximin. Brignolles, 1859, in-8.

— Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin. Châlon-s.-S., 1862, in-folio.

Rouard. Inscriptions en vers du musée d'Aix. Aix, 1839, in-8.

Rouchier (l'abbé). Revue des sociétés savantes, 1859, p. 802-807.

Routh. Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou. Poitiers, 1738, in-8.

Rovelli. Storia di Como. Milano, 1789, in-4.

Ruinart. Notæ ad Gregorium Turonensem. Parisiis, 1699, in-folio.

S

Salmon. Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens. Amiens, 1861, grand in-8.

Salomone (Lazzeri). De liminibus Apostolorum disquisitio historica. Romæ, 1775, in-4.

Sanclementi. Musæi Sanclementiani numismata selecta. Romæ, 1808, in-4.

Sarnelli. Antica Basilicografia. Napoli, 1686, in-4.

Sarti et Settele. Ad Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix. Romæ, 1840, in-folio.

Savaron. Les origines de la ville de Clairmont. 1662, in-folio.

Saxius (P.). Ponteficium Arelatense. Aquis Sextiis, 1629, in-4.

Saxius (Jo.). Possessio SS. corporum Gervasii et Protasii martyrum Mediolano vindicata. Mediolani, 1719, in-4.

Scaliger. De emendatione temporum. Lugduni, 1598.

Schmitt. Die Kirche des H. Paulus bei Trier. Trier, 1853, in-8.

Schœpflin. L'Alsace illustrée, traduction de Ravenez. Mulhouse, 1850, in-8.

Schwartz. Dissertationes selectæ quibus antiquitatis et juris romani nonnulla capita explicantur. Erlangæ, 1778, in-4.

Sconamiglio. De phiala cruenta indicio facti pro Christo martyrii disquisitio. Parisiis, 1867, in-4.

Secchi. Campione d' antica bilibra romana in piombo

conservato nel museo Kircheriano, con greca inscrizione inedita. Roma, 1835, in-4.

— San Sabiniano martire, memoria di archeologia. Roma, 1841, in-8.

— Epigramma greco cristiano. Roma, 1840, in-8.

SERRAND. Histoire d'Anse. Villefranche, 1845, in-12.

SESTINI. Illustrazione di un vaso antico di vetro ritrovato in un sepolcro presso l' antica Populonia. Firenze, 1822, in-4.

SEVERT. Chronologia historica archiantistitum Lugdunensis episcopatus. Lugduni, 1628, in-folio.

SIAUVE. Mémoires sur les antiquités du Poitou. Paris, 1804, in-8.

SIBILAT (l'abbé). Notice sur Aoste, dans l'Union dauphinoise, 1849.

SIDONIUS Apollinaris. Opera Sirmondi cura et studio recognita. Parisiis, 1652, in-4.

SIMON. Notice sur Metz et ses environs. (Mémoires de l'Académie nationale de Metz, 1851-1852, in-8.)

SIRAND. Courses archéologiques dans le département de l'Ain. Bourg, 1846, 1847, in-8.

— Antiquités générales de l'Ain. Bourg, 1855, in-8.

SIRMOND. Notæ ad Ennodium. Parisiis, 1611, in-8.

— Notæ ad Sidonium Appollinarem. Parisiis, 1652, in-4.

SMETIUS. Inscriptiones antiquæ. Lugduni Batavorum, 1588, in-folio.

SOUCIET. Mémoire de Trévoux, 1720.

SPON. Recherches des antiquités de Lyon. Lyon, 1673, in-8. Nouvelle édition augmentée, Lyon, 1858, in-8.

— Voyage d'Italie, de Grèce et du Levant. Lyon, 1678, in-8.

— Miscellanea eruditæ antiquitatis. Lugduni, 1685, in-folio.

— Histoire de Genève. Genève, 1730, in-4.

SPOTORNO. Trattato dell' arte epigrafica. Savona, 1813, in-8.

SPRETI. De amplitudine, eversione et restauratione urbis Ravennæ. Ravennæ, 1793, in-4.

STEINER. Codex inscriptionum Romanarum Rheni. Darmstadt, 1837, in-8.

— Inscriptiones Danubii et Rheni. Seligenstadt, 1851, in-8.

— Sammlung altchristlicher Inschriften. Seligenstadt, 1853, in-8.

STEININGER. Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Römer. Trier, 1845, in 8.

T

TASSIN et TOUSTAIN. Nouveau traité de diplomatique. Paris, 1750-1765, in-4.

TEILLARD DE BEAUVESEIX. Dissertation sur une inscription datée de la dix-neuvième année d'Alaric II. (Mercure de France, mars 1756.)

TEXIER (l'abbé). Manuel d'épigraphie, suivi du recueil des inscriptions du Limousin. Poitiers, 1851, in-8.

TEXIER. Description de l'Asie Mineure. Paris, 1838-1848, in-folio.

— L'architecture byzantine, ou Recueil des monuments des premiers temps du christianisme en Orient. Londres, 1864, in-folio.

THIERS. Dissertation sur le lieu où repose le corps de saint Firmin le confès. Liége, 1699, in-8.

THIERSCH. Jahresbericht der Bayerschen Akademie der Wissenschaften, 1829, I, p. 21.

THOMAS. Histoire de l'ancienne cité d'Autun depuis sa fondation jusqu'à saint Amateur, évêque d'Autun. Lyon, 1660, in-folio. — Nouvelle édition. Autun, 1846, in-8.

TILLEMONT. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, in-4.

TORREMUZZA. Le antiche iscrizioni di Palermo. Palermo, 1762, in-folio.

— Siciliæ et objacentium insularum veterum inscriptionum collectio. Panormi, 1669, in-folio.

TORRIGIO. Le sacre grotte Vaticane. Roma, 1639, in-8.

TOURNAL. Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville. Narbonne, 1864, in-8.

TOURNEFORT. Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roi. Paris, 1717, in 4.

TRAVERS (l'abbé). Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Nantes. Nantes, 1836-1841, in-4.

TRIPON. Histoire monumentale de l'ancienne province du Limousin. Limoges, 1837, in-4.

U

UCCELLI. Dell' autenticità dei corpi e degli atti dei S. martiri Domneone, Domno ed Eusebia. Bergamo, 1850, 1851, in-8.

V

VAISSETE (Dom). Histoire de Languedoc, t. I. Paris, 1730, in-folio.

VENUTI. Dissertations sur les anciens monuments de Bordeaux. Bordeaux, 1754, in-4.

V.-D.-B. De Phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur, Observationes. Bruxellis, 1855, in-8.

Verlacque (l'abbé). Notice sur sainte Eusébie, abbesse et martyre du diocèse de Marseille. Rome, 1866, in-18.

Vermiglioli. Le antiche iscrizioni Perugine. Perugia, 1805, in-4.

Vettori. Nummus æreus veterum christianorum explicatus. Romæ, 1737, in-4.

— Dissertatio glyptographica, sive gemmæ duæ vetustissimæ explicatæ. Romæ, 1739, in-4.

— Sanctorum Septem Dormientium historia ex ectypis musei Victorii expressa. Romæ, 1741, in-4.

— De Vetustate et forma monogrammatis sanctissimi nominis Jesu dissertatio. Romæ, 1747, in-4.

— Dissertatio philologica. Romæ, 1751, in-4.

— Veteris gemmæ ad christianum usum exscalptæ brevis explanatio. Romæ, 1760, in-4.

Vidua. Inscriptiones antiquæ in Turcico itinere collectæ. Paris, 1826, in-8.

Vignolius. De Columna imperatoris Antonini Pii dissertatio. Accedunt antiquæ inscriptiones. Romæ, 1705, in-4.

Vill. Guide dans l'église de Sainte-Ursule, à Cologne. Cologne, 1853, in-18.

Villanueva. Viage literario a las iglesias de Espana. Madrid, 1803, in-12.

Visconti (E.-Q.). Lettera intorno ad un antica Supellettile d'argento. Roma, 1825, in-4.

Visconti (P.). Sposizione di alcune antiche iscrizioni cristiane. Roma, 1824, in-4. (Atti della Pont. Acc. d'arch.)

— Cento antiche iscrizioni Ostiensi tornate in luce dalle rinnovate escavazioni. Roma, 1860, in-4.

— Iscrizioni della Rocca d'Ostia. Roma, 1860, in-4.

Visconti (C.-L.). Intorno la descrizione del museo epigrafico di Lione, pubblicata dal dott. Comarmond, Osservazioni. Roma, 1855, in-8.

— Antiche lapidi rinvenute in varie escavazioni dal cav. Guidi (Giornale Arcadico, t. 144). Roma, 1856, in-8.

— Dell' uso e utilità dei monumenti cristiani cronologici anteriori all' uso dell' era volgare per la storia e cronologia della Chiesa. Roma, 1856, in-4.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Paris, 1717 et 1724, in-4.

W

Waddington (Lebas et). Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure. Paris, grand in-4.

Welcker. Sylloge epigrammatum græcorum. Bonnæ, 1828, in-8.

Wescher. Notice sur une catacombe chrétienne à Alexandrie (dans le Bullettino archeologico cristiano du C. De Rossi), août 1865.

Westwood. The gentleman's Magazine. London, 1841, in-8.

Wheler. Journey into Greece. London, 1682, in-folio.

— Diptychon Leodiense ex consulari factum episcopale. Leodiæ, 1659, infolio.

Wiltheim. Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum. Luxembourg, 1842-1851, in-4.

Wyttenbach. Neue Beiträge zur antiken, heidnischen und christlichen Epigraphik. Trier, 1833, in-4.

Z

Zaccaria. Marmora salonitana in ordinem digesta. 1752, in-folio.

— Excursus litterarii per Italiam. Venetiis, 1754, in-4.

— De veterum christianarum inscriptionum usu in rebus theologicis. Venetiis, 1761, in-4.

— Iter litterarium per Italiam. Venetiis, 1762, in-4.

— De rebus ad historiam et antiquitates Ecclesiæ pertinentibus dissertationes. Fulginiæ, 1783, in-8.

— Dissertazioni d'istoria ecclesiastica. Roma, 1792, in-8.

— Istituzione antiquario-lapidaria. Venetiis, 1793, in-8.

Zandonati. Guida storica all' antiqua Aquileja. Gorizia, 1849, in-18.

Zannoni. Epitaffo di S. Primitivo martire. Faenza, 1810, in-4.

Zesterman. Die antichen und die christlichen Basiliken. Leipzig, 1847, in-4.

MANUSCRITS

CONTENANT DES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE LA GAULE.

A

Acheolus subterraneus, seu monumentorum et inscriptionum in abbatia S. Acheoli detectorum explanatio. (Bibliothèque d'Amiens, n° 521 du catalogue de M. Garnier.)

Anecdota Alsatica. (Bibliothèque impériale, Résidus Saint-Germain, n° 978.)

B

BAVEREL. Description des monuments du moyen âge de la Franche-Comté. (Bibliothèque de Besançon.)

BEAUMÉNI. Antiquités et monuments anciens du Bourbonnois. (Bibliothèque de M. Albert Lenoir.)

— Inscriptions d'Arles. (Bibliothèque de M. Albert Lenoir.)

BELLIÈVRE. Lugdunum priscum, (Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.)

BONAL. Histoire des évêques de Rodez jusqu'en 1585. (Bibliothèque impériale, fonds français, n° 8316. 7, 7, Colb.)

BONNEMANT. Recueil d'antiquités. (Bibliothèque d'Arles.)

BOUHIER. Monuments antiques. (Bibliothèque impériale, fonds Bouhier, n° 60 *bis*.)

BURMANN. (Bibliothèque de Leyde, manuscrit Q. 6.)

C

CALVET. Opera manuscripta. (Bibliothèque de Marseille.)

— Note adressée à Séguier. (Bibliothèque de Nîmes, ms. 13810.)

CHANTELOU (Dom). Excerpta ex chartulariis, necrologiis, etc. (Bibliothèque impériale,

fonds Saint-Germain latin, n° 1069.)

Charvet. Manuscrit. (Bibliothèque de Vienne.)

Chevalier (Dom). Mémoire sur les martyrs d'Auvergne. (Bibliothèque de Clermont.)

Correspondance de Mabillon. (Bibliothèque impériale.)

Correspondance de Montfaucon. (Bibliothèque impériale.)

Correspondance de Saint-Véran avec Calvet. (Bibliothèque d'Avignon.)

D

D'Augières. Inscriptiones antiquæ quæ reperiuntur relatæ in urnis, tabulis et columnis. (Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, n° 6012.)

— Note. (Bibliothèque impériale, manuscrit de Peiresc. Ancien fonds latin, n° 6012.)

De Bonzy (le cardinal). Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de saint Rustique. (Bibliothèque impériale, fonds Baluze, armoire III, paquet 3, n° 4.)

De Flaugergues. (Manuscrit chez mademoiselle de Flaugergues, à Viviers.)

De Saint-Antoine, prêtre et chanoine de Saint-Irénée de Lyon. Lettre au cardinal Barberini. (Bibliothèque Barberini, ms., in-8 carré, sans numéro. Voir mes Inscriptions chrétiennes de la Gaule, t. I, p. 106.)

De Saint-Véran (l'abbé). Mémoires historiques sur Vaison. Inscriptiones sepulcrales christianæ. (Bibliothèque de Carpentras.)

De Veyle. Explication des antiquitez romaines qui se trouvent dans le païs de Bresse, Bugey, Valromey et Gex. (Bibliothèque de M. Baux, archiviste à Bourg.)

Du Cange. Lettre à M. Dumont, conseiller du roy au bailliage d'Amiens. (Bibliothèque de l'Arsenal, belles-lettres françaises, n° 372 *bis*.)

Duchesne. Dans les papiers de Baluze, armoire II, paquet 2, n° 3. (Bibliothèque impériale.)

E

Epitaphia urbis Viennensis. (Bibliothèque impériale, supplément latin, n° 1879).

Estienne (l'abbé). Lettre du 4 mai 1703. (Correspondance de Mabillon, t. I, p. 375. Bibliothèque impériale.)

— Lettres des 8 et 23 novembre 1703. (Archives du département d'Eure-et-Loir. Fonds du chapitre.)

Estiennot (Dom). Antiquitates in archiepiscopatibus Avenioni et Arelatensi. (Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 559.)

F

Fabre. Annales du couvent des Minimes de la ville d'Arles, dit Saint-Honorat des Aliscamps, depuis l'année 1591 jusqu'en 1705. (Bibliothèque d'Arles.)

Fornery. Histoire du comté Venaissin. (Bibliothèque de Carpentras.)

H

Hartmann Schedel. (Manuscrit à la bibliothèque de Munich.)

I

Inscriptiones antiquæ templorum et ædium sacrarum urbis Senonensis, collectæ anno Dni 1567. (Bibliothèque impériale, collection de Champagne, t. XLII.)

Inscriptiones Viennenses ex ms. De Burle. (Bibliothèque de Nîmes, manuscrits de Séguier, n° 13795.)

J

Juvenis. Histoire du Dauphiné. (Bibliothèque de Carpentras.)

L

Laffont (Jérôme). Origine du nom de Septimanie.

— Manuscrit appartenant à la famille Laffont, de Narbonne.

Laffont (Guillaume). Recueil sans titre d'inscriptions, statues et bas-reliefs trouvés à Narbonne. (Manuscrit appartenant à la famille Laffont, de Narbonne.)

Legros. Annales du Limousin et supplément aux vies des Pères. (Bibliothèque du séminaire de Limoges.)

Liabeuf. Congrégation de Saint-Maur, correspondance, t. I. (Bibliothèque impériale, résidu Saint-Germain, n° 1217.)

M

Manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes, n° 393.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Dupuy, volume 667.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Dupuy, n° 46.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds latin, numéro 2832.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 844.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 1078.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, supplément latin, n° 1131.

Manuscrits nos 547, 555 et 558 de la bibliothèque Méjanes à Aix.

MARINI. (Bibliothèque du Vatican, ms. nos 4770, 5016, 5971 et 6260.)

MASSILIAN (l'abbé). Manuscrit n° 6, diocèse d'Avignon. (Bibliothèque d'Avignon.)

MÉNARD. Lettre à M. Bouquier, du 28 mars 1764. (Bibliothèque d'Aix.)

— (Bibliothèque d'Avignon, manuscrits Chambaud, numéro 17.)

N

NICAISE (l'abbé). Lettre à Spon. (Bibliothèque impériale, correspondance de l'abbé Nicaise, t. II, pièce 148. Supplément français, n° 1958.)

Notices historiques sur la ville d'Amiens, commencées par M. Jean Pagès et continuées par M. Achille Machard. (Bibliothèque d'Amiens.)

P

Papiers de Baluze, armoire III, paquet 6. (Bibliothèque impériale.)

Papiers des Frères de Sainte-Marthe. (Bibliothèque imp., fonds Saint-Magloire, I, 28.)

PECHE (Dom). Inscriptiones antiquæ (Bibliothèque impériale supplément latin, n° 1477.)

PEIRESC. (Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, ms. nos 6012 et 8958.)

— (Bibliothèque impériale, supplément latin, manuscrit n° 101, t. II.)

PINTARD. Histoire chronologique de la ville de Chartres. (Bibliothèque de l'Arsenal, Histoire, n° 269.)

PIQUET, minime. (Manuscrit à la bibliothèque de Narbonne.)

Procès-verbal du 27 mars 1702 relatif aux fouilles d'Artonne. (Bibliothèque de M. Chassaing.)

R

RAYBAUD. Lettre à Montfaucon du 11 mars 1722. (Bibliothèque impériale, correspondance de Montfaucon, t. XI.)

REBATU. Antiquités d'Arles. (Bibliothèque de l'Arsenal, n° 240.)

RENAUD, chanoine de Notre-Dame de Chartres, note envoyée à D. Robert Samuel. (Archives du département d'Eure-et-Loir, fonds du Chapitre.)

S

SÉGUIER (Bibliothèque de Nîmes, ms. n° 13795.)

— Index inscriptionum latinarum absolutissimus. 1749, in-folio. (Bibliothèque impériale, fonds latin, n° 16934.)

Sirmond. (Bibliothèque impériale, supplément latin, numéro 1418.)

Spon. Brouillard. (Bibliothèque impériale, supplément latin, n° 1466.)

— Recherches des antiquités de Lyon. Lyon, 1673, in-8. Exemplaire interfolié et rempli de notes de la main de l'auteur (Bibliothèque impériale, réserve, L. 2194, I A[4]).

Suarès, marquis d'Aulan. Manuscrits. (Bibliothèque impériale.)

V

Vailhen (l'abbé). Essai d'un Abrégé chronologique sur Villeneuve-lès-Avignon.

— Histoire de Villeneuve-lès-Avignon. (Bibliothèque de Nîmes, n° 13863.)

Vitæ et acta sanctorum. (Bibliothèque impériale, Résidu Saint-Germain, t. V, paquets 135, 136.)

Paris. — Typ. Pillet fils aîné, 5, rue des Grands Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

B

C

D

E

J

L

M

N

S

T

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



